This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

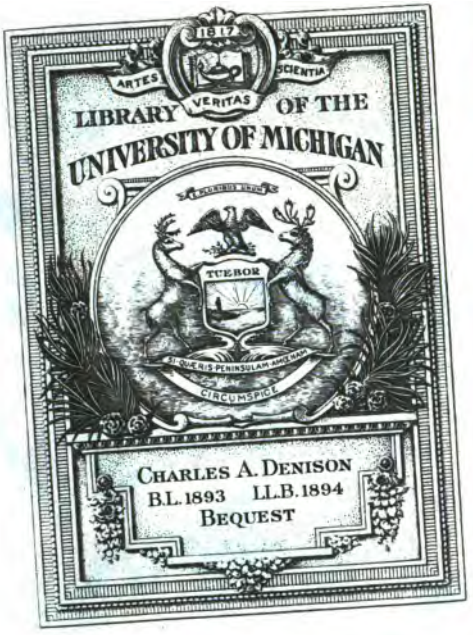
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
134
M92
1931

# VIE PRIVÉE
## DE
# LOUIS XV.

TOME QUATRIEME.

Mouffle d'Angerville

# VIE PRIVÉE
DE
# LOUIS XV;
OU
## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS,
PARTICULARITÉS,
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora ſequor. HOR.

TOME QUATRIEME.

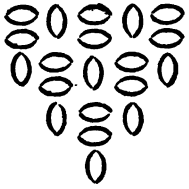

*A LONDRES*,
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXI.

Denison
Pourrain
5-19-38
25502

# VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.

LOUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuſe, à laquelle répugnoit ſon ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore ſon caractere d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le Maréchal de Belle-iſle, qui avoit l'aſcendant ſur le Conſeil & ſur le Monarque. Heureuſement ce Miniſtre mourut, & cette circonſtance empêcha de le regretter. Nous en avons déja beaucoup parlé & nous n'en avons pas tout dit. Il loua un ſi grand rôle juſqu'à la fin de ſa vie dans les principaux événemens de regne, que nous ſommes obligés de nous arrêter encore ſur ſon compte. Il étoit trop univerſel pour être un génie en aucun genre : mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choſes mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité ſuppléoient chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Par-

1761. 26 Janv.

venu au Miniſtere, ſon premier ſoin fut de ré-
1761. former les abus & de ſubſtituer une diſcipline ſévere au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit ſentir la néceſſité dès ſon entrée au Conſeil, & durant ſon adminiſtration il publia pluſieurs beaux réglemens là-deſſus. Il écrivit une lettre à tous les Colonels au nom du Roi, où il les menaçoit de la diſgrace de S. M. & de la perte de leur Régiment, s'ils continuoient plus long-tems à conniver à ces arrangemens clandeſtins entre les Officiers, connus ſous le nom de *Concordat*, par leſquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt ſordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de ſervir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan ſouvent par les ſujets les moins en état de les remplir. Par un autre uſage non moins pernicieux, la naiſſance où le crédit procuroient des Régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentiſſage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être Colonel qu'après ſept ans de ſervice. (*) Le Marquis d'Autichamp ſervit d'exemple. En vain le Maréchal de Broglio, ſon parent, vouloit le faire ſouſtraire au réglement; il ne put y réuſſir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaiſſant dans les camps, ſuite de ce caractere de généroſité de gaieté, qui anime la nation françoiſe & la porte à la prodigalité, étoit monté à un

(*) Par ce réglement du 29 Mars 1758, il falloit que le militaire qui aſpiroit au grade de Colonel, eût été au moins cinq ans Capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu Capitaine ſans avoir été au moins deux ans Enſeigne, Cornette ou Lieutenant.

excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le Maréchal fit une loi somptuaire, ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer dans son département de la marine pour la table des Capitaines des vaisseaux & autres Officiers de la marine du Roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces Messieurs.

1761. Mars 1757. 3 Juin 1758.

Le jeu, fruit de l'oisiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de réfroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & surtout de mettre en défaut l'activité industrieuse des fripons qu'elle engendre, M. de Belle-isle engagea le Tribunal des Maréchaux de France à rendre une Ordonnance, par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au-dessus de 1000 livres. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au-dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former par-devant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagemens dont on exigeroit l'exécution.

6 Mai 1760.

En rappellant l'officier à la simplicité des peuples conquérans, le Maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son uniforme. Il en assigna même un décidé aux Offi-

ciers généraux, & tous furent obligés de le porter
1761. comme leur plus belle décoration. Du reſte, la paye & la ſubſiſtance du ſoldat furent augmentées, l'appointement du ſupérieur reçut des accroiſſemens à meſure qu'il acquéroit un grade ;
21 & il inſtitua l'Ordre du mérite militaire en fa-
Juillet veur des Officiers des troupes du Roi qui, nés
1659. en pays proteſtant, ne peuvent être admis dans l'ordre de Saint-Louis à cauſe de leur religion. Le Prince de Naſſau-Saarbruck & le Baron de Wurmſer y furent les premiers reçus, l'un Grand-Croix & l'autre Commandeur.

Enfin on doit à ce Miniſtre à peu près tous les changemens opérés dans l'adminiſtration de la guerre depuis la retraite du Comte d'Argenſon, auxquels il contribua par inſinuation avant
26 d'y travailler directement. On lui doit entr'au-
Févr tres l'Ordonnance portant qu'à l'avenir chaque
1757. Bataillon d'Infanterie aura une piece de canon à la Suédoiſe, avec un Sergent & trois Soldats pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du Marquis d'Autichamp, que le Maréchal de Belle-iſle ne manquoit pas de fermeté. M. le Comte de Lenoncourt, Colonel du Régiment de ſon nom, ayant quitté l'armée ſans congé & s'étant rendu à Paris, il lui écrivit que le Roi avoit nommé à ſon emploi. Les Conſeils de guerre tenus contre les Volontaires Liégeois & le Régiment de Piémont firent honneur à ſa ſévérité inflexible. Les Officiers des premiers furent caſſés. Ils avoient arrêté entre eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort, leur Colonel, qui vouloit introduire dans ſon Régiment la nouvelle diſcipline, à l'inſtar de celle des troupes Pruſſiennes. Un ſeul avoit refuſé de ſe conformer à cette

réſolution ; ils l'avoient inſulté, & aſſemblés par ordre du Général pour lui faire des réparations, plusieurs coups de fuſil partis à l'inſtant contre cette malheureuſe victime de l'eſprit de corps avoient provoqué une information ſur ce meurtre. Les auteurs en étant reſtés inconnus, il fallut au défaut de juſtice particuliere en faire une générale. 1761.

La conduite des Officiers du Régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux Armateur de Marſeille, connu ſous le nom de Roux de Corſe, étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit ſouvent de l'argent à ſes camarades. On abuſa de ſa facilité ; on ne le lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes ſervices. Sa patience ſe laſſa : une nuit il fut trouvé aſſaſſiné dans ſa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois Capitaines furent condamnés à être roués par contumace & quarante-cinq autres à être caſſés, dégradés d'armes & de nobleſſe, mis en priſon, &c. M. le Marquis d'Eſparbès, Colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de priſon par la ſentence. Sa femme étant de la cour de Madame de Pompadour, obtint grace pour ſon mari, qui conſerva le grade de Colonel en chef, mais ſans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nommé Colonel en ſecond du Régiment. La faveur éludoit ainſi ſouvent le zele patriotique du Maréchal, qui étant homme, avoit des paſſions. L'ambition étoit ſa plus forte, & le deſir de reſter à la tête des affaires l'obligeoit d'acquieſcer ſouvent aux volontés, aux injuſtices & aux caprices de la favorite.

1761. Une anecdote honteuſe pour le Maréchal, mais que l'impartialité de l'hiſtoire nous force de ne pas omettre, ſe trouve conſignée dans l'éloge hiſtorique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'Académie des Sciences par M. de Fouchy, ſon Secrétaire. (*) Ce Miniſtre, ſoit deſir d'innover, ſoit qu'il crût la choſe plus utile dans la circonſtance, ſoit intrigue de cour, & pour ſatisfaire à quelque paſſion particuliere, eut envie de ſéparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le Comte d'Argenſon pour le bien du ſervice qui l'exigeoit. Quand il eut mis ſon plan ſous les yeux de Louis XV, ſe doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le Roi avoit grande confiance, ſeroit conſulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir ſûr le champ cordon rouge & peu après la grand' croix, s'il vouloit le ſeconder dans ſon projet & donner un avis conforme au ſien. Ce grand artilleur reſta inflexible, & répondit que ſa façon de penſer étant diamétralement oppoſée à celle du Miniſtre, il ne pourroit la diſſimuler ſi S. M. lui faiſoit l'honneur de l'interroger. La déſunion ne s'effectua pas moins.

5 Mai 1758.

En 1755, lorſqu'on agita ſi l'on feroit la guerre, ou ſi l'on conſerveroit la paix, M. de Belle-iſle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit reſpiré les combats toute ſa vie, qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embraſſé le parti le plus juſte ni le plus noble;

(*) Cet Eloge a été lu à la rentrée de Pâques, le 17 Avril 1779.

lorſqu'il s'agiſſoit de repouſſer les inſultes d'un violent & perfide agreſſeur, montrât une telle modération. C'eſt qu'il ſe ſentoit alors déſormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquiſſent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu Miniſtre, il changea de langage : il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le Comte de Giſors, ſon fils unique, jeune guerrier de la plus grande eſpérance, ayant trop peu vécu pour s'illuſtrer, mais aſſez pour ſe faire connoître & regretter, fut bleſſé griévement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & auſtere que lui avoit donné ſon pere, avoit eu un heureux ſuccès & en faiſoit un jeune Seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le Prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait priſonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier ſoupir. 1761. 23 Juin 1758.

L'ambition du Maréchal qui lui rendoit ce coup plus ſenſible, en fut auſſi le remede. Le tumulte des affaires fit diverſion à ſa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans ſon intérieur le jugerent impaſſible.

La fin de ſa carriere fut troublée par une autre amertume. Les Lettres qu'il avoit écrites au Maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le Prince Ferdinand, en les rendant publiques, uſa des droits de la guerre pour dévoiler les plans du Maréchal, augmenter, s'il étoit poſſible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puiſſances neutres, & accroître la jalouſie & la méſintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, inſtruit par ſa propre expérience que les François ne pouvoient garder long-tems les 1759.

conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire,
1761. pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le Ministre Palatin & la cour de Cologne piqués de plusieurs traits offensans qu'ils trouverent dans la correspondance interceptée, se plaignirent de la façon dont on s'exprimoit sur leur compte & de ce qu'on les soupçonnoit de favoriser les Alliés. Enfin plusieurs chefs de l'armée françoise peints avec des couleurs désavantageuses, déja peu partisans du Maréchal, lui vouerent intérieurement une haine sourde. Ils n'en contribuerent que mieux à traverser ses opérations & lui imputerent ensuite leurs fautes ou les erreurs du Général.

Avide de tous les genres de gloire, le Maréchal voulut être aussi de l'Académie françoise, comme s'il suffisoit de s'y asseoir pour participer à l'immortalité, devise de la compagnie: il n'avoit aucun titre d'admission; son style, ainsi que son langage, étoit sec & négligé, & il n'eut jamais assez l'enthousiasme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au ministere dans un tems où la discorde régnoit encore, quoique plus sourdement, dans l'église, il eut l'art de se ménager entre les deux partis, & de se mêler le moins possible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux Jésuites; il leur avoit confié la premiere éducation de son fils, & tous les ans il se mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du pere Fouquet, un

des ornemens de la Congrégation de l'Oratoire, il penchoit ſecretement pour les Janſéniſtes, & faiſoit beaucoup plus de cas de ceux-ci. 1761.

Tel fut ce perſonnage ſi envié & ſi heureux du côté des jouiſſances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, puiſqu'après avoir été à la fois époux, frere & pere, il ſe trouva ſeul de ſa maiſon & la vit s'enſevelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, celui de ſentir ſes yeux affoiblis, offuſqués de la gloire naiſſante de l'homme qu'il déteſtoit le plus. 26 Janv. 1761.

Cet homme étoit le Duc de Choiſeul, qui, Miniſtre des affaires étrangeres, perſuada que pour donner plus de poids à ſes négociations, il falloit encore le faire Miniſtre de la guerre. Il avoit déja ſubjugué la Favorite & ne tarda pas à s'aſſervir le Souverain. Il entra d'abord dans ſes vues, d'autant mieux que nous avons déja obſervé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit ſon élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonſtances plus avantageuſes. Georges II venoit de mourir: le Prince de Galles, ſon petit-fils, monté ſur le trône, étoit un jeune Prince doux & tranquille. Le Lord Bute, ſon favori, & celui de ſa mere, entré au Conſeil, ainſi que ſes créatures, devoit non-ſeulement déſapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux ſuccès de l'Angleterre, plutôt que de ſe charger des ſoins & de la conduite d'une guerre embarraſſante. Enfin l'on voit preſque toujours le regne ſuivant contrarier le ſyſtême & les meſures du regne précédent. Il fut donc aiſé de préſumer que des ouvertures de réconciliation 25 Octob. 1760.

de la part de la France seroient écoutées ; & après
1761. avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les accessoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Bussy, celui qui y avoit
8 Mai 1760. déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le surnom de Bussy-Ragotin, pour le distinguer de Bussy de l'Inde, appellé Bussy-Butin, à cause de l'extrême opulence dont il étoit, sur lequel nous aurons occasion de revenir ; & du fameux Bussy-Rabutin, cet aimable courtisan de la cour de Louis XIV, dont le nom sera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du Duc de Choiseul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup sûr très-humiliante, que de gagner du tems pour laisser éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le silence, & sur laquelle il fondoit les plus grandes espérances. Il vouloit d'ailleurs se mettre bien au fait de l'esprit de la nouvelle cour, & il avoit choisi l'espion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtisans n'en furent pas dupes ; ils se plaignirent qu'on admît un personnage artificieux & tracassier, dont on avoit été très-mécontent sous le feu Roi, sur-tout qu'on lui permît de venir s'établir à Londres dans le tems des élections parlementaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il résulta précisément de la présence d'un négociateur aussi dangereux ; mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'instigateur secret des mouvemens des Torys. Dès-lors, suivant eux, on osa décrier hautement les hommes & les mesures auxquels l'Angleterre devoit ses succès les plus signalés. Dès-lors il se forma des partis en faveur des propositions de la cour de Versailles ; & celui de Pitt déclina visiblement à celle

de S. James, à proportion de ſa fermeté & de ſa franchiſe dans le cours de la négociation. 1761.

M. de Buſſy ayant infidieuſement mêlé des objets étrangers concernant les points de conteſtation avec l'Eſpagne, ainſi que les demandes de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Pruſſe, Pitt rejetta ces propoſitions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit, en aucun tems, le droit de ſe mêler de pareilles diſputes avec S. M. Catholique, & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande-Bretagne de préſumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ſes alliés, & abandonner les intérêts de Frédéric. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer pour donner le tems à l'Eſpagne de ſe lier avec la France, & de ſe déclarer. Il voulut démaſquer la premiere puiſſance; il dépêcha un courier au Lord Briſtol, Miniſtre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la ſurpriſe de ſon maître, & ſon indignation qu'un eſprit humilié osât s'entremettre auprès de S. M. Britannique pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit ſommer de s'expliquer cathégoriquement, ſi elle entendoit ceſſer ou conſerver la neutralité. Il rappella de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Buſſy, auquel on délivra des paſſe-ports pour ſe rendre dans ſa patrie; & il prit des meſures afin de continuer la guerre avec vigueur.

Le fameux Traité du Pacte de famille, négocié ſi ſecrétement, qu'il n'en tranſpira rien qu'après ſa ſignature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le Roi de France & le Roi d'Eſpagne y ſtipuloient, tant pour eux que pour le Roi des Deux Siciles & l'Infant Duc de Parme. 15 Août.

Ils y établiſſoient entre eux une alliance perpé-
1761. tuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie toute puiſſance ennemie de l'un d'eux, & ſe garantiſſant réciproquement toutes leurs poſſeſſions, dans quelques parties du monde qu'elles ſoient, ſuivant l'état où elles ſeront au moment où les trois Couronnes & le Duc de Parme ſe trouveront en paix avec les autres puiſſances, s'obligeant de ſe fournir les ſecours néceſſaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix ſéparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore ſuppreſſion du droit d'aubaine, en France, en faveur des ſujets des Rois d'Eſpagne & de Sicile, & convention expreſſe que les ſujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privileges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, ſans que les autres puiſſances de l'Europe puiſſent être admiſes à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs ſujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit là ce chef-d'œuvre dont s'applaudiſſoit le Duc de Choiſeul, non qu'il eût lieu d'eſpérer de grands ſuccès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de ſe procurer une paix moins honteuſe. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit cauſer une diverſion, &, en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviſer les ſiennes. C'étoit d'obliger le Portugal à ſe déclarer : ſi on pouvoit le détacher de ſon alliée naturelle, on enlevoit à celle-ci une ſource conſidérable de ſa richeſſe : s'il perſiſtoit à reſter uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le Miniſtre commença par recueillir, pour

son propre compte, les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangeres & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on lui donna encore celui de la marine. 1761. 13 Octob.

Il étoit question de la remonter ; & l'on se débarrassa de M. Berryer, qui y étoit resté, en lui accordant les sçeaux, que le Roi avoit gardés depuis la disgrace de M. de Machault. Cependant le Duc eut la modération de se défaire d'une partie du premier Ministere en faveur du Comte de Choiseul, depuis peu Ministre d'Etat, & ci-devant Ambassadeur à Vienne. Ainsi ce département ne sortoit pas de sa famille. Il savoit d'ailleurs la soumission que son cousin cacochyme, foible & paresseux, auroit à ses volontés ; &, pour plus de sûreté, il s'en réserva la partie la plus essentielle en ce moment, concernant la correspondance de l'Espagne & du Portugal.

S. M. Catholique se hâta de lui témoigner aussi sa satisfaction personnelle, en lui envoyant la toison d'or. M. le Dauphin remplit la cérémonie d'en revêtir ce Seigneur. Peu après, il fut encore reçu, par le Roi, Colonel-général des Suisses & Grisons, charge qu'il obtint de S. M. sur la démission du Comte d'Eu, qui en étoit revêtu. 1792. 18 Jan.

A peine le Duc de Choiseul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup, & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit question d'en imposer à l'Espagne par des efforts puissans pour la rétablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué son zele au Roi en 1744, en lui offrant le régiment de Septimanie qu'elle entretient à ses frais, donna un autre exemple patriotique,

plus ſuivi que le premier. Les Etats, aſſemblés
1762. à Montpellier, par une délibération unanime,
26 arrêterent d'offrir à S. M. un vaiſſeau de 74 pieces
Nov. de canon. Cet exemple fut auſſi-tôt un ſignal aux
1761. plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'Etat de l'imiter. Les ſieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour; de Pange & de Boullongne, tréſoriers de l'extraordinaire des guerres; Michel & le Maître, tréſoriers de l'artillerie; Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, ſe réunirent & donnerent leur ſoumiſſion pour un vaiſſeau de 80 canons. Les compagnies des receveurs généraux des finances, des fermiers généraux, des payeurs des rentes; les ſix corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les Etats de Bourgogne, les Adminiſtrateurs des poſtes de France, la Chambre du commerce de Marſeille, les Etats de Bretagne, tous ces corps s'engagerent de faire conſtruire chacun un vaiſſeau de ligne plus ou moins fort, ſelon leurs facultés. Le Miniſtre, en donnant cette impulſion générale à un zele auſſi efficace, annonçoit les reſſources du royaume. Mais ces reſſources ne pouvoient réparer ſur le champ 37 vaiſſeaux de ligne & 56 frégates que lui coûtoit cette guerre. (*) Elles ne pouvoient ſuppléer au vuide qu'y laiſſoient plus de 25 mille matelots priſonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus

(*) 18 vaiſſeaux de ligne & 37 frégates pris.
14 vaiſſeaux de ligne & 11 frégates détruits.
5 vaiſſeaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

de douze cens à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant, & dont il ne restoit plus que ceux avilis par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le Chevalier de Ternay, Capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux frégates (*), arrive à la baye des taureaux, dans l'Isle de Terre-neuve, y débarque 1500 hommes sous les ordres du Comte d'Haussonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'isle; mais ce ne fut qu'un éclair de succès : avant trois mois, les Anglois reprirent cette conquête. 1762. 24 Juin

Aussi l'Espagne, qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche, & assez nombreuse pour, avec les restes de celle de France, pouvoir tenir tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu si tard, & de son école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an, elle perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba, Manille, plus de cent millions, & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée, en envahissant un voisin que sa foiblesse seule avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal soutenu par l'Angleterre, de son tyran devenue son défenseur, après avoir cédé aux premieres entreprises de 18 Sep.

(**) Le *Robuste* de 74 canons, l'*Eveillé* de 64, la *Garonne* de 44 & la *Licorne* de 30.

d'Eſpagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut
1762 parvenir à la ſubjuguer, malgré le concours de ſon alliée.

Cet eſſai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adverſaire de la France n'étoit plus heureuſement à la tête du miniſtere de S. M. Britannique. M. Pitt, s'appercevant de l'influence qu'avoient, auprès des favoris du nouveau Roi, les intrigues artificieuſes du Duc de Choiſeul, s'entendant répéter continuellement cette phraſe, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Pariſiens, mais ridicule & incroyable *à Londres, que les Anglois ſe perdoient par leurs propres ſuccès*, réſolut de tenter un dernier effort. Il déclara, dans le conſeil de S. James, qu'il étoit tems d'humilier toute la maiſon de Bourbon; que, ſi on laiſſoit paſſer cette occaſion, on ne la retrouveroit point, & que, ſi ſon avis ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoîtroit plus. Il remercia les Miniſtres du feu Roi de leur appui; il dit qu'il avoit été appellé à l'adminiſtration par le peuple, auquel il ſe regardoit comme comptable de ſa conduite, & qu'il ne pouvoit plus répondre des meſures qui ne ſeroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité, & ſur-tout le ſecret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du Roi vers lui, il ſe démit.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux Miniſtres la deſiroient preſque autant que la France. Une anecdote ſinguliere le prouve : c'eſt que le Comte de Viry, l'Ambaſſadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations ſous la médiation du Roi ſon maître, ſe trouve rangé, à cette époque,

parmi les penſionnaires de l'établiſſement de l'Irlande, avec une très-forte annuité (*).

1762. Paix

Le traité ne tarda donc pas à ſe conclure : les pour-parlers ne durerent pas deux mois ; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas aſſez bien digéré le traité précédent, pour y avoir laiſſé des points indécis, d'autres ambigus ; & l'on y apporta, de part & d'autre, une précipitation que des particuliers n'auroient pas miſe dans la diſcuſſion de quelque convention un peu épineuſe. Eh ! combien ne devoit pas l'être celle-ci ! Quoi qu'il en ſoit, Louis XV, conſervant encore l'ombre de ſa grandeur, vit ſon ennemi ſigner les articles dans ſon palais. Ce fut à Fontainebleau que le Duc de Praſlin, Miniſtre du Roi ; le Marquis de Grimaldi, Ambaſſadeur d'Eſpagne ; & le Duc de Bedfort, Ambaſſadeur plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, ſe réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de ſe conformer au ſort que lui feroient les grandes Puiſſances. Mais l'Angleterre négligea tellement de ſtipuler les intérêts du Roi de Pruſſe, que les Miniſtres de ce Prince proteſterent, à Londres, contre le contenu du traité, en tout ce qui regardoit le Roi leur maître. Cela n'eut pas de ſuite cependant, & la paix d'Allemagne tarda peu à ſe conclure après celle-là.

3 Nov.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ſes revers & de ſa foibleſſe. Le parti de la minorité, en Angleterre, le ſentit ; & la conſternation regna parmi le peuple à ſa publication,

(*) Ce fait ſe trouve conſigné dans *l'hiſtoire de la guerre de 1756*, écrite en Anglais.

comme s'il eût reçu la loi, ou plutôt il se livra
1762. aux plus violens murmures. C'eſt ce qui conſoloit le Duc de Choiſeul. Il voyoit déjà, dans ce mécontentement, le germe des révolutions qu'il ſe promit bien de fomenter : il ne douta pas de regagner, par l'intrigue, ce que le ſort des armes faiſoit perdre à la France. Ses ſacrifices étoient immenſes, autant que douloureux : elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus ; à la reſtitution de ſes vaiſſeaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le ſujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ſes prétentions ſur l'Acadie ; elle cédoit, en toute propriété, au Roi d'Angleterre le Canada, l'iſle du Cap-Breton, & toutes les iſles du golfe & fleuve Saint-Laurent ; elle conſentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement, & comme ſous le bon plaiſir de S. M. Britannique, qui lui cédoit, pour ſécher le poiſſon, les deux petites iſles de Saint-Pierre & Miquelon, mais ſous la ſtipulation de n'y point établir des fortifications, & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes ; elle ſe laiſſoit reſſerrer juſques dans les poſſeſſions qui n'avoient pas été entamées ; & une ligne tirée au milieu du fleuve de Miſſiſſipi dans toute ſa longueur, devoit ſervir de borne à la Louiſiane. L'Angleterre faiſoit aux Antilles, à l'égard des iſles neutres, le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne ſe déſiſtoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle ſervît de tombeau, par ſon air peſtiféré, aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique, elle ſe réſervoit également la portion la plus avantageuſe dans le Sénégal, & donnoit à la France, dans l'iſle de Gorée, la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Oriſa, les

comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'eſt-à-dire démantelés, dévaſtés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des Commiſſaires de S. M. Britannique reſter indéfiniment ſur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, leſquels Commiſſaires ſeroient payés par la France. L'Eſpagne, pour s'être mêlée un inſtant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la Baye de Penſacola, de lui permettre la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras & de ſe déſiſter de ſes prétentions à la pêche de Terre-neuve. 1762.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner ſi à tant de clauſes irritantes en étoit ajoutée une ſecrete, infiniment plus utile & plus glorieuſe pour la Grande Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaiſſeaux, qu'elle daignoit ſouffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en eſt accrédité pendant longtems, & un écrivain (*) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a oſé avancer cette aſſertion comme un fait poſitif & indubitable; mais il s'eſt trouvé contredit ſur le champ par les réclamations du Duc de Nivernois, envoyé à Londres, Miniſtre Plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les Ducs de Choiſeul & de Praſlin, Miniſtres alors & ſous la direction deſquels elle ſe négocioit, enfin par un arrêt du conſeil, (**) qualifiant ſon

(*) Le Sr. Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée : *Obſervations ſur le Mémoire juſtificatif de la cour de Londres, &c.*

(**) En date du 19 Décembre 1779.

assertion de fausse & absurde. Le Duc de Praslin,
1762. dans sa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le ministere ayant toleré l'impression & la publicité de ce pamphlet, semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement, c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, sachant bien qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur si cette stipulation eut été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité sur la mer; rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiement une faute capitale, dont le ministere Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position surtout, pouvoient ranimer encore aisément le commerce des François & leur donner une consistance florissante aux Antilles. Il est constant que si S. M. Britannique en eût exigé la cession, on n'en eut pas moins fait une paix imposée par la nécessité.

Cette guerre & cette paix même, étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eut sçu en profiter. Il auroit compris qu'un

royaume,

royaume ; quelque puiſſant qu'il ſoit, peut décli-
ner aiſément & tomber en peu d'années du faîte 1762.
de la proſpérité dans l'abbaiſſement ; que les ar-
mées les plus nombreuſes, les mieux aguerries,
ſans diſcipline & ſans ſubordination ne pourront
jamais vaincre une poignée de Spartiates ; que le
commerce, aliment continuel de la richeſſe de
l'Etat, ne peut ſe ſoutenir ſans le concours, ſans
la protection continuelle de la marine royale, &
celle-ci ne ſe former qu'à l'école de l'autre ; que
les tréſors ne deviennent qu'une ſource de cor-
ruption & de ruine, s'ils ne ſont bien adminiſ-
trés ; qu'enfin point d'empire ſolide, s'il n'a pour
baſe l'économie ; point de grand Roi, s'il ne
tient les rênes de ſon Etat ; point de Monarque
heureux, ſans l'amour de ſes ſujets.

Hélas ! Louis XV ſavoit tout cela, & n'avoit
pas la force de mettre ces maximes en pratique.
Le déſordre où la guerre avoit jetté toutes les
parties de ſon royaume, l'effraya ; il ne chercha
qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y ſonger,
& il s'affaiſſa de plus en plus dans l'inertie & dans
la crapule. C'eſt ce que nous allons remarquer
durant la derniere époque de ſon regne, que
nous avons aſſimilée à celle que les poëtes fabu-
leux nous préſentent ſous l'expreſſion énergique
& trop vraie de *ſiecle de fer*.

Si quelque choſe avoit pu ramener ce Prince à
la vertu & à ſes devoirs, ç'auroient été les per-
tes cruelles & ſucceſſives qu'il fit ; mais elles ne
ſervirent qu'à raffermir & prouver ſon impaſſi-
bilité : du moins ne lui firent-elles que des im-
preſſions très-légeres, dont il chercha ſoudain à
ſe diſtraire, comme des maux de ſon Etat.

Madame Infante, Ducheſſe de Parme, venue
à Verſailles pour y recevoir les careſſes de ſon

auguſte pere qui l'avoit toujours beaucoup aimée,
1762. fut la premiere qui périt ſous ſes yeux; la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux
6 Nov. dû l'affecter, que cette Princeſſe étoit ſa confi-
1759. dente, qu'il verſoit dans ſon ſein les amertumes dont ſon ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit : „ ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé à „ renvoyer Machault, l'homme ſelon mon cœur. „ Je ne m'en conſolerai jamais. (*) „ Et cette phraſe ſeule peindroit Louis XV quand mille autres traits ſemblables ne le feroient pas.

5 Mars La Princeſſe de Condé, que ſes graces & ſa
1760. jeuneſſe; le Comte de Charolois, que la vigueur
22 de ſon tempérament & la vie la plus active ne
Juillet. purent empêcher de deſcendre au tombeau, ſuivirent ce premier avertiſſement; auquel ſuccéda peu après un troiſieme, plus éloquent. Le Duc de Bourgogne, fils aîné de M. le Dauphin, ayant langui plus d'un an, ſuccomba à ſes ſouffrances, ſans qu'aucun ſecours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune Prince, en jouant avec des
22 enfans de qualité de ſon âge, fit une chûte, &,
Mars dans la crainte qu'on ne punît ou réprimandât
1761. celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident, & recela long-tems ſon mal, il ſurvint une tumeur. Les médecins, en ignorant la cauſe véritable, l'attribuerent à une cauſe étrangere : ils ordonnerent une opération qu'il ſoutint avec une fermeté & une conſtance infini-

(*) Le Baron de Houze, Miniſtre plénipotentiaire du Roi, près les Princes & Etats du Cercle de la Baſſe Saxe, doit avoir lu cette phraſe dans la lettre originale.

ment au-dessus de ses forces ; &, par un courage plus admirable encore, il persista à ne vouloir jamais nommer le coupable, & à lui faire toujours le même accueil. 1764.

Helvetius, pour expliquer la tendresse qui ne remonte pas, & s'accroît au contraire à mesure qu'elle descend, dit que les grands-peres n'aiment si fort leurs petits-enfans, que, parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Assertion qui révolte, prise littéralement, & paroît barbare ; mais, réduite & modifiée, est d'un grand sens, & vraiement philosophique. L'homme répugnant à sa destruction, par un instinct secret, est involontairement affligé de voir ceux qui, devant le remplacer, lui en rappellent plus immédiatement le souvenir. Ses arriere-neveux, au contraire, destinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramenent à une idée de résignation consolante, par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres sont soumis sans exception. C'est, sans doute, de cette maniere que Louis XV, bon pere naturellement, se montra plus sensible à la mort du Duc de Bourgogne, qu'il ne le fut ensuite à celle de son fils unique. Heureusement il lui restoit trois petits-fils, c'est-à-dire, dans l'acception de l'Auteur du livre de *l'Esprit*, *trois ennemis de son ennemi*.

Une maladie grave, survenue à la Marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir, fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur, dont la mort seule devoit être le terme, auroit été un spectacle déchirant pour l'amour, & même pour la seule amitié. Louis XV, qui, dès le commencement, voulut que la Faculté ne lui dissimulât rien, reçut, sans émotion, le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout

dire : en même tems, il se conduisoit avec la
1764. favorite, comme s'il eût cru le contraire ; il lui prodigua non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade ; mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis, de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi parler, les rênes de l'Etat encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier souffle, le sieur Janet vint lui rendre compte, à son ordinaire, du secret de la poste. Chaque matin, le Duc de Fleuri, Gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de Madame de Pompadour ; &, transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille Royale de rester malade & de payer le tribut à la nature dans le château, d'où l'on écarte, avec tant de soin, tout ce qui
15 Mars peut y rappeller les miseres & la fin de la vie humaine. Il est vrai, qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville ; & l'on observa Louis XV, qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complette. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du Monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans ? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presque isolé au milieu de sa famille, dont la Marquise travailloit à l'écarter de plus en plus. Dégoûté de la Reine, redoutant l'austérité de son fils & de Madame la Dauphine, il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de Mesdames, & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis long-

tems, mais du moins il en partageoit la haine avec ſa maîtreſſe ; & cette haine alloit ſe réunir ſur lui ſeul. Enfin ſon indolence même auroit dû réveiller ſon engourdiſſement, par le fardeau des affaires dont Madame de Pompadour l'avoit débarraſſé, & lui laiſſoit en mourant tout le poids. Les Miniſtres, & ſur-tout le Duc de Choiſeul, en devenant plus deſpotes, chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le ſeul qui pût véritablement affecter Sa Majeſté. 1764.

Du reſte, la Marquiſe, que tout le royaume déteſtoit avec raiſon, méritoit vraiement la tendreſſe ou l'affection de ſon auguſte amant. C'eſt un point dont la diſcuſſion, ſans juſtifier ſon inſenſibilité, pourroit la motiver. Bien différente de Madame de Mailly, Madame de Pompadour n'aima jamais le Roi pour lui-même. Eblouïe du moins de la ſplendeur du trône, comme la Ducheſſe de Château-roux ; dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le Roi à une gloire dont l'éclat pût rejaillir ſur elle, & couvrir ſon déshonneur. Elle avoit de l'eſprit, mais petit ; & toutes ſes paſſions portoient l'empreinte de cette petiteſſe. Elle aimoit l'argent, & n'enviſagea, dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir, & de ſatisfaire ſon attrait exceſſif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favoriſa les arts, ce fut toujours ſous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de ſon ſexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un Prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'Etat, afin qu'elles ne tombaſſent pas en d'autres mains. Le caractere de la favorite la rendoit ſuſceptible d'être aſſervie à ſon

tour; & ce furent ſucceſſivement M. de Ma-
1764. chault, le Cardinal de Bernis, le Maréchal de Belle-Iſle, le Duc de Choiſeul, qui, en la dominant, dirigerent le Royaume. Elle étoit de même dans ſon intérieur; ſes gens en faiſoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie, elle ne pouvoit en donner à Louis XV; & c'étoit ainſi la maîtreſſe la plus dangereuſe & la plus funeſte pour lui & pour ſon peuple. De-là découlerent, avec l'anarchie, le déſordre & tous les maux de la France.

Au ſurplus, veut-on avoir une idée préciſe de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui, en dix vers, en décrit à la fois & la naiſſance & la vie, & la figure & l'eſprit. C'eſt dans la *Pucelle*, où l'on lit le portrait ſuivant, que nous inſérons ici avec d'autant plus d'empreſſement, que ce morceau eſt rare, & ſe trouve ſupprimé dans les dernieres éditions.

Telle plutôt cette heureuſe griſette,
Que la nature, ainſi que l'art forma
Pour le b..... ou bien pour l'opéra;
Qu'une maman aviſée & diſcrete,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main droite,
Sous un Monarque entre deux draps plaça,
Sa vive allure eſt un vrai port de Reine,
Ses yeux fripons s'arment de majeſté,
Sa voix a pris le ton de Souveraine,
Et ſur ſon rang ſon eſprit s'eſt monté.

D'après ſon caractere donné, on ne ſe ſeroit pas attendu que Madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés, ſans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'eſprit du Roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de

la religion : ce qu'elle fit ſans faſte & ſans puſillanimité. Elle demanda pardon hautement à ſa 1764.
maiſon & à tous les courtiſans préſens du ſcandale qu'elle leur avoit donné. Le plus ſingulier de la ſcène, c'eſt que les Prêtres n'euſſent pas exigé d'elle, en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la ſimple fornication ; que la concubine quitte le ſéjour de ſon libertinage, & qu'elle fît cette réparation dans ce palais, depuis vingt ans le théatre de ſon péché. Mais il eſt, avec les Confeſſeurs de cour, des accommodemens : il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour ſouffrir la tranſlation. Le jour même où elle attendoit ſa derniere heure, le Curé de la Magdeleine, paroiſſe de ſon hôtel, à Paris, vint la voir ; &, comme il prenoit congé d'elle, *un moment*, lui dit-elle, *Monſieur le Curé, nous nous en irons enſemble.* Madame du Hauſſet, ſa premiere femme de chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition ; le beſoin l'avoit fait s'attacher à la favorite : froide, diſcrete, ſans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la ſervoit, & s'eſt retirée avec une fortune très-médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la ſatyre ont enfantées, nous ne citerons que celle-ci, courte, énergique, & d'une grande vérité :

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle ! (*)

(*) On en fit une latine, originale, & qui, quoique roulant ſur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuſe :

D. D. Joannis Poisson Epithaphium.
*Hic piſcis Regina jacet quæ Lilia ſuccit*
*Per nimis ; an mirum ſi floribus occubat albis ?*
*Obiit die 15 Aprilis anno 1764.*

1764. En jouant par degrés ces trois rôles, il n'eſt point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puiſſe atteindre elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de Madame de Pompadour un phénomene nouveau, un Poiſſon de Malvoiſin en moins de vingt-cinq ans devenu, de tambour maréchal de camp, encore après avoir été retardé dans ſa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans ſon corps (*). Du reſte, on ne ſauroit nombrer les millions que

(*) M. de Poiſſon de Malvoiſin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il ſçut l'élevation de ſa couſine, il vint la trouver & la ſollicita de l'avancer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire; qu'il y vouloit reſter & qu'elle étoit aſſez puiſſante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le Duc de Biron, alors colonel du régiment du Roi, étoit un des courtiſans les plus aſſidus de cette favorite. Elle profite de la circonſtance & lui témoigne le deſir qu'elle auroit de mettre ſon parent dans ſon corps. Il eut la baſſeſſe de l'accepter, & les officiers eurent le courage de le refuſer. Ils accueillirent gracieuſement le tambour décraſſé, mais en ne lui diſſimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il ſuccomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât ſucceſſivement tout le corps. Il ſe retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieuſement humiliée, vouloit perſiſter & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarraſſant: on l'appaiſa; ſon parent fut fait Lieutenant de Dragons, puis Capitaine, puis paſſa au corps des Carabiniers, &c.

M. le Marquis de Marigny recueillit de la ſucceſſion de ſa ſœur. La ſeule vente de ſon mobilier dura un an. C'étoit un ſpectacle ou l'on alloit par curioſité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il ſembloit que toutes les parties du monde ſe fuſſent rendues tributaires du luxe de la Marquiſe. En comparant les richeſſes, les magnificences de la dépouille de cette maîtreſſe du Roi, avec la ſimplicité, la pauvreté de Madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on ſent aiſément la différence de la trempe de leur ame, ainſi que de la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le ſouvenir de la poſtérité ; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit eſtimer ſa favorite, la gardant par néceſſité, & cependant deſirant de s'en voir débarraſſé, l'oublia bientôt. 1764.

Hélas! que n'oublioit pas Louis XV ? Il oublia juſqu'à ſon fils unique, dont la mort répandit un ſi grand deuil ſur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce Prince pendant longtems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'auſtérité de ſes mœurs, par la ſageſſe de ſa conduite politique, par l'étude conſtante qu'il faiſoit de ſes devoirs dans tous les genres pour ſe mettre en état de régner, enfin ſur-tout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par ſonattention ſontenue à ne s'entourer que d'hommes eſſentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocriſie. Ce qui doit ſurtout rendre ſa mémoire à jamais précieuſe aux François, c'eſt un trait d'héroïſme domeſtique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de ſon cœur ; que la ſeule ſatisfaction intérieure d'obéir à ſa douce impulſion l'y

pouvoit exciter & en être la récompense ; que le
1764. sacrifice auquel il le portoit, se renouvelloit chaque jour & devenoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable ; il se promit
Août de se sevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste,
1757. & il ne succomba jamais depuis à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses Menins essayant de le calmer par la considération que la plaie ne seroit peut-être pas mortelle. *Eh quoi*, s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur ?* Quand on n'auroit conservé de sa vie que ce propos seul, il suffiroit pour annoncer combien un Prince qui faisoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de Madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le Dauphin, qui jusques-là avoit joui d'une santé florissante, commençoit à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne peut se dissimuler qu'une langueur secrete le consumoit : on en chercha la cause & chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce Prince avoit voulu faire passer une dartre, dont l'humeur repercutée, sans précaution, s'étoit jettée sur la poitrine. Mais Madame la Dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des Mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion & sur-tout de la

destruction des Jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture, ce Prince s'étant trop fatigué à Compiegne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui survint un gros rhume, & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que sa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le Roi se conduisit à son égard comme il avoit fait envers Madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste & très-mal-sain, jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculoit les derniers instans, & il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans la cour du château, & cela faisoit quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchoit de sa fin, & que le départ étoit fixé à l'instant où il expireroit, chacun s'empressoit de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être considérable. Le Prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit sur les voitures, il dit à la Breuille, son médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever son espoir : *Il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.* 1765.

Le Roi avoit chargé le Grand-Aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie & de recevoir son ame. Dès qu'il vit le Prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait. Il prend sur le champ son parti, envoye chercher M. le 20 Déc.

Duc de Berry, l'aîné des enfans de France, &
1765. après lui avoir adreſſé un diſcours relatif aux circonſtances, il le conduit chez ſon auguſte mere. En entrant, il dit à l'huiſſier : *Annoncez le Roi & Monſieur le Dauphin.* La Princeſſe ſentit ce que ſignifioit ce nouveau cérémonial ; elle ſe ietta aux pieds de S. M. & lui demanda ſes bontés pour elle & ſes enfans.

Suivant les dernieres diſpoſitions de M. le Dauphin, ſon cœur ſeulement fut porté à Saint Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. On célébra ſes obſeques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empreſſement dont on ne ſe rappelle point d'exemple, même en faveur du Roi. Entre la foule d'oraiſons funebres enfantées en faveur de ce Prince, point d'auſſi belle que ce diſtique de Voltaire pour être mis au bas de ſon portrait :

Connu par ſes vertus, plus que par ſes travaux,
Il ſçut penſer en ſage & mourir en héros !

La mort d'un Prince vertueux eſt une calamité univerſelle. Les étrangers le pleurerent auſſi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au Duc de Nivernois le Docteur Maty, homme de lettres diſtingué, à portée de connoître & d'apprécier les ſentimens de ſes compatriotes.

„ Permettez à un étranger de mêler ſes larmes
„ aux vôtres & à celles de toute la France. Ger-
„ manicus pleuré des Romains, le fut auſſi de
„ ſes voiſins, des ennemis même de leur em-
„ pire. Si Monſieur le Dauphin jette encore les
„ yeux ſur la terre, il n'y voit plus en ce mo-
„ ment que des cœurs françois. “

Si Louis XV ſoutint avec ſon indifférence

ordinaire la mort de ſon fils unique, d'un autre côté il ſe conduiſit envers Madame la Dauphine de maniere à la conſoler, s'il eut été poſſible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'apperçut de ſon changement de ſort; il lui fit augmenter le nombre de ſes gardes; il lui donna un appartement qu'elle parut déſirer au-deſſous du ſien, & l'on y pratiqua, par ſes ordres, un eſcalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la Princeſſe la fatigue de l'eſcalier, il ordonna de poſer chez lui une ſonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Conſulté ſur le rang qu'elle tiendroit déſormais à la cour, il répondit: „ il n'y a que la „ couronne qui puiſſe décider abſolument du „ rang. Le droit naturel le donne aux meres „ ſur leurs enfans; ainſi Madame la Dauphine „ l'aura ſur ſon fils, juſqu'à ce qu'il ſoit Roi. „ 1765.

Tant d'égards, de privileges & de diſtinctions, ne purent produire l'effet que deſiroit ſincérement le Roi, celui d'adoucir le chagrin de Madame la Dauphine & de contribuer au rétabliſſement de ſa ſanté. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le Dauphin aſſidument, comme elle faiſoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant ſouvent, en paſſant des heures entieres ſous ſes ridaux à aſpirer les miaſmes peſtilentiels qui s'exhaloient du moribond, ſa poitrine ſe trouva affectée auſſi, & la douleur dont elle ſe nourriſſoit ſans ceſſe, ſi propre à aggraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la ſienne incurable. Quinze mois après, elle fut rejoindre ſon époux & fut enterrée à ſes côtés, comme elle l'avoit demandé au Roi. Exemple mémorable d'amour conjugal, ſi rare

dans le monde & ſur-tout à la cour. Cette Prin-
1967. ceſſe ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle
3 Mars. avoit toujours regardé comme ſon premier ſoin, comme le plus indiſpenſable & le plus ſacré, de veiller ſur l'éducation de ſes enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le Dauphin de ſon vivant, elle s'en chargea ſeule après ſa mort. Le latin & le françois, l'hiſtoire ſacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du reſſort de cette ſavante & vertueuſe Princeſſe, & malgré ſon état de langueur & d'épuiſement, elle ne ceſſa de remplir ce devoir que la veille de ſa mort.

Ce triſte événement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieilleſſe, & frappant par ſes circonſtances. Le Roi Staniſlas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel ſi le ciel eut exaucé leurs ſouhaits, en bonne ſanté encore, ſe trouvant ſeul au coin de ſon feu, la flamme gagna un pan de ſa robe de chambre. Il ne put être ſe-
Févr. couru à tems & périt d'un ſi cruel accident. Enfin,
1766, par un concours de fatalités ſingulieres, la Reine fut atteinte à ſon tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté déſigna ſous le terme neuf ou rajeuni de *Coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M. dont les facultés de l'ame ſe trouvoient ſuſpendues, ſans que ſes ſens fuſſent dans un repos véritable; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durerent pluſieurs mois, ſans aucun eſpoir de la voir réchapper, elle ſuccomba auſſi & rendit
25 Juin le dernier ſoupir, après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du Dauphin & de la Dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait

courir sur la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte ; mais nous les regardons comme le fruit uniquement de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une premiere supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusques à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que Madame de Pompadour se trouve la premiere dans la chaîne des victimes ; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné cette favorite, eût empoisonné le Dauphin, Madame la Dauphine, la Reine ; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seroient exercées à l'envie à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le Roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, auroit joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus cheres. Spectacle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV, le cœur d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibere, auroit été un supplice perpétuel pour lui, un suplice insoutenable même

1768.

pour le plus affreux scélérat. Telles sont les con-
1768. tradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraîneroit l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins.

Un acte de tendresse qui échappa au Roi à la mort de la Reine, donne lieu de croire que c'est celle qui l'affecta davantage. M. de Lassone, le premier médecin de cette Majesté, étant venu, suivant l'usage, apprendre cette funeste nouvelle à son auguste époux; il le suit; il entre dans l'appartement; il approche du lit où étoit le cadavre, & veut embrasser, pour la derniere fois, ces restes inanimés. Ensuite, il se fait raconter, par M. de Lassone, tout ce qui a rapport aux derniers instans de la Reine. Le Docteur, en rendant compte au Monarque, pâlit, chancele, se trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ses bras, le porte sur le fauteuil, & donne à la fois un exemple mémorable de tendresse conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce Prince, & plus nous le trouvons indéfinissable. On voit, par son testament, que, dès 1766, premiere époque, où il y songea, il avoit reconnu ses défauts & les vices de son regne. Il avoit supprimé le Parc-aux-Cerfs, & cherchoit au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue; & c'est à la mort de la Reine, qui sembloit devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il se livre à toutes ses foiblesses, & souffre que son royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus consterné, que Louis-

Quinze avoit fait, dans cet intervalle, un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il sembloit annoncer une résolution sincere de mieux vivre, de soustraire aux yeux de son peuple tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir de ses égaremens. Entre la foule des beautés offertes à son choix, il avoit distingué une demoiselle Romans, fille point mal née, assez bien éduquée, ingénue, & qui, résistant à ses premieres caresses, n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce sérail infame, où étoient indistinctement confondues ses semblables. S. M. s'y étoit attachée, avoit acheté une maison à Passy, où la jeune personne étoit accouchée d'un fils. Le Roi enchanté, lui avoit permis de le faire baptiser sous son nom, avec promesse de le reconnoître en tems & lieu, exigeant sur cela le silence, jusqu'à ce qu'il lui plût manifester sa volonté. Mlle Romans avoit nourri elle-même cet illustre poupon; &, le considérant moins comme son enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *Monseigneur*; elle le mettoit sur le derriere de son carrosse, & se tenoit sur le devant comme sa gouvernante; elle exigeoit les mêmes hommages, non-seulement de ses domestiques & de sa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Long-tems le Roi, flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toléré; parce que, circonscrit dans les bornes de sa maison, il n'en transpiroit rien au-dehors. D'ailleurs, cette Sultane subalterne vivoit dans une retraite profonde, montroit beaucoup de modestie, édifioit même, autant que le comportoit son état, ses voisins, & son Curé; se faisoit aimer généralement par sa bienfaisance & 1768.

ſes charités : ſur-tout elle ne ſe mêloit en rien des
1768. affaires. C'eſt ce qui avoit empêché Madame de Pompadour, & depuis les Miniſtres, d'en prendre aucune jalouſie. Mais quels aſyles ne viole pas l'intriguant ? quel repos ne trouble-t-il pas, quand c'eſt utile à ſes projets ? Un certain abbé de Luſtrac, homme de condition, voyant la maîtreſſe en titre morte ſans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatroniſa chez Mlle de Romans, ſous prétexte de concourir à l'éducation de ſon fils. Elle a peu d'eſprit ; il gagna ſa confiance ; elle fut bien aiſe de trouver en lui un conſeil, un homme en état d'écrire ſes lettres au Roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par ſon foible pour ſon enfant, & lui fit ſentir la néceſſité de preſſer S. M. d'effectuer ſa parole royale à l'égard de ce gage précieux de ſon amour. Plus le Monarque éludoit de la remplir, plus il lui faiſoit ſentir la néceſſité de réveiller ſa tendreſſe ; il lui fit concevoir que le Roi ne pouvoit donner un état au jeune Prince, ſans conſolider celui de la mere & le rendre inébranlable. Il flatta tellement ſon orgueil, qu'elle ſe répandit plus au dehors, qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne diſſimula pas les titres ſur leſquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer, en quelque ſorte, l'auguſte amant à accélérer l'inſtant deſiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les Miniſtres, qui ſe trouvoient très-bien d'être débarraſſés du joug d'une maîtreſſe impérieuſe, n'étant pas diſpoſés à en voir renaître une ſeconde, aigrirent le Monarque. Un beau matin, on vint enlever Mlle de Romans fort durement : on la conduiſit dans un couvent, par lettre de cachet. On la ſépara de ſon fils,

mis dans un college, ſans qu'elle ſçût quel il étoit ; & le Confident fut reſſerré étroitement dans un château fort. Ainſi ſe diſſipa ce complot ; & le Public, qui ignoroit la cauſe ſecrete d'un tel événement, l'attribua à la réſipiſcence du Monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque choſe. Madame Adelaïde a même dit depuis (*) ſa mort, à l'occaſion du teſtament dont on a fait mention ci-deſſus, que ſon auguſte pere étoit ſincérement converti alors & réſolu à vivre en bon Chétien ; mais que le Maréchal de Richelieu, ſous pretexte de le diſtraire de ſa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut Madame Dubarri, qui remplit le dernier épiſode des amours de ce Prince, & qui mit le comble aux infamies dont ſa vie n'étoit déjà que trop ſurchargée. Mais nous n'en ſommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandaſſent pas compte. Reculons-le du moins : quoique de quelque côté que nous nous tournions, nous n'enviſagerons plus que des choſes affreuſes à raconter. 1768.

Par le cerele des révolutions humaines, du mal le plus extrême il réſulte preſque toujours un bien. C'eſt ainſi que la guerre, ſource de tant de calamités, appaiſe ordinairement au ſein d'une nation les querelles particulieres, les diviſions inteſtines ; tous les eſprits ſe réuniſſent en un ſeul eſprit de patriotiſme. Si la guerre de 1756 n'é-

(*) C'eſt à M. d'Outremont, Avocat, appellé à Choiſy lors de l'ouverture du teſtament de Louis XV, que Madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

teignit pas tout-à-fait le ſchiſme, elle le réfroi-
1768. dit conſidérablement : elle détourna le Public d'y prendre part ; & d'autres événemens ayant ſuccédé à la paix, il ne fit plus que tirer à ſa fin. Les Magiſtrats eurent à s'occuper d'objets plus importans, de maux plus réels, dérivant, il eſt vrai, d'une ſource commune. C'étoient toujours les mêmes ennemis à combattre ; au maſque religieux ils avoient ſeulement ſubſtitué le maſque politique.

La Grand'chambre, reſtée en 1757, afin de ſoutenir le rôle de médiatrice & d'interceſſeur, dont elle avoit coloré ſa défection, depuis le procès de Damiens jugé, ne ceſſoit de ſolliciter, pour prix de ſon zele & de ſes travaux, la réunion des autres Chambres. Le Conſeil, qui avoit beſoin du Parlement, le ſeul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enregiſtrement des impôts, & qui ſe flattoit de le trouver plus docile après ſa
1 Sep. nouvelle diſgrace, ne demandoit pas mieux.
1757. Ainſi les démiſſions furent rendues : cette Cour fut rétablie dans la plénitude de ſes fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainſi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Meaupou, ſon premier Préſident, autrefois l'idole de la Compagnie, lui étoit devenu ſuſpect dans cette circonſtance ; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de ſe démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer, ſans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotiſme. Enfin, on récompenſa les deux Conſeillers d'Etat qui avoient travaillé au rétabliſſement des choſes,
Octob. en les introduiſant au Conſeil des Dépêches. C'é-
1757. toient Mrs Gilbert de Voiſins & Berryer. Le

premier avoit été utile par ſes lumieres & ſon eſprit de conciliation ; le ſecond par ſes intrigues auprès de la Marquiſe, dont il avoit l'intimité en qualité de Lieutenant de Police. Cette innovation fut fondée ſur ce que ce Conſeil, où ſe rapportent les affaires concernant l'adminiſtration intérieure, n'étant preſque compoſé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, juriſdictions & uſages des différens tribunaux du royaume, avoit déja fait faire au Roi, deux fois de ſuite, de fauſſes démarches vis-à-vis de ſon Parlement. On flattoit ainſi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui perſuader qu'il n'avoit plus de ſemblable injuſtice à craindre ; & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé, en apparence, pour le bien de l'Etat. 1768.

Par une ſuite du génie de pacification qui avoit fait foiblir le Roi, dont le grand ſyſtême étoit de ne jamais trouver de coupables, les Prélats exilés furent auſſi rappellés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au Parlement. Heureuſement l'Archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouiſſance nouvelle. Dans ſon entêtement toujours le même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des Religieuſes Hoſpitalieres du fauxbourg Saint-Marceau, il fut exilé au château de ſon frere, en Périgord, endroit fort déſagréable & mal-ſain, où il fut obligé de ſe rendre incontinent, après avoir nommé quatre Grands-Vicaires pour gouverner ſon Dioceſe. La connoiſſance des affaires de l'Hôpital général, principe du ſchiſme, en 1751, qu'on avoit alors attribuée au Grand-Conſeil, fut auſſi rendue aux Magiſtrats, qui, par 4 Janv. 1758. 17 Mars.

essence, en devoient connoître. Enfin le Parle-
1768. ment eut la satisfaction de n'être point troublé dans son zele à extirper les restes du schisme. Il
17 Jan. condamna, sans que le gouvernement s'arrêtât
1759. en rien, par contumace, au bannissement le Curé de Saint Nicolas des Champs, & quatre Ecclésiastiques de la Paroisse, pour refus de Sacremens.

Procès et expulsion des Jesuites.

Mais l'événement le plus heureux & le plus flatteur pour le Parlement, ce fut de voir les Jésuites humiliés à ses pieds, de savourer lentement le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins dans ses mains, & par une suite de combinaisons qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire de renverser de fond en comble une Société qui, forte de l'opinion publique, sembloit inexpugnable & inspiroit une sorte de terreur aux Potentats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le sujet que les Jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abîme. Le Pere de la Valette, Procureur de la maison de St. Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747, un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusqu'au trône. Il fallut rappeller ce membre, qui méritoit des récompenses de son Ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *Supérieur général*

*des Iſles du Vent.* Le crédit des ſiens calma les allarmes données au gouvernement. Le Pere de la Valette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de Viſiteur général, Préfet Apoſtolique des miſſions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établiſſemens juſques dans les iſles voiſines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à Marie-Galante, à la Gredade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des Lettres de change ſur Bordeaux, Marſeille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amſterdam, & l'on ne peut calculer juſqu'où ſe ſeroit étendue ſon ambition, ſans la cataſtrophe imprévue qui vint renverſer tous ſes projets. 1768.

Ses navires chargés de richeſſes parcouroient les mers avec ſécurité, lorſque les Anglois ſe livrerent à ces hoſtilités générales, funeſtes à tant de ſpéculateurs & ſur-tout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marſeille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandiſes, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce Jéſuite. A peine ſont-ils inſtruits du coup funeſte, qu'ils ont recours au Pere de Sacy, Procureur général des miſſions : celui-ci en réfere à ſes Supérieurs. Par une fatalité qui ſembloit concourir alors à la chûte de la ſociété, la mort de ſon Général avoit ſuſpendu l'activité de ſon régime. Il y eut des délais inévitables, ils ne peuvent recevoir les ſecours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le déſeſpoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maiſon, dont les opérations rouloient ſur trente millions d'affaires par an, cette maiſon diſtinguée ſur la place de Marſeille, ſe voit réduite à tomber du faîte de l'opulence dans les horreurs d'une faillite dé-

clarée, & elle a la douleur d'envelopper encore
1768. dans ſa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliés à l'infini, portent le contre-coup de ſa chûte à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau Général des Jéſuites ſentant la néceſſité de ſoutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire paſſer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay le 22 Février 1756, & le 19 ils avoient dépoſé leur bilan. Alors, on ne ſait par quel eſprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique, dont on croyoit ceux-ci doués ſupérieurement, les Jéſuites voyant que l'éclat étoit fait, retirent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au pere de Sacy : il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder ; il offre pour eux le ſaint ſacrifice de la meſſe (*).

L'inconſéquence de la Société fut extrême dans cette affaire, car malgré ſon inſenſibilité aux malheurs de ſes agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du Pere de la Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correſpondant. Enfin, ſoit qu'elle ſe laſſât d'être juſte, ſoit qu'elle ſe trouvât dans l'impoſſibilité de ſatisfaire à toutes, ſoit qu'une puiſſance ennemie & inviſible la pouſſât elle-même à ſa deſtruction, les canaux qui portoient

(*) Ces phraſes dériſoires ſont citées dans le plaidoyer de Me. Legouvé, en faveur des freres Lionay, comme extraites des Lettres originales du Pere de Sacy.

des

des fonds périodiques aux mains du négociant destinés à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens cesserent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les Jésuites eurent encore le crédit d'obtenir des lettres patentes attributives à la Grand'chambre du Parlement de Paris de toutes ces contestations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainsi interminable, du moins de le conduire dans les ténebres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aise : il y eut arrêt qui ordonna que la cause seroit plaidée, & la joie universelle qu'en manifesta le public à l'audience, auroit dû les avertir du danger de se donner ainsi en spectacle. Ils furent sourds à cette voix salutaire & coururent à leur perte.

1768. 17 Août 1760.

A la faute capitale de se commettre aux mains de la justice, les Jésuites joignirent plusieurs gaucheries dans leurs défenses. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du pere de la Valette ne devoient intéresser que la maison de la Martinique, & le pere de Sacy répondit au nom de la Société au Sr. Gouffre; qui le sollicitoit de tenir les engagemens qu'il avoit contractés: *périssez, périssez tous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'ensuite ce même Procureur général des Missions avoit nommé un Correspondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maison de la Martinique; leur Avocat se retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni solidité de droit, ni solidité de fait dans l'affaire du Pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un subterfuge singulier: ils dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'Eglise & les loix de leur état

aux religieux, c'étoit une contravention formelle
1768. de la part du Pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit ſe réfléchir contre la Société entiere, parce que *les délits ſont perſonnels, & qu'en crime il n'y a point de garans.* Mais le comble de la mal-adreſſe ce fut de donner dans le piége que leur avoient tendu leurs adverſaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des Jéſuites étoit deſpotique; que tout étoit ſoumis au pouvoir du Général; qu'il étoit le ſeul propriétaire & diſpenſateur des biens au nom de la compagnie; que le Pere de la Valette n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la Société & le prépoſé du chef, invoquerent & citerent les Conſtitutions de la Société, dont ils paroiſſoient s'être parfaitement pénétrés. Les Jéſuites, au contraire, partirent de ces mêmes Conſtitutions, pour établir que la Société n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maiſon. C'étoit où le Miniſtere public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit ſortir non-ſeulement la perte du procès, mais l'ex-
17 Av. tinction de l'ordre entier. Le Parlement en con-
1761. ſéquence ordonne l'apport des Conſtitutions au greffe de la Cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui ſe ſuccéderent avec rapidité.

Arrêt du 8 Mai 1761. Le Général, & en ſa perſonne la Société des Jéſuites furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, & ſur les concluſions du miniſtere public il fut défendu au pere de la Valette & à tous autres, ſous telle peine qu'il appartiendroit, de s'immiſcer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux perſonnes eccléſiaſtiques,

par les ſaints Canons reçus dans le royaume, Ordonnances du Roi, Arrêts & Réglemens de la Cour. Ce jugement étoit terrible; mais les Jéſuites s'appercevant enfin que le ſeul parti qui leur reſtât, étoit de s'y ſoumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le Frere Gatin, devenu Procureur général des Miſſions de l'Amérique, trouva dans l'eſpace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000, livres, & il eſt probable qu'il ſe fût ménagé des reſſources pour les ſatisfaire tous dans un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la Société, ſans le nouveau coup que leur porta le Parlement, coup également funeſte & aux débiteurs & aux pourſuivans. 1768.

De l'examen des Conſtitutions des Jéſuites, il en réſulta un tableau admirable tout à la fois & effrayant de cet Ordre, dont tous les membres unis enſemble par la conformité de la morale, par la reſſemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une ſoumiſſion aveugle & d'une obéiſſance ardente & prompte, étoient ainſi conſtamment pénétrés du même eſprit, gouvernés par une ſeule ame & formoient dans l'état un corps abſolument diſtinct, ne recevant de loix que celle d'un étranger, ſon Général, abſolu ſur les volontés, ſur les cœurs, ſur la morale, ſur les biens, ſur le régime extérieur & ſur l'Inſtitut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'Ordre & de ſon établiſſement dans le royaume, il réſulta une autre vérité non moins frappante: ſavoir, qu'il en avoit été exclu formellement comme ordre religieux, comme Société de Jeſus, comme Jéſuites, c'eſt-à-dire comme étant ce qu'il étoit; que s'il y avoit été admis par forme

de College, c'eſt-à-dire pour ce qu'il n'étoit
1768. pas, ce n'avoit été que proviſoirement, qu'à titre d'eſſai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies & auxquelles ſon Général avoit refuſé de ſouſcrire avec opiniâtreté : enſorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'Etat & ces religieux ; que leur exiſtence en France étoit l'effet d'une tolérance ſeule, & non pas le fruit d'nne adoption.

Cette double découverte enchanta les Magiſtrats ; ils entrevirent juſqu'où elle pourroit les conduire, & ils ſe flatterent de rendre à la Société toutes les diſgraces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : diſgraces dont ils la regardoient comme l'artiſan ſecret. L'Abbé Chauvelin vivoit encore : cet individu, que ſa conformité monſtrueuſe vouoit à des ſouffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractere ſombre, ardent, ſatyrique, impropre à tous les plaiſirs. Il avoit un deſir extrême de la célébrité, & cette paſſion ſi impérieuſe ſur les ames ſuſceptibles de ſon énergie, lui tenoit lieu des autres jouiſſances. Tourmenté du beſoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti Janſéniſte, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été diſtingué lors de l'exil de 1754 : il ſe ſouvenoit du Mont Saint-Michel, & ce ſouvenir le ſoutint dans un travail immenſe, ſous lequel on auroit cru que ſon frêle phyſique auroit dû ſuccomber. Il entreprit la viſite, l'examen & la diſcuſſion de tous les titres, cet amas indigeſte de papiers dépoſés par les Jéſuites ; il en forma le tableau de la naiſſance, des progrès & de l'état actuel de la Société ; il la repréſenta

comme un coloſſe redoutable, qui de ſes deux bras embraſſoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres aſſemblées par l'éloquence mordante de ſon compte rendu, que le Parlement frappa la ſtatue aux pieds d'argile, & à l'inſtant cette maſſe énorme, qui effrayoit par ſa puiſſance, n'effraya que par ſes débris. On fit alors ce diſtique, dont les images futiles, mais rapprochées du vrai, contraſtoient plaiſamment avec les idées giganteſques de l'orateur enthouſiaſte : 1768.

Que fragile eſt ton ſort, Société perverſe !
Un boiteux t'a fondée, un boſſu te renverſe !

Il faut tout dire cependant. L'Abbé Chauvelin ne ſeroit jamais venu à bout de ſon vaſte deſſein, s'il n'eut eu derriere lui le Duc de Choiſeul qui encourageoit ſes efforts & donnoit du poids à ſes diſcours. Ce Miniſtre remuant & audacieux, cherchant à opérer des révolutions, non-ſeulement dans les cours, dans les états, mais dans l'eſprit des peuples, ayant une façon de penſer libre & dégagée de préjugés, avoit été reconnu par les Philoſophes modernes, dont la ſecte commençoit à prendre une grande conſiſtance, digne d'être leur protecteur, & il répondoit à leur choix par ſon zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines, de détruire les couvens, repaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le Duc de Choiſeul comprit qu'il n'y pourroit réuſſir tant que les Jéſuites ſubſiſteroient ; quoiqu'ils mépriſaſſent les moines, entre leſquels ils ne vouloient pas être compris, ils les regardoient comme la milice de l'Egliſe & ſentoient de quel danger

il étoit de laiſſer ſupprimer, même raccourcir.
1768. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs, ce Seigneur ne les aimoit pas perſonnellement & en étoit craint. Il avoit eu occaſion, pendant ſon Ambaſſade à Rome de découvrir leurs intrigues & leur eſpionage. Enfin ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & ſur-tout en Portugal, rendoit la circonſtance auſſi favorable qu'il pouvoit la déſirer pour l'exécution de ſon projet. Ils étoient accuſés de s'être conſtitués Rois ſur les Indiens dans le Paraguai, d'y avoir entretenu la diviſion entre les ſujets reſpectifs des deux couronnes, d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces Souverains, de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouïs.* En conſéquence, S. M. Très-
3 Sep. 1758. fidele les regardant comme fauteurs & inſtigateurs de l'aſſaſſinat commis en ſa perſonne, publia une eſpece de manifeſte contre eux, les déclara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & agreſſeurs, tant par le paſſé qu'encore à préſent, de ſa royale perſonne, de ſes Etats de la paix publique de ſes Royaumes & Seigneuries, & du bien commun de ſes fideles ſujets (*); les déclara *dénaturaliſés, proſcrits, exterminés*; ordonna qu'ils fuſſent *chaſſés* de ſes Etats & en effet les fit tranſporter incontinent dans ceux du Pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Eſpagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrêmité, mais ſon Miniſtere le déſiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence ſur elle. Le Duc de Choiſeul qui for-

(*) Expreſſions traduites de l'Edit d'expulſion des Jéſuites de Portugal, du 3 Septembre 1759.

moit ſon pacte de famille avec cette cour, voulut en ſatisfaiſant ſon reſſentiment particulier, lui faire quelque choſe d'agréable. Louis XV avoit été auſſi frappé, & dès qu'il y avoit un Roi d'aſſaſſiné, ce devoient être les Jéſuites. Un préjugé ſi général coloroit déja leur expulſion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire, on rédigea ce volume monſtrueux des aſſertions prétendues de leurs caſuiſtes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enſeignoient une doctrine meurtriere & abominable, non-ſeulement contre la ſûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des perſonnes ſacrées des Souverains. L'orage étoit violent, & cependant les Jéſuites y auroient échappé, ſi leur conduite eût été auſſi verſatile qu'on la repréſentoit; ſi par une diſſimulation contraire à la ſimplicité religieuſe, mais preſcrite par cette prudence mondaine qu'ils poſſédoient, diſoit-on, à un dégré ſi ſupérieur, ils euſſent voulu ſe conformer aux tems, aux lieux, aux circonſtances, aux perſonnes; ſi leur Général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devroit jamais être que le caractere de l'homme juſte, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque. 1768.

Les Jéſuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le Duc de Choiſeul & la Marquiſe de Pompadour qu'il avoit ſubjuguée. Peut-être même en ſe rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée; mais ils ne l'auroient pu ſans déplaire à la Reine, à M. le Dauphin, à Madame la Dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le Roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre ſa perſonne,

étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la que-
1768. relle. Il ſe laiſſa donc aller aux ſollicitations des interceſſeurs chéris en faveur de la Société, qui l'entouroient, & le Duc de Choiſeul, trop fin pour heurter de front ces auguſtes perſonnages, ne s'y oppoſa pas. On fit entendre à S. M. que le Parlement alloit bien vîte, & qu'il ne falloit pas laiſſer les accuſés entiérement à la diſcrétion des Magiſtrats, dont l'animoſité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné que pendant un an il ne ſeroit rien ſtatué définitivement ou proviſoirement ſur tout ce qui pourroit concerner l'inſtitut, les conſtitutions & établiſſemens des maiſons de la Société, & il fut nommé un Commiſſaire des membres du Conſeil pour vérifier les pieces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas auſſi déciſives, puiſque ces Meſſieurs avant de prononcer établirent ces quatre queſtions.

*Déclaration du 2 Août 1761.*

„ 1°. De quelle utilité ſont les Jéſuites en „ France relativement aux différentes fonctions „ auxquelles ils ſont employés ? »

» 2°. Quel eſt leur enſeignement ſur les points » de doctrine conteſtés, le régicide, les opi» nions ultramontaines, les libertés de l'Egliſe » Gallicane & les quatre articles du Clergé ? »

» 3°. Quelle eſt leur conduite dans l'intérieur » de leurs maiſons & quel uſage ils font de » leurs privileges vis-à-vis des Evêques & des » Curés ? »

» 4°. Comment peut-on remédier aux incon» véniens de l'autorité exceſſive, que leur Gé» néral exerce ſur ceux qui compoſent la So» ciété ? »

Les Commiſſaires deſirerent avoir les avis du Clergé ſur ces différens points. Douze Prélats

furent nommés pour répondre, & de la réunion de ces avis il réſulta la néceſſité, non d'éteindre, mais de modifier l'exiſtence des Jéſuites en France. Il fut dreſſé un plan d'accommodement, envoyé au Pape & au Général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut ſunt, aut non ſint.* L'arrêt de proſcription ſuivit à l'inſtant. Le Parlement y juge l'appel comme d'abus des Bulles, Brefs, Conſtitutions & autres Réglemens de la Société dite de Jeſus ; déclare qu'il y a abus ; diſſout cette Société ; fait défenſe aux Jéſuites d'en porter l'habit, de vivre ſous l'obéiſſance du Général & autres Supérieurs de ladite Société, d'entretenir aucune correſpondance avec eux directement ni indirectement ; leur enjoint de vuider les maiſons qui en dépendent, & leur fait défenſes de vivre en commun, réſervant d'accorder à chacun d'eux, ſur leur requête, les penſions alimentaires néceſſaires, & leur interdiſant de pouvoir poſſéder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charge d'ames ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le ſerment porté audit arrêt.

1768. 6 Août 1762.

*Les ci-devant, ſoi-diſant Jéſuites*, c'eſt la dénomination burleſque dont on les qualifia déſormais, s'éleverent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils repréſenterent comme un ouvrage d'iniquité monſtrueux. Ils s'écrierent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les Mémoires des deux partis ; ils s'écrierent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une ſeule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus eſſentielle faute ; ſans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas ap-

pellés : & dans quel cas ? Lorſqu'il s'agiſſoit de
1768. l'état, de la vie, de l'honneur de quatre mille individus, lorſqu'on les accuſoit d'être des aſſaſſins, des empoiſonneurs, des régicides ! Sur quels titres les condamnoit-on ? Sur un inſtitut exalté dans les Bulles de vingt ſouverains Pontifes ; ſur des Conſtitutions, chefs-d'œuvres de régime, dont l'empire au ſurplus ne regardoit jamais que le fort intérieur & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive ſur ces religieux comme ſujets ; enfin ſur un amas d'aſſertions, dont les unes n'étoient que la défenſe & le développement du droit naturel, droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des magiſtrats ; dont les autres n'étoient que les maximes erronnées de la ſuperſtition & du fanatiſme, communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les Ordres religieux, à tout le Clergé & preſqu'à l'Egliſe entiere ; dont l'aſſemblage enfin étoit formé ſans vérification, ſans contradiction des accuſés, avec une mauvaiſe foi, une précipitation, une négligence, qui ſautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand ſang-froid, la circonſpection la plus délicate. Ils pouſſoient plus vigoureuſement leurs ennemis : ils demandoient où étoit le corps de leur délit conſtaté ? quels étoient leurs accuſateurs, les preuves, les témoins ? En Portugal le Roi étoit aſſaſſiné ; les Jéſuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus, condamnés ; mais pour tous les crimes, excepté celui qui faiſoit le grief eſſentiel de l'expulſion de l'Ordre entier. En France,

Damiens ne les avoit inculpés en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux Magistrats, qu'il avoit osé solliciter le Roi de rappeller. Il avoit maudit l'Archevêque & son entêtement, sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M. son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le Dauphin* ! comme si les jours de ce Prince eussent été en danger ; tandis que c'étoit celui que les Jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les Juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable ? Comment détruisant l'Ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur Souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore ? Ce qu'ils regardoient sur-tout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, de les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant par serment un Institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel. 1768.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la Société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il falloit se défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire sur des hommes qu'on représentoit comme des Prothées toujours essen-

tiellement les mêmes, ſous quelque forme qu'ils
1768. ſe traveſtiſſent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la réſipiſcence ne pouvoit ſe manifeſter par aucun ſigne certain ? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulſer ſans condition, ſans reſtriction, ainſi qu'avoit fait le Roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conſéquent.

Les Parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à ſuivre les erremens du Parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs : celui de Flandre ne pouvoit ſe réſoudre à un acte qu'il regardoit comme injuſte envers des Religieux dont il étoit édifié. Pour faire ceſſer cette bigarrure, le Duc de Choiſeul fit enfin ren-
Nov. dre un Edit par S. M. qui ordonnoit que la So-
1764. ciété des Jéſuites n'auroit plus lieu dans le Royaume, permettant néanmoins à ceux qui la compoſoient, de vivre en particuliers dans les Etats du Roi ſous l'autorité ſpirituelle des ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du Royaume.

L'adouciſſement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique ſeule, ou plutôt la foibleſſe, dirigeoit les démarches de la cour, ſur tout qu'elle ne redoutoit rien de ces *aſſaſſins*, de ces *empoiſonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de Jéſuites; ils étoient toujours reſtés Confeſſeurs du Roi, du Dauphin, de la Reine, de la famille Royale. Il eſt peu de courtiſans qui n'en euſſent retiré chez eux, & c'étoit la mode d'avoir ſon Jéſuite. M. de Voltaire, ſinge des grands Seigneurs, en avoit auſſi un. Il eſt vrai que c'étoit pour en faire le jouet de ſes caprices, pour le tourmenter

& le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorſqu'il ne le trouveroit plus bon à rien. 1768.

La ſuite la plus remarquable de l'expulſion de la Société, & que ſes dévots ne manquerent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'eſt que ſes créanciers, qui avoient provoqué cette cataſtrophe, en furent les premieres victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, juſqu'au moment où déſeſpérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les Jéſuites ceſſerent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt perſonnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec réſignation, s'en rapportant à la providence, & ſans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard ſembloit autoriſer, mais que défend l'abnégation religieuſe. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en eſt peu ſans doute qui ne les euſſent imités. Ils ſe laiſſerent aller à l'inſtinct naturel, qui preſcrit à l'homme de veiller à ſa propre conſervation, à quelque prix & péril que ce ſoit, enſorte qu'il ne reſta plus que les murs à inventorier.

A cette premiere perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleuſement tirées, à ce qu'on prétendit, (*) par les Jéſuites étrangers, qui ſe rendant ainſi créanciers d'eux-mêmes, diminuerent d'autant le gage des véritables, en ſorte que les créances de la Société, qui ſe mon-

(*) Voyez *Sixieme Lettre à un Provincial.*

toient dans le principe à une maſſe de trois mil-
1768. lions, s'accrurent bientôt juſques à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'eſt-à-dire, une récolte abondante pour les Procureurs, les Avocats, les Juges, tous les ſuppôts de juſtice employés, qui s'y enrichirent, & une ſource de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais & maudirent cent fois plus le Parlement que les Jéſuites.

Les Magiſtrats eux-mêmes eurent lieu, ſinon de ſe repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'eſt point de petit ennemi, il n'en eſt pas de plus redoutable qu'un ennemi pouſſé à bout & réduit à l'excès du déſeſpoir. Nous verrons par la ſuite des faits que jamais les Jéſuites à leur plus haut point de puiſſance & de ſplendeur, ne leur cauſerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantiſſement. Il n'eſt pas juſqu'aux Janſéniſtes, ſi glorieux de leur chûte, qui s'appercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur conſiſtance que de celle de leurs rivaux, ſemblerent s'efforcer de les ſuppoſer de tems en tems reſſuſcités, & en combattant des phantômes, de reprendre une conſidération qu'ils avoient perdue.

En général, la plus grande & la plus ſaine partie du royaume regretta les Jéſuites. A ce ſentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, ſe joignoit un ſentiment de reconnoiſſance. Preſque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il eſt rare qu'on ne conſerve pas pour ces maîtres quelque reſte de

l'attachement, de la vénération qu'ils ont inſpirés. Les Jéſuites poſſédoient mieux que d'autres inſtituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs Juges, à certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partiſans, forcés de les eſtimer & de leur rendre intérieurement juſtice. Car enfin, ſi cette grande cauſe avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit : » avant de nous condamner, ô vous tous dont nous avons formé » le cœur & l'eſprit, répondez », auroient pu dire les Jéſuites aux Magiſtrats : » nous nous en » raportons au jugement que vous avez dû porter de nous à cet âge, dont la candeur & l'innocence valent bien pour décider ſainement » en pareille affaire toutes les lumieres que vous » avez acquiſes depuis. Répondez : avons-nous » jamais tenté dans nos écoles, dans nos diſcours, au tribunal de la pénitence, de vous » inculquer aucune de ces maximes abominables, » qu'on nous reproche? Nous les avez-vous entendu débiter; les avez vous lues dans les livres que » nous avons mis entre vos mains ? Avez-vous » vu dans notre conduite domeſtique quelque » choſe qui approchât d'une pareille façon de » penſer ? Eſt-ce ſur des ouvrages enſevelis dans » la pouſſiere des bibliotheques, eſt-ce ſur des » morts que vous avez à prononcer, ou ſur notre » doctrine vivante & avouée, ſur nous, naguere » vos maîtres, rempliſſant encore les colleges, » les chaires, les confeſſionnaux, ſous l'approbation des deux autorités, avec les éloges des » Prélats & les récompenſes du Souverain ? »

1768.

Hélas! les Magiſtrats éleves de Louis le Grand, ſe diſoient à eux-mêmes toutes ces choſes ; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils

étoient ſur les fleurs-de-lis, les oublioient ;
1768. entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns ſeulement oſerent donner aſyle à leur anciens préfets, & par cet acte d'humanité, crurent réparer leur foibleſſe. Une obſervation à l'occaſion de ces Jéſuites réfugiés, ſaillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'eſt qu'avec leur robe ils ſemblerent perdre preſque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes perſonnages, ſoit que cette ſouquenille fût une eſpece de taliſman, dont le preſtige impoſât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire, & relevât merveilleuſement leurs talens, ſoit que leur nudité trahît leur impuiſſance & qu'ils n'euſſent réellement pas le génie, les reſſources & la vigueur qu'on leur ſuppoſoit. Les la Tour, les Feuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrerent que puſillanimité ; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouverent toute leur énergie quand il s'agit de ſe venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit, la premiere douceur que goûterent les Jéſuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on ſe plaignoit que depuis leur expulſion les colleges étoient abandonnés dans pluſieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part ſi bien tenus que par ces inſtituteurs. Les philoſophes même, qui n'enviſageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonſtance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeuneſſe, contre laquelle ils ſe récrioient depuis long-tems, reconnurent que les Parlemens ſe bornant à ſatisfaire leur animoſité perſonnelle, n'avoient jamais

eu en vue un but ſi louable & ſi patriotique. Habiles à détruire, ils ne ſurent pas réédifier : on n'améliora pas la marche lente, routiniere & ſtérile des claſſes : les maîtres ſans conſidération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuiſtres, des mercenaires, & les écoliers continuerent à paſſer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge. 1768.

La criſe où ne tarderent pas à ſe trouver les Cours de Magiſtrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux Jéſuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur eſpoir. A M. de Silhouette avoit ſuccédé M. Bertin pour le contrôle général, & la joie d'être débarraſſé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoiſſances & de théorie que le ſecond, le rendit un inſtant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs, ſans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient réſulter; il retira les actes de légiſlation de ſon prédéceſſeur qui avoient le plus fait crier, & quoiqu'il y ſubſtituât un troiſieme Vingtieme, un doublement & un triplement de Capitation, ainſi qu'un ſols pour livre d'augmentation ſur les droits des Fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de ſubvention qui avoit tant alarmé, on lui ſut gré d'une moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tout à M. de Silhouette, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique, avoit rendu ces reſſources néceſſaires. Les Magiſtrats, plus de ſang-froid que le peuple tranſporté d'un délire d'allégreſſe paſſagere, auroient dû dans leurs aſſemblées peſer l'énorme fardeau 21 Nov. 1759. 3 Mars 1760.

de ces impôts qu'on ne connoiſſoit pas encore.
1768. Tous occupés de leur querelle propre, ils négligerent de ſtipuler les intérêts de la nation & enregiſtrerent ſans difficulté. Ils enregiſtrerent ainſi des emprunts multipliés & n'examinerent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils ſeroient même payés. Il ſe trouva des dupes qui porterent leur argent, & cela ſuffit. On laiſſoit le Parlement tourmenter tranquillement les Jéſuites, & pour le récompenſer de ſa complaiſance, on ſatisfaiſoit un moment ſa gloriole.

Le Parlement de Beſançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & ſur-tout plus de patriotiſme, travaillé d'un ſchiſme inteſtin à l'occaſion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enregiſtrer, étoit exilé dans ſa portion la plus ſaine & la plus nombreuſe. Trente de ces membres s'étoient détachés de leur chef, qui, par un abus monſtrueux, réuniſſoit à la fois en ſa perſonne les fonctions incompatibles de Premier Préſident & de Commiſſaire départi dans la province, c'eſt-à-dire d'Intendant. Ce Chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la Magiſtrature, ayant été Procureur général de la Chambre Royale. Tous les Parlemens prirent donc fait & cauſe pour celui de Beſançon, & quand le Roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangere, il mit en avant un ſyſtême, qui s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque choſe de ſpécieux, & eut merveilleuſement relevé la Magiſtrature, s'il eut pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-perſonnelle, puiſque tous les Parlemens n'en compoſoient qu'un ſeul, diviſé en différentes claſſes. Ceux de province ne manquerent pas de recevoir avec avidité un plan

d'unité qui les réhauſſoit, les aſſimiloit à la Cour des Pairs. Huit ſeconderent les inſtances de cette derniere. Le Conſeil n'avoit garde d'adopter cette prétention, il la combattit par des écrits, & cependant molliſſant bientôt, fournit occaſion aux Magiſtrats de l'augmenter. Le Roi rappella les Officiers du Parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, & leur donna ſatisfaction en retirant M. de Boynes & de cette Cour & de la Province pour le nommer Conſeiller d'Etat. 1768. Avril. 1761.

Ce triomphe éphémere de la Magiſtrature fut ſuivi, ainſi que le préſumoient les gens clairvoyans, d'un nouveau ſacrifice de l'intérêt national. Dans un lit de juſtice, en faiſant manquer le Roi aux paroles les plus ſolemnelles, on protégeoit pendant ſix ans le ſecond Vingtieme qui devoit finir à l'inſtant de la ceſſation des hoſtilités; on ſubſtituoit à la ſuppreſſion du troiſieme d'autres charges, dont il réſultoit que les ſujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts ſubſtitués devoient courir à l'inſtant, tandis que les ſupprimés continueroient à ſe percevoir encore plus de ſix mois. Enfin on ſe jouoit du peuple en annonçant des vues ſinceres de réduire toutes les impoſitions à une contribution juſte, conſtante & proportionnée à la valeur & au produit des biens: opération vague, phantôme vain, deſtiné à l'abuſer par la trompeuſe perſpective de changemens avantageux dans l'avenir, à deſſein de lui faire par-là ſupporter avec moins d'impatience le poids énorme des impoſitions conſervées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penſer ainſi, en liſant les diſpoſitions captieuſes de l'édit, dans lequel, bien 31 Mai 1763.

loin de réformer les abus dont les Cours se plai-
1768. gnoient depuis si long-tems, on ne cherchoit qu'à les pailler, qu'à les perpétuer par le désordre, la confusion, l'arbitraire & la clandestinité.

Si le Parlement eut été véritablement animé du zele patriotique dont il se paroit, s'il eut mis dans les affaires de la nation la même chaleur que dans celle intéressant sa dignité ou les passions particulieres de quelques-uns de ses membres, c'étoit le moment, sans doute, de se refuser à tout enregistrement, de s'en déclarer incapable, de solliciter sans relâche la convocation des Etats généraux & de s'opposer jusques-là, en se renfermant dans ses véritables fonctions, à la perception d'impôts aussi étranges qu'odieux. La Cour des Aides remplie de vues plus rares, qui, en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (*) mais inutilement; le Parlement se laissa séduire encore par des graces que la Cour versa très-à-propos sur quelques-uns de ses membres qu'elle parut admettre dans le secret de l'administration, par le choix d'un Contrôleur-général pris dans son sein & par la confirmation récente d'une distinction dont il s'enorgueillit de plus en plus.

La pusillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuser le rôle qu'on lui faisoit jouer en le rendant l'instrument de l'oppression de la France, lorsqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en même tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté en

(*) Dans les articles de ses Remontrances, arrêtés le 6 Juin 1763.

montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'amélioration, il s'en occupoit réellement; & de l'autre, en ſemblant avoir égard aux réclamations des Magiſtrats & tempérant les loix rigoureuſes contre leſquelles ils s'élevoient. En conſéquence, il fit porter au Parlement une Déclaration du Roi, donnée ſur les repréſentations des Cours en interprétation des Edits du mois de Mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaiſance ſur le cadaſtre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le Roi ſupprimoit le centieme denier établi lors du dernier lit de juſtice ſur les immeubles fictifs, diminuoit la durée des Vingtiemes & des octrois des villes, & prenoit des arrangemens pour le rembourſement des dettes de l'Etat. 1768. 1 Déc. 1763.

Le même jour l'on enrégiſtra des lettres-patentes, portant établiſſement d'une commiſſion compoſée de Magiſtrats pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure adminiſtration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût ſatisfait de promeſſes trompeuſes. Les cris de la nation continuant, le Duc de Choiſeul qui n'étoit pas fâché de ſe concilier le Parment, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un Conſeiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, Janſéniſte fougueux, un des plus ardens adverſaires des Jéſuites, étoit Contrôleur général. Ce n'étoit point une diſgrace pour ſon prédéceſſeur: c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrieme charge de Secrétaire d'Etat qui avoit été ſup-

primée, & l'on lui forma un département de
1768. toutes les minuties des autres : petit miniſtere très-analogue à ſon petit génie.

Le choix du Roi ouvrit la carriere à l'ambition de tous Meſſieurs, & il n'eſt pas de jeune Conſeiller des Enquêtes qui ne ſe flattât de pouvoir un jour gouverner l'Etat. Ce délire tourna les têtes du Parlement au point de lui faire oublier le ſyſtême favori qu'il avoit imaginé, & de méconoître tout-à-coup ſes intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts ; ils avoient oppoſé une réſiſtance courageuſe aux tranſcriptions illégales, & bravé les menaces & la barbarie de pluſieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci, le Duc de Fitsjames s'étoit ſur-tout ſignalé en Languedoc, & avoit pouſſé l'excès du deſpotiſme juſqu'à mettre aux arrêts dans leurs maiſons les membres du Parlement de Toulouſe. Ce fut à cette occaſion que ſon fils ayant rencontré le Marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maiſon où il y en avoit pluſieurs, lui demanda ſi depuis que ces Meſſieurs étoient en mue, ils les avoit trouvés plus gras ? *Non*, répondit-il ſéchement, *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occaſionna une rixe entre ces deux Seigneurs, où le premier fut bleſſé. Quoi qu'il en ſoit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette Compagnie ; il fallut la rendre à ſes fonctions, & ſon premier ſoin avoit été de décréter de priſe de corps ſon tyran. Mais comme il s'agiſſoit d'un Pair ; qui avoit le droit d'être jugé par ſes Pairs, que la convocation naturelle & plus aiſée devoit s'en faire auprès de la perſonne du Roi, le Parlement de Toulouſe enyoya tou-

la procédure à celui de Paris, *pour le procès être continué, fait & parfait au Duc de Fitz-james.* On ne pouvoit ſe conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les Miniſtres jugeant l'occaſion favorable de jetter la pomme de diſcorde entre la Magiſtrature, conſeillerent à S. M. de permettre aux Princes, aux Ducs & Pairs de ſe rendre au Palais, de reconnoître le Parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la Cour eſſentielle des Pairs, & de lui faire entendre en conſéquence que les Magiſtrats de Toulouſe avoient empiété ſur ſes droits. L'amour-propre des Conſeillers de Paris, ſéduit ou enivré par les paroles douces du Monarque, ils ſe prévalurent d'un aveu auſſi précieux de ſa part. Sans égard pour le ſyſtême d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils caſſerent la procédure du Parlement de Toulouſe & le déclarerent incompétent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la Pairie. Puis par une effuſion de leur reconnoiſſance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaiſance de ne donner aucune ſuite au procès & de laiſſer jouir le Duc de Fitz-james de ſon triomphe, ſans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du Duc d'Aiguillon. Cet attentat contre le droit des autres claſſes réveilla leur zele: elles firent preſque toutes des Arrêtés, contenant des proteſtations contre la prétention du Parlement de Paris. Celui-ci-même, revenu de ſon premier enthouſiaſme, eſſaya de corriger ce que ſa déciſion avoit d'allarmant, en reconnoiſſant que ſa dignité de ſeule & unique Cour des Pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faiſant tous un même corps. Les gens ſenſés rirent du replâtrage, & pluſieurs claſſes

1768.

s'en indignerent au point de renoncer à une asso-
1768. ciation, qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La Magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublerent d'efforts contre elle. Ils exagererent aux yeux de la cour les empiétemens, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité : ils la représenterent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation, toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin chercherent à augmenter de plus en plus la désunion entre les divers Parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès, qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent long-tems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnées par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans

&

cependant ſuſceptibles de faire ſenſation par leur place, par leur nombre & par la nature de leurs forfaits. M. Berryer, qui agiſſoit avec les mêmes précautions, & naturellement dur & malfaiſant, étoit ſouvent retenu par la crainte de ſe nuire à lui-même, trouva toutes les conditions requiſes dans les Chefs & Adminiſtrateurs du Canada. 1763.

Avant la perte de cette Colonie, il lui étoit ſouvent revenu des mémoires du déplorable état où elle ſe trouvoit : « Tout le pays, lui écrivoit-„ on, eſt prêt à dépoſer des malverſations qui „ s'y ſont commiſes, & s'y commettent journel-„ lement. Jugez-en par les ſecours conſidérables „ que vous avez envoyés, & par la miſere dont „ nous ſommes accablés. Jugez-en par les for-„ tunes rapides qu'elles ont occaſionnées; c'eſt „ aux dépens du Roi qu'elles ſe ſont faites : il „ épuiſoit ſes coffres pour nous nourrir, & nous „ donner la force de combattre à ſon ſervice; „ la faim nous conſume, & c'eſt de notre ſubſiſ-„ tance qu'on s'eſt engraiſſé. „ Ce Miniſtre, déja furieux de l'énormité des ſommes que ſes prédéceſſeurs avoient fournies, & de celles qu'il étoit obligé d'y faire paſſer lui-même, malgré tout ſon plan d'économie, mais plus encore des dettes qui reſtoient à payer, même après la perte du Canada; inſtruit, d'ailleurs, de l'excès des déſordres, à ne pouvoir en douter, puiſque les Chefs & les Subalternes l'en avoient également prévenu, dans l'eſpoir de s'en décharger reſpectivement, & de faire tomber le blâme & le reproche ſur d'autres, commença par s'en prendre directement à l'Intendant. C'étoit un M. Bigot, très-bien né, fils d'un Conſeiller, mort Sous-Doyen du Parlement de Bordeaux, & petit-fils

d'un Greffier en chef de cette même compagnie,
1768. parent assez proche du Comte de Marville. Ce Ministre l'avoit fait entrer dans le corps de l'administration de la marine, qu'on appelloit alors *la plume*, & il avoit mis son cadet dans l'épée. Après avoir parcouru, dans cette carriere, les premiers emplois, cet aîné fut nommé, par le Comte de Maurepas, Commissaire-Ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorsque la forteresse tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accusé dès-lors d'avoir contribué au soulévement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs, en la frustrant de la paie que lui accordoit le Roi pour la construction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le Gouverneur & les Officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès; comme le Ministre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat, & croyant le mal difficilement; comme, d'ailleurs, il y auroit eu beaucoup de difficulté, & peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait, où tous les Chefs se trouvoient ligués contre les Soldats, comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France, effaçoit jusqu'à ses disgraces, l'accusation n'eut pas de suites, & M. Bigot n'en fut pas moins nommé, à la paix, Intendant de la Nouvelle France. Malheureusement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une Colonie, où, par l'éloignement de la Métropole avec laquelle on est huit mois sans communication, un Chef a nécessairement une autorité très-illimitée: l'éloignement des postes multipliés, dont elle est composée en grand nombre, & à des distances considérables, ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses, & la nature de

ſa geſtion ; un génie mercantile qu'exigent ſes fonctions, doivent néceſſairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur ſuſceptible de cette paſſion. La traite de certaines marchandiſes d'Europe contre les pelleteries & autres marchandiſes du pays, les préſens à faire aux ſauvages, la ſubſiſtance des troupes & de la colonie, dont eſt preſque chargé en entier l'Intendant, avec des approviſionnemens qu'on lui envoie d'Europe; tant de détails compliqués, dont on ne peut ſe tirer que par une ſagacité rare, offrent, en même tems, à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de ſuccès, qu'il étoit devenu fort riche, & beaucoup d'autres avec lui ; parce que cette manutention ne peut ſe faire que par l'entremiſe de coopérateurs, d'agens & de ſubalternes, qui tous s'évertuent dans la même proportion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'eſt toujours ſur le Chef que ſe portent ordinairement les regards ; c'eſt contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins aſſez ſon opulence, &, au milieu de la miſere publique, de tenir l'état le plus ſplendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande diſette, il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit ſuffi à nourrir deux cens habitans. M. Berryer, inſtruit du luxe & des profuſions de l'Intendant, lui avoit écrit : " Je vous » prie de faire de très-ſérieuſes réflexions ſur la » façon dont l'adminiſtration qui vous eſt confiée » a été conduite juſqu'à préſent ; cela eſt plus im- » portant que vous ne penſez. „ Il n'en tint compte : ayant échappé à Louisbourg à un danger plus inſtant, puiſqu'il avoit pour accuſateurs 1768.

directs toutes les troupes de la Colonie; il se
1768. flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de Ministre le débarrasseroit bientôt de cet Argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs & plus puissans auprès d'une Cour corrompue; & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada; &, malgré les lettres menaçantes du Ministre, il arrive à Versailles; il se présente à lui; il lui demande le paiement de lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées, que c'est le résultat de ses propres appointemens qu'il a sacrifiés pour acheter du blé, & faire vivre la Colonie. Le silence du Ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusques aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sé-
17 Nov. curité apparente, car la détention de Cadet, le
1761. Munitionnaire général des vivres du Canada, l'in-
17 Déc. triguoit, que, chargé par cet accusé, il est arrêté lui-même & conduit à la Bastille. Un mois après, il se publie des Lettres-Patentes, dont le préambule dit: " Que le Roi est informé que, dans ses
" Colonies de l'Amérique Septentrionale, & par-
" ticuliérement dans celle du Canada, il a été
" commis des monopoles, abus, vexations &
" prévarications, qui ont porté un préjudice
" considérable auxdites Colonies, ont causé la
" ruine de plusieurs habitans, & sont d'autant
" plus punissables, que quelques-uns de ceux

„ qui en ſont ſoupçonnés, ont abuſé du nom & „ de l'aurorité de S. M. „ Après cet expoſé, le Roi ordonne qu'une Commiſſion du Châtelet inſtruiſe le procès des auteurs, complices, fauteurs & adhérens deſdits crimes; ce qui impliquoit plus de cinquante accuſés de tout état, parmi leſquels étoient le Gouverneur, l'Intendant, dix-ſept Commandans de poſtes, deux Commiſſaires de la marine, un Conſeiller au Conſeil ſupérieur de Quebec, &c. En général, les Commiſſions ſont odieuſes; cependant elles le ſont moins, lorſque ces membres en ſont choiſis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès auſſi long & auſſi compliqué que celui-ci, il falloit néceſſairement chercher à abréger les formalités judiciaires; & il n'étoit pas poſſible de gêner tout le cours de la Juſtice pour une inſtruction qui pouvoit prendre des années. Le Préſident de cette Commiſſion devoit être M. de Sartine, alors Lieutenant de Police, qui, par la nature de ſa place, par l'eſprit d'aſtuce dont il étoit naturellement doué, & qu'il y avoit merveilleuſement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déja fait ſubir aux principaux accuſés, ſembloit celui des Chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, Conſeiller au Châtelet, étoit le Rapporteur; & il auroit été difficile de trouver un Magiſtrat plus éclairé dans de ſemblables matieres, plus integre, plus formaliſte, mieux pourvu de l'eſprit d'ordre, de minutie & de chicane néceſſaire à ſon rôle, & ſur-tout doué d'une patience plus infatigable. On ne goûtoit pas également le Procureur du Roi, rempli d'eſprit; mais dont la probité, déja trop ſuſpecte, ſembloit devoir céder à une épreuve difficile à ſubir, même pour lui plus 1768.

intacte : on l'avoit nommé Procureur-Général de
1768. la Commiſſion. L'inſtruction de ce procès, ſur lequel la France, toute l'Europe, & même le Nouveau Monde, avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. Le jugement ne répondit
10 Déc. pas à l'intérêt public : il fut ordonné, en tout,
1763. environ douze millions de reſtitution envers le Roi. Le Marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accuſation, & il le méritoit perſonnellement ; mais ſa foibleſſe, ſoit envers l'Intendant, ſon collègue, dont il ne pouvoit ignorer les concuſſions, ſoit ſur-tout envers les Officiers particuliérement ſoumis à ſes ordres, étoit très-répréhenſible. Les ſieurs Bigot, l'Intendant ; Varin, Commiſſaire-Ordonnateur à Montréal, & Bréard, Contrôleur de la Marine à Quebec, convaincus, pendant le tems de leur adminiſtration, d'avoir toléré, favoriſé & commis eux-mêmes les abus, malverſations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnés au procès, ne furent punis que du banniſſement : quelques Officiers furent ſeulement admoneſtés, quoique cenſés avoir connoiſſance des vols faits au Roi, & y avoir participé. Mais le plus étonnnant, ce fut le ſieur Péan, le Major des troupes, qui, condamné à 600,000 livres de reſtitution envers le Roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les Commiſſaires excuſerent la douceur de leur jugement, ſur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autoriſât à prononcer la peine de mort en pareil cas. Cependant on pouvoit, tout au moins, aſſimiler le crime des Canadiens au vol domeſtique ; & l'on ſait qu'une malheureuſe ſervante, pour avoir dérobé une ſerviette à ſa maîtreſſe, eſt pendue. Quant aux douze millions de reſtitutions ordonnées, on ſe doute bien qu'il n'en entra

guere dans les coffres du Roi. Cadet, le Munitionnaire général, devoit, pour son compte, regorger six millions; mais il en demandoit dix ou onze. Pour être quitte, on le réhabilita; & M. Gerbier, son Avocat, fut celui qui tira le plus de tout cela: il eut 300,000 livres d'honoraires. Pennisseault, son Commis, avoit eu la précaution de se pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eut le bonheur de plaire au Duc de Choiseul; elle fit avoir des lettres de justification à son mari, qui le rendirent blanc comme neige, & lui conserverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épousa depuis une parente de ce Ministre. Le seul Intendant, sur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à prostituer, a subi son châtiment, sans pouvoir rentrer en France. 1768.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déja annoncé, commença plus tard, & fut plus long. L'accusé étoit d'une toute autre considération; & il avoit pour accusateurs non-seulement le Ministere public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La base fut une requête présentée au Roi par le Gouverneur & le Conseil supérieur de Pondichéry, à leur retour, où, se plaignant d'avoir été offensés, jusques à l'excès, dans leur honneur & dans leur réputation, par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre. 3 Août 1762.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver " que le Conseil & la malheu-
" reuse Colonie de l'Inde avoient été écrasés, de-
" puis le commencement jusqu'à la fin, sous l'au-
" torité d'un maître despotique, qui n'avoit ja-

1768. „ mais connu les regles de la prudence, de l'honneur, ni même de l'humanité ; que le Comte „ de Lally étoit seul comptable de toute la régie „ & administration, tant de l'intérieur que de „ l'extérieur de la Compagnie, ainsi que de tous „ les revenus des terres & dépendances qu'elle „ possédoit.... qu'il étoit comptable de la perte „ de Pondichéry, puisque la ville n'avoit été „ rendue que faute de vivres, & que lui seul „ avoit en main les moyens qui pouvoient en pro„ curer ; savoir, l'argent pour les acheter, le „ fruit des terres, le produit des récoltes, & les „ troupes pour les protéger. „ Enfin, on articuloit, dans ce mémoire, neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally, instruit que ces plaintes ont produit sensation à la Cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à
Nov. la Bastille ; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il
1762. écrit au Duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au Roi sa tête & son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent, sans qu'il soit interrogé ; &, si Madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bisarre, l'affaire fut d'abord mise en justice réglée. Un Jésuite, car il s'en trouvoit de mêlés par-tout, nommé *le Pere Lavaur*, étant mort dans le tems de la déroute de la Société, à la Compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme Missionnaire, autrefois au service de cette Compagnie, le Parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva, dans les papiers de cet Apôtre d'une nouvelle espece, pour près de 1,200,000 livres d'effets, & un mé-

moire contre M. de Lally : une anecdote, assez curieuse à ce sujet, est rapportée dans les *Factums* du Comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. (*) L'Enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passeroit en Europe, à l'arrivée du Général, qui, par son crédit, pouvoit intimider ou confondre ses accusateurs, avoit composé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre, suivant les circonstances. Quoiqu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenoit de grands éloges du Comte de Lally; & c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second étoit le revers de la médaille. Dès que le Jésuite fut assuré du progrès & du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie, & ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mains du Procureur-général, qui rendit plainte, contre le Comte de Lally, de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison. Il intervint Arrêt, qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la Cour. Alors le Roi, très-indécis, à son ordinaire, sur le parti qu'il devoit prendre, & qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier de premieres Lettres-Patentes motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. S. M. disoit, dans le préambule : " Comme, dans „ un grand nombre de mémoires, on nous auroit „ exposé que ces pertes si multipliées, & en même

1768.

6 Juill. 1764.

12 Janv. 1764.

(*) M. le Marquis de Montmorency, Officier des gardes du corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans l'Inde.

1768. „ tems si funestes, auroient éte occasionnées par „ des déprédations, des concussions, des diver„ tissemens de deniers ; il est de notre justice „ que ces délits soient approfondis par une pro„ cédure juridique.„ Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime par-tout où il pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun accusé ; elle devoit comprendre, en général, *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration & au commerce de la Compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du Comte de Lally* ; & la Grand'chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître. On découvroit encore, dans ces premieres lettres, la main protectrice qui soutenoit le Comte de Lally : on ne la retrouve plus dans les secondes, parce qu'elle n'existoit plus en effet.

En Avr. 1764. (*) Il y est désigné & nommé comme le seul, ou du moins comme le principal coupable ; les autres à reconnoître ne sont que ses complices & adhérens. C'étoit un point bien essentiel gagné par ses ennemis, qui faisoient ainsi tomber les dénonciations d'abus faites par le Général, & d'accusés devenoient accusateurs : c'est qu'ils étoient libres ; c'est que, connoissant mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion ; c'est qu'en un mot, liés entre eux par l'intérêt puissant de leur défense

(*) Madame de Pompadour n'est morte réellement que le 15 Avril, mais elle languissoit depuis six semaines, & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

perſonnelle, ils formoient une confédération indeſtructible. On ne peut expliquer autrement, que dans la foule de ces ſerviteurs infideles de la Compagnie des Indes, preſque tous revenus immenſément riches, lorſqu'elle s'eſt trouvée ruinée; preſque tous déſignés au Comte de Lally, à ſon départ, par l'adminiſtration d'Europe, comme des prévaricateurs, dans un Mémoire contenant des notes intéreſſantes ſur le caractere & les qualités des différens Sujets, avec ce refrein fréquent au bout de chaque article : *Il ne s'y oublie pas;* preſque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce Chef, & dénoncés à cette même Compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquiſes; que, dans cette foule, encore un coup, il ne s'en ſoit pas trouvé un ſeul de puni, & que le glaive de la Juſtice ne ſe ſoit appeſanti que ſur la tête de celui avant l'arrivée duquel elles exiſtoient, & envoyé pour les découvrir & les venger. 1768.

Quoi qu'il en ſoit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le Rapporteur fit ſon expoſé, chef-d'œuvre au gré des Magiſtrats qui l'entendirent, mais, ſans doute, contenant bien des balourdiſes aux yeux d'un Marin, d'un Militaire, d'un Géographe, qui le liroient. Ce Rapporteur étoit M. Paſquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens : très-expert dans le labyrinthe de la chicane & des loix; très-adroit, très-ſubtil, c'étoit en même tems un vieillard ſujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractere bien oppoſé au caractere flegmatique & impaſſible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De-là des ſcenes vives entre ces deux perſonnages dans les interrogatoires.

Chez de pareils hommes il en réſulte ſouvent un
1768. levain qui fermente ſourdement & les rend très-dangereux quand ils ſont Juges ; à plus forte raiſon quand, chargés du développement d'une affaire auſſi compliquée, leur rapport n'eſt pas dirigé par l'exacte impartialité. C'eſt ce qu'on reproche à M. Paſquier. (*) Ce Conſeiller cependant ne put articuler aucun crime aſſez déciſif, ſur-tout dans le fait de haute trahiſon, pour mériter à l'accuſé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit enviſager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la juſtice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au deſſus de la loi, entrer dans l'eſprit du légiſlateur, & prononçant d'après les grandes vues d'adminiſtration, faire un exemple éclatant ſur un coupable illuſtre. Ses confreres enflammés par ſon diſcours devinrent ſanguinaires, & le Comte de Lally fut condamné à
6 Mai avoir la tête tranchée. La maniere dont il avoit
1766. été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de ſa grand-croix, de ſon cordon, mis ſur la ſellette, il s'enſuivoit que les déciſions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme ; couvert de quatorze cicatrices, quelle deſtinée de tomber aux mains du bourreau ! Quand on le lui lut à la Chapelle de la Conciergerie, ne ſe poſſédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel, contre ſes juges & ſur-tout contre ſon rapporteur. Puis

(*) Voyez les mémoires manuſcrits du Comte de Tollendal, fils naturel du Comte de Lally.

prenant, en apparence, des ſentimens de réſignation, il demanda à faire ſa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans ſa redingote, il voulut ſe percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter ſon projet, qui au ſurplus n'étoit ſans doute pas bien formé, car il s'y ſeroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage eſt qu'au moment où un criminel a entendu ſon arrêt, il reſte dès-lors en la poſſeſſion de l'exécuteur qui en répond perſonnellement. 1768.

Le Roi prévenu d'avance du ſort du Comte de Lally, avoit fait dire au Premier Préſident que le Parlement pouvoit aller ſon train; qu'il n'étoit diſpoſé à aucune grace, & qu'afin de ſe garantir de toute ſollicitation, il alloit ſe renfermer à Choiſy, dont l'accès ſeroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en ſatisfaiſant à la juſtice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter ſon ſupplice. En conſéquence, il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré ſous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans ſon carroſſe avec le confeſſeur, un exempt en habit bourgeois & ſon valet de chambre; que l'exécuteur ſe trouveroit ſeulement à l'échaffaud pour y remplir ſon miniſtere. M. Paſquier s'étoit oppoſé de toutes ſes forces à cet adouciſſement; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'eſt rien; c'eſt l'appareil infame qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvella ſon avis à l'occaſion du deſſein du Comte de Lally de ſe ſouſtraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choiſy, & la réponſe fut que les juges feroient

ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc
1768. poſſeſſion de ſa proie, lui garotta les mains, & ſous prétexte que les Négres avoient l'adreſſe de s'étrangler avec leur propre langue, que M. de Lally, dans ſes voyages, auroit bien pu l'apprendre, il propoſa, pour l'en empêcher de lui metrre un bâillon; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le Comte forcené voudroit envain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & ſur la voiture uſitée pour les plus vils ſcélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immenſe, non-ſeulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les miliraires & de toute la cour. Au pied de l'échaffaud on lui ôta ſon bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre haranguer : il reprit ſa fermeté, monta tranquillement & ſans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on faſſe, il faut s'attendre à être critiqué, ſi avide d'exécutions & ſi ſuſceptible de commiſération aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du Comte de Lally trop cruel. C'eſt qu'il ne lut dans l'Arrêt que ces mots : *pour les cas réſultans du procès*. Enoncé vague dont les cours prétendent avoir le droit d'uſer, & qui peut couvrir bien des ânneries, des abus, des injuſtices & des horreurs ; formule qui ne devroit point être admiſe de la part d'un miniſtere terrible, dont les moindres actes doivent être déterminés par la loi ſeule, & ſous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en ſoit, au

moment même du ſupplice du Comte de Lally, dans la pouſſiere des claſſes il s'élevoit déja un vengeur de ſa mémoire. Son fils naturel, depuis connu ſous le nom du Comte de Tollendal, réſolut dès-lors de juſtifier ſon pere. Depuis ce tems il n'a pas paſſé un ſeul inſtant ſans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art, au lieu de ſe livrer aux frivoles amuſemens de ſon âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe; il ne s'en eſt pas tenu à ces préparatifs immenſes, il s'eſt frayé un accès juſqu'auprès du trône, & le feu Roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'eſt laiſſé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conſeil, en lui fourniſſant des pieces ſecretes qu'il n'auroit pu avoir autrement. Avec ces ſecours & une protection encore plus forte qu'il a trouvée auprès du monarque regnant, & ſur-tout de ſon auguſte compagne, il eſt venu à bout de faire caſſer l'Arrêt du Parlement, & la connoiſſance du fond eſt renvoyée au Parlement de Rouen. 1768.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obſeſſion continue & de la faveur éclatante dont eſt couvert le Comte de Tollendal. Mais après avoir expoſé tout ce qui s'eſt dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il eſt bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimement par quarante Magiſtrats, (*) ne fût pas

(*) Un ſeul M. Maynaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit que d'après le rap-

coupable; que l'accuſé perſiſtant à recuſer tous
1768. les témoins comme frippons ou intéreſſés à l'inculper, M. Paſquier lui avoit offert d'en adminiſtrer de ſa part, ſoit nationaux, ſoit étrangers; qu'il l'avoit aſſuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fuſſent, & que M. de Lally s'étoit conſtamment refuſé à cette liſte, ſous prétexte qu'il n'en connoiſſoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des ſcélérats à rouer; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally ſans l'entendre, il avoit ſubi un interrogatoire à différentes repriſes, qui ne devant prendre que trente heures, en avoit conſommé cent quinze, pendant lequel tems il avoit eu en tout le loiſir de rédiger ſes réponſes, au point qu'il en eſt telle qui avoit duré trois heures; qu'enfin le rapport fait ſous trois aſpects différens, avoit d'abord été celui d'un hiſtorien racontant ſeulement les faits; qu'enſuite les reprenant, M. Paſquier y avoit lié les dépoſitions relatives; & que les réſumant encore pour la troiſieme fois, il en avoit formé l'enſemble, d'où devoit réſulter la conviction ou la décharge de l'accuſé; & que pendant les nombreuſes ſéances que ce rapport avoit tenues, il avoit été fait ſi nettement, que M. Paſquier ne s'étoit pas entendu interrompre

---

port de M. Paſquier il voyoit clairement que le Comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit paſſé dans l'Inde, n'avoit uſé de ſon autorité que pour faire ſouffrir tous ceux qui avoient été ſous ſes ordres, ou ſous ſa protection; qu'il voudroit en conſéquence un ſupplice qui durât auſſi long-tems; mais que, comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeuroit convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichéry, d'avoir formé & exécuté son plan d'assouvir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du Roi, de l'Etat & de la Compagnie: qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadversion de la justice. 1768.

La seule objection plausible, au premier coup d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espece étoit le fait d'un Conseil de guerre. D'abord, ce seroit au Gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le Parlement n'a jugé le Comte de Lally que comme commission. Mais ce reproche même seroit-il bien fondé? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'est qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puisque les chefs d'accusation, en présentant des délits qui sembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des Juges ordinaires; puisque M. de Lally avoit, à la fois, les trois pouvoirs dans l'Inde, en présidant à la guerre, à la justice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de son Etat & de la Compagnie des Indes; d'abus d'autorité; de vexations & d'exactions envers les Sujets du Roi & étrangers, habitans de Pondichéry. Il faut avouer que les Magistrats ont du moins eu la

précaution de le préſenter ſous un aſpect par
1768. lequel ils ne paroiſſent point avoir paſſé la limite de leur Juriſdiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureuſement M. de Lally, c'eſt celui qui a oſé le défendre le premier en public, & par écrit; c'eſt ce Voltaire dont on cite, avec tant de complaiſance, le bon mot: *C'eſt un homme*, diſoit-il, *ſur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau;* bon mot plus ſpécieux que ſolide. En effet, ſignifie-t-il que M. de Lally fut coupable de toutes les horreurs, excepté les crimes que punit la loi? Ce ne ſeroit qu'une ſatyre de notre légiſlation trop outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créance, & faire impreſſion. Il faut donc s'en tenir au ſens vrai & naturel. Mais, comme, en France & dans tout Etat policé, perſonne n'a droit de ſe faire juſtice, c'eſt donc, en derniere analyſe, ſous la main du bourreau, & du bourreau ſeul, que devoit tomber la tête du Comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci, matiere des converſations, perpétuoient trop long-tems le ſouvenir d'une guerre déſaſtreuſe, le Duc de Choiſeul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de premier Miniſtre, il en exerçoit, comme le Cardinal de Fleury, toute l'autorité, puiſqu'il gérôit lui ſeul les trois Départemens les plus importans; car nous avons obſervé que le Duc de Praſlin (*) n'étoit, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qu'un mannequin politique, que ſon couſin plaçoit, remuoit & déplaçoit à ſon gré. Juſques à la

(*) Le Comte de Choiſeul avoit été déclaré par le Roi Duc de Praslin, le 1 Novembre 1761. Il fut reçu au Parlement Duc & Pair le 20 Déc. ſuivant.

mort de Madame de Pompadour, le Duc de Choiſeul n'avoit gouverné le Roi qu'en ſecond; mais alors il le ſubjugua tout-à-fait. Son premier ſoin avoit été de gagner la confiance du ſouverain, en écartant de S. M. toute appréhenſion d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation angloiſe, mécontente du traité, pouvoient occaſionner. C'eſt ſur-tout ce que redoutoit Louis XV, qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit ſacrifié la moitié de ſon royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tranquilliſer le Monarque, le Miniſtre uſa de toutes les reſſources de ſon génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracaſſerie. Dès qu'il connoiſſoit un ſujet propre à ſes deſſeins, il lui donnoit un grade, & l'envoyoit, ſoit à Londres, ſoit dans l'Amérique, & juſques aux Indes Angloiſes. Ces artiſans de fourbes, dirigés par ſon impulſion, fomentoient, d'une part, les diviſions excitées par Wilkes; de l'autre, les querelles des Colonies avec la Métropole; enfin, ſoulevoient, en Aſie, aux rivaux de la France un ennemi formidable, en la perſonne de Hyder-Ali-Kan. En même tems, il reſſerroit l'union du pacte de famille entre l'Eſpagne & les diverſes branches de la maiſon de Bourbon. Il conſoloit S. M. Catholique par l'eſpoir d'une revanche, & d'autant plus ſûre, qu'elle ſeroit plus lente & mieux combinée. Il ſe concilioit, en conſéquence, avec le Comte d'Aranda, ce célebre Préſident du Conſeil de Caſtille, le Choiſeul de Madrid: il l'excitoit à éclairer ſa nation, à briſer le joug de la ſuperſtition & du fanatiſme, à expulſer les Jéſuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'Inquiſition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ſes entraves, à adoucir,

1768.

à polir les mœurs des Eſpagnols par les arts & les
1768. lettres.

En même tems, il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins récente, mais plus difficile à conſerver celle de la maiſon d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguſte Maiſon en lui, applanirent bien des obſtacles ſans ceſſe renaiſſans. La perſpective, quoiqu'éloignée d'une Archiducheſſe aſſiſe au trône de France, fut le charme dont il uſa pour faire prendre un autre cours à la politique du Cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union, il enchaînoit l'activité du Roi de Pruſſe, cet allié ſi utile à l'Angleterre pour ſes diverſions efficaces. Il ne ſe flattoit pas de pouvoir rompre l'amitié établie entre les Cours de Londres & de Pétersbourh; mais il cherchoit à rendre inutile à la premiere celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favoriſoit ſourdement les troubles, & menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des inſinuations artificieuſes qu'il faiſoit donner au Divan par l'Ambaſſadeur de France. La Czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une conceſſion formelle & gracieuſe qu'elle avoit fort à cœur, ſuivant laquelle, ayant fait une Déclaration en forme de Reverſale, que le titre Impérial n'apporteroit aucun changement au cérémonial uſité entre les Cours de France & de Ruſſie, le Roi accordoit publiquement a cette Princeſſe le titre Impérial, & le reconnoiſſoit en elle comme attaché à ſon trône. Elle avoit une antipathie naturelle contre ce Miniſtre, & le déteſtoit encore plus, depuis qu'elle ſavoit qu'il avoit fait dreſſer, par un de ces émiſſaires, (*) dont il inondoit les Cours étrangeres,

(*) M. de Rulhieres.

une relation circonſtanciée de la révolution qui l'avoit portée au Trône Impérial : relation dont elle redoutoit la publicité. Au reſte, dans l'impoſſibilité de détruire tout-à-fait une trame auſſi bien ourdie, elle ſe contentoit d'tâcher d'imprimer du ridicule aux vaſtes prétentions de ce turbulent Négociateur : elle l'appelloit *le ſouffleur de Muſtapha, le cocher de l'Europe*. 1768.

En aſſurant, au dehors, la tranquillité de la France, par les affaires qu'il ſuſcitoit aux autres royaumes, le Duc de Choiſeul eſſaya de la dédommager de ſes pertes, en améliorant ou faiſant d'autres acquiſitions ; il travailloit auſſi, dans l'intérieur, à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageuſement, lorſque les circonſtances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-deſſus un eſprit ſyſtématique peu propre au ſuccès de ſon projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré, dans le Département de cette partie, une premiere réforme indiſpenſable à la paix, tant afin de ne pas alarmer les Puiſſances voiſines par des armées plus nombreuſes que ne le comportoit cet Etat, qu'afin de remplir une économie dans les dépenſes qu'il n'étoit pas poſſible de ſoutenir ſur le même pied, il rendit ſa grande Ordonnance ſi critiquée, & qui fut comme le ſignal de tous les bouleverſemens cauſés depuis dans les troupes. 25 Nov. 1762. 10 Déc. 1762.

Par cette Ordonnance, le Roi réduiſoit ſon infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, & ſix d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portaſſent, à l'avenir, des noms de Province, pour mieux conſerver la mémoire de leurs actions : il ſe réſervoit de nommer déſormais les Lieutenans-colonels & les Majors ; il créoit une caiſſe & un Tréſorier pour chaque régiment ; il fixoit l'enga-

gement des soldats à huit années, au lieu de six;
1768. il établissoit une demi-solde & un habillement pour ceux qui ne se retireroient qu'après avoir servi le tems de deux engagemens, & une solde entiere pour ceux qui en auroient servi trois, avec la permission de le porter chez eux, ou d'être reçus aux Invalides; il augmentoit les appointemens des Officiers, sur-tout en tems de guerre; il se chargeoit des recrues & des armemens auxquels les Capitaines étoient autrefois obligés; & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoise seroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes-Lorraines.

L'esprit de cette Ordonnance étoit d'avoir de vieux Soldats & de jeunes Officiers; les uns comme plus souples à la discipline, & les autres comme plus ardens à la maintenir: mais l'inconvénient étoit d'augmenter, d'une part, les désertions, & de charger l'Etat d'une dépense qu'il ne pouvoit supporter; de l'autre, d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens Officiers, & d'ouvrir la porte à la faveur, déja si active sous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de fripponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du Capitaine, & constituoit le Roi en des frais énormes.

Cette Ordonnance fut suivie d'autres, dont les plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite à trente régimens, non compris celui des Carabiniers; les Dragons à onze, & les Troupes légeres à quatre légions, savoir: la Légion Royale, les légions de Flandre,
Mars de Hainaut & de Conflans; outre les régimens
1762. des Volontaires de Clermont & de Soubise. Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France, compoſé des compagnies de Grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de luſtre, parce qu'il étoit commandé par M. le Comte de Stainville, frere du Miniſtre. Il fut établi ſur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq hommes, chacune à cinquante-deux. 1768. 21 Déc. 1762.

Comme c'étoit ſur-tout contre les Anglois que la France ſembloit devoir ſe diſpoſer à combattre déſormais, c'eſt-à-dire, à des guerres d'outre-mer, le Duc de Choiſeul avoit ſenti la néceſſité d'habituer les troupes à ces tranſmigrations. En conſéquence, en ſupprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens deſtinés à ſervir également ſur terre & dans les colonies; & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son Département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit poſſible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit ſi mal conduit dans la derniere guerre, il y avoit fait une réforme conſidérable: phénomene qui l'épouvanta, & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conſerva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'eſpérance, & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétéré depuis trop long-tems en eux, il augmenta leurs appointemens, dans l'eſpoir de les mettre en état de ſe ſoutenir convenablement, ſans être entraînés en faiſant leur ſervice par des vues d'intérêt. Et, quoique le corps de la plume fut le plus néceſſaire en tems de paix, & ſur-tout à cette époque où le Conſeil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des 5 Nov. 1762. 20 Jan. 1762.

1756. ports, il fit paroître, peu de jours après, une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du produit de cette économie les appointemens des Officiers d'épée.

Nous avons vu comment le Duc de Choiſeul, en excitant le zele des différens corps, & même de particuliers riches, avoit reçu des ſouſcriptions qui, effectuées, devoient former une marine puiſſante. Tout récemment, il venoit d'obtenir un million du Clergé pour le même objet. Il ne s'agiſſoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux conſtructions. Il y a beaucoup de bois, en France, de cette eſpece, mais dont on ne pouvoit ſe ſervir alors, faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaſpe, en Béarn, étoient de ce nombre; fécondes en arbres, droits & de la plus belle venue : le Miniſtre les fit mettre en coupe, & rendre navigable le Gaſpe dans un cours de vingt-quatre lieues, néceſſaire pour le tranſport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne ſur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, Intendant de la Province, ſous la direction duquel tous les obſtacles que l'on avoit cru juſques-là invincibles, avoient été ſurmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville, au bruit du canon & aux acclamations du peuple : c'étoit un véritable triomphe pour le Commiſſaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu ſous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarniſſant les ports de vaiſſeaux, en rempliſſant les magaſins d'agrès, d'apparaux, de munitions navales, le Duc de Choiſeul ſentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la conſtitution de la marine militaire, conſtitution

radicalement vicieuſe, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la derniere guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé ; il avoit médité, conſulté, & il avoit vu que le ſeul remede étoit la ſuppreſſion entiere du corps de l'épée & ſa récréation ſur un pied différent. Déja il y travailloit ; il ſongeoit à ouvrir la porte au mérite, à le compoſer indiſtinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la derniere guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corſaires, en officiers marchands même, qu'en membres conſervés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le ſecret ſur une opération avantageuſe à l'Etat & glorieuſe pour le Monarque. Il ſe trompa ; il fut bientôt aſſailli de toute la haute nobleſſe, allarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir ſur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de ſon ſein, lorſque l'honneur bien entendu l'auroit dû exciter à ſolliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rumeur, & ce Miniſtre, tout-puiſſant pour faire le mal, ne le fut pas aſſez pour réuſſir dans le bien. Il ſe dépita, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à ſon couſin le Duc de Praſlin & reprit les affaires étrangeres. 1768.

Le mauvais ſuccès qu'avoient eu les deſſeins de ce Miniſtre pour la reſtauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur tranſmigration continuelle dans des cli-

mats funeſtes, où elles périſſoient en foule. Les
1768. habitans déteſtoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, ſuivant le nouveau ſyſtême, pris dans les officiers de terre auſſi, n'entendoient rien à l'adminiſtration qui leur étoit confiée, & n'y apportoient qu'un deſpotiſme révoltant partout, mais davantage dans ces pays, ſe reſſentant encore de l'attrait pour la liberté, que reſpiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'eſclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe, & le Comte d'Eſtaing à Saint-Domingue étoient autant de petits tyrans, qui faiſoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur, & la faiſoient deſirer aux autres. Le dernier principalement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injuſtice de ſes demandes, par la biſarrerie de ſes projets, par ſa dureté dans leur exécution, occaſionna la plus grande fermentation dans l'iſle, & fut à la veille de la voir ſe révolter (*).

Le Duc de Choiſeul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établiſſemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence néceſſaire à l'exécution de ſemblables entrepriſes. On ne peut lui refuſer du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop oppoſé aux combinaiſons lentes & réfléchies, à la patience néceſſaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obſtacles, il s'en re-

(*) A l'occaſion du rétabliſſement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le Code *Théodal*, piece curieuſe de ſa compoſition.

butoit aiſément, lorſque la réſiſtance devenoit trop longue. C'eſt ainſi qu'au lieu de laiſſer l'iſle de Sainte-Lucie ſe peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop ſurchargée d'habitans, il voulut tout à coup y établir des cultures; il y fit paſſer à grand frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, ſept ou huit cens hommes, dont la fatale deſtinée inſpira plus de pitié que de ſurpriſe aux habiles ſpéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal ſain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre avec les ſoins convenables la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un Gouverneur & un Intendant, les deux être les plus inutiles & ſouvent les deux fléaux les plus funeſtes aux colonies naiſſantes. Après un court eſſai, non moins diſpendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs, quand il n'y eut plus de ſociété à régir, & le gouvernement de Sainte-Lucie, ainſi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique. 1768.

La fondation de la Guyanne, décorée du ſuperbe nom de *France Équinoxiale*, entrepriſe dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus déſaſtreuſe. On vouloit, en faiſant oublier à la nation ſes calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'iſle de Cayenne, habitée depuis un ſiecle, étoit conſtamment dans un état de miſere & d'enfance, dont il auroit fallu la tirer uniquement, lorſque le Duc de Choiſeul, plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux, qu'égaroit leur préſomption, & ſe laiſſa ſéduire

par ſa magnificence. On lui repréſenta qu'en
1768. établiſſant dans le vaſte continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de réſiſter par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler au ſecours des Colonies à ſucre lorſque les circonſtances pourroient l'exiger, il ſe procuroit des racines de population & de vigueur, capables de réparer la perte du Canada. C'eſt donc, pour ainſi parler, une ſuccurſale à la mere-patrie qu'il ſe ménageoit, une pépiniere d'hommes & non une mine de richeſſes. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonſtances & le local mal choiſis. Les meſures furent plus mal priſes encore: on fit venir à grands frais des familles Alſaciennes, dont quelques-unes penſerent mourir de faim en France, avant d'être embarquées; fâcheux pronoſtic de la deſtinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarquées à la fois, après une longue navigation ſur des plages déſertes & impraticables dans la ſaiſon des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le ſeul hoſpice qu'on leur fournit, & les ſubſiſtances altérées par la chaleur, l'humidité & le tranſport, y cauſerent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le Chevalier Turgot, auteur du projet, nommé Gouverneur de la Guyanne avec cent mille livres d'appointemens, dont il avoit joui paiſiblement ici pendant dix-huit mois, ſous prétexte d'aider le Miniſtre de ſes conſeils, fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de déſaſtres. Sur les plaintes générales que porterent les colons, contre M. de Chanvallon l'Intendant,

il crut devoir s'assurer de sa personne ; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire apprendre ce que répandoit déja la rumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs, s'inculpant réciproquement. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance : il a été traité dans l'intérieur du cabinet des Ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision du moins légale. Le Chevalier Turgot & M. de Chanvallon, se sont vus disgraciés tour à tour ; le dernier cependant condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance. 1768.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter, n'ont pas moins eu lieu & plus amérement. Le Parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, Maître des Requêtes, le rapporteur du procès au Conseil. Il s'en est suivi une affaire majeure avec la cour, qui, à force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bisarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en a pas été moins nommé ensuite

1768. Intendant de Corſe & à différentes places dont il étoit ſuſceptible.

Une anecdote trop curieuſe pour être omiſe, arrivée à l'occaſion de la cataſtrophe de la Guyanne, peint mieux le Duc de Choiſeul & la nature de ſon projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'Auteur de l'*Année littéraire*, ayant inſéré dans ſes feuilles une lettre, qui lui étoit adreſſée au ſujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangere, à la veille de périr de miſere en route, en allant s'embarquer à Rochefort, pour ce pays de malédiction; le Miniſtre entend parler à table de cette avanture: *le gueux de Freron*, s'écrie-t-il, *s'aviſe de parler de la Guyanne, qu'on m'apporte le Numéro.* On lui lit l'endroit touchant & qui ne ſentoit en rien le détracteur: *il couchera ce ſoir au Fort-l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il eſt vrai que le Miniſtre revint bientôt à des ſentimens plus généreux. Le Journaliſte lui écrivit, ſe plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'eſt ainſi que le Duc de Choiſeul ayant l'eſprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injuſtice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la Compagnie des Indes ſemblerent d'abord plus ſatisfaiſans aux actionnaires, & leur firent eſpérer pendant quelques années un ſort heureux & brillant; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de deſtruction, dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en ſoit, ayant oſé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la Compagnie, puiſqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires

que ſous ſon influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part; celui-ci ſenſible en apparence à leurs reproches, les autoriſa à délibérer ſur leur poſition, & tous conſentirent à ſe laiſſer diriger par un Négociant qui, marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition ſourde dont on ne ſe défioit pas. Il ouvrit un plan ſi lumineux, ſi ſage & ſi utile, qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'eſt ſon nom, fut regardé comme le reſtaurateur de la compagnie. Dans la premiere aſſemblée déciſive, on retrocéda au Roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les iſles de France & de Bourbon. De ſa part, S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en poſſeſſion, & laiſſa la faculté de prendre au gré des votans & ſans l'aſſiſtance d'aucuns commiſſaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétabliſſement du commerce. En conſéquence, dans ce premier moment de liberté, on nomma des Syndics, des Directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour dans le ſyſtême d'adminiſtration qu'il avoit propoſé. Il ſavoit comment ſe produit l'enthouſiaſme, & il avoit pouſſé l'audace juſques à aſſigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déja d'avance cette époque de proſpérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la Compagnie ſe remit ainſi aveuglement à la diſcrétion d'un particulier. 1768.

Cette reſtauration, quoique faite avant que le Duc de Choiſeul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puiſque la Compagnie des

1768. Indes étoit dans le département du Contrôleur général : mais celui-ci n'étant en quelque ſorte que ſon premier commis, elle doit être réputée comme ſon ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les retroceſſions faites au Roi, l'autorité ſe trouvoit mélangée, & que le Duc, homme à ſe l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-diſpoſé à ſe l'attirer toute entiere, pour peu que ſon influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliſer en bâtiſſant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit ſur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Verſoi, il eſt peu diſtant du territoire & de la ville qui domine le lac de ſon nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles inteſtins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en conſtruiſant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiſeul la ville* : ſon deſſein étoit de rendre ce port libre, ainſi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion, avec faculté de l'y exercer en liberté. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre floriſſante, vu ſon heureuſe poſition qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ſes voiſins. Les travaux commencerent ; ils ſe ſuivoient avec ardeur : M. de Voltaire les avoit déja chantés lorſque la diſgrace du Miniſtre fit interrompre & oublier ſon plan.

11 Juin. Mettrons-nous au rang des acquiſitions faites à la France par le Duc de Choiſeul la ville d'Avignon & le Comtat Venaiſſin, dont on s'empara

ſans coup férir? Si la choſe n'eut dépendu que de ce Miniſtre, il y a ſans doute à parier que ce beau pays, ne ſeroit jamais retourné ſous la domination du Souverain Pontife; mais il connoiſſoit trop bien la puſillanimité de ſon maître, pour ſe flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus abſolu que ſon petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & reſtitué trois fois les mêmes Etats. Il eſt vrai qu'alors la philoſophie n'avoit pas autant éclairé les Souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philoſophe. Il s'étoit permis cette agreſſion contre le Pape pour l'honneur de la maiſon de Bourbon, inſultée en la perſonne du Duc de Parme pour les anathêmes de ſa Sainteté. C'étoit une ſimple correction dont il vouloit uſer, & non une ſciſſion abſolue, trop éloignée de ſon caractere. On en peut juger par la maniere reſpectueuſe dont s'exécuta l'invaſion, par l'ambiguité même des lettres-patentes, où l'on n'oſoit articuler le vrai grief du Souverain Pontife, & où l'on parloit ſimplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; enfin par l'enregiſtrement du Parlement de Provence qui, ſuivant les inſinuations de la cour, ordonnoit ſeulement que les armes de notre Saint Pere le Pape, ſeroient ôtées avec *reſpect & décence* des lieux où elles ſe trouveroient, & à leur place, remiſes celles du Roi. En conſéquence, on ſe préſenta devant Avignon avec deux bataillons d'infanterie, deux eſcadrons de dragons, & canons & mortiers. 1768.

Le Vice-Légat parut plus grand que le Général François en cette occaſion. Il dit à M. de

Rochechouart, qui lui notifia les intentions de
1768. S. M., qui avoit ordre de ſa Sainteté de n'oppoſer nulle réſiſtance, mais en même tems de lui déclarer *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines eccléſiaſtiques portées par la Bulle in Cœna Domini.* L'intention du Duc de Choiſeul, qui avoit à cœur l'extinction abſolue des Jéſuites dans la Chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola (*) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de ſon Etat, non-ſeulement qu'après qu'il auroit donné ſatisfaction à l'Infant de Parme, mais encore anéanti l'Ordre que pourſuivoit ſa vengeance implacable. Le Pape eut le courage de s'y refuſer & mourut ſans avoir ſatisfait à aucun de ces deux points, qu'on n'obtint que ſous ſon ſucceſſeur Ganganelli.

Les premiers bruits, répandus ſur l'invaſion prochaine d'Avignon, firent éclorre, à la connoiſſance du Public, un pari aſſez bizarre. M. le Marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763, avoit remis à M. de Brancas une ſomme de 18000 livres, dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour juſqu'à la premiere hoſtilité entre la France & quelque autre Puiſſance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le reſtant du pari; à la charge, au contraire, qu'il paieroit l'excédent ſur le même pied, tant que la paix

---

(*) Nous renvoyons aux Pieces pour ſervir à cette hiſtoire, une Lettre manuſcrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur ſe ſoit trouvée en défaut, N°. I.

dureroit. On demanda ſi cette invaſion étoit une hoſtilité ? Point d'oppoſition ni de défenſe, aucun coup de fuſil de tiré ; les Miniſtres reſtoient reſpectivement dans les Cours où ils réſidoient. On ne ſait pas comment fut décidé la queſtion, qui dut, au ſurplus, ne pas tarder à être réſolue par la guerre de Corſe. 1768.

Cette Iſle étoit ſoulevée, depuis quarante ans, contre la république de Genes ; celle-ci perſiſtoit à s'en attribuer la ſuzeraineté : après avoir dépenſé des ſommes énormes, avoir épuiſé ſes forces ſans ſuccès, elle avoit été obligée de recourir à la France, qui, au lieu de ſubſides, s'étoit chargée des frais de ſouveraineté, & de contenir, avec ſes troupes, les prétendus rebelles de ce Royaume. Mais les ſubſides étant éteints à la paix, & les Genois toujours dans l'impuiſſance de ſubjuguer par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné ; les Corſes, dès que les François ſe ſeroient retirés, étoient à la veille de jouir de cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même ſous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureuſement pour eux, un Choiſeul dans le Miniſtere de Verſailles : il fit entendre au Conſeil qu'il ſeroit aiſé d'obtenir de la république de Genes la ceſſion d'une Iſle qui ne lui étoit qu'onéreuſe, & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait : il la repréſenta comme une des meilleures acquiſitions qu'on pût faire ; comme une Colonie fertile, excellente ; comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, ſurtout du Canada, puiſqu'aux pelleteries près, on pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce

1768. Pays, principalement des bois de conſtruction & des munitions de différente eſpece pour la marine (*) ; que la conſervation n'en ſeroit pas difficile, vu la proximité ; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage, & de ſe ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditerranée, & de l'ôter à la Grande-Bretagne, qu'il prétendit y ſonger. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du Miniſtre : le Roi ſeul en fut alarmé, par la crainte de la jalouſie des Anglois. M. de Choiſeul étoit trop bon courtiſan pour ne pas raſſurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient, ſans qu'ils en témoignaſſent, par aucune rupture, leur mécontentement. Sans doute, il y eut des Membres aſſez ſages pour enviſager auſſi les dépenſes auxquelles cette expédition devoit entraîner ; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla ſur le montant auquel elles pourroient aller : il fut réſolu de conſommer l'acquiſition. Une choſe qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la queſtion ſi les droits de la république de Genes ſur la Corſe étoient bien valides ? ſi la réclamation conſtante d'un peuple entier, qui, depuis près d'un demi-ſiecle, s'étoit affranchi de ſon joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime ? enfin, en ſuppoſant la juſtice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet Etat de

(*) Tous ces avantages ſont détaillés dans une *Lettre d'un Philoſophe, voyageant en Corſe*, manuſcrite, & que nos Lecteurs liront avec plaiſir, N°. II.

transporter à la France ſa ſouveraineté, ſans le conſentement exprès ou tacite de la nation? 1768.

Sans agiter ces grands points de diplomatique réſervés à la diſcuſſion des ſpéculateurs oiſifs, & bons, tout au plus, dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le Miniſtere de Verſailles fit valoir la ſeule loi des Souverains, *La Loi du plus Fort*. Le Marquis de Chauvelin, nommé Général des troupes du Roi, à ſon arrivée, ſans autre formalité préalable, manifeſte un Edit de ſon Maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme Roi de Corſe; &, par une Ordonnance particuliere, il déclara rebelle quiconque ne ſe ſoumettroit pas, & tenteroit, ſuivant le principe du droit naturel, de repouſſer la force par la force. Enfin, il étoit enjoint aux bâtimens corſes de prendre le pavillon françois; ſinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les Puiſſances à leur courre ſus. De premieres hoſtilités, exercées avec ſuccès, enflerent l'orgueil du Duc de Choiſeul, qui les fit inſérer dans la Gazette de France, avec un faſte puérile & des expreſſions indécentes: il eut lieu de s'en repentir; & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes françoiſes, fut rendu ſoudain par les Gazettes étrangeres, avec une complaiſance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invaſion. Un Manifeſte modéré, mais ferme, au nom du Général & du ſuprême Conſeil d'Etat du royaume de Corſe, ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce Peuple ſi fier s'y plaignoit que S. M. Très-Chrétienne, après l'avoir ſpécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité ſur ce pied d'un accommodement entre la nation & la république de Genes, pendant qua-

27 Août.

28 Août

tre années consécutives, parlât de se substituer
1768. à de prétendus droit de cet Etat, dont elle avoit avoué l'impuissance : il y établissoit qu'en admettant même la souveraineté de Genes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raisonné entre les deux parties, résolu nécessairement dès que l'une d'elles s'en départoit, par une cession dont l'autre non-seulement n'étoit pas consentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appellée ; car il falloit savoir avant si les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corse de contracter avec Genes, étoient les mêmes envers la France. On faisoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes françoises, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie ; on s'y plaignoit de la perfidie du Duc de Choiseul, qui, après lui avoir écrit pour la rassurer que son état n'étoit point changé, qu'on pourroit reprendre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la république de Genes, souffroit que des troupes, admises sous ce prétexte, exerçassent de véritables hostilités, cherchassent à envahir le Royaume, à traiter les Corses comme une nation conquise, *comme un troupeau de moutons vendus au marché*

Ce Manifeste fut soutenu d'une défense si vigoureuse, que la fin de la campagne tourna toute entiere en l'honneur des Corses : ils avoient à leur tête Paoli, à la fois homme de lettres législateur, politique, guerrier ; du moins telle étoit alors sa réputation. Il sentoit parfaitement ne pouvoir être en état de résister seul à la France ; mais son objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane, de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat, par l'insalubrité

du local, par les maladies : il ſe flattoit de trouver de l'appui en Angleterre ; il en reçut effectivement des ſecours ; quelques particuliers y paſſerent, & il attendoit des efforts plus efficaces. 1768.

Cependant on murmuroit beaucoup en France ; on avoit perdu des milliers d'hommes, on en étoit déja au trentieme million de dépenſe ; & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux, bien loin de conſoler, ne contenoient que des lamentations : on en faiſoit même une deſcription ſi affreuſe, qu'en ſuppoſant la reddition complette de l'Iſle, on s'attendoit à la trouver déſerte, inculte ; il y falloit tout créer, & ſacrifier deux cents millions, avant d'en recueillir aucune utilité. Le Duc de Choiſeul, qui, facile à s'éblouir des premieres ſpéculations brillantes s'offrant à ſon imagination, n'avoit point l'entêtement d'un génie borné, & revenoit auſſi aiſément à des conſidérations plus ſages, reconnut la folie de ſon projet ; il l'auroit peut-être abandonné, ſi ſa faveur, & ſur-tout ſon honneur, n'euſſent dépendu de ſa réuſſite. Le Roi prenoit de l'humeur : le Marquis de Chauvelin, ſon favori, outré du rôle de fugitif qu'on lui faiſoit jouer devant une poignée de Montagnards, ne ceſſoit de ſe plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes ; il en demandoit à force des nouvelles ; pour ſe compromettre moins, il exagéroit les difficultés, les dépenſes, & le peu d'avantages à retirer d'une ſemblable conquête ; il avoit ſur-tout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombaſſent ſur les bras, & tout auroit été perdu. Le Duc de Choiſeul vit qu'il n'y avoit pas à reculer : il intimida, ſéduiſit ou endormit tellement la Cour de Londres, qu'elle ne remua pas ; il réſolut de remplir la Corſe de troupes ; il y fit paſ-

ſer juſqu'à quarante-huit bataillons ; il fit ſubſti-
1768. tuer au Marquis de Chauvelin le Comte de Vaux, Général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux ; il le flatta du bâton de Maréchal de France, s'il nettoyoit la Corſe promptement. Celui-ci remplit ſa miſſion trop habilement ſans doute ; car, n'ayant qu'à ſe préſenter par-tout, en moins de deux mois, il ſe trouva maître de toute l'Iſle ; & cette rapidité de conquêtes, par laquelle il ſe flattoit d'arriver à la dignité promiſe, ſervit de prétexte pour ne pas s'y élever : il n'avoit rien fait d'aſſez difficile qui méritât une pareille récompenſe, en le faiſant paſſer ſur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

Dans le vrai, le découragement ſeul avoit tout opéré. Les principaux Chefs, ne trouvant point dans l'Angleterre les reſſources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perſpective leur avoit ſervi à ſoutenir l'eſpoir & le courage de leurs compatriotes, regarderent la réſiſtance comme auſſi vaine que périlleuſe : ils ſe réfugierent dans les Etats voiſins ; & Paoli, paſſé à Londres, y perdit, & ſes vains titres, & ſa gloire auſſi vaine, & même ſes talens, devenus un problême.

Le ſuccès de l'envahiſſement de la Corſe retarda de dix-huit mois la chûte du Duc de Choiſeul : elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la Cour ; changement que le Miniſtre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit ou ne prévit pas aſſez les ſuites funeſtes. Avant de détailler cette ſinguliere anecdote, en rentrant dans la vie privée du Monarque, pourſuivons le tableau de l'état des finances, de la juſtice & de la religion, les ſeuls départemens qui nous reſtent à parcourir.

Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu Contrôleur général. Ce choix, fait dans la classe de la Magistrature & entre les membres du Parlement les plus austeres, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances : on ne parloit que de retranchemens d'économie. La Marquise de Pompadour, concourant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la Cour, affecta de lui adresser une boîte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot, de sa main, elle lui disoit galamment que, présumant trop de sa modestie pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyoit sa ressemblance véritable ; &, au fond de la boîte étoit le quatrain suivant : 1768.

De l'habile & sage Sully,
Il ne nous reste que l'image :
Aujourd'hui ce grand personnage
Va revivre dans Laverdy.

Les premieres opérations de ce Ministre furent vraiment patriotiques. Peu de jours après son élévation, le Parlement enregistra une Déclaration, portant permission de faire le commerce & le transport des grains de toute espece, de province à province, sans payer aucuns droits ; &, au bout de quelques mois, un Edit sur la même matiere, par lequel le commerce des grains étoit rendu entiérement libre, sans qu'il fût besoin de permission pour les faire entrer & sortir du Royaume, à la charge seulement d'un droit leger dans le premier cas, & ne défendant l'exportation par les ports & lieux situés sur la frontiere, que lorsque le prix du bled auroit été porté, 22 Déc. 1763. 19 Juil. 1764.

pendant trois marchés consécutifs, à un prix dé-
1768. signé & alarmant.

Mais c'est encore au Duc de Choiseul qu'il falloit rapporter ces heureuses innovations dans le régime réglémentaire, ou plutôt à une secte nouvelle de Philosophes qui commençoit à faire bruit, & qui ayant son Chef auprès de la Marquise, avoit acquis beaucoup de consistance & de crédit. Il est bon de la faire connoître, à raison du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là. C'étoit une émanation des Encyclopédistes. Un Encyclopédiste, suivant la définition du mot, embrasse le cercle de toutes les connoissances humaines; il est universel. Cependant, comme un mortel ne peut suffire seul à tant de choses, cette espece de Philosophes s'attachoit principalement à la métaphysique & à la morale. Une classe d'entre eux, entraînée par un attrait particulier, prit pour objet de ses spéculations les matieres agraires & la partie d'administration qui y est relative; en un mot, l'économie intérieure du Royaume : de-là leur surnom d'*Economistes*. L'homme le plus profond dans cette science étoit M. Quesnay, Médecin de Madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point assez enthousiaste du mérite pour aller au-devant de lui, avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer, lorsqu'il tomboit, pour ainsi parler, sous sa main : il goûta M. Quesnay; il conversoit volontiers avec lui; il l'appelloit son *Penseur*, & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce Docteur initia S. M. aux mysteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples; car cette science n'est devenue compliquée & abstruse que par le charlatanisme de ses maîtres. Le Marquis de Mirabeau, Auteur de *l'Ami des*

*Hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet Ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obſcurcies par le galimathias des penſées, le néologiſme barbare du ſtyle, des tournures, & ſur-tout par un pédantiſme emphatique, bien capables d'en dégoûter. Son Livre produiſit cependant tout le contraire : il excita l'attention ſur une matiere auſſi importante que l'Agriculture & la Population; toutes les idées ſe tournerent vers cette partie, & des Ecrivains plus lumineux l'ayant bien diſcutée, il ſe fit une heureuſe révolution à cet égard, qui auroit rendu la France beaucoup plus floriſſante, ſi elle n'eut eu à ſa tête des Miniſtres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fiſc public, qu'à l'avantage & au bonheur des ſujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les ſciences de ſpéculation & d'utilité relatives, avoient des Académies en France ; elles y étoient étudiées & approfondies avec ſoin ; les parties ſeules de l'agriculture & du commerce, qui ſont de néceſſité & d'utilité premiere les plus intéreſſantes de toutes pour le ſoutien & la puiſſance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit ; on inſtitua dans les diverſes provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces ſciences au degré de perfection dont elles ſont ſuſceptibles, & de procurer au royaume toutes les reſſources qu'il eſt à portée de faire valoir d'un côté par la fertilité de ſon ſol, de l'autre par ſon heureuſe poſition ſur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple : il s'y forma de l'agrément du Roi, une ſociété d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt ſuivi à Paris & ailleurs.

1768.

20 Mars 1757.

On commença à faire cas des travaux de la

campagne ; on tenta des expériences ; de grands
1768. Seigneurs ne jugerent point indignes d'eux de s'en occuper. La classe des paysans, jusqu'alors si méprisée, si vexée, acquit une sorte de consistance, fut plus ménagée. On les encouragea ; on sentit l'absurdité de laisser mourir de faim une province, lorsque cette limitrophe regorgeoit de bleds ; d'empêcher les cultivateurs de profiter de leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une subsistance dont ils manqueroient, & l'on fit les loix sages dont nous avons parlé.

14 Juin Une déclaration du Roi, portant exemption de
1764. tailles & autres impositions pour les marais qui seront desséchées, & celle portant exemption pen-
13 Juil. dant trois ans de privileges des commenseaux de la maison du Roi, & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille qu'en faisant résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce Contrôleur général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie ; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres, il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration, défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances : on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux
17 Déc. & tendant au despotisme. Enfin son édit pour
1764. la libération des dettes de l'Etat trahit son ineptie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le Ministre qui l'enfanta & pour le Parlement qui l'enregistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'Etat, mais le grevoit encore de

nouveaux impôts & donnoit plus d'extenſion aux anciens. Le prétexte étoit l'établiſſement des deux caiſſes, dont l'une, pour le paiement des rentes & effets dûs par le Roi, l'autre, pour le rembourſement & amortiſſement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embraſſer d'un coup d'œil la totalité des dettes; on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveller & viſer, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats, formalités longues, gênantes & non moins diſpendieuſes pour les particuliers & pour le Roi. Mais au moyen de ce convertiſſement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aiſe. Ayant rencontré le Duc de Bouillon, abîmé de dettes, elle lui demada comment alloient ſes affaires? „ Fort mal, SIRE, lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaiſance du Monarque: „ fort mal, mes „ créanciers me tourmentent toujours beaucoup „. Mais pour toute conſolation: *que ne „ faites-vous comme moi* „ lui repliqua-t-il, „ *Laverdy vient de me mettre à jour.* 1768.

Cette libération, dont le fond étoit un ſurcroît de charge, car pour ſe donner un air d'équité plus ſévere, le Contrôleur général, bien différent de ſes ſemblables, qui comptent pour rien les injuſtices de leurs prédéceſſeurs & ne ſe prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites ſur le pied des anciens capitaux, mais pour le rembourſement ſeulement. C'étoit une leurre qu'il avoit donné à ſes confreres du Parlement, ayant beaucoup de rentes de cette eſpece, dont ils ſe flatterent d'être rembourſés les premiers, quoique ſuivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du ſort. On prétend que

le grand banc même le fut sur le champ ; ce qui
1756. facilita beaucoup l'enregistrement.

Le Conseil sut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainsi légalement la perception des deux vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enregistrement fait en lit de justice, toujours odieux. Le Parlement anéantissoit par-là toutes ses remontrances & toutes celles des autres ; il sembloit venir à résipiscence, s'avouer coupable d'une résistance déraisonnable, & reconnoître implicitement la justice des coups d'autorité frappés, avec tant de rigueur, sur les classes de Province : aussi la Cour des Aides, plus attentive à éviter cette inconséquence, & à conserver l'honneur de la Magistrature, après diverses modifications, ajouta ces paroles remarquables :

" Sera supplié, en outre, ledit Seigneur Roi
„ de rendre au corps entier de la Magistrature la
„ justice qui lui est due pour les violences
„ inouies exercées envers plusieurs Cours de
„ son Royaume, & de rassurer ses Peuples, qui,
„ témoins des excès auxquels on s'est porté con-
„ tre les Magistrats, n'ont que trop appris ce
„ qu'ils avoient à craindre, si de pareils abus de
„ l'autorité militaire n'étoient réprimés par la
„ punition la plus sévere. Ordonne que copies
„ collationnées de la présente Déclaration, en-
„ semble du présent Arrêt, seront envoyées ès
„ Sieges des Elections, &c. „

Une autre disposition de cet Edit, qui avoit singuliérement flatté le Parlement, & peut-être en avoit imposé, à un certain point, à la Nation, c'étoit l'établissement d'une Chambre composée de Membres de cette Compagnie, pour veiller à son exécution, en conduire toutes les opérations,

& décider toutes les queſtions & conteſtations qui pourroient s'élever à leur occaſion. Mais cette Chambre ne fut qu'une charge de plus pour le Royaume, par les honoraires de ſes Membres. Du reſte, elle n'arrêta point la diverſion des deniers ; elle ne procura point l'exactitude des paiemens; les rembourſemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour ſatisfaire aux engagemens pris avec les Membres les plus accrédités de cette Compagnie ; & le déſordre des Finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit, d'une part, ſatisfaire aux dépenſes du Roi, qui, n'ayant plus de maîtreſſe en titre, avoit beaucoup de fantaiſies, & étoit entouré de courtiſans & de favoris avides profitant de ſa facilité; de l'autre, aux prodigalités du Duc de Choiſeul, qui, n'économiſant pas plus le tréſor de l'Etat que le ſien, tranchoit du petit Souverain dans ſon genre, & avoit encore plus de créatures à ſatisfaire que ſon maître. 1768.

M. de Laverdy, qui, ſous un air cafard & modeſte, nourriſſoit une ambition démeſurée, ne pouvant reſter en place qu'en ſubvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de ſon Miniſtre, étoit, ſans relâche, occupé à chercher de nouvelles reſſources ; &, comme il n'en avoit aucune dans le genre des Finances où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui ſuggéroient de cupides ſubalternes. A chaque beſoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiſcale qui provoquoit les remontrances des Cours, car il ne pouvoit pas toujours corrompre ; & quelquefois le Patriotiſme l'emportoit, ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponſes qu'il

1768. ſuggéroit au Roi, où, joignant la baſſeſſe du menſonge à une commiſération dériſoire, il faiſoit ſans ceſſe aſſurer par S. M. qu'elle portoit ſes Sujets dans ſon cœur ; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impoſitions ; qu'elle eſpéroit être bientôt en état de les ſoulager par les réformes, par l'économie, par la bonne adminiſtration, par l'amélioration des Finances ; tandis que tout ce qui ſe paſſoit ſous les yeux de la Nation étoit une contradiction manifeſte de ces diſcours hypocrites.

Ce fut ce Miniſtre qui contribua merveilleuſement à accroître les troubles de Bretagne, en attentant aux droits des États, en leur écrivant des lettres inſolentes, en faiſant enſuite le rôle d'Auteur & d'Hiſtorien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs Ecrivains, pour détruire leurs privileges, & établir le deſpotiſme du Roi ſur les ruines de leur droit public. On ſe rappelle encore avec quel mépris il fut chanſonné dans cette Province. Le ridicule fut la ſeule arme qu'on employa contre lui, & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris ; & ce qui le déſola ſur-tout, ce fut une carricature, où on le repréſentoit ſous la figure d'un homme portant une hotte ſur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains (l'attribut du Contrôleur-général) cherchant dans tous les ruiſſeaux & dans tous les tas d'ordures : du bout de ſon bâton ſortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du Conſeil.* Il avoit des lunettes ſur le nez, & ſembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au phyſique & au moral de ce perſonnage. Enfin au bas étoit écrit : *Au grand Chifonier de France.* Parodiant Veſpaſien, qui avoit mis un impôt ſur les urines, on

pouſſa

pouſſa la dériſion juſqu'à lui adreſſer un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit; projet peu diſpendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un Miniſtre, qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des ſoulevemens. La liberté accordée au commerce des bleds, ſoit dans l'intérieur du royaume, ſoit avec l'étranger, bien loin d'opérer les ſalutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté énorme de cette denrée; cherté ſoutenue, & qui, ſauf de légers rallentiſſemens par intervalles, dura juſqu'à la mort du Roi. Les partiſans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au ſyſtême des novateurs. Les Economiſtes, au contraire, la rejetterent ſur les mauvaiſes récoltes, mais plus encore ſur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuſe qu'une contrainte abſolue. Ils ſe défendirent ainſi, n'oſant découvrir la cauſe véritable tenant à des manœuvres puiſſantes & ſecretes, qui prenoient leur ſource juſqu'au trône, & dont les Miniſtres, agens intermédiaires, faiſoient mouvoir des ſubalternes, qui ne craignant ni l'infamie ni la haine publique, s'engraiſſoient de la plus pure ſubſtance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention ſur un Miniſtre diſgracié, qui, chargé ſpécialement de la partie des bleds, ſembloit reſponſable de tous les maux de la diſette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la meſure de l'iniquité étoit com- 1768.

blée, on en renvoyoit l'auteur, mais ſon ou-
1768. vrage ſubſiſtoit.

M. de Laverdy, qui, en entrant au Contrôle général, avoit voulu conſerver ſa maiſon particuliere, pour s'y retirer quand il ſeroit rendu à la vie privée; qui avoit donné un état de ſa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant ſa geſtion des finances; qui, gendre d'un Marchand de drap, fils d'un Avocat, & Bourgeois lui-même, deſiroit ne quitter jamais cette claſſe, & s'étoit fait prier juſqu'à trois fois pour entrer au Miniſtere, en ſortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il juſtifioit une longue poſſeſſion de nobleſſe de race très-ancienne, & devenoit ſuſceptible de tous les honneurs. Il voulut être Conſeiller d'honneur du Parlement, Membre honoraire de l'Académie des Belles-Lettres; & ſa vanité ſouffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems d'être décoré du cordon bleu. Quelqu'un, pour lui faire ſa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de ſa petite maiſon de la rue des Blancs-manteaux, il la vendit, & ſe fit donner par le Roi, & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embelliſſement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans ſa partie contigue. Il fit faire à ſon beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une ſeconde fortune plus conſidérable que la premiere: il la fit faire à ſes beaux-freres, à toute ſa famille; & lui-même, poſſeſſeur de deux cents mille livres de rentes, eut raiſon d'écrire à ſes filles, en leur annonçant ſa retraite *qu'il n'étoit plus dans la finance.* C'eſt l'expreſſion dont il ſe ſervoit, & qui caractériſoit à merveille la maniere dont il avoit géré ſa place pour ſon propre compte.

Le Duc de Choiſeul lui fit nommer pour ſucceſſeur M. Maynon d'Invau. Sa reconnoiſſance envers ce Conſeiller d'État ; la ſagacité qu'il croyoit lui avoir reconnue dans ſes rapports au conſeil ; enfin ſon caractere doux & modéré le rendirent à ſes yeux digne de cette confiance, & il ſe laiſſa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le Contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier Commis plus diſtingué ſous le *Chef du Conſeil des Finances*, dont le Duc de Choiſeul avoit fait rétablir la dignité pour le Duc de Praſlin, qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que ſous l'influence de ſon couſin ; celui-ci ſe flatta d'aider de ſes conſeils & de diriger ſon protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il eſpéroit. M. d'Invau, d'une ſanté foible, peu laborieux, étoit incapable de ſoutenir le fardeau par lui-même, & d'obéir à la violente impulſion de ſon conducteur ; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal : il ne fit que paſſer. La ſeule choſe qu'on ait à lui reprocher, c'eſt, par une complaiſance aveugle envers les deux Miniſtres & autres gens de la Cour, qui avoient formé des ſpéculations de fortune ſur la ſuſpenſion du privilege de la Compagnie des Indes, d'avoir oſé porter le premier la main à cet édifice, que ſon antiquité, ſa magnificence, & le nom de ſon Auteur auroient dû lui rendre plus reſpectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à ſa réputation ; qu'il doit peut-être moins à lui-même, qu'à ſon prédéceſſeur & à ſon ſucceſſeur. Quoi qu'il en ſoit, on lui ſut gré du courage qu'il eut d'envoyer ſa démiſſion après un Conſeil, où ſes projets ne furent pas goûtés ; & plus encore, d'avoir ſupplié le Roi de lui permettre de

1768. 27 Sep.

ne point accepter la penſion d'uſage ; &, s'il n'a-
1768. voit point été utile à l'Etat durant ſon miniſtere, de ne lui être pas au moins à charge dans l'oiſiveté de ſa retraite. Il fut remplacé par le fameux Abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des Miniſtres, coopérateurs du bouleverſement de la conſtitution de l'Etat, & de la derniere ruine des finances & du crédit du Roi. Celui des Choiſeuls commençoit à tomber. Le nouveau Contrôleur-général fut l'ouvrage de M. le Chancelier de Meaupou, qui, méditant, de ſon côté, une grande révolution dans la Magiſtrature, avoit beſoin d'un pareil ſecond.

Les Parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de diſcorde, jettée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une ſciſſion momentanée. Un intérêt plus preſſant les força de ſe réunir. Si, par le rappel des Commandans qui les avoient moleſtés, ils avoient repris *le haut du pavé*, ſuivant l'expreſſion d'un célebre Procureur-général (*), ce n'avoit pas été pour long-tems. Le ſilence que leur avoit impoſé la Cour ſur cet objet, & les graces d'un autre genre, dont ces courtiſans avoient été comblés, ne pouvoient leur faire eſpérer un calme ſincere. L'orage recommença bientôt, & plus violemment. La deſtruction du Parlement de Pau, à
Juin 1765. laquelle les autres claſſes ne s'oppoſerent pas aſſez fortement, & reconſtruit au gré du Miniſtere, encouragea celui-ci à des entrepriſes plus hardies ; & les deux Procureurs-généraux

(*) M. de la Chalotais, dans une lettre à ſon fils, imprimée au procès.

de Rennes, ainſi que pluſieurs Conſeillers de cette Cour, à la veille de perdre la tête, firent ſentir aux Magiſtrats des autres la néceſſité de redoubler d'efforts pour ſauver ces confreres, & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs Pairs*. Ce procès eſt ce qu'on appelle *l'affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épiſodes du regne de Louis XV. 1768.

Elle prit ſa ſource dans les Arrêts donnés contre les Jéſuites (*), & dans les comptes rendus à ce ſujet. M. de la Chalotais, l'Auteur de ces Ecrits, leur parut leur plus redoutable adverſaire en Bretagne ; & n'ayant pu ſe ſouſtraire à leur deſtruction, ils ſongerent à profiter du parti puiſſant qu'ils avoient dans cette Province, afin d'y exciter des troubles, & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétabliſſement, ou du moins pour ſe venger. Les Etats de 1762 leur fournirent occaſion de commencer : les Evêques ; celui de Rennes, Deſnos, à leur tête, étoient pour eux : preſque tout l'Ordre Eccléſiaſtique ; quelques membres de la Nobleſſe compoſoient un nombre aſſez conſidérable, ſoutenue & protégé par le Commandant, qui d'ailleurs diſpoſoit du Tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les Arrêts qui avoient diſſous la Société en Bretagne, comme rendus contre les droits des Etats, d'oppoſer ceux-ci au Parlement & la nation à la nation. Leurs partiſans furent très-animés ; des gentilshommes qualifiés ſe firent, ſur le Théâtre,

(*) Tout cet hiſtorique eſt pris en partie d'un Mémoire manuſcrit de M. de la Chalotais, qui ſe trouve dans la bibliotheque de M. le Duc de Rohan.

(*) des menaces ; & le Duc d'Aiguillon, qui
1768. auroit dû arrêter ces excès, les autoriſoit indirectement par ſon ſilence. On revint trois fois à la charge, on liſoit & l'on faiſoit lire clandeſtinement des lettres, vraies ou fauſſes, du feu Dauphin, pour émouvoir les eſprits en faveur des Jéſuites ; & ſi l'on eût laiſſé le cours à ces mouvemens, ils euſſent probablement excité dans la province une guerre civile, qui, bientôt après, ſe fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéreſſé par amour propre, par ſûreté de ſa perſonne, que par patriotiſme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal inſtigateur, détourna les troubles que le Commandant, tour-à-tour protégé & protecteur des Jéſuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le Duc de Choiſeul de leurs manœuvres combinées, qui, découvertes, perdirent toute leur activité aux Etats. Mais la Société crut cependant avoir obtenu un grand ſuccès, en rendant leur querelle perſonnelle au Duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi du leur. Fiers de ce Chef, ils formerent le deſſein de réuſſir d'une autre maniere.

Il y avoit, en Bretagne, des plaintes générales contre l'adminiſtration du Commandant concernant les grands chemins. Le Parlement les avoit priſes en conſidération ; &, comme les Magiſtrats, dénonciateurs des plaintes, étoient les mêmes qui avoient paru oppoſés aux Jéſuites, ceux-ci & le Duc d'Aiguillon ſe réunirent dans le deſſein de les perdre. Par une adreſſe digne des pre-

(*) On appelle ainſi le lieu de l'aſſemblée générale des trois ordres.

miers, en aigriſſant l'amour-propre du Contrô- 1768.
leur-général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce perſonnage vain, Janſéniſte outré, & qui avoit été, dans la compagnie, un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la Province, il ſeconda le Duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le Parlement. Il ſe trouva tellement emporté hors de ſes meſures, que, par une ſuite de démarches incompréhenſibles, dont pluſieurs étoient préparées ſi artificieuſement, qu'il étoit impoſſible d'éviter le piege, on parvint à précipiter les Magiſtrats dans le parti des démiſſions, que preſqu'aucun d'eux ne deſiroit.

Les Jéſuites & leurs partiſans, ainſi reſtés maîtres du champ de bataille, tinrent toutes les aſſemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos; & le réſultat fut de conſommer leur ouvrage dans la Province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ſes *comptes rendus*, où il avoit dévoilé ſi éloquemment le vice des conſtitutions & du régime de l'Ordre, & qui, pendant les Etats, s'étoit oppoſé, de tout ſon pouvoir, à leurs manœuvres. Par ſuite, ſon fils, & quelques Magiſtrats, les plus ardents contre eux, devoient être victimes du complot: toutes les circonſtances étoient favorables à la réuſſite; ils avoient pour eux le Commandant de la Province, & ſon oncle le Comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans ſon département, qui, par ſa place, organe des volontés du Souverain, ſe trouvoit ainſi Juge & Partie, & avoit eu l'infamie de ne pas ſe recuſer en pareil cas. Ils avoient quelques autres Membres du Parlement, les ſeuls reſtés, & prêts à former un Tribunal qui leur ſeroit dévoué totalement:

enfin, ils avoient le Roi, tellement indigné & 1768. courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre ; il en avoit prévenu les Miniſtres, & même celui dépoſitaire des graces eccléſiaſtiques (*).

La déſolation, répandue dans la Province par la diſperſion du Parlement, occaſionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de déſeſpoir, dont ils tirerent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils ſe porterent à fabriquer des pieces propres à leur deſſein, & cenſées enfantées par les mécontens. Déja il y avoit une procédure commencée à Paris, concernant diverſes intrigues, pratiquées pour exciter du trouble ; divers libelles diffamatoires, tant en vers qu'en proſe, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains Magiſtrats, ou autres Sujets zélés, dévoués au Gouvernement ; diverſes lettres anonymes, injurieuſes à l'autorité royale, adreſſées à des Miniſtres. La connoiſſance de ces délits avoit été attribuée au Parlement de la Capitale : pendant qu'il s'en occupoit, il ſe paſſoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 Novembre 1765, MM. de la Chalotais, pere & fils, & trois Conſeillers du Parlement démis, furent enlevés à main armée, avec l'appareil le plus ſcandaleux. On ſut enſuite, par un acte de la Majeſté Royale, où l'on rendoit le Monarque accuſateur lui-même, que

(*) Cette anecdote ſe trouve dans une Lettre de M. Piquet de Montreuil, Conſeiller de Grand'-Chambre du Parlement de Bretagne, datée de Verſailles, le 28 Décembre 1764, conſignée au Procès.

ces Magiſtrats lui avoient été repréſentés comme également ennemis de ſon autorité & de la tranquillité publique. On y diſoit qu'ils étoient juſtement ſoupçonnés d'avoir cherché, depuis quelque tems, à exciter & fomenter, en Bretagne, une fermentation dangereuſe; que, pour y parvenir, ils avoient fait entre eux des aſſemblées illicites, formé des aſſociations criminelles, & entretenu des correſpondances ſuſpectes; que, non contens de diffamer, par différens libelles, ceux qui avoient marqué de l'attachement au ſervice du Souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits, compoſés dans l'eſprit d'indépendance qui leur avoit fait tenir, en public, les diſcours plus ſéditieux; qu'enfin, ils avoient porté l'audace juſques à faire parvenir à la Cour des billets anonymes, injurieux à la perſonne du Monarque, & attentatoires à la Majeſté Royale. 1769. Lettres patentes du 16 No. 1765.

C'eſt ſur ces accuſations vagues que commença une procédure monſtrueuſe, dont il n'exiſte aucun exemple dans les faſtes de la Juſtice. Pour ſauver les apparences de la régularité, pour mieux tromper le Roi, on offrit au Parlement de Bretagne raſſemblé, de lui rendre ſes démiſſions, & de lui laiſſer juger ſes membres arrêtés. On cherchoit à faire croire, par-là, que l'on étoit bien certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du moins que de bonne foi & avec la plus entiere impartialité, puiſqu'on ne vouloit point d'autre Tribunal que celui-même que leur donnoit la loi; mais en même tems on mettoit à cet offre une condition impoſſible à remplir pour les Magiſtrats, celle, en reprenant leurs fonctions, de trahir leur honneur, leur ſerment & leur patrie. Ce qu'on avoit prévu arriva. Le Parlement, délibérant ſur les ordres du Roi, arrêta que les motifs déterm-

mans de l'acte des démissions subsistoient dans toute
1769. leur force, & y persistèrent. Quelques-uns même
12 No. des non-démettans y accéderent cette fois. C'est
1765. ce qu'on desiroit. Alors, encouragé par l'exemple du Parlement de Pau, on résolut de reconstruire celui de Rennes sur le même pied; & provisoirement on le fit tenir par le Conseil. On lui adressa, dès son ouverture, des Lettres-Patentes pour pro-
26 No. céder à l'instruction du procès des Magistrats accusés. Puis, ayant recruté quelques Officiers démis, & rétabli le corps, on parut, un instant,
16 Jan. leur renvoyer la connoissance de l'affaire. Cette
1766. manœuvre étoit concertée avec eux, qui, non moins ennemis de ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit un reproche continuel de leur lâcheté, n'oserent cependant rendre le Jugement que désiroit la Cour, & se déporterent d'un droit dont ils pouvoient refuser de jouir, mais dont ils ne pouvoient priver les accusés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux Commissaires de continuer l'instruction; &, à cet effet, nouvelles Lettres-
24 Jan. Patentes portant établissement d'une Commission
1766. du Conseil de S. M. pour tenir une Chambre Royale à Saint-Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce *Tribunal postiche* (*), disparu de Rennes. C'est-là qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, toutes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches, que vouloit le Commandant de la Province, instigateur secret de cette machination; ce qui faisoit subir à la procédure autant de variations, c'est là qu'avec des formes nou-

(*) Expression des *Remontrances du Parlement* séant à Rouen, adressées au Roi en 1766.

velles, créées pour l'affaire, des loix multipliées pour elle seule, fabriquées par l'accusateur, dérogeant successivement l'une à l'autre, & proportionnées aux jours, aux momens, aux difficultés naissantes, fut enfanté un *Code* exprès pour noircir les accusés, & opérer leur condamnation. Déja tout étoit prêt pour l'exécution d'un Jugement minuté à Versailles avant le départ des Commissaires; &, si l'on en croit une tradition constante, le bourreau étoit parti avec tous les instrumens du supplice qui devoit se bruſquer dans la citadelle de Saint-Malo, lorsque les vigoureuses remontrances du Parlement de Paris jetterent dans le cœur du Monarque un remords salutaire. Le Duc de Choiseul vint trouver, en ce moment, le Roi tourmenté d'anxiétés cruelles; il acheva de l'émouvoir, & lui fit révoquer l'Arrêt de sang déja signé. 1769.

L'affaire prit un autre cours: les pouvoirs de la Commission cesserent; la continuation du procès revint pardevant les Juges naturels, qu'avoient constamment réclamés les prisonniers: mais ces Juges naturels, n'étant que des Magistrats en petit nombre, gagnés par faveur, ou intimidés par crainte, ne pouvoient former le véritable Parlement, qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce Tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des Membres d'une Cour, ayant le droit d'être jugés toutes les Chambres assemblées; & ils demanderent à être renvoyés pardevant le Parlement de Bordeaux (*). L'inf- 17 Fév. 1766.

(*) Ce Parlement est désigné par l'Ordonnance

truction n'en continua pas moins à la poursuite
1769. de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, Conseiller, nommé Procureur-général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré, pour moyen de récusation, son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout étoit mêlé de bisarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre, que pour
12 Mars s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un
1766. Arrêt du Conseil, il fut ordonné que les procédures faites au Parlement de Paris, concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient envoyées au Greffe du Parlement de cette Province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit; & en conséquence, dans la vacance de Pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le Rapporteur, tellement étourdi de cet acte extra-judiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

9 Juill. Après cette réunion, il y eut encore disjonc-
1766. tion, enfin évocation du tout au Conseil, & trans-
21 No. lation des prisonniers à la Bastille: nouvelles ré-
1766. clamations de ceux-ci, persistant à demander pour Tribunal celui que désignoit la Loi. Ce fut alors que, dans une assemblée solemnelle du Conseil des Parties, où assista le Roi, après un historique que fit M. le Noir, Rapporteur, qui termina sa
22 Déc. peroraison par l'inviter à la clémence, S. M. dit qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage, & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervînt de Jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de

---

de 1737, pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

tous délits & accuſations à cet égard : ce qui eut lieu par des Lettres du ſceau. 1769.

Par une contradiction manifeſte, tandis qu'on exaltoit la ſageſſe, la modération, la bonté du Souverain, on lui faiſoit exercer la tyrannie la plus criante. Les Magiſtrats, ſortis de la Baſtille, non-ſeulement ne rentrerent pas dans leurs fonctions ; mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ſes bonnes graces à ſes Procureurs-généraux. Tous furent exilés avec une exceſſive dureté : ils ne purent pas même voir, en partant, leurs amis & leurs proches. Le Parlement de Paris inſiſtant ſur cette inconſéquence, ſur une punition capable de laiſſer encore des ſoupçons contre les accuſés, le Roi déclara *que leur honneur n'étoit pas compromis.* C'eſt ainſi que, par de miſérables ſubterfuges ſuggérés à la vengeance particuliere de Louis-Quinze, leurs ennemis aſſouviſſoient encore la leur : ils avoient piqué l'amour-propre du Roi par des lettres interceptées, où les Magiſtrats, ſans offenſer la Majeſté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait. 24 Déc. 22 Jan. 1767.

Ils languirent encore pluſieurs années, ſans que leurs mémoires multipliés, ſans que les Inſtances des Cours puſſent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait ſouffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de juſtification légale ; ils étoient conſtamment les victimes, & leurs oppreſſeurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du ſiecle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme on en avoit flatté le Roi, elle fut en ſeu plus

que jamais. La cabale Jéſuitique continuoit d'y
1769. ſouffler la diſcorde par-tout. Le Parlement, vain ſimulacre, déchu de ſon ancienne ſplendeur, n'étoit plus le ſanctuaire de la Juſtice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dériſoire, appellé *le Bailliage d'Aiguillon*. Les Etats diviſés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante : l'Ordre de la Nobleſſe luttoit encore contre les deux autres entiérement ſubjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un ſchiſme élevé par les intrigues du Commandant : celui-ci, deſpote abſolu, entouré d'eſpions, de délateurs, de ſuppôts de ſes fureurs; maître des Lettres de cachet que décernoit à ſon gré ſon oncle Miniſtre, dépeuploit la Province de ſes défenſeurs, à force d'exils & de proſcriptions (*). Enfin, il avoit entrepris de conſommer la deſtruction totale des conſtitutions de la Bretagne, en faiſant enregiſtrer par ordre un réglement terrible de deux cents trente-un articles, dont les diſpoſitions inſidieuſes tendoient, pour la plus grande partie, à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées; en un mot, entiérement contraire au droit & aux uſages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureuſement pour les Bretons, ce fut le terme de l'adminiſtration du Commandant. La meſure de ſes iniquités étoit comblée; & la nation, au déſeſpoir, pouvoit ſe porter aux plus cruelles

(*) Voyez la *Réponſe des Etats au Mémoire du Duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres cloſes décernées pendant le cours d'environ trois années.

extrémités : du moins c'eſt ſous ce point de vue, que le Duc de Choiſeul, ennemi perſonnel du Duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition exceſſive, repréſenta les choſes au Monarque pour l'effrayer. Après lui avoir fait naître des inquiétudes ſur le réglement, lui avoir fait enviſager les troubles qu'il devoit occaſionner néceſſairement dans la prochaine tenue des Etats, il lui ſuggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il ſeroit adopté plus librement. Ce Miniſtre ſavoit comment il falloit prendre le Roi, qui ſe ſeroit refuſé à détruire tout-à-coup un ouvrage odieux, mais exécuté ſous ſes ordres : il ne parla que d'adouciſſemens, de modifications, qui ne compromettoient point ſon autorité, &, en conſervant les diſpoſitions néceſſaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des Etats, enchaîneroient plus ſûrement la Nobleſſe, lorſqu'elle auroit concouru elle-même à forger ſes fers. Afin de mieux ſéduire ſon maître, il lui propoſa de charger de cette commiſſion le Préſident Ogier, perſonnellement agréable à S. M. dont Elle aimoit l'eſprit de douceur & de conciliation, en qui Elle avoit une confiance particuliere ; d'ailleurs, homme de Loi, très-inſtruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du Commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur. Louis XV ſe rendit, ou plutôt ſe laiſſa entraîner ; & le Commiſſaire fut nommé. 1769.

Le Duc d'Aiguillon, qui ſentoit où le coup devoit porter, diſſimula ſon reſſentiment ; mais, par ſes émiſſaires, il tâcha de l'écarter, en fomentant l'eſprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laiſſer ralentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ſes Ecrivains à gages, il fit imprimer & diſtribuer, preſqu'à la veille de l'aſſemblée ex-

traordinaire de 1768, un écrit intitulé : *Entretiens*, dans lequel deux ou trois Interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'Ordre de la Nobleſſe, & entretenir la déſunion (*). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme ſuccéder à l'orage, dès que le Préſident Ogier paroîtroit. Jamais plus de concert ne regna dans les aſſemblées; jamais plus d'union entre les Ordres. Ce que le Duc de Choiſeul avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du Monarque, arriva. L'avis de ſe borner à ſupplier S. M. de vouloir bien retirer le Code de légiſlation monſtrueuſe dont ſe plaignoient les Etats, de les diſpenſer même de le diſcuter, parce que, ſuivant le droit & la poſſeſſion ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens ſous ſon bon plaiſir : cet avis, que ſoutenoient fortement les partiſans du Commandant, affectant en ce moment la défenſe des intérêts de la Province, qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejetté. On ſe contenta, après une proteſtation reſpectueuſe, de l'examiner article par article; & l'autorité, qui empiete toujours, conſerva toute ſon influence. Le Préſident fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la Cour; & il fut décidé que ce ſeroit le Duc de Duras qui tiendroit les grands Etats.

1769. Février 2768.

Tous ces changements devoient amener néceſſairement le retour du Parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre Magiſtrats (†) impliqués dans le procès des Procureurs-généraux, les ſeuls ſur leſquels

(*) Voyez la *Réponſe des Etats*, &c.

(†) Mrs. Charette de la Gaſcherie, Piquet de

on ne put jamais faire revenir le Roi, ſe retranchant toujours à les déclarer innocens, mais prétendant toujours avoir des raiſons ſecretes de les retenir en exil. Ceux-ci ſe prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur corps, & demander une juſtification qu'ils avoient ſollicitée vainement à tous les Tribunaux; ce qui amena l'étrange procès inſtruit devant la Cour des Pairs. Evénement ſingulier, au deſſus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus ſingulier encore, avant-coureur de la deſtruction abſolue de tout Ordre, de la Magiſtrature & des Loix. 1769.

M. Lamoignon de Blanc-Meſnil avoit de douloureux reproches à ſe faire ſur ſa trop grande complaiſance à ſe prêter au deſpotiſme de la Cour. Chef de la Juſtice, il avoit vu, pendant dix ans, des orages perſévérans s'élever ſous ſon influence contre ſes Miniſtres; il avoit fait infliger des exils conſécutifs, des mandats, des empriſonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Beſançon, à Grenoble, à Toulouſe; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux Cours de Magiſtrature, tantôt par l'établiſſement d'une Chambre Royale, tantôt en ſuſcitant les gens du Grand-Conſeil contre toutes les claſſes du Parlement, tantôt en jettant des ſemences de diviſion entre les Etats & le Parlement d'une même Province. Mais il avoit reconnu l'abyme qu'il creuſoit inſenſiblement ſous les fondemens de l'Etat ébranlé; il en avoit été effrayé; &, dans ſes re-

Montreuil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, & Kerſalaun, arrêté depuis.

mords, s'étoit refuſé à laiſſer gagner le principe
1769. de diſſolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement ſubſtitué à la loi : il s'étoit également refuſé à donner ſa démiſſion, & dans une inaction moins honteuſe que toutes ſes œuvres, dans un exil plus doux que ſes jours de proſpérité, il gémiſſoit des maux dont il devoit ſe regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit ſubſtitué M. de Maupeou, qui attendoit depuis pluſieurs années la récompenſe de ſa défection, & ne pouvant par aucune inſinuation déterminer M. de Blanc-Meſnil à le re-
4 Oct. cevoir pour ſucceſſeur, en obtenant les ſceaux
1763. s'étoit fait nommer Vice-Chancelier ; dignité biſarre, dont il ne jouit que dans l'almanach. Le Parlement ne voulut pas le reconnoître, & les Magiſtrats, en jouant ſur ſon nom, le qualifioient énergiquement ; ils ne l'appelloient que le *Vice* (*). C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort ſouple, & ſous qui ſe paſſerent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

3 Mars C'eſt ſous lui que ſe tint au Parlement la fa-
1766. meuſe ſéance du Roi, le 3 Mars 1766, appellée *la flagellation*, parce qu'elle reſſembloit aſſez à celle de Louis XIV, lorſqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV y proſcrivit ſolemnellement toutes les innovations prétendues des Cours, ſurtout ce mot de *Claſſe*, qui choquoit fort l'oreille des Miniſtres, & y avança l'étrange aſſertion qu'*il ne tenoit ſa Couronne que de Dieu*. Non content de l'avoir ainſi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux Parlemens de Province

(*) Voyez les diverſes lettres inſérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

leurs regiſtres, pour y voir inſcrire en cérémonie & en corps la même réponſe. C'eſt alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un ſeul jour contre quinze ans d'agrandiſſement de la Magiſtrature. Ces diverſes compagnies retournerent triſtement chez elles, faire des arrêtés ſourds, dans leſquels elles n'oſerent pas même combattre la fauſſeté de la propoſition révoltante énoncée ci-deſſus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot de *Claſſe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits. 1769.

Si cette démarche vigoureuſe du Roi eut été ſoutenue, c'en étoit fait, le deſpotiſme triomphoit dès ce moment. Par bonheur la diſſention étoit entre les Miniſtres, & tous ménageoient ſéparément la Magiſtrature pour leurs vues particulieres. Le Contrôleur-général avoit des édits à faire paſſer; le Vice-Chancelier deſiroit toujours être Chancelier en pied; le Duc de Choiſeul ſur-tout ne vouloit pas laiſſer réuſſir le Duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit ſous main les Procureurs généraux à ſe prévaloir de leurs premiers avantages, & les Magiſtrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les ſceaux qu'il croyoit dûs à ſon nom & à ſon zele, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de ſe maintenir avec la cour, ſans trahir ſa compagnie, le Parlement avoit à ſa tête le fils du Vice Chancelier, plus intriguant, plus adroit, plus ſcélérat que ſon pere; car il joignoit à tous ſes défauts l'hypocriſie: il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déja ſon ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à ſupplanter quand il en ſeroit tems. Il s'étoit attaché au Duc de Choiſeul, comme au Tout-puiſſant d'alors; il lui faiſoit baſſement ſa cour;

& en recevoit l'impulſion qu'il rendoit à ſa com-
1768. pagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenſes du Monarque, inſiſta de nouveau dans le procès de Mrs. de la Chalotais, à meſure que l'impéritie du Vice-Chancelier lui faiſoit faire quelque fauſſe démarche, & les Parlemens de Province, ſinges de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le Monarque incapable de garder par lui-même une aſſiette fixe, balotté entre ſes Miniſtres, gauchit bientôt dans l'eſpoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'eſt du ſein de ces contradictions perpétuelles que le Premier Préſident de Maupeou, eſpéroit voir bientôt ſortir ſa grandeur. Il ſavoit que ſon pere, embarraſſé de deux Parlemens détruits, du Grand Conſeil démis & à rétablir, après avoir plongé le Roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais aſſez de reſſources dans l'eſprit pour en retirer S. M. Ce moment qu'il attendoit, comme celui où le Prince trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, ſeroit forcé de le prendre pour ſon conſeil unique, de ſe livrer aveuglement à ſa direction & de le laiſſer frapper tous les coups que lui inſpiroient ſa vengeance.

Les affaires de la Religion n'étoient pas plus
6 Juin fixes que celles de la Magiſtrature. Depuis la mort
1757. du Cardinal de la Rochefoucault, elles étoient entre les mains de M. de Jarente, Evêque de Digne, & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué*, dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit paſſé à ceux du Duc de Choiſeul; menant la vie la plus diſſolue; vendant, ſans pudeur, les bénéfices, ſou-

vent le ſalaire du métier le plus infame. On conçoit que ce Prélat, marchant, en tout, ſur les traces du Cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faiſoit pas plus de cas des Janſéniſtes que des Moliniſtes : il n'avoit ni la force ni le ton propre à en impoſer à l'un ou à l'autre parti. Egalement mépriſé du Clergé & de la Magiſtrature, il ſe laiſſoit aller au torrent, ſuivant que ſouffloit le vent de la Cour. 1769.

Les *Zelanti*, entre les Evêques, voulurent profiter de l'aſſemblée décennale de 1765, pour conſommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & aſſeoir une opinion certaine ſur cette bulle *Unigenitus*, qui, née, depuis plus d'un demi-ſiecle, ſans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux : ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, ſous le titre d'*Actes du Clergé* de 1765 ; &, ſe doutant bien de la ſuppreſſion qui en ſeroit ordonnée par le Parlement, en ſe ſéparant, en firent une diſtribution publique & gratuite à tous les Fideles, qui, prévenus, ou par hazard, ſe rencontrant aux Grands-Auguſtins, recueillirent cette manne ſpirituelle. Les Magiſtrats ne tarderent pas à ſévir contre un nouveau monument de fanatiſme, où ils étoient perſonnellement offenſés, & lui donnerent ainſi une conſiſtance, qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agiſſoit de faire parler Dieu, en éclairant les peuples ſur les objets de leur foi, étoit non-ſeulement indigne de l'inſpiration de l'Eſprit Saint, mais très-médiocre, comme production humaine : celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dériſion des impies, le ſcandale des foibles, & excita l'indignation du Clergé ſavant. Sans l'éclat qu'avoit fait le Parlement à ſon ſujet, elle

n'auroit cauſé aucune ſenſation, aucun bruit ;
1769. peu de gens l'auroient lue. Ses Arrêts la firent connoître ; ils occaſionnerent la réſiſtance de quelques Curés ardens, qui publierent ces Actes à leur Prône, & furent décrétés. La Cour, plus incapable que jamais de déciſions vigoureuſes, cherchoit ſeulement à ſe maintenir entre les deux partis, ſans les laiſſer trop empiéter. Elle rendit un Arrêt du Conſeil, en explication de ces Actes, pour ce qui intéreſſoit l'autorité du Roi, que les Magiſtrats prétendoient compromiſe, & en même tems pour aſſurer à la Puiſſance Eccléſiaſtique les droits eſſentiels qu'elle tient du Ciel, & que les Evêques réclamoient ſans relâche. Perſonne ne fut content. Repréſentations des Prélats, ſur ce qu'en déterminant les limites des deux Puiſſances, S. M. laiſſoit de l'ambiguité à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conſéquences fâcheuſes : remontrances du Parlement, ſur ce que cet Arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Egliſe & de l'Etat ; ſoutenoit ainſi le ſchiſme, ſur la caſſation de ſes décrets, ſur de nouveaux refus de Sacremens, ſur des interdictions nouvelles, prononcées par l'Archevêque de Paris. On ne ſavoit auquel entendre ; & la confuſion regnoit, plus que jamais, dans cette partie de l'adminiſtration. Quelquefois on laiſſoit aller le Parlement, & l'on croyoit qu'il avoit gain de cauſe, puis on lui enlevoit ſes victimes par des Lettres de cachet. On n'oſoit rétablir les Prêtres décrétés ; mais on leur donnoit des penſions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux Supérieurs majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court ; on allongeoit l'affaire ; on la faiſoit dégénérer en objet de conteſtation & de forme ;

on l'éterniſoit par les délais. La Cour fut ſix mois à faire aux célebres remontrances ſur les actes ſa réponſe fort longue, & ne ſtatuant définitivement ſur rien. Le ſingulier, ſi quelque choſe avoit pu le paroître alors, c'eſt que le Conſeil des Dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit préſidé par M. le Vice-Chancelier de Maupeou, qui préſidoit le Parlement pendant les grands mouvemens, & avoit établi contre le ſchiſme les principes les plus lumineux & les plus irréſiſtibles; c'eſt que M. de Laverdy, ſorti de cette Compagnie, un des plus fougueux Janſéniſtes qu'elle eut, peroroit à ce Conſeil, & entraînoit ſouvent les ſuffrages; c'eſt qu'enfin, il étoit mu par le Duc de Choiſeul, ennemi du Clergé, cherchant à capter la Magiſtrature, & d'un caractere altier & tranchant, ſi jamais il en fut. 1769.

Tout cela s'explique par le caractere irréſolu du maître, qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faiſoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien: il l'avoit cherché d'abord; ſon jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de ſon propre mouvement. Entraîné par une foule de Conſeillers pervers, il ne ſavoit plus comment y revenir, & en étoit à ce degré d'inſouciance, où il ne déſiroit que s'étourdir ſur la ſituation de ſon royaume; que gagner du tems, en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans ſon repos.

On auroit cru que cette façon de penſer eût dû le conduire à avoir un premier Miniſtre; mais ſon amour-propre répugnoit à cet acte de foibleſſe de la part d'un Prince ſur le trône depuis un demi-ſicle; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le Duc de Choiſeul l'étoit bien à

quelques égards. Louis XV goûtoit ſa façon de
1769. travailler leſte, qui lui épargnoit toute contention d'eſprit; mais il n'aimoit pas ſon caractere extrême & décidé; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire ſur lui, il lui oppoſoit quelquefois d'autres miniſtres ou courtiſans, qui ſe prévalant de ce moment de faveur, prouvoient au Duc que la ſienne n'étoit pas inébranlable. Il eſt vrai qu'il reprenoit bientôt le deſſus, quoique toujours ſous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui oppoſoit un autre rival. Mais malgré ce manege, & quoique tout ſe fît en ſon nom, ſon état étoit ce qui l'occupoit le moins : chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit ſouvent dans le choix de ſa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui ſavoit la ſurprendre dans le moment, le gouvernement ſe reſſentoit de cette inſtabilité.

C'eſt ce parti que Louis XV avoit pris de s'iſoler en quelque ſorte de ſon royaume, de diſtinguer en lui deux hommes preſque toujours oppoſés, le Monarque & le Particulier, qui donne également la clef de pluſieurs autres traits de ſa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder ſon intimité & ſa familiarité à ceux qu'il avoit diſgraciés comme Roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'eſtimer pour leurs ſervices rendus à l'Etat, pour leur patriotiſme; le Prince de Conti, M. de la Chalotais, tous ces Magiſtrats qui ſoutenoient les droits de ſa couronne & qu'il déteſtoit. C'eſt ainſi que, tandis qu'il laiſſoit le Parlement humilier, tourmenter, vexer les Prélats, il approchoit de ſa perſonne

perſonne les plus fanatiques, il les admettoit à ſa table. A la cérémonie de la dédicace de la paroiſſe de Choiſi-le-Roi, l'Archevêque de Paris qui la faiſoit en préſence de S. M., aſſiſté des Archevêques d'Arles, de Tours, de Beſançon, de Toulouſe & d'Albi, & des Evêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz & d'Autun, tous les Prélats conſécrateurs, ceux qui avoient aſſiſté à ce pieux ſpectacle, & les deux Agens généraux du Clergé eurent l'honneur de manger avec elle. C'eſt ainſi que, tandis qu'il ſignoit l'Arrêt de proſcription des Jéſuites, il les conſervoit à ſa cour. Mais l'anecdote la plus incroyable en ce genre, c'en eſt une conſtatée depuis ſa mort, & contribuant à développer merveilleuſement le caractere incompréhenſible de ce Prince. 1769. 21 Sep. 1760.

On ſe rappelle l'étrange procès qui s'éleva après la paix entre le Comte de Guerchy, Ambaſſadeur de France en Angleterre, & le Chevalier d'Eon, qui avoit été Miniſtre Plénipotentiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors de voir l'audace avec laquelle le dernier inſultoit & baffouoit le Comte, & plus encore de l'impunité dans laquelle il continua de vivre à Londres & de répandre les pamphlets les plus outrageans contre ſon ennemi. L'*in-quarto*, intitulé : *Lettres, Mémoires & Négociations particulieres, &c.* étoit non ſeulement déshonorant pour celui-ci, mais compromettoit les perſonnages les plus puiſſans de ce tems-là, le Duc de Choiſeul, le Duc de Praſlin, le Duc de Nivernois, la Marquiſe de Pompadour même. Leur petiteſſe d'eſprit s'y déceloit par leur propres dépêches & l'on ſent combien l'amour-propre eſt irraſcible en pareil cas! On a appris depuis qu'en effet il avoit 1763.

été queſtion de faire enlever le Chevalier d'Eon;
1769. qu'on avoit eu l'agrément du Roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu ſavoir la maniere dont s'exécuteroit le projet, depuis long-tems en correſpondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui ſe paſſoit & les moyens de ſe tenir ſur ſes gardes, pour déconcerter les
1 Avr. raviſſeurs. Bien plus, quelque tems après Louis
1766. XV lui accorda une penſion ſecrete de douze mille livres, dont la formule conçue dans les termes ſuivans, eſt ſignée & écrite en entier de ſa main.

„ En conſéquence des ſervices que le Sieur „ d'Eon m'a rendus, tant en Ruſſie que dans „ mes armées, & d'autres commiſſions que je „ lui ai données, je veux bien lui aſſurer un „ traitement annuel de douze mille livres, que „ je lui ferai payer exactement tous les ſix mois, „ dans quelque pays qu'il ſoit (hormis en tems „ de guerre chez mes ennemis) & ce, juſqu'à „ ce que je juge à propos de lui donner quelque „ poſte, dont les appointemens ſoient plus con„ ſidérables que le préſent traitement. A Ver„ ſailles, le 1 Avril 1766. (*Signé*) Louis. „

Il paroît que depuis ce Chevalier toujours reſté à Londres juſqu'à la mort du Roi, lui ſervoit d'eſpion, moins des Anglois que de ſon Ambaſſadeur: circonſtance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuſer, que pour rire aux dépens de ſes Miniſtres.

Ce Chevalier d'Eon, qu'on a traveſti depuis en femme, & qui vraiſemblablement participe aux deux ſexes, mérite d'être connu plus particulierement. Voici comme il raconte ſon hiſtoire. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille ſui-

vant ſon aveu, ſe trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de ſeconder les vues politiques de ſes parens qui la faiſoient paſſer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & miſe au college Mazarin, où l'on ſent tout ce qu'il dût lui en coûter de dégouts, de travail & d'efforts pour y ſuivre les divers exercices d'eſprit & de corps, ſans trahir le ſecret de ſon ſexe qu'on ne ſoupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres ſuccéda celle des loix. Elle fut reçue Docteur en droit civil, en droit canon, puis Avocat. Connue déja par pluſieurs ouvrages, elle eut occaſion de ſe dévoiler au Prince de Conti, qui honoroit ſa famille d'une bienveillance particuliere. La Ruſſie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit eſſentiel de rapprocher les deux cours: on vouloit un agent myſtérieux, ſans caractere, & cependant capable de s'inſinuer & de remplir la miſſion délicate dont il ſeroit chargé. Le Prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle d'Eon toutes les qualités requiſes, & la propoſa à Louis XV, qui aimoit fort ces ſortes de myſteres. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de ſon vrai ſexe, & réuſſit ſi bien dans ſon rôle, que S. M. ſe plut à le renvoyer une ſeconde fois en Ruſſie avec le Chevalier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme, & joua ce ſecond perſonnage avec plus de fineſſe encore, puiſqu'on aſſure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'Impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Ruſſie à s'allier aux cours de Vienne & de Verſailles, plutôt qu'avec la Pruſſe. Quand le traité fut ſigné, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au Roi. Elle ſe caſſa la jambe en route. 1769.

1769. Cet accident ne l'arrêta point, & ſon arrivée à Verſailles précéda de trente-ſix heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le Roi enchanté ordonna à ſon Chirurgien de prendre un ſoin particulier de Mlle d'Eon & lui accorda une Lieutenance de Dragons qu'elle déſiroit. Elle ſervit dans les dernieres campagnes, puis rentra dans la carriere de la politique ; & fut envoyée Secrétaire d'Ambaſſade à Londres, où elle ſe rendit ſi agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'uſage, la choiſit pour porter à Verſailles & à M. le Duc de Bedford, ſon Ambaſſadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occaſion que le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déja deux penſions. Au reſte, il faut avouer que c'eſt l'être le plus extraordinaire du ſiecle. On a vu pluſieurs fois des filles ſe traveſtir en homme & en remplir les fonctions à la guerre ; mais on n'en connoît aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également révélée M. le Comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractere du feu Roi. Il rapporte (*) que ce Monarque lui fit remettre en 1752, à ſa nomination à l'Ambaſſade de Pologne, par feu M. le Prince de Conti, un ordre de la main de S. M. de correſpondre ſecrétement avec elle, & de préférer ceux qu'elle

(*) Dans un Mémoire produit en juſtice & imprimé en 1779, ayant pour titre : *Expoſé des motifs qui ont néceſſité la plainte du Comte de Broglio.*

lui feroit paſſer par ce Prince, à ceux qui lui viendroient directement de ſon Conſeil. Il ajoute qu'en 1757, lorſque cette Alteſſe eut perdu les bonnes graces de Louis XV, le Roi lui confia directement cette correſpondance, & qu'elle a continué telle juſqu'à ſa mort. Sa diſſimulation alla juſqu'à punir deux fois ce Seigneur, en lui donnant une atteſtation intime que ces deux exils étoient non mérité, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea ſur-tout dans l'affaire de la Baſtille (*) que le Comte de Broglio inculpé, laiſſât compromettre, ſans ſe juſtifier, ſans ſe plaindre, ſa liberté, ſon honneur, qu'il vît accumuler ſur ſa tête les plus graves accuſations, & ſe ſouffrît dénoncer à la patrie, aux cours étrangeres, comme un incendiaire politique, comme un artiſan d'intrigues & de manœuvres abominables. 1769.

Nous ignorons dans quel tems ſe forma l'intimité ſecrete du feu Roi avec le Duc d'Aiguillon; mais il eſt certain qu'elle s'accrut & commença à être publique préciſément dans le tems où ce Commandant devenoit plus odieux en Bretagne; qu'obligé de le retirer pour ſatisfaire la nation, il l'approcha de ſa perſonne en l'agréant pour Commandant des Chevaux-légers de ſa garde; qu'enfin en reconnoiſſant ſolemnellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il recéloit en quelque ſorte alors dans ſon palais le calomniateur & s'obſtinoit à le ſouſtraire à toutes pourſuites.

Après ces exemples frappans de la maniere

(*) En 1773, nous reviendrons ſur cette anecdote.

dont Louis XV diſtinguoit en lui-même le par-
1769. ticulier du chef de l'Etat, on ne ſera pas ſurpris qu'il en ſéparât auſſi ſes intérêts. Il avoit une caiſſe à lui tout-à-fait différente de la caiſſe publique, dont il laiſſoit la diſpenſation & les reviremens au Contrôleur général, & il s'étoit choiſi pour la ſienne un homme de confiance, un Miniſtre *ad hoc* : c'étoit M. Bertin. Non-ſeulement il n'auroit pas ſouffert qu'on eût rien tiré de ſon pécule pour le fiſc de l'Etat, mais même quand il pouvoit augmenter le ſien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une ſpéculation heureuſe. Il avoit toutes ſortes de papier, & il n'arrêtoit pas au Conſeil le diſcrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre ſur le champ à ſon agent de mettre ſur la place ceux de cette claſſe & de s'en défaire avant que la baiſſe eût lieu. Lorſque le Roi de Suede d'aujourd'hui, alors Prince Royal, vint en France pour arranger l'affaire des ſubſides dûs à ſon pere, le tréſor royal étant à ſec, Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette ſomme de ſes propres fonds, & ce ne fut qu'à condition qu'elle lui ſeroit bientôt remplacée.

4 me Epoque.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage riſible, ſe tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous ſommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant ſa cupidité, l'éblouirent par des ſpéculations d'un bénéfice immenſe ſur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer ſous S. M., que le ſyſtême de liberté prétendue le favoriſoit davantage. On lui perſuada de conſtruire des magaſins pour le Roi, ſous prétexte de pourvoir aux beſoins des peu-

ples, ce qui occaſionnant la rareté de la denrée, la ſoutint à un prix de cherté continue, augmentée encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les acuparurs ſubalternes, dépeintes d'une façon lumineuſe dans une foule d'écrits des Economiſtes. Nous obſerverons ſeulement que Louis XV s'occupoit ſi ſérieuſement de cette ſpéculation, que ceux admis dans ſes petits cabinets voyoient ſur ſon Secrétaire des caſernets exacts du prix des bleds jour par jour dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autoriſées en apparence à remonter à la ſource des abus, étoient arrêtés dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & ſurtout lorſqu'elles vouloient ſévir contre les auteurs. C'eſt ce qui rendit illuſoire la fameuſe aſſemblée des notables, tenue à Paris en 1768, ſous le nom d'*aſſemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante ſi le Parlement eut eu quelque nerf, ou n'eut pas été préſidé par un chef abſolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le Préſident Choart de la cour des Aides fit à ſa compagnie en ſortant de l'invitation pour aviſer au parti qu'il convenoit de prendre ſous le bon plaiſir du Roi, relativement à la cherté exceſſive des grains & du pain, qu'il eſt obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement ſa miſſion. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'aſſemblée, quoiqu'on eût à opiner ſur les plus grandes queſtions; qu'il ne put jamais obtenir que l'aſſemblée fût remiſe à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai ſuffiſant pour prendre & porter le vœu de ſa compagnie. Il finit par

1769.

28 No. 1768.

1769. marquer à ſes confreres ſa douleur d'avoir été forcé de ſe déterminer trop promptement ſur des objets ſi dignes des plus profondes réflexions, dans une aſſemblée imprévue, & dont beaucoup de membres étoient vraiſemblablement dans le même cas que lui. (*) Il s'enſuit que cette aſſemblée étoit une vraie dériſion, une leurre pour tromper le peuple & lui perſuader que le Roi s'occupoit de ſes maux, lorſqu'il y coopéroit lui-même. Enfin les curieux conſervent avec ſoin l'*Almanach Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des Officiers de finance chargés des deniers royaux, le Sr. Mirlavaud, *Tréſorier des grains au compte de Sa Majeſté.*

On a dit ſur la fin du regne de Louis XV, qu'excédé des troubles & des malheurs de ſon royaume, il avoit eu quelque velléité d'abdiquer. Incapable d'exercer ſon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre ſon droit à quelque autre. Sans doute, ſi en renvoyant à ſon ſucceſſeur le fardeau entier du gouvernement, il eût pu en conſerver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à ſa ſûreté, à ſon bien-être perſonnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdiqué de fait depuis longtems, en ce qu'il regardoit ſon peuple & même les ſiens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'Etat. Outre ce qu'on vient de lire, nous choiſirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raiſonnée de Louis XV.

(*) Voyez *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'Impôts.*

Le Curé de Saint-Louis de Verſailles, paroiſſe du château, vint un jour à ſon lever, ſuivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la ſituation des ouailles de ce paſteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres?* A cette derniere queſtion le Curé pouſſe un grand ſoupir, répond qu'*il y en a beaucoup.* ——— *Mais*, repliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne ſont-elles pas abondantes, n'y ſuffiſent-elles pas; le nombre des malheureux eſt-il augmenté?* ——— *Ah! oui, Sire.* ——— *Comment cela ſe fait-il?* ſe récrie le Monarque; *d'où viennent-ils?* ——— *Sire, c'eſt qu'il y a juſqu'à des valets de pied de votre maiſon qui me demandent la charité.* ——— *Je le crois bien, on ne les paye pas*, dit le Roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la converſation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvoit ſoulager. Quelqu'un qui, ſans ſavoir la queſtion, auroit entendu la réponſe, auroit cru que le Roi parloit des gens du Grand Seigneur, ou de l'Empereur de la Chine. 1769.

C'eſt à ce période d'inſenſibilité que le trouva parvenu le Roi de Danemarc lorſqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux Majeſtés ſe fit à Fontainebleau. Le Roi revenoit de la chaſſe; il fit attendre un quart-d'heure ſon frere pour s'habiller, & lui en demanda excuſe, en lui diſant qu'à ſon âge on avoit beſoin d'un peu de toilette. Il en impoſa d'abord à ce Prince par une réponſe qui ne partoit malheureuſement que des levres. L'étranger, après avoir fait ſa viſite aux Enfans de France & aux Princeſſes, en rentrant chez le Monarque lui témoigna ſa ſatisfaction des auguſtes perſonnages qu'il venoit de 21 Octob. 1768.

voir ; il le félicita d'être auſſi bien entouré. Ce
1769. qui donna occaſion à Louis XV de rappeller les pertes qu'il avoit faites récemment, & ſur ce que S. M. Danoiſe obſervoit que la nombreuſe famille qui lui reſtoit, en étoit un dédommagement bien précieux ; il s'écria en ſoupirant : *j'en ai une infiniment plus nombreuſe, dont le bonheur ſeroit vraiment le mien.* Phraſe de ſenſibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune Monarque, mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorſque dans les routes il vit ſon carroſſe entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain ; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au Roi la triſte ſituation de ſon Royaume ; lorſqu'il ſçut enfin que ces ſcenes ſe renouvelloient ſouvent autour du carroſſe de Louis XV, & toujours avec auſſi peu de ſuccès.

Dans le ſouper qui eut lieu, ce ſoir-là, entre les deux Rois & les Courtiſans, on convint que tout l'eſprit, toutes les ſaillies étoient partis du côté de l'Etranger. En parlant de la diſproportion d'âge qui étoit entre eux, Louis XV lui dit : *Je ſerois votre grand-pere. C'eſt ce qui manque à mon bonheur*, répliqua, avec effuſion, S. M. Danoiſe.

Une autre réponſe, non moins ingénieuſe, fut celle qu'il fit encore au Roi, qui, remarquant qu'il ſe plaiſoit beaucoup avec Madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit auſſi éloignée de ſon ame que l'oppoſé : *Croiriez-vous que cette Dame aimable avec qui vous cauſez, a plus de cinquante ans ? — C'eſt une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre Cour.*

En preuve de notre aſſertion que Louis XV,

en disant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choses tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre singularité de son caractere, nous ne pouvons omettre l'anecdote de l'Abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter. 1769.

Un jour de grand couvert, le Roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses Commensaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je le lui avois bien annoncé*, dit-il. Puis, envisageant le cercle de Courtisans qui l'entouroient, & fixant cet Abbé, il l'apostropha de ces mots : *A votre tour!* Ce Seigneur, hargneux, dur & colere, a peine à se contenir; il répliqua : *Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse, il est venu un orage, Elle a été mouillée comme les autres*; & puis, sortit bouillant de rage. *Voilà comme est cet Abbé de Broglio*, s'écria le Roi, *il se fâche toujours*. Et il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer, en société avec S. M. Danoise, cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la Chambre, étoit chargé d'accompagner par-tout le Prince étranger. Il le fit combler de riches présens : il voulut que tous les Princes de son Sang le traitassent successivement; & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirerent un peu la Cour de sa tristesse & de son ennui. Au fond, le Roi désiroit fort d'être débarrassé de ce Spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont, sentant lui-même la

turpitude, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

1769. Depuis la mort de la Marquise, & la disgrace de Mlle de Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la Cour, soit de Bourgeoises, soit de grisettes : on lui en choisissoit dans les divers ordres de l'Etat ; car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit eu un instant la velléité de se retirer, de lui procurer sans cesse des jouissances propres à l'assouvir. Entre ceux-là étoit le sieur *le Bel*, premier Valet-de-chambre de S. M. spécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain Comte Dubarri, faisant les mêmes fonctions pour plusieurs Seigneurs de la Cour ; il lui témoigne son embarras. « N'est-ce » que cela », lui répond celui-ci : « N'allez pas » plus loin, j'ai votre affaire, un véritable mor» ceau de Roi ; vous l'allez voir ». Il le mene chez lui, & montre à son ami une demoiselle l'Ange, autrefois sa maîtresse, & dont il faisoit alors part aux autres : par spéculation de fortune, il assure le sieur le Bel que, lorsque le Monarque en aura tâté, il se tiendra pour longtems à celle-ci. La créature plut tellement au *Bonneau moderne*, qu'il convint de l'introduire au lit du Monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les mysteres ténébreux de l'entrevue : nous observerons seulement que S. M. en fut si enchantée, qu'Elle en témoigna sa satisfaction au Duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaisirs qu'Elle ignoroit encore. « Sire », lui répondit ce Courtisan, avec

une franchiſe que bien d'autres n'auroient pas eue, « c'eſt que vous n'avez jamais été au B..... ». 1769.
Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de ſon Maître, s'il eut été ſuſceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puiſſant; il ne put plus ſe paſſer de cette dévergondée : il fallut la conduire ſecrétement à Compiegne, ainſi qu'à Fontainebleau ; &, l'excès de ſon ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât, pour qu'elle eût un nom, & fût ſuſceptible d'être préſentée. Le Comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle ; & Mlle l'Ange ne fut plus connue que ſous le nom de *Comteſſe Dubarri*. Nous ne nous arrêterons pas à diſcuter qui elle étoit; de quelle origine, bâtarde ou légitime : tout cela nous paroît aſſez bien éclairci dans les *Anecdotes* (*) de cette beauté. Il ſuffit que, née dans une condition très-obſcure, vouée au libertinage dès ſa tendre jeuneſſe, autant par goût que par état, elle ne put offrir à ſon auguſte amant, malgré la fleur de la jeuneſſe, & les brillans appas dont elle étoit encore pourvue, que les reſtes de la plus vile canaille, de la proſtitution; qu'il ne fut guere poſſible qu'il l'ignorât, & qu'il en vînt au point de crapule & d'abandon de l'aſſimiler à ſa famille, de forcer ſes enfans à la voir, de l'aſſeoir preſque ſur le trône avec lui, de prodiguer le tréſor public pour lui faire étaler un luxe de Reine, de multiplier les impôts pour ſatisfaire ſes fantaiſies puériles, & de faire dépendre le deſtin de ſes ſujets des caprices de cette folle.

(*) Voyez *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarri.*

1769. L'élévation de Madame Dubarri n'eut pas lieu cependant ſans occaſionner bien des tracaſſeries à la cour ; mais les contradictions ne ſervirent qu'à rendre la paſſion de Louis XV plus opiniâtre. C'eſt peut-être la ſeule occaſion où, ſe roidiſſant contre les difficultés, il ait témoigné une fermeté perſévérante, dont il manquoit dans les choſes les plus importantes.

Le premier obſtacle vint de la part d'une femme jalouſe, non du cœur du Roi, mais de ſon ſceptre, qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la Ducheſſe de Grammont, ſœur du Duc de Choiſeul. Altiere, impérieuſe, avide de pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement ſubjugué ſon frere, que ce Miniſtre, ſi fier, ſi abſolu, s'en laiſſoit gouverner à ſon gré. Ne ſachant à quoi attribuer ce ſingulier aſcendant, la malignité des Courtiſans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux perſonnages, d'ailleurs trop au-deſſus des préjugés, l'un & l'autre, pour ſe laiſſer arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoi qu'il en ſoit, cette anecdote, fort accréditée à la Cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y ſent capable de tout, avoit été conſignée, d'une maniere très-adroite & très-ingénieuſe, dans les quatre vers ſuivans, relatifs aux principaux événemens d'alors ; l'expulſion des Jéſuites, & la mort de la Marquiſe :

Après avoir détruit l'autel de Ganimede,
Vénus a quitté l'horiſon :
A tes malheurs encor, France, il faut un remede ;
Chaſſe Jupiter & Junon.

La Ducheſſe de Grammont, ſans doute de concert avec ſon frere, pour conſolider mieux, & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtreſſe du Roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoiſſance que tous deux avoient du paſſé & du caractere du Prince, les autoriſoit à eſpérer le ſuccès du projet. L'exemple de Madame de Mailly, n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur, qui avoit réuſſi cependant, graces à ſa hardieſſe & à ſon impudence, étoit un grand encouragement; & la Ducheſſe ſe regardoit comme victorieuſe, lorſqu'elle ſe vit expulſée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuſe, qu'elle ne tarda pas à être inſtruite quelle eſpece de femme lui étoit préférée. Elle fit paſſer ſa rage dans le cœur de ſon frere, dont l'ame élevée le faiſoit répugner naturellement aux avances de ce parti; car les Dubarri, n'oſant lutter d'emblée contre ce Miniſtre tout-puiſſant, chercherent d'abord à ſe le concilier. On aſſure même que la Comteſſe lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin, s'il en eut voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du Monarque, & les rivaux des Choiſeuls qui ſe rangerent de leur côté, les pouſſerent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une diſgrace, dont le Duc, endormi par dix années de proſpérité, ſe jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte, que pour ſatisfaire le reſſentiment de ſa ſœur, qu'il réſolut d'ouvrir les yeux de ſon Maître ſur l'infamie dont ſon choix l'alloit couvrir; non directement il en connoiſſoit trop le danger, mais indirectement, & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ſes eſpions, pour conſtater la filiation ſcan- 1769.

daleuſe des aventures de la Comteſſe ; il les fit
1769. conſigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuſcrites, dans de petites hiſtoriettes, dont on amuſoit les cercles. La Police à ſes ordres, loin de jetter officieuſement le voile ſur les turpitudes du Souverain, contribua la premiere à les divulguer par ces *Ponts-neufs*, dont elle amuſe la populace de la Capitale ; *Ponts-neufs* allégoriques, il eſt vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la Cour ; & l'hiſtoire de la *Bourbonnoiſe* (*) parvint juſqu'à Meſdames, ce qui les rendit difficiles ſur la préſentation. Louis XV, qui connoiſſoit bien ſa ſottiſe, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat, en bruſquant l'événement, avant d'avoir préparé les eſprits de la Famille Royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la Cour en ſuſpens durant quelques mois, & donna lieu aux paris, pour ou contre. Les Choiſeuls excitoient, ſous main, les Princeſſes à tenir ferme ; & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M. lui deſſiller les yeux, & la faire rougir de ſon goût. On prétend même que le ſieur le Bel, enviſageant les ſuites que pouvoit avoir l'impoſture dont il avoit uſé, en cette occaſion, envers ſon Maître, & craignant ſon reſſentiment, eſſaya, ſans ſuccès, de le prévenir ; qu'effrayé de l'inutilité de ſa démarche, dont il auguroit une meilleure iſſue, dans ſon déſeſpoir, il périt ſubitement d'une façon ſiniſtre, ſoit volontaire, ſoit forcée.

Quoi qu'il en ſoit, les agens mis en œuvre, ſous les auſpices de leur auguſte pere, ne purent

(*) Nom ſous lequel on déſignoit Madame Dubarri dans les Chanſons.

déterminer Meſdames qu'en leur faiſant craindre pour ſa ſanté, qu'altéroit le chagrin, cauſé par leur contradiction: elles ſe rendirent à ce motif irréſiſtible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui ſe chargeât du cérémonial. On fut obligé de rechercher une Madame de Béarn, vieille plaideuſe, à qui l'on donna cent mille livres pour ſa peine, & pour tenir compagnie à la nouvelle préſentée, dans les commencemens où aucun autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une Cour. Le Roi ſoupoit, tous les ſoirs, chez ſa maîtreſſe: elle invitoit; &, pour que les Grands ne puſſent s'y refuſer, elle ajoutoit, au bas de l'invitation: *S. M. m'honorera de ſa préſence.* Quelques Dames s'y firent inſenſiblement: la Comteſſe de l'Hôpital, Madame de Valentinois, la Maréchale de Mirepoix donnerent l'exemple; & l'on vit le Comte de la Marche groſſir la foule de ſes adorateurs. Le Prince de Condé, ayant obtenu du Roi la grace de le poſſéder à Chantilly, en témoigna ſa reconnoiſſance à S. M. en y recevant la Comteſſe. 1769. 22

Le Duc de Choiſeul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été aſſez politique à l'égard de la favorite; mais, trop aveuglé par le reſſentiment de ſa ſœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir: il courut les riſques de l'orage qui ſe préparoit; &, l'enviſageant avec fermeté, ſe diſpoſa à lui tenir tête. Il vit ſon parti diminuer, & les créatures qu'il ſe croyoit les plus attachées, ſe tourner contre lui. Entre celles-là, la premiere à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation; qui lui avoit avoué, en apparence, le plus inviolable dévouement. C'étoit le Chancelier, tout court;

car, en ce moment, il y en avoit trois en France.
1769. La fourberie formoit ſon caractere dominant; & il s'en ſervit merveilleuſement pour ſatisfaire ſon ambition. Son patelinage auprès du Miniſtre ſuprême lui en avoit obtenu une ſinguliere bienveillance : ſon adreſſe à tourner ſa Compagnie à ſon gré; à lui donner, ſuivant la volonté du Duc, de l'activité, ou à la ralentir, fit croire à celui-ci qu'il lui ſeroit encore plus utile à la tête de la Magiſtrature, dont il vouloit écarter M. Bertin, qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le Monarque, y avoit des prétentions, & ne lui convenoit pas, à cauſe de ſon attachement connu aux Jéſuites. En conſéquence, il fit négocier auprès de M. de Blanc-Meſnil, & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le Duc de Choiſeul. L'adreſſe de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de ſa fortune ce qui devoit la renverſer. Comme premier Préſident, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une aſſemblée, il fut accuſé d'avoir abuſé de ſa place pour en impoſer, & faire paſſer l'avis le plus favorable à la Cour, quoique le plus foible en ſuffrages. C'étoit, heureuſement pour lui, aux approches des vacances : on remit, à la Saint-Martin, à le *mercurialiſer;* & il profita de ce délai, & intrigua ſi artificieuſement, que le Chancelier donna ſa démiſſion en faveur du Vice-Chancelier, qui, ſuivant la convention, ſatisfait de cet inſtant de jouiſſance réelle & paiſible, remit, le lendemain, la place à ſon fils.

Les Membres du Parlement, qui connoiſſoient
Sep. bien ce caméléon, prédirent au Duc de Choiſeul
1768. qu'il venoit de ſe donner le plus dangereux ennemi : il ne leva pas d'abord tout-à-fait le maſ-

que. Encore incertain de la tournure que prendroit la faveur des Dubarri, il ſe ménagea entre les deux partis. Mais, lorſque la préſentation eut conſolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il pouſſa le rafinement de ſon adulation juſqu'à ſe trouver parent ; & il n'appelloit la Comteſſe que ſa *Couſine*. La ſoupleſſe de ſon génie le faiſoit s'aſſervir à toutes les extravagances de cette femme, ſans pudeur comme ſans raiſon : il ſe permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de ſa place, de devenir ſon jouet & même celui de ſon Negre, & il n'eſt ſorte de métamorphoſe qu'il ne ſubît dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un ſeul inſtant. Malgré tant de baſſeſſe & d'aviliſſement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance ſubalterne dans cette Cour, où il avoit été devancé par un Seigneur plus aimable, non moins rempli d'eſprit, non moins fin & en tout plus propre à réuſſir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du Duc d'Aiguillon qui, par ce canal, ſortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jetté M. de Maupeou, ſous prétexte de lui rendre ſervice, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de ſupplanter ce concurrent, dont le crédit éclipſoit le ſien. Cependant il eſt à croire qu'il étoit de bonne foi en ce moment, parce que ſon intérêt même le portoit à ſe liguer avec cet ennemi des Choiſeuls, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés, qu'il ſentit la néceſſité de les culbuter. 1769.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction, ſoutenue durant toute ſa vie, mais encore plus à la fin de ſon regne, parce que ſa foibleſſe augmentoit, puniſſoit de l'exil les Procureurs-généraux du Parlement de Bretagne, qu'il avoit déclarés innocens ; il combloit d'une faveur plus

éclatante le Duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit
1769. pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette Province, ſur le compte que lui avoit rendu le Préſident Ogier, des vexations qu'il y avoit exercées, & de l'exécration générale où il y étoit. C'eſt à la favorite nouvelle que le Duc dut, ſans doute, d'être agréé pour Commandant des Chevaux-légers de la Garde de S. M. ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, & à inſpirer plus d'activité aux Magiſtrats pour le pourſuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le Parlement de Rennes, ſous prétexte de troubles cauſés dans ſon Reſſort par les ci-devant ſoi-diſant Jéſuites, qui avoient profité de ſa diſperſion, & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule; pour s'y raſſembler, y tenir des conventicules ſecrets, y intriguer, & en former le foyer & l'arſenal de leurs vengeances, avoit ordonné au Miniſtere public de veiller ſur eux, dont il étoit réſulté une immenſe inſtruction faite dans toutes les villes de la Province, & un Arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en ſortir, à moins qu'ils ne prêtaſſent le ſerment exigé. Durant le cours de la procédure, on avoit trouvé que le Duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir ſollicité, par lui-même & par des agens ſubalternes, des témoins, pour dépoſer contre les Magiſtrats accuſés. On découvroit, dans les dépoſitions, des indices d'une vexation inouie, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce*, (expreſſion même de la Lettre du Parlement de Bretagne à M. le Chancelier, ſous laquelle il déguiſoit le ſoupçon d'empoiſonnement prémédité des Procureurs-généraux). Le Parlement, ſur cette connoiſſance, ne pouvoit ſe diſpenſer d'ordonner une nouvelle informa-

tion ; elle ſe continue : un grand nombre de témoins ſont entendus, d'autres ſont indiqués : le Miniſtere public eſt chargé de conclure ; &, au moment où la procédure va ſubir l'examen impartial de ſes Juges naturels, un Arrêt du Conſeil, notifié dans la forme la plus illégale, défend à la Partie publique, aux Commiſſaires du Parlement ; au Parlement même, d'achever l'inſtruction, & de prononcer un Jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du Duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaiſance du Chancelier. Mais c'étoit le ſujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations ; & l'affaire que Louis XV ſe flattoit de voir aſſoupie, renaiſſoit avec d'autres branches, qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, ſur-tout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accuſé un Duc & Pair ; ce qui alloit mettre en mouvement le Parlement de Paris, comme Cour des Pairs. 1769.

Dans ces entrefaites, la Commiſſion intermédiaire des Etats de Bretagne, toujours ſubſiſtante durant l'intervalle de leurs ſeſſions, ne crut pas devoir reſter ſeule à garder le ſilence ſur l'affaire de Mrs de la Chalotais, & adreſſa des repréſentations à S. M. en forme de Mémoire, ſi vigoureuſes, qu'elles ne laiſſoient aucun doute de l'agitation où ſeroient les Etats, cette année. On y appuyoit principalement ſur l'incroyable contradiction des diſcours & de la conduite du Roi à leur égard. « Nous ne pouvons pas diſ-» ſimuler à V. M. écrivoit-on, la déſolation » univerſelle qu'a cauſé ſa réponſe : le témoi-» gnage même, ſi glorieux pour les Procureurs-» généraux, & ſi ſatisfaiſant pour nous, que » vous rendez à leur innocence, devient une

1769. » ſource de terreur pour tous les Citoyens. » Quoi! Sire, ils ſont innocens, & vous les » puniſſez ! . . . . . » . . . . . » Nous n'avons pu voir ſans une ſurpriſe, mêlée » d'effroi, des faits & des mécontentemens par- » ticuliers, donnés pour motifs d'une punition » publique. Tout Magiſtrat, tout Citoyen, tout » homme qui eſt puni, doit être jugé coupable; » & l'on ne peut le juger, ſans lui laiſſer la fa- » culté de ſe défendre. S'il eſt accuſé, il faut » qu'il ſache par qui, & pourquoi : s'il eſt » condamné, il faut d'abord qu'il ait été con- » vaincu.

» Nous avons la propriété de notre honneur, » de notre vie & de notre liberté, comme vous » avez la propriété de votre couronne. Nous » verſerions notre ſang pour vous conſerver vos » droits; mais conſervez-nous les nôtres. Il ne » s'agit pas ici de ſimples privileges. . . . . » c'eſt dans le pur droit naturel que nous trou- » vons aujourd'hui celui qui fait l'objet de » notre réclamation.

» Dieu même, dont vous êtes la vivante ima- » ge, ne peut punir l'innocent; & le coupable » qu'il châtie, ne doit pas douter de ſon crime: » oui, la déclaration de l'innocence, & l'inflic- » tion d'une peine ſont impoſſibles à la fois, au » Tout-puiſſant même; & ce ſeroit un blaſphême, » que de lui attribuer une ſi odieuſe contra- » diction.

» Nous ne concevrons jamais que ceux dont » l'honneur n'eſt pas compromis, & dont V. M. » daigne même, par des déclarations réitérées, » raſſurer la délicateſſe, ne ſoient pas parfaite- » ment innocens; & nous concevrons encore

» moins comment ceux dont l'innocence eſt
» parfaite, peuvent éprouver le ſort réſervé au 1769.
» crime & aux vrais coupables.

» A quoi doivent s'attendre les ſimples Ci-
» toyens, ſi les premiers Magiſtrats ne ſont pas
» à l'abri d'une ſi funeſte oppreſſion? Sire, la
» Province, à vos genoux, réclame votre juſ-
» tice : il n'y en a plus, ſi l'on peut nous enlever
» dans nos maiſons; nous jetter dans les fers;
» nous retenir dans un exil ſans fin, ſous pré-
» texte de délits ſecrets, appuyés ſur des déla-
» tions obſcures, dont nous ne pourrons nous
» défendre, & qu'on ne nous fera connoître que
» par la rigueur de la peine.

» . . . . . Daignez, Sire, vous rappel-
» ler la longue chaîne des calamités de ceux
» dont vous reconnoiſſez & atteſtez l'innocence.
» Ils ont été arrachés à leurs fonctions & à leurs
» familles; ils ont été traînés comme de vils cri-
» minels de priſon en priſon; ils ont été annon-
» cés à toute la France comme des prévarica-
» teurs & des traîtres; ils ont eſſuyé l'horreur
» d'une procédure criminelle, dont la violence
» égaloit l'injuſtice; ils ont vu les apprêts de
» leur ſupplice, & ils n'ont échappé à une mort
» ignominieuſe (ſi la vertu pouvoit craindre
» l'ignominie) que pour reſter dans un long
» exil, dont le terme n'eſt pas fixé. . . . . .
» L'accuſation pourſuivie avec tant d'éclat eſt
» abandonnée, mais la vengeance ſubſiſte. Des
» faits & des mécontentemens qu'on n'articule
» point, afin de n'avoir rien à prouver, pren-
» nent la place d'une inſtruction prouvée calom-
» nieuſe; & l'on ſubſtitue à des procédures vexa-
» toires une vexation ſans procédure. »

Il faudroit copier, en entier, ce ſuperbe mor-

ceau, si nous voulions en faire connoître toutes
1769. les beautés à nos Lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'anthitese, figure souvent puérile, sur-tout lorsqu'elle est trop répétée dans un discours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour base une logique concise, serrée, pressante, lumineuse, parce qu'elle est l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les Ministres craignirent si fort la sensation qu'éprouveroit, à la lecture de cet écrit, le Roi, pourvu de trop d'esprit pour ne pas ouvrir les yeux sur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus blesser par son amour-propre, tranchons le mot, sur le rôle imbécille qu'on lui faisoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces représentations aux Commissaires, en se faisant un mérite auprès d'eux de ce silence, sous prétexte qu'elles auroient sûrement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penserent pas de même; il transpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre, traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui constituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit si fort écarté depuis quelque tems, qu'ils étoient devenus un problême pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachoient cet ouvrage, ils le transcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du Conseil de se tirer de la crise orageuse où il se trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la

Chalotais,

Chalotais, de le tenter par les offres les plus séduisantes & d'obtenir de lui un désistement. On regarda cette tournure comme seule capable d'assoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger vestige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'Académie Françoise, fort lié avec les Procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, brusque, étourdi, qualités assez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choisir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autorisation verbale, seulement comme un homme sans conséquence & qu'on pouvoit désavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractere connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent secret, dès le premier instant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme son ami, ou comme son séducteur; qu'en la premiere qualité il seroit bien reçu & pouvoit rester; qu'en la seconde, il n'avoit qu'à repartir: ce qu'il fit. Son message ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelqu'autre expédient. Cela devenoit d'autant plus urgent, que S. M. commençoit à se lasser, & que plus on lui déguisoit de choses, plus il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entiere connoissance. Le Chancelier, qui sentoit l'importance pour lui de signaler son avénement à la tête de la magistrature, par quelque acte imposant qui lui donnât l'entiere confiance de son maître, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen, que de laisser un libre cours à l'affaire, d'en saisir la Cour des Pairs & de laver le Duc d'Aiguillon par un Arrêt solemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le Parlement de Breta- 1769.

gne qui pût inculper ſérieuſement ce Comman-
1770. dant, ſoit qu'il ne l'eût pas aſſez étudiée, ſoit qu'il ne fût pas fâché de ſe rendre néceſſaire à celui-ci à meſure qu'il ſe trouveroit compromis, ſoit enfin, ce qui eſt le plus vraiſemblable, qu'il ſe flattât de pouvoir influer plus efficacement dans la Cour des Pairs, dont il connoiſſoit les membres divers, que dans un Parlement étranger & éloigné. Au reſte, qui pourroit ſonder tous les replis d'un cœur auſſi faux? Le Parlement de Bretagne, prévenu des Lettres-patentes, avoit, ſous les réſerves expreſſes & néceſſaires, pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à ſon eſſence, de ſon propre mouvement envoyé toute la procédure au Parlement de Paris. Il évitoit ainſi le conflit qui en auroit pu réſulter, & empêchoit que la conteſtation qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux Cours, ne fit perdre de vue le fond pour la forme, & par cette adreſſe, néceſſitoit en quelque ſorte la Cour des Pairs d'intervenir. Dans la perplexité que cauſoit la nouvelle tournure que l'affaire prenoit, le premier avis devoit être de ſe laiſſer aller aux circonſtances & de ſe ménager le tems de prendre les délibérations ultérieures qu'elles ſuggéreroient. C'eſt ce qui avoit déterminé l'évocation. Le Roi ſe réſervant par-là la liberté de la ſuſpendre ou la faire ceſſer quand bon lui ſembleroit, il fut convenu que S. M. aſſiſteroit elle-même aux ſéances, ce qui en devoit auſſi modérer l'effervescence, & qu'elles auroient lieu à Verſailles, pour contenir davantage les Magiſtrats trop ardens.

10 Mars Le Parlement, quant au premier article, arrêta qu'il n'avoit aucun beſoin de Lettres-patentes pour prendre connoiſſance de l'affaire d'un Pair

& lui faire ſon procès, étant la ſeule, unique & eſſentielle Cour où ce procès aille de droit. 1770.
A l'égard du ſecond, il en étoit trop flatté pour s'oppoſer à cet acte de la Majeſté Royale. Il fit ſeulement un arrêté, qui chargeoit le Premier Préſident de repréſenter l'irrégularité de la tranſlation, tant en elle-même que par les inconvéniens qui pouvoient en réſulter. Quelques Pairs ayant voulu élever une prétention ancienne, & toujours rejettée, de former, & ſans le concours des Légiſtes, à eux ſeuls, préſidés par le Roi, la Cour des Pairs, on l'anéantit de nouveau; on leur prouva que les Magiſtrats actuellement n'étoient pas plus ce qu'on nommoit anciennement les Légiſtes, que les Pairs d'aujourd'hui n'étoient les Pairs du royaume d'autrefois; que ceux-ci n'étoient que des gentilshommes conſtitués par S. M. en dignité plus éminente, & rien par eux-mêmes; qu'ainſi ils ne pouvoient s'aſſimiler à ces grands feudataires de la couronne, autant de ſouverains, & ſans le concours deſquels le Monarque ne pouvoit rien faire. Le Prince de Conti, zélé Parlementaire, appuya beaucoup là-deſſus & applaudit à la diſtinction infinie qu'il devoit y avoir entre les Princes & les Pairs; il parla du ſyſtême de ces derniers en le couvrant d'une ſorte de ridicule, mais il convint qu'heureuſement ce ſyſtême, de fraîche date, n'étoit pas celui du grand nombre.

La premiere ſéance de la Cour des Pairs, à Verſailles, eut lieu le 4 Avril. Le Roi entra ſeul avec les Princes: toute ſa garde ſe retira, & les Huiſſiers de la Cour s'emparerent des portes. 4 Avr.

M. le Chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'aſſemblée par un diſcours très-bien fait ſur ſon objet. Il annonça, de la part du Roi, que l'in-

tention de S. M. étoit que la liberté des ſuffra-
1770. ges & des opinions fût entiere, & que l'on jugeât l'affaire avec la derniere rigueur, pour abſoudre ou condamner les accuſés.

Le Premier Préſident répondit par un autre diſcours, où il inſéra les repréſentations dont il avoit été chargé.

On lut enſuite les informations priſes par le Parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les dépoſer aux Greffe, & que le Procureur-Général en prendroit communication pour donner ſes concluſions, le tout ſans préjudice des droits reſpectifs de la Cour des Pairs & de tous ceux qui y ont ſéance, & ſans qu'on puiſſe induire que toute autre cour ſoit autoriſée à continuer aucunes informations ou procédures, dans leſquelles un Pair ſe trouve nommé.

On finit par arrêter que le Roi ſeroit très-humblement remercié d'avoir bien voulu qu'en ſa préſence & avec ſon approbation ſolemnelle, les vrais & anciens principes de la Pairie fuſſent de nouveau conſacrés & conſervés.

Le Roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que liſoit le Premier Préſident, & comme cette lecture longue fatiguoit ce Magiſtrat, dont la voix baiſſoit inſenſiblement, on obſerva que S. M. ſe penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le Parlement revint très-ſatisfait de la ſéance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le Souverain lui accordoit, ainſi que de ſon eſſence intégrante avec la Pairie pour former la Cour des Pairs, comme auſſi de l'être uniquement & excluſivement à tous les autres Parlemens. Quelques membres étoient particuliérement enchantés d'avoir

été remarqués par le Monarque, entre autres M. Paſquier, le fameux rapporteur de Damiens & du Comte de Lally, que le Chancelier déſigna d'un geſte au Roi, déſirant le conſidérer de plus près, lorſqu'il paſſa ſous les yeux de Sa Majeſté. 1770.

La ſeconde ſéance, du 7 Avril, ne fut pas moins agréable au Parlement. Le Procureur-Général y rendit plainte contre le Duc d'Aiguillon, & le nommé Audouard, Major des Milices de Nantes, qui paroiſſoit être dans cette affaire l'Agent du Duc. En conſéquence on annula toute la procédure faite en Bretagne; comme illégalement dreſſée, puiſqu'il y étoit queſtion d'un Pair. On ordonna une autre inſtruction, d'autres informations, &c. 7 Avr.

Dans le cours des inſtructions, M. Michau de Montblin ſe diſtingua par ſon éloquence, au point que le Roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois ſa répugnance pour les monitoires, voie uſitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M., on revint par un *Omnes* (*) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de-là, quelle étoit la ſorte de liberté qui régnoit dans cette aſſemblée.

Quoiqu'il en ſoit, tout alloit à merveille juſques-là, & S. M. ſembloit prendre tellement goût à préſider ſa Cour des Pairs, qu'elle donna l'ordre de conſtruire inceſſament, dans l'ancienne ſalle de Comédie, une Grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des piſſotieres, en un mot tout ce qui étoit néceſſaire

(*) C'eſt-à-dire, l'avis général & unanime.

pour former un palais. Les deux dernieres ſéances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la Reine, où ſe tiennent les lits de juſtice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureuſement le Roi perdit bientôt cette fantaiſie paſſagere, à laquelle vinrent d'abord faire diverſion le mariage de M. le Dauphin & les fêtes données en réjouiſſance de cet événement.

1770.

C'eſt, ſans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il reſſerroit avec la maiſon d'Autriche ; & par les circonſtances qui l'accompagnerent & le ſuivirent. On le dut aux ſoins du Duc de Choiſeul, qui vraiſemblablement enviſageant autant ſa grandeur que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureuſement cet hymen. Il ſe formoit, on ne peut plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit voir pour ſupport Madame la Dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu ſe ſoutenir juſqu'à cette époque ; mais quand on la vit arriver, ſes partiſans conçurent un meilleur eſpoir, ſur-tout par le rôle diſtingué qu'il joua dans cette occurrence. Il eut la permiſſion du Roi de ſe rendre à Compiegne au paſſage de cette Princeſſe, & de lui offrir, le premier des Miniſtres, ſon hommage. Madame la Dauphine l'y accueillit ſingulierement bien ; elle lui accorda un entretien particulier, où après lui avoir témoigné tout le deſir qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ſes ſoins à contribuer à ſon bonheur ; elle ajouta qu'elle comptoit ſur leur continuation, pour aider de ſes ſoins, ſa jeuneſſe & ſon inexpérience.

Il n'étoit guerre poſſible que les préparatifs, la

pompe & les réjouiſſances du mariage de l'héritier préſomptif de la Couronne, malgré la détreſſe où ſe trouvoit le royaume n'entraînaſſent beaucoup de dépenſe ; mais elle devint exceſſive ſous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laiſſant tout aller comme on vouloit & fermant les yeux ſur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carriere immenſe. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapiſſiers, courant en poſte de ville en ville, afin d'orner les divers lieux où devoit ſéjourner la Princeſſe ; de ſoixante chaiſes toutes neuves formant une partie du cortege, qui étoit allé la prendre à Strasbourg. 1770.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de ſemblable aux habillemens du Roi & des Princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été préſenté déja aux nôces du Duc de Chartres ; que ſur la demande qu'elle fit, ſi l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & ſur la réponſe négative, elle avoit ordonné de réſerver pour le mariage de ſon petit fils. On en comptoit ſix de ce luxe précieux, & ceux des enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parſemés d'une infinités de Pierreries. Les carroſſes de parade ne formoient pas un objet de curioſité moins grand : ils joignoient la richeſſe à l'élégance, & l'on n'en ſera pas étonné quand on ſaura qu'ils avoient été commandés par le Duc de Choiſeul.

Quant aux ſpectacles, les fêtes de Louis XIV, ſi renommés dans l'Europe & dans l'hiſtoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le

1770. bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu pièce, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on sait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette dernière ville, elle fut telle qu'elle obligea l'Intendant de s'enfuir par une porte de derrière, & que l'Archevêque crut devoir venir en Cour, déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limousin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la première sans les charités de M. de Persan, Maître des Requêtes, qui, Seigneur d'une partie de la province, fit passer de puissans secours à ses vassaux.

Ces malheurs firent naître un petit pamphlet intitulé: *Idée singulière d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la Cour, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille, vraiement originale.

» Je propose de ne rien faire de tout cela, » mais de remettre ces vingt millions sur les im- » pôts de l'année, & sur-tout sur la taille. C'est » ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de la Cour » & de la capitale par des divertissemens vains

» & momentanés, on répandra la joie dans l'ame
» du triſte cultivateur; on fera participer la na- 1770.
» tion entiere à cet heureux événement, & l'on
» s'écriera juſqu'aux extrémités les plus recu-
» lées du royaume : *Vive Louis le bien aimé!*
» Un genre de fêtes auſſi nouveau couvriroit le
» Roi d'une gloire plus vraie & plus durable,
» que toute la pompe & tout le faſte des fêtes
» Aſiatiques, & l'hiſtoire conſacreroit ce trait
» à la poſtérité avec plus de complaiſance que
» les détails frivoles d'une magnificence onéreuſe
» au peuple, & bien éloignée de la grandeur vé-
» ritable d'un Monarque, pere de ſes ſujets. »

Il y avoit trop de gens accrédités, intéreſſés à ce que cette idée ne réuſsît pas, pour qu'on y fît attention; ils s'efforcerent ſeulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinſſent juſqu'au trône, & ſur-tout juſques à la Princeſſe, dont le cœur jeune, ſenſible & tendre, auroit été sûrement ému. On affecta de faire inſérer, dans la Gazette de France (*), qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés, avoient juſques-là empêché la circulation.

Ce fut ſous ces funeſtes auſpices que Madame la Dauphine arriva à Compiegne. Le Roi étoit très-empreſſé de la voir, de ſavoir ſi elle étoit jolie. On raconte que, lorſque le Prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'Archiducheſſe à Strasbourg, le ſieur Bouret, Secrétaire du Cabinet, lui préſenta en même tems le contrat d'échange fait ſur la frontiere : S. M.

(*) Voyez la Gazette de France, du lundi 14 Mai 1770.

très-familiere avec ce serviteur, lui demanda
1770. comment il trouvoit Madame la Dauphine, si elle avoit de la gorge? Il répondit que Madame la Dauphine étoit charmante de figure; qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. « Ce n'est pas „ cela dont je parle „, reprit S. M. en gaieté: « je vous demande si elle a de la gorge? — « Sire, „ je n'ai pas pris la liberté de porter mes regards „ jusques-là „, répliqua l'adroit Courtisan. — « Vous êtes un nigaud „, continua le Monarque, en riant, « *c'est la premiere chose qu'on* „ *regarde aux femmes.* „

On peut juger, par cette historiette, de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut sa bru, en approchant d'elle. Il fut au-devant, jusqu'au terme prescrit où cette Princesse, conformément au cérémonial, descendit de carrosse, se jetta aux genoux de S. M. qui la releva avec bonté, & l'embrassa. Ils coucherent à Compiegne; &, le lendemain, en passant à Saint-Denis, furent voir Madame Louise, une des Dames de France, qui, depuis peu, avoit pris le voile aux Carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la route; & c'étoit une double haie de carrosses depuis Saint-Denis jusques à la porte Maillot. La Famille Royale soupa au château de la Muette, où Louis XV ne rougit point de présenter lui-même la Comtesse du Barri à Madame la Dauphine, & de la faire manger avec cette Princesse.

Madame la Dauphine avoit ignoré, jusques à ce moment, le rôle de Madame du Barri, dont elle entendoit parler souvent à sa Cour. Un jour, impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisoit cette femme qui causoit tant de bruit? On lui répondit qu'elle amusoit le Roi. « *Cela étant* „,

s'écria ingénuement la jeune Archiducheſſe, " *je* " *me déclare ſa rivale* ". Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment, qu'on l'avoit, à coup sûr, mieux inſtruite ; mais, attentive à flatter le goût du Monarque, S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette Dame, elle répondit, *charmante* ; ce qui combla le royal amant. Il eſt certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la Cour, par ſa figure ſans apprêt & par ſes graces naturelles. On la pouvoit dire belle de ſa propre beauté ; &, par une ſingularité encore plus merveilleuſe, elle étoit, à l'extérieur, la plus décente dans ſon maintien & dans ſon propos. 1770.

Le Roi, M. le Dauphin & la famille royale revinrent, de la Muette, coucher à Verſailles. Madame la Dauphine y reſta ſeule, pour obéir aux loix de l'Egliſe, de ne pas habiter ſous le même toit que ſon futur époux : elle ne ſe rendit que le lendemain au Château, où, après s'être revêtue de ſes habits de cérémonie, elle fut à la Chapelle recevoir la Bénédiction nuptiale. L'on y admira la Princeſſe, qui, au milieu d'un monde inconnu, & dans l'étonnement naturel de tant de choſes nouvelles, ne parut point embarraſſée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aiſance & avec des graces uniques.

L'après-midi, un monde immenſe s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les diſpoſitions du feu & de l'illumination, qui devoient s'exécuter le ſoir. On vit avec peine, au milieu de tant de préparatifs d'une fête ſuperbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre ; & reſſembloient, en certains endroits, aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie eſſentielle en pareil jour, ne jouoient pas, & n'étoient pas en

état de jouer : plusieurs bassins étoient à sec ; le
1770. canal même étoit mal-propre & plein de fange. Des statues, mutilées & éparses à terre, annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever, ou d'en soustraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas jusqu'aux marches des escaliers qui ne fussent horriblement dégradées : point de violons, point de danses, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaieté, premier caractere d'une fête publique. Quelques Bâteleurs se disposoient seulement à jouer des farces pour le soir. Le ciel, en outre, fut peu d'accord avec la terre ; & deux orages effroyables obligerent les curieux de s'en aller, sans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence, indigne de la majesté du lieu, les cours, à neuf heures du soir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les coridors, les passages étoient restés dans une profonde obscurité : pas un lampion, pas une lanterne à la façade intérieure, ni à la façade extérieure du Palais. La ville de Versailles ne parut participer en rien à ce grand événement ; & Paris reçut le reproche d'avoir fait les choses avec la plus grande mesquinerie. On vit, avec indignation, les pauvres qui demandoient l'aumône, ce jour-là, comme les autres : ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux. Les grands Seigneurs ne se distinguerent pas davantage ; & le magnifique Palais du Ministre de Paris, du Comte de Saint-Florentin, n'étoit éclairé que par deux ifs de lampions ; peu élevés de terre.

Du reste, tous ceux qui entrerent aux appartemens le jour du mariage, & sur-tout ceux qui assistèrent au festin royal, convinrent qu'ils n'a-

voient jamais vu de coup d'œil auſſi miraculeux : ils prétendirent que toutes les deſcriptions qu'ils en feroient, ſeroient au-deſſous de la vérité ; & que celles qu'on lit dans les Romans de féerie, ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La richeſſe & le luxe des habits, l'éclat des diamans, la magnificencedu local, éblouiſſoient les ſpectateurs, & les empêchoient de rien détailler. Madame la Dauphine étoit la perſonne ſur qui les yeux ſe portoient le plus avidement, &, retirés par reſpect, y revenoient ſans ceſſe. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems : « Cette Princeſſe, d'une taille grande pour ſon » âge, eſt maigre ſans être décharnée, & telle » qu'une jeune perſonne non encore formée ; » elle eſt très-bien faite, bien proportionnée dans » tous ſes membres. Ses cheveux ſont d'un beau » blond : on juge qu'ils ſeront, par la ſuite, d'un » châtain cendré ; ils ſont admirablement plantés. » Déja la majeſté réſide ſur ſon front ; la forme » de ſon viſage eſt d'un bel ovale, mais un peu » alongé : elle a les ſourcils auſſi bien fournis, » qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux ſont » bleus ſans être fades, & jouent avec une viva- » cité pleine d'eſprit : ſon nez eſt aquilin, un » peu effilé du bout. Madame la Dauphine a » la bouche petite, quoiqu'ayant les levres » épaiſſes, ſur-tout l'inférieure, qu'on ſait » être la *levre Autrichienne* : l'éclat de ſon teint » eſt éblouiſſant ; & elle a des couleurs naturel- » les, qui pourroient la diſpenſer de recourir au » rouge. Son port eſt celui d'une Archiducheſſe ; » mais ſa dignité eſt tempérée par la douceur ; » & il eſt difficile, en contemplant cette Prin- » ceſſe, de ſe refuſer à un reſpect mêlé de ten- » dreſſe ».

1770.

1770. Le bal paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial : Elle étoit convenue, d'après les instances de l'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste Maison; en conséquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les Duchesses, immédiatement après les Princesses du Sang, comme M. le Prince de Lambesc immédiatement après les Princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les Duc & Pairs s'assemblerent chez M. de Broglio, Evêque & Comte de Noyon, comme le plus ancien des Pairs pour lors à Paris; &, malgré l'horreur de l'Eglise pour la danse, on y discuta, rédigea, & lut un Mémoire, que le Prélat fut chargé de présenter au Roi : pour le rendre plus solemnel, ils requirent, en cette occasion, l'adhésion de la haute Noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le Roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se rejetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence; sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté (*) : il invoqua leur fidélité, attachement, soumission, & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand

(*) Ces expressions sont tirées de la singuliere *Lettre du Roi aux Ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 Mai 1770.

» L'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impé» ratrice Reine, dans une audience qu'il a eue

Monarque, ne fit que prêter au ridicule; & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent 1770.
s'en dispenser.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spectacles & réjouissances qui se succédèrent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 Mai, de cette nuit désastreuse, où, au sein d'une joie tumultueuse,

---

» de moi, m'a demandé de la part de son maî-
» tre (& je suis obligé d'ajouter foi à tout ce
» qu'il dit) de vouloir marquer quelque distinc-
» tion à Mademoiselle de Lorraine, à l'occasion
» présente du mariage de mon petit-fils avec l'Ar-
» chiducheſſe Antoinette. La danse au bal étant
» la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence,
» puisque le choix des danseurs & des danseuses
» ne dépend que de ma volonté, sans distinction
» des places, ou rangs, ou dignités, exceptant
» les Princes & Princesses de mon sang, qui ne
» peut être comparés ni mis en rang avec aucun
» autre François, & ne voulant d'ailleurs rien
» innover à ce qui se pratique à ma Cour, je
» compte que les Grands & la Noblesse de mon
» royaume, en vertu de la fidélité, soumission,
» attachement & même amitié qu'ils m'ont tou-
» jours marqués & à mes prédécesseurs, n'occa-
» sionneront jamais rien qui puisse me déplaire,
» sur-tout dans cette occurence-ci, où je desire
» marquer à l'Impératrice ma reconnoissance du
» présent qu'elle me fait, qui, j'espere ainsi que
» vous, fera le bonheur du reste de mes jours. »

*Bon pour copie.*

SAINT-FLORENTIN.

il périt plus de monde, qu'il n'en périt souvent
1770. dans une action sanglante! C'étoit le jour où la Ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards; ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissante au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot, formé par les filoux, de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au milieu du désordre, faire leurs coups de main, & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats, reconnus, attesterent leur crime. 2°. La négligence de l'Architecte de la Ville à faire applanir le terrein par où devoient s'écouler environ six cents mille Spectateurs à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la Garde, & la lésinerie du Bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des Gardes-Françoises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le Maréchal Duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là, & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des Archers de la Garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur le champ cent trente-trois cadavres, restés sur la place, qu'on déposa au cimetiere de la paroisse de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, pour être reconnus, & auxquels on fit ensuite un Service solemnel, par Ordonnance du Lieutenant-criminel,

rendue sur le Réquisitoire du Procureur du Roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés & suffoqués, conduits dans des maisons voisines ou dans des Hôpitaux, & morts peu après; tous ceux qui, croyant en être quittes, & crachant le sang par suite, sont, dans le cours de six semaines, devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cents. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le Prévôt des Marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public, dans sa loge à l'Opéra. 1770.

Au contraire, M. le Dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur: il envoya au Lieutenant de Police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la Dauphine, *Mesdames*, les Princes du Sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le Parlement, dont un des Membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connoissance du fait, & remonter aux causes. On citoit un exemple de cette espece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le Prévôt des Marchands & les deux premiers Echevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq Citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon; mais l'Avocat-général Séguier, dans son compte rendu, le disculpa: il attribua le tout à la fatalité; &, les Magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur, & pour un Réglement qui restreignit la Juridiction de la Ville en pareil cas.

1770. Quand on eut épuisé cette triste matière ; qu'on fut las d'en parler, & qu'on eut vomi toutes les malédictions contre le Prévôt des Marchands, on en revint à des objets plus agréables : on ne s'entretenoit que de Madame la Dauphine ; on applaudissoit à ses vivacités, à ses gentillesses, à la franchise avec laquelle elle s'étoit soustraite aux gens qui l'entouroient : elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du Roi. Elle appelloit *Madame l'Etiquette* la Comtesse de Noailles, sa Dame d'honneur, très-grave, très-austere, qui lui représentoit à chaque instant qu'elle dérogeoit aux usages de son rang, & n'en suivoit pas moins ses fantaisies, sur-tout dans les choses contraires à la gaieté de son caractere ou à sa santé : elle marchoit seule, sans Ecuyer ; elle sortoit quand & comme elle vouloit ; elle se promenoit à pied ; elle formoit ainsi ses facultés physiques, & faisoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle : elle invitoit à dîner, à souper, quand l'idée lui en venoit, ses freres, ses sœurs, ses tantes ; & elle alloit manger chez eux avec la même liberté : en un mot, elle rappelloit, autant qu'elle pouvoit, la familiarité intime avec laquelle vit, dans son intérieur, la Cour de Vienne, qui, très-jalouse du cérémonial en public, est pleine d'aisance & de bonhomie au dedans.

Cette facon de vivre, analogue au fond du caractere de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux où il avoit la même innocence que sa petite-bru ; mais, à un certain âge, l'on ne se réforme point. D'ailleurs, ses ministres, ses favoris, sa maîtresse avoient intérêt qu'il ne se livrât pas trop à sa famille ; &, si son amitié, sa bonté pour Madame la Dauphine

ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient desiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit nécessairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majesté. 1770.

Après tous les spectacles dont la galanterie françoise avoit amusé Madame la Dauphine, le Roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup d'œil imposant auroit pu donner à la Princesse une idée de la grandeur du trône, où elle étoit destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice du 27 Juin. 27 Juin.

Dans son origine, & selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solemnelle du Roi au Parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son Etat. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales, qui se tenoient autrefois, & qu'on connoissoit sous le nom de *Champ de Mars* ou de *Mai*, nommées ensuite *Placités généraux*, *Cours plénieres*, *plein Parlement*, *Grand-Conseil*.

Les Rois y siégeoient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un Palais, on y a substitué un dais & des coussins. De-là le nom de Lit de justice, parce que dans le langage antique un siege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq coussins forment le siege de ce lit. Le Monarque est assis sur l'un, un autre tient lieu de dossier, deux servent comme de bras & soutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme est sous ses pieds. Charles V renouvella cet ornement. Louis XII dans la suite l'a refait à neuf; il subsistoit encore sous le regne de Louis XV, qui en a si

souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il
1770. en fallut aujourd'hui un nouveau.

Les Rois réunissoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrages, les Princes, les Pairs, les Barons, les Sénateurs ou Gens de loi. Le Souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le Roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le Chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le Prince n'entend rien de cette scene muette où, par une étrange inversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvriroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des Lits de justice, on ne pouvoit trop desirer de ces assemblées, dont il résultoit de la lumiere & des connoissances pour le souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient exposés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour. (*)

Un Lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens: le Roi ne fait qu'y répéter ce

(*) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les Lits de Justice*, datée du 28 Août 1756.

qu'il avoit décidé dans son Conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejettés par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses : c'est un jour de deuil pour la nation. 1770.

Tel fut celui où assista Madame la Dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Versailles. Le Chancelier ayant pris les ordres du Roi, y prononça un discours, dont le résumé étoit que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par devant la Cour des Pairs que lui avoit présentée le Duc d'Aiguillon au mois de Janvier 1766, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne, & de ne permettre rien qui pût les réveiller ; que depuis S. M. ayant vu que ledit Commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des Lettres-patentes pour cette instruction ; que l'accès du trône avoit été ouvert ; les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté ; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure : 1°. qu'on se permettoit de s'ingérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui liés continuellement avec l'administration devoient rester dans le secret du ministere ; qu'on avoit poussé la témérité jusques à annexer des arrêts du Conseil aux dépositions : 2°. qu'il regnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée ; que plus on la sondoit, plus on y trouvoit

un myſtere d'horreurs & d'iniquités, dont S. M.
1770. vouloit détourner les yeux; qu'en conſéquence il lui plaiſoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de ſa puiſſance toute procédure ultérieure, & impoſer un ſilence abſolu ſur toutes les parties des accuſations réciproques.

Ce diſcours fut ſuivi de l'enregiſtrement des Lettres-patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait juſqu'alors, tant contre le Duc d'Aiguillon, que contre les ſieurs de la Chalotais & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non avenu, défendant à qui que ce ſoit de la réveiller, & impoſant reſpectivement le ſilence le plus abſolu.

Nos Lecteurs, déja ſoulevés d'indignation au récit de ce fait, nous diſpenſent d'aucune réflexion ſur la démarche humiliante où l'on avoit amené le Monarque dans cette affaire, qui, pour la troiſieme fois, ſe terminoit ainſi. Il ſembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat, que pour le rendre plus ſolemnellement la dériſion de la France & de l'Europe entiere: lui ſeul peut-être de ſon royaume n'en rougit pas. Dès le ſoir même, il nomma le Duc d'Aiguillon du voyage de Marly, & l'admit à l'honneur de ſouper avec lui.

Le Parlement revint furieux: déja prévoyant le coup d'autorité qui pourroit ſe frapper dans cette ſéance irréguliere, il avoit fait paſſer un arrêté en préſence des Princes & des Pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme juſtifié tout accuſé qui le feroit dans un Lit de juſtice, & notamment le ſieur Duc d'Aiguillon. Pour empêcher la ſuite de cet arrêté, le Roi, en ſortant

de l'assemblée, intima aux Princes & Pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre, le lendemain au Palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'Ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre, dans le cas où, se trouvant en la Cour, à l'occasion de quelque autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur le champ. 1770.

Le Chancelier, toujours rusé, se flattoit, par cet incident, de donner le change au Parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un Arrêt à jamais mémorable, 2 Juill. où, déclarant que le Duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé, & prévenu de soupçons, même de faits qui entachoient son honneur, il suspendoit ce Pair des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que, par un Jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les formes, & avec les solemnités prescrites par les Loix & Ordonnances du Royaume, que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des Commissaires du Parlement se transportèrent sur le champ, par ordre de la Cour, chez l'Imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires, & fait signification, dans l'heure, au Duc d'Aiguillon, qui se trouva chez lui; & les Chambres ne se séparèrent qu'après qu'il leur eut été rendu compte de l'exécution entiere de l'Arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe, à son tour, par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au Parlement, quand on lui présenta cet Arrêt, & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au Roi, & essuyer les reproches de S. M.

Il falloit caſſer cet Arrêt, & très-inceſſamment :
1770. il falloit couper court aux ſuites que cela ne manqueroit pas d'avoir; arrêter la fermentation qui en alloit réſulter dans les autres Cours, ſurtout à Rennes & aux Etats de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracaſſeries; cent remontrances pour une qui alloient naître; peut-être des ſuſpenſions de ſervice, des ceſſations, des démiſſions. S'il eut été ſeul à diriger ſon maître, tout cela ne l'eût pas effrayé : il connoiſſoit ſon corps; il avoit calculé le genre de réſiſtance que chaque Membre pouvoit oppoſer; & il ſavoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le ſubjuguer ainſi avec le tems, & en détail; mais il étoit contre-balancé par l'aſcendant que le Duc de Choiſeul conſervoit encore ſur l'eſprit du Roi. Ce Miniſtre l'avoit démaſqué : il n'y avoit aucun eſpoir de le regagner; & il n'ignoroit pas qu'au contraire, le Duc intriguoit ſourdement pour exciter & ſoutenir les Parlemens dans leurs entrepriſes. La vengeance, cette paſſion ſi active dans certaines ames, lui fit concevoir l'eſpoir de vaincre les difficultés, de ſurmonter les obſtacles, & de renverſer juſques au bienfaiteur auquel il devoit ſon élévation; extrêmité où il le forçoit de ſe porter, puiſqu'il étoit devenu ſon ennemi. Il fallut, pour cela, ſe lier plus étroitement au Duc d'Aiguillon, le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'Arrêt, le Chef de la Juſ-
3 Juil. tice en fit rendre un par le Roi dans ſon Conſeil, qui le caſſoit, & enjoignoit à l'accuſé de continuer ſes fonctions de Pair de France : il le fit ſignifier au Parlement, d'une maniere inſolite & mépriſante. Cela fournit matiere à de nouvelles

velles remontrances, & il y avoit bien de quoi ; car indépendamment de toutes les formes violées : quoi de plus bisarre que dans une instance contenant des délits aussi graves, concernant les troubles d'une grande Province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs ; qu'après avoir déclaré tels les Procureurs-Généraux, de déclarer aussi tel le Commandant qui les avoit inculpés ? Quoi de plus contradictoire, qu'après être convenu solemnellement de la nécessité de laver la Pairie des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit (*) ; qu'après avoir fait dire au Roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere ; que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer aveuglément qu'il n'y en a point ? Quoi de plus absurde, que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissensions, lorsqu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen, au contraire, de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer. 1770.

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont se conduisit le Duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence

(*) Expressions du discours du Chancelier à l'ouverture de la séance du 4 Avril.

1770. d'éclater, bien loin d'insister auprès du Roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'Arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le Duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce Seigneur, d'un génie romanesque, & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la Comtesse que le Duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du Roi, on ne manqua pas de consigner le fait dans ce malin Vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu.
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie ;
Je jouis de la faveur ;
Graces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour la peur.

Cependant les Remontrances du Parlement furent portées au Roi ; & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le Chancelier, où en parlant des dernieres Lettres-patentes, on s'écrioit : *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du Rédacteur ?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contre eux ; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa fug-

geſtion dans la crainte d'une fermentation qu'elle conſervoit encore l'eſpoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-ſeulement le Parlement de Paris perſiſta à s'occuper des ſuites de l'affaire, mais pluſieurs Claſſes de Province firent des arrêtés contre le Duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux ſur-tout, ſe ſignala par un, qui valut au jeune Magiſtrat, (*) ſon auteur, & la captivité & l'illuſtration. Deux Magiſtrats (†) du Parlement de Rennes, plus intéreſſés que tout autre à ne pas ſouſcrire au deſpotiſme du Souverain, furent arrêtés à Compiegne en ſortant de l'audience du Roi. Le Monarque ne ſachant plus comment ſe tirer du labyrinthe où il s'étoit jetté: las d'errer à l'aventure & de tomber de piege en piege, réſolut de s'en confier abſolument au Chancelier & d'éprouver ſi, en lui remettant ſon autorité, il en ſortiroit à ſon honneur. Il ſe réduiſit au rôle de ſimple ſpectateur, bien décidé à le ſifler, comme ſes Courtiſans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit: ce que ſon bon ſens lui faiſoit prévoir, & cependant il lui remit ſes deſtins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoiſſoit trop les hommes pour ne pas calculer juſqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appas des récompenſes. 1770.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena

(*) M. Dupaty, Avocat-Général de cette Cour; ce qui rendit l'accuſation plus grave, en ce qu'étant l'homme du Roi, il étoit diſpenſé de ſe mêler de la délibération, bien loin de la ſuggérer.

(†) MM. de la Noue & de Laiac.

le Roi au Parlement, ſurpris, & à peine ayant
1770. eu le tems de ſe raſſembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le Duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenſes de délibérer, d'agiter même cette matiere. Il fit en quelque ſorte chaſſer de la Grand'Chambre MM. des Enquêtes & des Requêtes, qui eurent ordre du Roi de ſortir & de ſe rendre à leurs Chambres, & par pluſieurs petites ruſes de forme, il gagna les vacances & ſe donna le tems de méditer d'autres entrepriſes plus déciſives.

*Expulſion de M. de Choiſeul.*

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réuſſiroit jamais, s'il ne ſe débarraſſoit du Miniſtre qui l'offuſquoit. C'eſt à quoi il travailla, de concert avec le Duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéreſſé; & la Comteſſe Dubarri qui le déteſtoit de plus en plus & ne pouvoit lui pardonner ſes mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne ſe cachoit pas de ſon antipathie, & ce qui la rendoit plus dangereuſe auprès du maître, c'eſt qu'elle y donnoit une tournure puérille & folâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une orange dans chacune de ſes mains & les lançoit en l'air alternativement, en s'écriant: *ſaute Choiſeul! ſaute, Praſlin!* Une autre fois ayant renvoyé un Cuiſinier qui reſſembloit au Duc, ſon ennemi, elle dit au Roi: *j'ai chaſſé aujourd'hui mon Choiſeul, quand chaſſerez-vous le vôtre.*

Qui le croiroit? Celle qui contribua le plus à l'événement, fut la Ducheſſe de Grammont, ſa ſœur. On eut dit que non contente d'avoir été la premiere cauſe de ſon diſcrédit, elle n'auroit point de ceſſe qu'elle ne l'eût fait abſolument expulſer de la Cour, tant elle s'y prit gauche-

ment pour ſe venger & ſupplanter ſa rivale. Au lieu de tenir ferme à Verſailles & de miner ſourdement à la maniere des Courtiſans, elle ne put renfermer ſa rage, elle s'exila elle-même, ſous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant paſſé par différentes villes de Parlement, elle fournit matiere à une inculpation grave, odieuſe & plus propre que toute autre, à irriter le Roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la réſiſtance, en les aſſurant de la protection de ſon frere. Cette accuſation produiſit un tel effet ſur l'eſprit de S. M., que dès-lors elle ſe refroidit ſenſiblement envers ſon Miniſtre; elle ne l'honora pas d'un mot de converſation, quoiqu'elle continuât encore de travailler avec lui & de l'admettre à ſes ſoupers. 1770.

Louis XV avoit fort à cœur de ſe voir débarraſſé des tracaſſeries de ſes Parlemens, mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le Duc de Choiſeul, ſi à ce grief on n'en eut joint un autre, celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de ſe rendre néceſſaire & de reprendre toute ſon influence. Cette accuſation, aſſez vraiſemblable, conforme au génie de ce Miniſtre, ſuggérée par les circonſtances, étoit cependant difficile à prouver, & le Roi héſitoit toujours. En vain ſa charmante Maîtreſſe, dans ces orgies où le Prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui verſoit, ſe prêtoit à tous ſes deſirs, lui avoit déja fait ſigner pluſieurs fois le renvoi du Duc de Choiſeul; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proſcription. Le Chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méditoit depuis long-tems. Il

fit porter au Parlement un Edit contenant dans ſon
1770. préambule les inculpations les plus graves contre les Magiſtrats ; enſorte qu'ils ne pouvoient l'enregiſtrer ſans ſe déshonorer. Ses émiſſaires
7 Déc. furent à réclamer contre. Lit de Juſtice en conſéquence où, malgré leur arrêts, ils eurent la mortification de voir ſiéger le Duc d'Aiguillon parmi les Pairs. Proteſtations de leur part, repréſentations, ſuſpenſion du ſervice dans leur douleur profonde, qui ne leur laiſſe pas l'eſprit aſſez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des ſujets. Enfin commence ce combat étrange, dans lequel le Roi s'obſtine à ne pas écouter ſon Parlement qu'il n'ait repris ſes fonctions, & le Parlement à ne pas reprendre ſes fonctions que le Roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours duroit le ſpectacle incroyable d'un Monarque, s'annonçant comme abſolu, exigeant que ſa volonté faſſe loi, & d'un Corps de Magiſtrats, réſiſtant quatre fois à ſes ordres, donnés ſoit par écrit de ſa main Royale, ſoit de ſa bouche, ſoit par des Lettres de juſſion les plus préciſes & les plus caractériſées, ſans que depuis ce tems le Prince eut déployé la puiſſance deſpotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit réſider dans ſon eſſence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faiſoit la matiere de la diſcuſſion de tous les politiques & des diverſes claſſes de citoyens. Les grands, les militaires qui ſont pour une obéiſſance abſolument paſſive, pour que le Roi faſſe tout ce qu'il veut, dans l'eſpoir de jouir à leur tour du même privilege, à raiſon du droit du plus fort, blâmoient hautement le Parlement & le jugeoient coupable d'une révolte très-criminelle. Le Clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours oppoſé à ſes pré-

tentions, qui l'empêchoit d'étendre ſon pouvoir & de ſubjuguer l'autorité même en ſubjuguant les conſciences, animé de l'eſprit de charité qui le dévore, devouoit la Magiſtrature aux derniers ſupplices. Le peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, ſans la moindre réſiſtance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder juſques-là comme ſes peres & ſes défenſeurs, voyoit la querelle aſſez indifféremment: il ne s'intéreſſoit pas à un corps qui le trahiſſoit lâchement & ne s'échauffait que ſur ce qui lui étoit perſonnel. Les Philoſophes ſeuls, les vrais François, un peu plus profonds raiſonneurs, ſaiſiſſant les conſéquences intermédiaires de la chûte du Parlement, gémiſſoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthouſiaſme patriotique, il pouvoit mieux employer; au lieu que par ſa chûte s'établiſſoit le deſpotiſme le plus formidable. Dans cette criſe violente les Magiſtrats qui s'attendoient chaque nuit à ſe voir enlever par Lettre de cachet, étoient ſurpris de ſe trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, il en réſulta ſeulement ce que deſiroit la cabale conjurée contre le Duc de Choiſeul. Madame Dubarri, ſoufflée par le Duc d'Aiguillon & le Chancelier, diſoit au Roi, à meſure qu'excédé de cette lutte pénible, il verſoit dans ſon ſein ſes perpléxités & ſa douleur, que rien ne finiroit tant que le Parlement ſe ſentiroit appuyé à la Cour par un Miniſtre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on vouloit lui porter, comme plus puiſſant que S. M. même, tant qu'il exiſteroit une correſpondance entre eux. C'étoit prendre par ſon foible Louis XV, qui conſentit décidé- 1770.

ment à l'expulsion de M. de Choiseul. Le Duc
1770. de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le Comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale Lettre de cachet, conçue en ces termes :

Mon Cousin,

» Le mécontentement que me causent vos ser-
» vices, me force à vous exiler à Chanteloup,
» où vous vous rendrez dans vingt-quatre heu-
» res. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin,
» si ce n'étoit l'estime particuliere que jai pour
» Madame la Duchesse de Choiseul, dont la santé
» m'est fort intéressante. Prenez garde que vo-
» tre conduite ne me fasse prendre un autre
» parti. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin,
» qu'il vous ait en sa sainte garde. »

La présence de son collégue étoit une circonstance humiliante, en ce que ce Ministre, oncle du Duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-satisfait intérieurement de sa commission. Aussi l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de condoléance, & lui répondit : *Monsieur le Duc, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reste, jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrace fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espece se fit inscrire à sa porte, & le Duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrieres & fut se jetter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avoient pu voir le Duc de Choiseul, furent

ſe mettre ſur ſa route, & le chemin ſe trouva bordé d'une quantité de caroſſes formant une double haie. 1770.

Il n'y eut que le Maréchal d'Etrées qui ne mêla point ſes acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de ſon ennemi capital, il ſe ranima : *le B..... eſt donc parti, s'écria-t-il, j'e pire ſatisfait !* & il paſſa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatiſme ? Le Duc de Choiſeul méritoit-il tant de regrets ? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France ? Il eſt certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là ; que ce Miniſtre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle, qui juge ſur parole & ſe laiſſe entraîner par quiconque à l'intérêt ou le deſir ardent de diriger ſon affection. Les membres du Parlement, moins ſans doute par admiration de ſes talens que par haine contre leurs ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les ſociétés que c'étoit le plus grand Miniſtre qu'eût eu la France ; que ce ſeroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit diſgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers, il en étoit réſulté un concert général de louanges, auquel on ſouſcrivoit, ſans que perſonne eût pu trop aſſigner le motif de ſon ſuffrage. C'eſt par ſes opérations qu'il faut le juger, par la comparaiſon de ſa ſituation où étoient ſes départemens lorſqu'il les prit, avec la ſituation où il les a laiſſés.

On ne peut raiſonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre de 1756 : le cours en étoit trop avancé lorſqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui ſa-

voir quelque gré de la paix, que nous aurions
1770. peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur, par l'espoir qu'il lui donna vraisemblablement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme Secrétaire d'Etat de la marine, de la guerre, des affaires étrangeres: nous en avons donné le tableau, & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand Ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le Monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui, par son économie, s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus long-tems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangeres les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énervoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa supériorité. Lorsque M. de Vergennes, Ambassadeur de France à Constantinople, qu'il pressoit de faire déclarer la Porte contre l'Impératrice de *Russie*, lui écrivoit : *Je ferai armer les Turcs quand vous voudrez ; mais je vous préviens qu'ils seront battus ; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Russie plus glorieuse & plus puissante ;* ce Mi-

gociateur se montroit, sans doute, bien supérieur en politique à M. de Choiseul. 1770.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur de ses vues, c'est que, malgré tant de désavantages, on ne peut guere douter qu'il ne songeât sérieusement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accuserent ses ennemis auprès du Roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux Officiers, passés dans l'Inde à cette époque, étoient absolument hostiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Espagne qu'il comptoit la faire commencer; &, au moyen du pacte de famille, son Maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foiblesse du caractere de Louis XV lui répondoit qu'il ne résisteroit point aux réquisitions de cette alliée, qui naguere s'étoit sacrifiée pour lui; & que, par cette même foiblesse, sentant le besoin qu'il avoit d'un Ministre tenant dans ses mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oseroit le renvoyer.

Le sujet du différend alors étoit une prétention des Espagnols sur les isles Falkland & Maloines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chassé les Anglois. Ceux-ci se plaignoient hautement d'une entreprise qui n'étoit rien moins, selon eux, qu'une infraction aux traités les plus solemnels, & menaçoient de se porter aux dernieres extrêmités, si on ne leur donnoit satisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre; & ce qui confirme que l'Espagne n'agissoit que par une impulsion étrangere, c'est qu'à peine le Duc de Choiseul fut-il hors du Ministere, que la face de la négociation changea; que non-seulement S. M. Catholique consentit de désavouer l'entreprise sur le port Egmont, & de rendre les

isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une
1770. acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu, & auquel se refusa bientôt, avec hauteur, la Cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce Ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministere, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement.

*Expulsion de M. de Praslin.* Quoique le Roi n'eût pas contre le Duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le Duc de Choiseul, sa disgrace étoit une suite nécessaire de la premiere: il reçut, le même jour, une Lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit: « Je n'ai plus » besoin de vos services; & je vous exile à Pras» lin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre » heures ». A l'humiliation près, ce Seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin; il ne soupiroit, au fond, qu'après le repos: c'étoit son vœu secret. Sa disparition du Département de la marine ne fit aucune sensation; & cependant, à ne considérer que le mécanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux rivaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouvantail. On

comptoit, en ce moment dans les ports, ſoixante-quatre vaiſſeaux, indépendamment de ceux qui étoient ſur les chantiers; toutes les matieres néceſſaires pour en conſtruire dix ou douze de plus, & environ cinquante groſſes frégates ou corvettes (*) : c'étoit, en cinq ou ſix ans, un rétabliſſement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le ſuccès dans ſes propres affaires, & qu'il appliquoit auſſi heureuſement à celles du Roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des Matelots & des Officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit ſuppléer au premier objet, & même au ſecond, s'il eût eu la force de changer, à cet égard, la conſtitution du régime de l'épée. 1770.

Ce fut en cela qu'il pécha eſſentiellement. Au lieu de ſuivre les erremens de ſon prédéceſſeur, il ne fit qu'étendre les prérogatives; encourager l'inſolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arſenaux, entre le Commandant & l'Intendant, l'Ordonnance de 1689. Il porta la premiere atteinte à ſes Réglemens, qui tomberent bientôt en déſuétude, & furent remplacés par toutes les biſarreries des eſprits novateurs qui lui ſuccéderent : il pouſſa la complaiſance pour ces Meſſieurs juſqu'à s'occuper de leurs plaiſirs, en faiſant conſtruire des ſalles de Comé-

(*) C'eſt le compte que rend lui-même, de ſon adminiſtration, M. le Duc de Praſlin dans ſa Lettre à M. le Comte de Vergennes, dont on a déja parlé.

die dans les différens ports : il posa la premiere
1770. pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si, après une instruction très-longue du fameux procès de l'Ordonnateur de la Louisiane contre le Gouverneur de cette Colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, Capitaine de vaisseau, le Chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie ; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa, pour venger sa mémoire, une femme active, courageuse, qui balança, à force de patience, de sollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de son puissant adversaire.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Prasslin le despotisme exercé dans les Colonies, & sur-tout à Saint-Domingue, où par une mauvaise foi révoltante, ayant obligé les habitans de se racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après ; & les Magistrats, forcés de prendre la défense des habitans relativement aux suites des désordres qu'elles occasionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la Mere-patrie : troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les transporta en France, &, constitués prisonniers, ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La cession de la Louisiane à l'Espagne, quoiqu'un démembrement de son département, fut une faute, sans doute, à attribuer au Ministre des Affaires étrangeres, plutôt qu'à lui. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ç'en étoit une, en politique d'abondonner un pays, le plus fertile, le plus salubre, le plus varié, le plus

beau du monde ; nous en avons parlé ſuffiſamment : mais nous gémirons de ſa molleſſe à faire 1770.
ſtatuer dans le Conſeil, ſur les plaintes que lui adreſſerent les malheureux habitans de cette Colonie ; à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M. enfin ſur la dureté, ou plutôt ſur la barbarie qu'elles provoquerent, lorſqu'un Gouverneur étranger, ſans autre forme de procès, fit fuſiller douze des plus illuſtres Chefs de la Nouvelle-Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs tranſportoit, ſans leur conſentement, à un Souverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulſion des Choiſeuls, il eût été mal-adroit, de la part du Chancelier, de ne pas laiſſer ſe raſſeoir, au moins un moment, la fermentation du Parlement ; il mit en ſujet le Prince de Condé : il ſavoit qu'amoureux de la Princeſſe de Monaco, qui plaidoit en ſéparation avec ſon mari, il avoit le plus grand deſir de voir juger ce procès, interrompu avec le cours ordinaire de la Juſtice. M. de Maupeou ſe ſervit de cet illuſtre Agent pour faire entendre aux Magiſtrats que, s'ils vouloient reprendre le ſervice, S. M. étoit diſpoſée à retirer ſon Edit. Trompés par une entremiſe auſſi auguſte, ils retournerent à leurs fonctions ; ils témoignerent leur reconnoiſſance à Son Alteſſe, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéreſſoit. Mais bientôt de nouvelles Lettres de juſſion plus préciſes les diſſuaderent : ils furent obligés d'en revenir à reſter les Chambres aſſemblées de nouveau ; &, pour lier un peu les intérêts de la nation aux leurs, ils réſolurent, en interrompant

l'examen des affaires des particuliers, de s'occu-
1770. per de tout ce qui intéreſſoit les affaires publiques; & en conſéquence, celle des bleds étant une des plus eſſentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté, dont le peuple ne fut pas dupe.

Le Chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonſtance pour déclarer au Roi que c'étoit le vrai moment d'aſſurer à jamais ſon autorité, & de prévenir l'inſurrection de ſes Parlemens, en tenant ferme; en déployant toute la ſévérité de ſa juſtice, & en faiſant, s'il le falloit, ſauter quelques têtes des plus mutins, afin que les Magiſtrats reconnuſſent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce ſemble, dans la circonſtance, mais qui avoit une très-grande ſignification, il faut ſavoir que précédemment, le premier Préſident ayant porté au Roi les repréſentations de ſa Compagnie, du 3 Décembre, S. M. les lui demanda & les jetta au feu; puis lui remit un papier qui devoit contenir ſa réponſe, ſuivant l'uſage. Quelle fut la ſurpriſe de M d'Aligre! en l'ouvrant, d'y lire ces mots : *Il faut que Votre Majeſté écoute les repréſentations avec beaucoup d'humeur; qu'Elle ait l'air même très-en colere, & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au Chancelier ſi c'étoient bien là les paroles du Roi, dont il devoit être porteur; ce qui déconcerta un peu le Chef de la Juſtice.

Pour rendre ſa conduite plus recommandable auprès du Roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que, dans tous les cas, elle tendoit au même but, d'une maniere ou d'autre : ſi le Parlement, revenant à ſon devoir & convaincu des volontés du Souverain, ſe conformoit à l'Edit, c'étoit

une loi dont il ne devoit plus s'écarter ſans un crime de déſobéiſſance, & il s'ôtoit, à l'avenir, les divers prétextes dont il avoit juſques-là coloré ſes démarches ſéditieuſes ; s'il perſévéroit dans ſa réſiſtance, on ne pouvoit avoir une cauſe plus juſte de deſtituer de leurs offices des Magiſtrats réfractaires, & de les remplacer par d'autres, acceptant les conditions qu'on leur preſcriroit. Il étoit intimement perſuadé qu'il lui reſteroit toujours un *noyau de Parlement*, c'étoit ſon expreſſion, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit aſſez pour former facilement une autre Cour : il comptoit ſur la plus nombreuſe partie de la Grand'-Chambre, ſur les Abbés & ſur ſes créatures, qui ſe démaſqueroient au beſoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant ſéparément les membres. 1770.

Tous, ſa même nuit, à la même heure, ſont éveillés au nom du Roi. Deux Mouſquetaires entrent dans leur Chambre, & leur préſentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de ſigner ce mot ſeul, ſans périphraſe, ſans adouciſſement. En effet, pluſieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure ; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de leur maiſon en pleurs, ils eurent la foibleſſe de ſe rétracter : mais, au moment où leur ennemi ſe félicitoit du ſtratagême, & en rendoit compte à S. M. ranimés par leurs Confreres, & réunis en corps le lendemain, ils déſavouerent leur erreur de la nuit. le 19 au 20 Jan. 1771.

On étoit trop avancé de part & d'autre ; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit ſuivante, on réveille encore les Magiſtrats. Un Huiſſier de la chaîne notifie à chacun d'eux un Arrêt du

Conſeil, qui déclare leurs charges confiſquées;
1771. qui leur défend de faire déſormais leurs fonctions, & de prendre même la qualité de membres du Parlement. A peine il eſt ſorti, que des Mouſquetaires ſurviennent & leur apportent des Lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens, & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit ſi étrange, ſi odieuſe, ſi tyrannique, que le Chancelier fut pris lui-même pour dupe; &, abandonné de ſes propres partiſans, n'eût pas ce noyau ſur lequel il comptoit. Pas un Magiſtrat qui ne ſe mît en devoir de ſubir ſa punition, & les ſeuls Gens du Roi lui reſterent. Il étoit homme à reſſources, & leva cette premiere difficulté, en venant lui-même inſtaller le Conſeil, pour tenir lieu de Parlement. Il a depuis avoué que, dans le premier moment de fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage, & n'étoit pas tranquille lorſqu'il ſe rendit au Palais : il fut bientôt raſſuré. La ſcene ſe paſſa en préſence d'une foule immenſe de gens les plus qualifiés de la Cour, de Militaires, & de Citoyens de tous les ordres, ſans qu'on témoignât autre choſe que de la conſternation. Quand ce premier ſentiment fut diſſipé, le Pariſien reprit ſa gaieté; & Meſſieurs du Conſeil en furent quittes pour les quolibets, les ſarcaſmes, les épigrammes des perſifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal fantaſtique, mais qui lui donnoit le tems de ſe reconnoître, M. de Maupeou ne craignit plus que deux choſes : que le Châtelet ne ceſſât ſes fonctions dans Paris, & que les Parlemens de Province n'en fiſſent autant. Il prévint le premier inconvénient, en évitant toute colluſion entre la Cour ſupérieure

& l'inférieure, juſqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs; & quant au ſecond, il ruſa très-adroitement; il fit répandre le bruit par ſes émiſſaires que la ſuſpenſion des affaires particulieres arretée par le Parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commiſe; que ſans elle il n'auroit pu jamais exécuter ſes projets de vengeance & qu'il deſiroit fort que ſes autres claſſes en fiſſent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos inſidieux les effrayerent. Au lieu d'envoyer leurs démiſſions à la fois, ou de reſter les Chambres aſſemblées, d'intercepter tout le cours de la juſtice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur ſalutaire, d'exciter leurs réclamations reſpectueuſes, d'inviter les Princes, les Pairs & les Grands à les ſeconder, & d'inſpirer au Roi le deſir de les entendre & d'inſtruire ſa religion ſurpriſe, de lui en faire ſentir la néceſſité, ces compagnies ſe réduiſirent à des remontrances multipliées que le Monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels; elles redoublerent au contraire, de zele dans l'expédition des procès, & firent dire qu'elles avoient beſoin de ce coup de fouet. M. le Chancelier eut ainſi le tems de travailler à l'aiſe & d'exécuter ſon plan de la régénération de la Magiſtrature. 1771.

Il commença par créer ſix Conſeils ſupérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le prétexte ſpécieux de ces établiſſemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du reſſort du Parlement, & la cauſe véritable, de ſe faciliter le moyen d'acquérir aſſez de ſujets pour compléter la nouvelle

cour, en réduiſant ainſi le nombre de ſes mem-
1771. bres. La premiere exploſion faite, il ne craignit pas de reparoître une ſeconde fois au palais pour l'enregiſtrement de l'édit de création de ces Conſeils. Il y prononça un diſcours, dont le but étoit d'inſinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les Magiſtrats anciens avoient diſparu, pour arrêter le déſordre & la grandeur du mal, affranchir la juſtice de ſes entraves, faire éclore enfin un ordre plus heureux, deſiré depuis longtems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins ſalutaires, telles que de ſupprimer la vénalité des Charges, de rendre gratuite l'adminiſtration de la Juſtice, de ſimplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainſi de beaucoup échancré le reſſort du Parlement, il s'occupa de trouver des ſujets pour le compoſer, & il les réduiſit au nombre de ſoixante-quinze. Le Grand-Conſeil avoit plus que jamais à ſe plaindre de cette compagnie qui, depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit ceſſé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ſes regards vers cette cour & ſe flatta d'en trouver la plus grande partie ſouple à ſon impulſion, d'autant que ce Tribunal étoit le ſeul qui fût reſté dans un honteux ſilence ſur les outrages faits à la Magiſtrature & aux Loix. La Chambre des Comptes, quoique non moins vexée & mépriſée par ſon rival, étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable, mais qui ne lui laiſſa pas l'eſpoir d'en tirer parti; & quant à la Cour des Aides, il jugea néceſſaire, au contraire, de la ſupprimer, afin

d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'eſtima trop heureux d'en ſéduire quelques membres. Il en choiſit dans l'Ordre des Avocats, & convaincu de la néceſſité de former promptement cet aſſemblage, il ne ſe rendit pas difficile ſur le ſurplus. Il fut admirablement bien ſervi pour les Clercs par l'Archevêque de Paris, qui lui donna ſon propre neveu. Il ramaſſa de la ſorte les deux tiers de ſes Conſeillers. Le grand banc, qui ne devoit être compoſé que de cinq Préſidens, le premier compris, fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'eſt pas qu'il manquât de gens aſpirans aux honneurs du mortier: c'eſt que perſonne n'oſoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais tarés, pour Chef il leur donna un Conſeiller d'Etat qui ne les valoit pas; c'étoit l'Intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné, & de la docilité duquel il étoit aſſuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit ſa femme qui le conduiſoit, il aiguillona l'amour-propre de celle-ci & ſon ambition. Elle détermina ſon mari qui, la veille de ſon inſtallation, rougiſſant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit oſé ſe déclarer, & pouſſoit de gros ſoupirs chez Madame Berryer, ſans qu'on pût deviner la cauſe de ſa douleur, dont perſonne ne ſe doutoit. 1771.

Le Parquet n'étoit pas aiſé à bien compoſer. Malgré la foibleſſe de ce corps & ſes careſſes, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué, dans toute la force du terme, abîmé de dettes, eſclave d'une femme avare, qui, à force d'argent le décida à reſter ſeul de tout ſon corps & à accepter la place de Procureur-Général, qu'elle enviſagea moins du

côté de l'honorifique que du côté du lucre im-
1771. mense qu'elle se proposoit d'en retirer. Quant aux Avocats généraux, réduits à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du Conseil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux sur M. de Tolozan, fils d'un Commerçant de Lyon, & trop heureux de s'illustrer ainsi tout à coup par une des premieres places de la Magistrature. Il sortoit de la Cour des Monnoies de cette Capitale; Il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premieres notions de la jurisprudence; quoiqu'il eût l'élocution pesante & la figure peu spirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui suppléoit à tout; il se regardoit comme l'aigle du Conseil, & par sa constance au travail, il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au Chancelier pour oser lui résister en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le personnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureusement pour ami, M. le Gourée, Avocat de mérite, qu'il consulta. Celui-ci le dissuada; il en exigea de retirer sa parole, & de peur que M. de Maupeou, par son langage séducteur, ne le rengageât une seconde fois, il le conduisit à sa campagne, où ce Maître des Requêtes fit le malade jusqu'à ce que la persécution fut passée par la nomination d'autres Avocats généraux. M. Giac, homme de rien, comme son confrere, étoit l'autre sur qui comptoit le Chancelier. Il s'autorisa de l'exemple de son ancien pour s'excuser, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux sujets entre les Magistrats, pris dans les Cours.

Ce grand œuvre du Chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de plusieurs mois, encore

imparfaitement. Quand il eut assez de Sujets pour l'érection de son simulacre de Parlement, il fit tenir un Lit de justice, où il n'assista de Princes que les Enfans de France & le Comte de la Marche ; ce qui fit dire au Roi à ce dernier, quand il le vit : *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens.* Le Comte de la Marche le savoit avant S. M. Les autres Princes du Sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit s'y passer, & envoyé encore chez S. A., à minuit, la presser d'y adhérer. Dans ce Lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire le plus désastreux du regne de Louis XV, furent lus trois Edits. Le premier de cassation de l'ancien Parlement : le second de cassation de la Cour des Aides ; & le dernier de transfusion du grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi termina la séance par ce petit discours :

1771. 13 Avr.

« Vous venez d'entendre mes intentions, je » veux qu'on s'y conforme ; je vous ordonne de » commencer vos fonctions Lundi : mon Chan» celier ira vous installer. Je défends toute dé» libération contraire à mes volontés, & toutes » représentations en faveur de mon ancien Par» lement, car je ne changerai jamais ».

S. M. prononça ces dernieres paroles, & surtout le mot *jamais*, avec une énergie qui imprima la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du Chancelier, qui, connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son Maître, voulut le lier solemnellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas ; entr'autres un Pair, le Duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette

infraction aux loix conſtitutives de la Monarchie,
1771. & adhérens à la proteſtation des Princes. Madame du Barri, l'ayant rencontré peu après le Lit de juſtice, l'arrêta & lui dit : *Monſieur le Duc, il faut eſpérer que vous vous départirez de votre oppoſition ; car vous l'avez entendu, le Roi dit qu'il ne changeroit* jamais. — *Oui, Madame*, répondit-il finement ; *mais il vous regardoit.*

Dès le ſoir, M. le Chancelier vint, pour la troiſieme fois, au Palais inſtaller le nouveau Parlement. Tout Paris étoit ſur la route de Verſailles, empreſſé de voir ces Magiſtrats, dont l'ignominie ſembloit caractériſer le ſacerdoce naiſſant. Le ſeul M. Lambert, Doyen du Grand-Conſeil, en revenant de Verſailles, où il avoit appris, pour la premiere fois, le rôle auquel on le deſtinoit, eut le courage de ſe ſouſtraire au joug & de ſe rendre chez lui, au lieu de ſe rendre à la ſéance ; & depuis, ayant eu une Lettre de cachet portant ordre de ſe joindre à ſes Confreres, il ne monta ſur les fleurs de lys que pour proteſter plus authentiquement contre ſa préſence, & reprocher aux autres leur lâcheté ; ce qui en entraîna pluſieurs : mais le plus grand nombre eut le front de reſter, & cela ſuffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire, abandonné preſque de tous les ſuppôts de l'ancien ; il n'avoit ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs : en bute aux bons mots, à la dériſion, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les Parlemens, qui accumuloient ſur ſes membres des Arrêts mépriſans, des qualifications d'*intrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur ſerment (*), qui

(*) Expreſſions de l'*Arrêt du Parlement de Rouen*, du 15 Avril 1771.

déclaroient

déclaroient, d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévere, qui sait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avilissement & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet, il se tint étroitement lié au Duc d'Aiguillon & à la Comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant, qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fut peut-être refusée, s'il eût été de sang froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles I, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau : » Voyez ce Monarque infortuné, » lui disoit-elle ; » vos Parlemens auroient peut-» être fini par vous traiter comme il le fut » par le Parlement d'Angleterre, si vous n'aviez » eu au Ministre assez intrépide pour s'opposer » à leurs entreprises & braver leurs menaces. » 1771.

C'est par ces moyens, ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le Chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain, & fut assimilé aux anciens

1771. Maires du Palais. (*) Les lettres de cachet ſe décernoient, les priſons s'ouvroient, les militaires, les Commandans de province marchoient à ſa volonté, & ſi le ſang ne coula pas ſur les échaffauds, c'eſt qu'il ne ſe trouva aucun patriote aſſez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la Magiſtrature ſubalterne, qui ne fléchiſſoient pas aſſez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, deſtitués; tous ceux qui écrivoient contre ſes opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangeres prenoient-elles cette liberté, il en faiſoit défendre l'introduction. Au contraire, il ſe faiſoit prôner par les autres, qu'il ſoudoyoit fort cher. Celle même de France, ſi renommée pour ſa véracité, étoit devenue l'organe du menſonge & de la calomnie. Du moins par ſes notices artificieuſes, mêlées de vrai & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer, & ſoutenoit le moment d'illuſion qu'il avoit intérêt de produire, pour déterminer tant d'hommes qui ne ſe conduiſent que d'après l'exemple & parvenir à ſes fins.

Le reſte de l'année ſe paſſa en des deſtructions de corps qu'il ſupprimoit & recréoit au beſoin, en ne les compoſant que de gens dont il fut ſûr. C'eſt ainſi que les divers Parlemens de Province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur aſſimiler, furent ſucceſſivement anéantis & recréés. Alors on vit remon-

(*) Voyez une brochure du tems, intitulée : *le Maire du Palais.*

ter ſur ces mêmes fleurs-de-lys des Magiſtrats qui, nagueres, avoient couvert d'une flétriſſure indélébile ceux qui oſeroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entre eux, oubliant ſa morgue, de Cour ſouveraine qu'il étoit avant, conſentit à n'être plus qu'une Cour ſubalterne, & toute la Magiſtrature du royaume, renouvellée à la Saint-Martin, ne fut déſormais compoſée que d'intrus ou de ſchiſmatiques. 1771.

M. de Maupeou, en cette circonſtance, opéra plus que n'avoit oſé ſe promettre en pareil cas M. le Régent, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les Avocats, mais non celui de les farei parler.* Il en vint à bout. Son nouveau tribunal ſe trouva bientôt garni d'un Barreau conſidérable, d'Orateurs diſerts & de cauſes curieuſes & intéreſſantes, qui attirerent un auditoire auſſi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien Palais.

La machine générale de la juſtice ainſi remontée, Louis XV ſentit, pour la premiere fois, la douceur d'être le maître, de faire toutes ſes volontés ſans oppoſition, ſans réclamation, ſans remontrances, de ne plus ſe voir obſédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient ſans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour ſa maîtreſſe, pour ſes favoris, pour ces Courtiſans voraces, qui plus que jamais aſſailloient le trône. Ce fut de faire enregiſtrer tous les Edits burſaux, que pût enfanter le génie fiſcal, de les accroître & les étendre à volonté. Le Chancelier dans ſon opération avoit oberé le fiſc public de quatorze ou quinze millions dont il avoit diſpoſé pour ſéduire & cor-

rompre, ſur-tout pour payer cette armée de dé-
1771. lateurs & d'eſpions qu'il avoit à ſes gages. Il avoit chargé l'Etat d'environ cent millions de rembourſement à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit ſubvenir à cet accroiſſement de dépenſes; il falloit ſoudoyer tous ces ſuppôts affamés dont il avoit compoſé ſes tribunaux d'inſtitution nouvelle. Pour rendre la juſtice gratuite on força les tailles dans toutes les Provinces, qui achetèrent ainſi fort cherement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme ſur les rentes perpétuelles, un quinzieme ſur les viageres: on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centieme denier ſur les offices; on fit payer une ſeconde fois la nobleſſe à ceux qui l'avoient acquiſe; on étendit les ſols pour livre juſqu'à huit. Après dix ans de paix, on prorogea indéfiniment le premier Vingtieme & pour dix ans le ſecond, tous deux ſur nouvelles déclarations; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des prépoſés, vexations que le Parlement du moins avoit arrêtées juſques-là par ſes enregiſtremens, & qui faiſoient équivaloir ces deux Vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin il ſuffiſoit qu'on propoſât au Miniſtre des finances quelque moyen de preſſurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour juſqu'à onze Edits burſaux au Palais; ce qui fit dire à juſte titre dans un écrit du tems, que Louis XV avoit mis à lui ſeul plus d'impôts, que ſes ſoixante-cinq prédéceſſeurs enſemble (*).

Il n'y avoit plus rien de ſacré: non-ſeulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts

(*) Voyez les *Correſpondances*.

publics. Les capitulations des Provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux Conſeils ſupérieurs, s'étoit vu ravir ſans aucune commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un Parlement dans la Province. On menaçoit les Etats de Bretagne de les ſupprimer, s'ils ne ſe rendoient pas dociles aux volontés de la Cour, & ils devenoient ſouples. La liberté des citoyens n'étoit pas reſpectée d'avantage : près de ſept cens Magiſtrats exilés, les priſons regorgeant de captifs, les Princes du Sang diſgraciés & tenus loin de la Cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'inſenſibilité générale rendoit plus déſeſpéré en ne laiſſant entrevoir aucun remede. Sans doute ; la France s'étoit trouvée dans des criſes infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & ſtupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au ſilence. La nobleſſe d'une Province frontiere ayant voulu s'aſſembler pour réclamer contre l'infraction de ſes privileges, un Commiſſaire, aſſiſté d'un Exempt de Police, avoit eu la hardiſſe d'en ſéparer les membres, d'en enlever pluſieurs & ils étoient revenus ſains & ſaufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation ſe laiſſoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier Prince du Sang inſulté juſques dans ſon Palais par un Miniſtre, qui n'en étoit reſſorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choſes, mais qui n'étant avoués ni ſignés de perſonne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre ſentiment dans leurs auteurs. Deux ſeuls d'entre 1771.

eux, ( encore l'un compoſoit-il en pays étran-
1771. ger, ) oſerent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas oublier ces défenſeurs diſtingués, plus encore par leur zele que par leur haute naiſſance, le Comte de Lauraguais & le Vicomte d'Aubuſſon.

Mais il ne ſuffiſoit pas au Chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé juſqu'aux gémiſſemens & aux ſoupirs, d'endormir la nation ſur le bord du précipice; il falloit auſſi que le Roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinſſent dans la funeſte ſécurité où il l'avoit mis, qui calmaſſent ſes anxiétés & ſes remords toujours prêts à renaître. C'eſt à quoi il avoit travaillé en faiſant compoſer le Conſeil de membres intéreſſés à maintenir & conſolider la révolution. Depuis l'expulſion du Duc de Praſlin la marine étoit reſtée vacante; le Duc d'Aiguillon y avoit été nommé un inſtant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place; préciſément lorſque traduit ſur la ſcene dans les mémoires diffamans des Etats de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le Roi, on ſe fut habitué à l'enviſager dans un état d'innocence, où il n'avoit pas été depuis long-tems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort deſiré le conſerver. On avoit trop beſoin de lui au timon des finances, où l'on ne laiſſa, & l'on nomma au Dépar-
9 Avr. tement de la Marine le Sr. de Boynes. C'étoit une récompenſe que M. de Maupeou lui faiſoit donner des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſon opération : c'étoit ſur-tout un détracteur violent des Parlemens, très-propre à pérorer

dans le Conſeil & à renverſer les raiſonnemens de quiconque oſeroit parler en leur faveur. 1771.

Deux mois après le Duc d'Aiguillon fut déclaré Miniſtre des affaires étrangeres ; c'étoit encore une excellente acquiſition pour le parti anti-Parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi auſſi implacable. 6 Juin.

Le Département de la Guerre avoit été refuſé du Comte de Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la Cour trop corrompue, & ſur-tout le miniſtere trop vil, pour y figurer; trop vertueux pour gouverner ſous un Prince entouté de tous les vices; en un mot, ſembloit par inſpiration ſe réſerver à une époque plus heureuſe. Au défaut de ce perſonnage, qui, malgré toute ſon auſtérité, convenoit fort à certains égards au ſyſtême par ſes vues religieuſes & ſes liaiſons avec le Clergé ſi ardent pour l'œuvre du Chancelier, on admit en la perſonne du Marquis de Monteynard, un homme foible, médiocre dans ſon métier & fort ignorant ſur le reſte, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. 4 Janv.

On étoit ſûr du Duc de la Vrilliere qui, à tant de titres, devoit redouter les *Revenans* (*), & même de M. Bertin, perſonnage ſournois dont la conduite, étant Contrôleur-Général, avoit annoncé le goût pour le deſpotiſme. Enfin l'Abbé Terrai par-deſſus tout devoit s'oppoſer invinciblement à un rappel qui ne pouvoit gueres lui être moins fatal qu'à M. de Maupeou.

(*) Expreſſion dont on ſe ſervoit alors pour les Parlemens, comme on s'en étoit ſervi auparavant pour les Jéſuites.

1771. Raſſuré du côté du Miniſtere, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les Magiſtrats ſupprimés, en ſe faiſant liquider, à paroître acquieſcer à ſon ouvrage. Il ſe douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il ſavoit que pluſieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le Chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû reſter le dernier, fut le premier à ſigner ſa démiſſion, à recevoir le rembourſement de ſon brevet de retenue & à ſe montrer chez le Chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le deſir de retrouver les plaiſirs de Paris, furent les puiſſans mobiles qui le déterminerent. Le Grand-banc le ſuivit bientôt & les Conſeillers ne tarderent pas à les imiter; ce qui entraîna naturellement tous les Parlemens de province. Une choſe flatta ſur-tout le moderne réformateur de la juſtice; ce fut de voir le Maréchal de Briſſac, ce paladin à tête romaneſque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le ſerment comme Gouverneur de Paris entre les mains du Sr. de Sauvigny & comparoir ſans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des Princes, d'une partie des Ducs & Pairs & de la plus nombreuſe & la plus ſaine portion de la nation. Mais la défection des Princes arrivée un an après fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoiſſoit ſi mous, ſi aſſervis, qu'on avoit lu avec étonnement leur proteſtation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hériſſé de phraſes du palais, d'un ſtyle dur & barbare, qu'on eut moins pris

pour le vœu des chefs généreux d'une nation franche & loyale, que pour l'acte de chicane d'un Praticien ſubtil, cherchant à garotter ſon client dont il craint la mauvaiſe foi. (*) On aſſure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces auguſtes perſonnages, les avoient ainſi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre preſque dans l'impoſſibilité de revenir ſur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre préſence par cette étrange formule : *Si nos corps pouvoient être à ce point contraints* : autrement ils les auroient laiſſés aller, ils les auroient même excités à ſe rendre au Lit de juſtice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit ; démarche plus noble, plus digne de leur rang ; démarche ſolemnelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur ſervir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la proteſtation s'étoit juſtifiée par le peu de ſuite que les Princes y avoient donnée. Les Parlemens leur ayant même écrit pour ſavoir ſi l'imprimé qui ſe répandoit ſous leur nom, étoit avoué d'eux, ils tergiverſerent & ne firent qu'une réponſe vague, embarraſſée & ſur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune démarche vigoureuſe. 1771.

M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur caractere ; il étoit bien ſûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique ; c'eſt pourquoi il eſſaya d'abord de les effrayer & détermina S. M. à leur marquer ſon indignation par l'exil. Le mariage de M. le Comte de Provence ſe célébra même ſans eux. Le Comte de Clermont

(*) Voyez l'*Eſpion Anglois*.

vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant sor-
1771. tir, les conférences s'étoient tenues chez lui & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & sur-tout à son neveu le Prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le Comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du Roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particuliere. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes graces de son Maître, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de la nation, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu. Il le connoissoit ambitieux; il savoit que le Comte d'Artois, le troisieme Enfant de France, à marier, avoit du goût pour *Mademoiselle*; il lui fit insinuer par des émissaires adroits que c'étoit le cas de se rapprocher de la Cour & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune Prince, avant qu'on lui eût destiné une Princesse étrangere. Dix-huit mois se passerent encore sans que la négociation réussit; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant & que firent valoir sur-tout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni graces. Enfin
Déc. le Chancelier eut la joie de lire une lettre de
1772. soumission au Roi, écrite par le Prince de Condé

& le Duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perſpective du Cordon-bleu dont il avoit été fruſtré à l'âge où les Princes du Sang en ſont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira : ce qui donna lieu au quolibet ſur le premier voyage à Verſailles que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Eſprit.* 1771.

Les Ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à ſuivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aſpirant à l'honneur de remplacer la premiere Princeſſe du Sang. Madame de Monteſſon ne perdit pas ce projet de vue, depuis pluſieurs années ; & ce fut elle que mit en jeu M. de Maupeou, ſi habile à ſe ſervir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de ſon amant à la Cour, par ſon canal, ſeroit le meilleur moyen de ſe rendre favorable le Roi ; de gagner du moins la Comteſſe du Barri, qui pourroit l'appuyer auprès du Monarque. Le Prince de Conti reſta ſeul inébranlable, & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainſi mieux les regards de la nation, & en devenoit l'idole. On prétend que c'eſt à la Cour que furent compoſés ces couplets abominables, où on le peignoit le fouet à la main, châtiant les autres Princes dégradés, avilis, le jouet du Chancelier, & les ſuppôts du deſpotiſme.

Il ne reſtoit plus que les Pairs proteſtans, qui, dès le principe, n'avoient guere épouvanté, puiſqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamé, par de ſimples écrits iſolés & dépoſés chez des Notaires, d'où ils pouvoient les tirer à leur gré, annonçoit déja leur puſillanimité : auſſi étoient-ils toujours reſtés à la Cour, autour du Roi, & dans

les fonctions de leurs charges. On avoit seulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquittassent pas avec assez de zele du ministere qu'on auroit pu leur confier, comme répugnant à leur façon de penser. D'ailleurs, les Pairs Ecclésiastiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'Archevêque de Paris dire la Messe rouge au nouveau Parlement ; & nous avons fait mention du Duc de Brissac, y paroissant en vassal, sans épée, & prêtant le serment : mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit siégé ; ensorte qu'on lui refusoit toujours la qualité de Cour des Pairs. Le Roi lui-même, avec son inconséquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande considération pour ce Tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le sien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce Ministre s'inquiétoit peu de cet obstacle ; il sentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence, pour porter le Maître à une démarche qu'il épioit le moment d'amener : il avoit, dans la Famille royale encore de puissans coopérateurs ; & Madame Louise étoit, sans doute, la plus active.

1772.

Cette Princesse, fort aimée de son auguste pere, qui, après s'être opposé long-tems à sa retraite, y avoit consenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Lasse des ennuis de la Cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage ; non qu'elle eût formé aucun dessein à cet égard : elle croyoit obéir à sa vocation sur-humaine, & ne suivoit réellement que l'impulsion de son ame inquiete, fatiguée, tourmentée de son inutilité ; & le Roi, qui ne se défioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en sa fille qu'une

Religieuſe livrée aux attraits d'une vie aſcétique, la viſitoit ſouvent, & lui ouvroit ſon cœur. 1772.
Le Chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les inſinuations des perſonnages graves qui jouiſſoient de la confiance de la Princeſſe, il avoit mis en jeu ſa paſſion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du Ciel, que de favoriſer l'ouvrage de M. de Maupeou, que de ſe mettre à la tête du parti, & de gouverner la Religion en France. Un motif auſſi puiſſant l'avoit déterminée à accepter ce rôle, ſi conforme à ſon goût; &, ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu, que de concourir à l'extirpation de l'ancienne Magiſtrature, & à la proſpérité de la nouvelle, elle prenoit la conſommation entiere de la révolution auſſi à cœur que ſon auteur. On aſſure que celui-ci, pour mieux en impoſer à la fervente Novice ſur la pureté de ſes vues religieuſes, par une ruſe abominable, avoit invoqué les lumieres de l'Eſprit-Saint ſous ſes yeux, en participant au plus redoutable des Myſteres, &, de tems en tems, renouvelloit cette farce hypocrite. Quoi qu'il en ſoit, il faiſoit ainſi réunir en ſa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la vertu, la maîtreſſe du Roi & ſon auguſte fille. Si, dans le choc des factions dont étoit agitée la Cour de la premiere, la ſienne éprouvoit du deſſous, il ſe ménageoit une reſſource dans l'appui conſtant de la ſeconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit Madame Louiſe, intéreſſé au maintien de ſon édifice. Aſſurément, avec auſſi peu de délicateſſe ſur les moyens, il n'étoit pas poſſible de mettre plus d'adreſſe dans ſa conduite. Tout rioit au Chancelier; il voyoit ſon cortege groſſir même de ſes ennemis. Le Conſeil ſe rempliſſoit

de membres liquidés ; les Patriotes les plus con-
1772. fians commençoient à déſeſpérer de la choſe publique, lorſqu'un événement, qu'il n'avoit pas lieu de craindre de ſi-tôt, vint renverſer ſon ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui ſe paſſoit, à cette époque, dans les divers Départemens ; voyons à quel degré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de ſon peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du Duc d'Aiguillon pour les affaires étrangeres : cependant il avoit eu peine à y prendre conſiſtance. Les Cours de Vienne & de Madrid le voyoient, avec répugnance, dans une place où leur vœu rappelloit toujours le Duc de Choiſeul. Il y a apparence que, ſous celui-ci, l'Empereur ne fût jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les Souverains qui l'eſſectuerent, que pour les Souverains qui en reſterent témoins muets & inſenſibles. Il n'eſt pas de notre plan de raconter & de diſcuter cet événement incroyable, mais d'obſerver combien étoit devenue nulle & dédaignée des autres nations la Cour de France ; puiſque, ne craignant point ſon reſſentiment, les Puiſſances co-partageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis long-tems, on n'avoit perſonne à Varſovie, où, l'Ambaſſadeur ayant plus de crédit que le Roi, la France n'auroit joué qu'un rôle ſubalterne, incompatible avec ſa dignité. Ses Miniſtres, dans les Cours circonvoiſines, donnoient bien des avis indirects de ce qui ſe paſſoit ; mais le Duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, ſoit qu'il ne pût croire à un concert ſi

difficile à réaliſer, ſoit que, convaincu que ſon Maître, préférant ſon repos à ſa gloire, ſeroit bien-aiſe qu'il lui évitât de ſe mêler d'une négociation qu'il n'étoit poſſible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais : ce qui le fit accuſer de négligence, & le mit mal dans l'eſprit de Louis XV, qui, ſe reſſouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce perſonnage à celui qu'on lui faiſoit faire en ce moment, s'écria douloureuſement : *Ah ! ſi Choiſeul avoit été ici, cela ne fût pas arrivé.* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois ; elle retomba bientôt dans ſon affaiſſement. Louis XV oublia, dans les bras de ſa maîtreſſe, toute l'amertume d'une ſi fatale nouvelle ; &, raccommodé, par Madame du Barri, avec ſon Miniſtre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain. 1772.

La révolution de Stockholm, dont le détail n'eſt pas davantage de notre reſſort, mais exécutée ſous les auſpices de la France, y vint heureuſement faire diverſion, & prouva que, ſous un autre Monarque & dans des circonſtances moins épineuſes, le Duc d'Aiguillon auroit pu ſoutenir la grandeur du gouvernement. 9 Août.

Le Roi de Suede actuel, n'étant que Prince-Royal, étoit venu à Paris, préciſément dans le tems des troubles de la Magiſtrature : il avoit vu de près la corruption & la baſſeſſe de la Cour ; ainſi que la déprédation des finances ; & il avoit connu la néceſſité de ne point laiſſer s'arriérer davantage les ſubſides dus au Monarque, ſon pere. Le miniſtere des affaires étrangeres étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV ; il avoit admiré tout

à la fois ſa ſagacité & ſon goût pour les niaiſe-
1772. ries, quoiqu'il ſe livrât auſſi à des amuſemens plus relevés. Un jour, après avoir parlé politique, ce Prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies, à Trianon, de ſes mains royales, & le chargea d'en faire préſent au fameux Linæus, qui vivoit alors, premier Médecin du Roi de Suede, & le plus grand homme en Botanique. Cette attention eût, ſans doute, fait concevoir au Prince-Royal une haute idée des exercices de Louis XV, & de ſon attrait pour les ſciences, s'il n'eut eu occaſion de reconnoître, par le peu de cas que S. M. faiſoit des ſavans de ſon royaume, qu'elle cherchoit à ſe diſtraire & à tuer le tems.

Dans ſes converſations, le Prince-Royal avoit preſſenti le Roi ſur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire ſortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverſer & terraſſer le pouvoir ariſtocratique, en réhabilitant dans toute ſa force l'ancienne liberté des Peuples & du Prince, que le Sénat avoit également aſſervis : il avoit fait concevoir à ce Monarque l'intérêt que la France y avoit, en fortifiant ſon allié, qui, dans les affaires du Nord, lui ſeroit utile en proportion de ſa puiſſance. Devenu Roi, ce jeune Prince n'avoit ſuivi l'exécution de ſon deſſein qu'avec plus d'ardeur; le Duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le Comte de Vergennes, Ambaſſadeur de France en cette Cour, y étoit paſſé comme très-propre, par ſon expérience & ſes conſeils, à diriger le Monarque; des troupes y devoient arriver avec des munitions, & ſur-tout beaucoup d'argent pour débaucher les Chefs. La fermeté du jeune Monarque avoit ſuppléé à tous ces ſecours; &, ayant trouvé le moment favorable, il avoit pré-

venu l'instant convenu, &, en cinquante-quatre heures, rompu ses fers, & repris les rênes de l'empire, telles que Gustave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites jusques en 1680. 1772.

Le Duc d'Aiguillon, pour se faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer, en diligence, au Département des Affaires étrangeres à Versailles, une relation circonstanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede, depuis le 19 jusqu'au 21 Août. On en répandit *gratis* une infinité d'exemplaires, & il en reçut les complimens, comme s'il en eut été le véritable Auteur; ce qui jetta une sorte de lustre sur son administration, & lui fit prendre un peu de crédit auprès des Ambassadeurs étrangers, sur-tout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Catholique, voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroutés par ce Ministre, ne pouvoit que lui en savoir mauvais gré; ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux qui se prévaloient de la certitude des dispositions, plus apathiques encore que pacifiques du Monarque françois. Le Duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que, redoutant les menées du Comte de Guignes, Ambassadeur du Roi à Londres, créature du Duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son Secrétaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au Conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit sur-tout flatté le Roi, & fait augmenter le crédit du Duc d'Aiguillon, c'est

la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les
1772. Princes à visiter la Comtesse du Barri, lors de leur retour à la Cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement, il eut un but différent du Chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux, pour travailler au rétablissement du Parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le Duc d'Aiguillon; non que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion: il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier long-tems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier, & à l'écarter de la cour de la favorite; mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer, & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sûreté & le repos de tous les Ministres.

D'ailleurs, le Duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des Magistrats; & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes: ç'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseuls, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le Baron de Breteuil, nommé à l'ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le Prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de ven-
30 Août geance. La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissentions, germe d'une guerre, servit de prétexte.

sieur Dumourier, jeune Officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne 1773.
son prédécesseur, fut accusé de continuer à tenir un rôle dont il n'étoit plus chargé : il fut arrêté à Hambourg, & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Paris ; &, la haine remontant jusqu'au Comte de Broglio, le Duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce Seigneur, nommé Ambassadeur Extraordinaire pour aller au-devant de Madame la future Comtesse d'Artois : il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le Ministre en conclut que le Comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette Cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave : sa disgrace fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisy, dont elle l'avoit nommé : il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au tric-trac ; &, à son retour à Paris, il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec ; ce qui fit dire plaisamment au Duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux : *Je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui fait les choses à rebours : il prend le ministere par la queue.*

Le Duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour revivifier ses bons amis, les Jésuites : ils eurent une lueur d'espoir ; ils reparoissoient impunément ; ils étoient employés, par les Evêques, dans les travaux apostoliques ; ils infestoient les chaires, les confessionaux ; ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus ; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent, pour la multitude, la maniere de

juger des ouvrages, des opinions, des événe-
1773. mens : ils étoient en ſous-ordre dans le miniſtère ; & quelques-uns occupoient des poſtes juſques dans le corps diplomatique. Un concert général s'étoit rétabli entre eux : ils ſe correſpondoient non-ſeulement d'un bout du royaume à l'autre ; mais des deux bouts de l'univers. Malheureuſement, les Miniſtres d'Eſpagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance : ils en pourſuivoient infatigablement la diſſolution ; &, profitant contre eux de l'aſcendant pris ſur le Saint-Pere, ils en extorquerent enfin cette Bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au Pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de ſigner. En marque de ſa ſatisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le Comtat-Venaiſſin.

Tels ſont les principaux événemens qui forment le tableau du miniſtere du Duc d'Aiguillon, juſqu'à la mort du Roi : tableau aſſez bien rempli, pendant trois ans qu'il l'occupa, ſi le revers n'offroit l'enſemble des reſſorts honteux qu'il faiſoit jouer pour s'y maintenir ; ſi l'on n'y voyoit ſa baſſeſſe ſervile auprès de Madame du Barri, baſſeſſe à laquelle il forçoit la Ducheſſe ſa femme de s'aſſocier ; s'il n'eut compromis ſa dignité juſqu'à ſe laiſſer gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces du Barris qui lui faiſoient perpétuellement ſentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance abſolue, ſi, continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans ſon gouvernement, & pouvant les faire valoir plus en grand, il n'eut encouragé l'eſpionnage, la délation ; ſi, violant le ſecret de la poſte, dont ſa place le rendoit maître, il n'eut pouſſé l'infa-

mie jusqu'à la révélation, la rétention, la soustraction quelquefois absolue des lettres : si, par une inquisition, aussi pénible qu'odieuse, jusques dans les presses étrangeres, il n'eut forcé la vérité, prête à éclorre, d'y rester captive : en un mot, si, maître du cours des Lettres de cachet, il n'eut multiplié, à l'infini, ces abus d'autorité contre quiconque non-seulement étoit coupable, mais suspect à ses yeux. La chûte du Marquis de Monteynard, qu'il fit ménager & accélérer par sa protectrice, afin de s'enrichir de ses dépouilles, est la derniere infamie qu'on reproche au Duc d'Aiguillon, qui, en faisant beaucoup de mal, sentoit aussi la nécessité de faire du bien, & de se ménager ainsi des créatures : son Département lui fournissoit peu d'occasions d'accorder des graces ; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ses vues. 1773.

Si le Marquis de Monteynard, qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du Comte du Muy, refusant de s'associer à des Collegues aussi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue : il ne songeoit à rien moins qu'à son élévation, lorsqu'on vint l'enlever à Grenoble, au coin de son feu, pour le conduire à Versailles ; soit que cette nouvelle ne lui inspirât aucune joie, soit qu'il se contint, il la reçut avec si peu d'altération, que personne des spectateurs ne soupçonna l'événement. Il le dut au Prince de Condé, flatté de créer un Ministre, & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoissance, son protégé n'entrât dans ses vues secretes, pour la place de Grand-maître de l'artillerie, qu'il désiroit faire rétablir en sa faveur. La disgrace des Princes, en reculant les espérances de Son Alteſſe, donna le tems au Marquis

de se former au génie de la Cour ; &, après
1773. avoir beaucoup promis à son bienfaiteur, après l'avoir amusé long-tems, il ne put se déterminer à démembrer sa place à ce point, & garda tout.

Le Prince de Condé lui-même avoit derrière lui un instigateur plus adroit, le Comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à désigner à S. M. le Commandant du Dauphiné : s'il l'avoit osé, il se seroit bien désigné lui-même ; il s'étoit rapproché, depuis quelque tems, de la Cour. A cet effet, il s'étoit insinué chez la favorite ; il sentoit qu'il ne trouveroit jamais une si belle occasion. L'exemple du Duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleusement, mais il n'étoit pas assez ancré. Le tribunal des Maréchaux de France dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le Parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal ; &, en faisant nommer un Militaire son ami, de se remettre d'abord en activité : s'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choisir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la possibilité de le supplanter aisément, & de parvenir à son but par cette voie détournée, lente, mais plus sûre. Effectivement, une des premieres opérations du nouveau Secrétaire de la guerre, convaincu des talens du Comte de Maillebois, & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu Maréchal son pere, fut de lui donner une des trois places de Directeurs généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à son
Février avénement au Ministere. Cette tentative ne fut
1771. pas heureuse. Les Maréchaux de France s'assemblerent à ce sujet & redigerent un *Mémoire au Roi*, qui leur attira une réponse plus agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé,

mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le Comte le Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ses juges & le public; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au Ministre. 1773.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son département, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le Duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontiere, qui coûtoit un million deux cens mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie, qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son ordonnance concernant ces régimens étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite, en cas de guerre, le nombre des troupes; &, dans la levée & le remplacement 4 Août 1771 & 18 No. 1773.

des hommes, on écartoit les abus introduits, on
1773. diminuoit la charge des peuples, & conſervoit des ſujets à l'agriculture. C'eſt ce que le Marquis de Monteynard fit de bien, ſoit par lui, ſoit par ſes conſeils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en beſogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV, & à donner beau jeu à ſes concurrens. Il n'étoit pas en place, qu'on parloit déja de le renvoyer. Cependant ce Prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ſes Miniſtres, luttta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le ſoutienne.* Le Conſeil de guerre des Invalides fut ce qui groſſit davantage l'orage contre le Marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes & pures; il cherchoit, dans la ſincérité de ſon cœur, à porter un œil ſcrutateur ſur les déprédations énormes & habituelles qui ſe pratiquoient, depuis quelque tems, dans l'artillerie: elles avoient commencé ſous le Duc de Choiſeul, & s'étoient prodigieuſement accrues à la faveur du ſyſtême nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis, eſpérant pouvoir trouver une occaſion de l'inculper encore mieux, & conſommer ſa perte, exciterent la vigilance & la ſévérité de ſon ſucceſſeur. Un Officier général, jaloux du ſuccès de ſes rivaux, de voir les principes modernes l'emporter ſur la vieille routine, de ſe trouver réduit à une inaction humiliante, ſatisfit ſes vengeances particulieres, & colora ſes délations ſourdes de zele pour le ſervice de S. M. & le bien public. Delà ce Conſeil de guerre ſi irrégulier, ſi biſarre, ſi monſtrueux, où préſidoient l'ignorance & la prévention; où toutes les formes furent violées

violées, ou la partialité se manifestoit à chaque pas, où l'on ôtoit aux accusés la liberté de se défendre, où l'on leur prescrivoit le choix de leurs Avocats, où l'on exiloit ceux qui osoient élever la voix en leur faveur, où intervint, en un mot, ce jugement incroyable, qui condamnoit un Officier pour avoir prévariqué dans ses fonctions, pour avoir eu la bassesse de favoriser un vol fait sur le Roi, d'y participer, de s'être allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faisoit pas arracher sa marque d'honneur, & lui laissoit la croix de Saint-Louis! 1773.

L'entêtement que mit le Marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à se refuser à toutes les voies que la vérité prenoit pour se faire entendre de lui, firent perdre beaucoup de sa considération à ce Ministre, non-seulement auprès du corps de l'artillerie, mais même auprès de la nation. Ses liaisons avec le Chancelier, dont il avoit adopté le système conforme aux principes du militaire, sur l'obéissance passive & absolue dûe aux volontés du Souverain, se remarquerent principalement dans ce tems-là, en ce que n'étant point mu, comme ses collégues, d'aucun esprit d'intrigues particulier, il restoit constamment attaché au parti qu'il avoit embrassé, & se trouva seul de celui-ci, dans la fermentation élevée au sein du Ministere contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaisances serviles qu'ils auroient desirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce Secrétaire d'Etat, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de

son caractere. Il ne pouvoit douter encore un
1773. coup de l'intégrité du Marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce Monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux, qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir, au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balança long-tems sa disgrace. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce Secrétaire d'Etat pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un Ministre, & le Marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement en imputant la faute au subalterne qui fut cassé; une autre fois, le Marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le Roi, il lui dit: » que venez-vous faire? me » proposer le gouvernement de l'école militaire » pour Timbrune, c'est fini: deux mille écus » de pension pour Madame Chauvelin, accordé.» S'il lui déclara de la sorte les diverses graces qu'il avoit arrêtées, il supposa qu'elles étoient toutes dans le porte-feuille de ce Ministre, & le congédia sans le lui laisser ouvrir.

Louis XV, comptoit que son Ministre de la guerre sentiroit ce que cela voudroit dire; mais soit qu'il eût peine à quitter la place, soit que n'ayant rien à se reprocher, il ne put croire que son maître voulût réellement se défaire de lui & qu'il se flattât de reprendre le dessus; il n'entendoit point ce langage, & resta trois mois entiers

ſans travailler avec le Roi. Tout Paris retentiſſoit de ſa diſgrace prochaine, lui ſeul ſembloit l'ignorer ; c'étoit à l'approche des étrennes, les marchands de nouveautés, qui dans les frivolités de la nouvelle année, traitent ſouvent allégoriquement l'hiſtoire du jour, imaginerent *des écrans à la Monteynard*, c'eſt-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis ſe relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuſe des hauts & des bas qu'éprouvoit ce Miniſtre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les converſations, l'on rétabliſſoit enſuite & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le Duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea ſa protectriſe à tourmenter ſi bien ſon auguſte amant, qu'elle lui fit ſigner la lettre de cachet que le Duc de la Vrilliere fut à l'inſtant chargé de ſignifier au Marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette cataſtrophe, que le Suiſſe dès qu'il vit le petit Saint, ne put s'empêcher de lui dire : » Monſeigneur, je crains » bien que vous ne nous apportiez une mau» vaiſe nouvelle. » A quoi le Duc répondit, ſans myſtere : » Tu as raiſon. » On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le diſgracié ; mais le Roi ſe ſouvenant de l'apparition du Marquis de Maſſiac, ne voulut pas ſe trouver dans le même embarras, & l'ordre portoit défenſes à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le Duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne ſe faire donnner d'abord que l'*interim*, aſſaiſonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complette. Louis-Quinze, en lui remettant le porte-feuille, devant les Courtiſans lui dit : » Je vous le confie, juſqu'à » ce que je trouve quelqu'un plus digne de l'a» voir ; mais je vous avoue que je ſuis difficile, »

1773.

28 Jan. 1774

1774. Il fut bientôt en titre & sa premiere audience fut plus brillante, qu'aucunes de celles qu'eût jamais données le Duc de Choiseul, dans les plus beaux jours de sa gloire.

Le Secrétaire d'Etat, chargé du département de la Marine, n'avoit pas, comme le Marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à ses soins. Il étoit même très-ignorant en cette partie, quand S. M. l'y nomma ; mais, il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de se mettre promptement au fait de sa matiere & de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoissances. Il se conduisit d'abord avec assez de circonspection ; comme un jeune éleve, il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il présidoit, il vainquit la répugnance de ce Mentor & le violenta pour qu'il lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secoua bientôt ses lisieres. M. de Boissnes avoit un esprit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'Ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille matine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant à ses projets, il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'etoit un nommé Boux, Officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différents grades, & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de Lieutenant de vaisseau : ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématique dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger

lui-même par écrit ce qui sembloit très-lumineux dans la conversation : il entendoit aussi la construction ; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boisnes jetta le premier plan de cette Ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent presque également mécontens ; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation ; au contraire, M. de Boisnes passa tout le tems de son ministere à y ployer l'indocilité de l'épée & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fut anéanti. 1774.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette Ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le Ministre en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens, & y remédiant n'eut pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui blessoit le plus les Officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différents régimens qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle ôtoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine, détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boisnes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qui avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration & en l'affoiblissant d'avoir

augmenté l'insolence de l'autre, pour rétablir
1774. l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des Officiers de Port & de ceux du Génie de la marine, afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves, pépiniere générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnement à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de Noblesse pour entrer dans cette école, il eut insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favorables, ce Ministre n'avoit pas assez de crédit, de consistance pour en imposer; il eût été merveilleux que dans le désordre général du royaume, son département seul en eût été à l'abri & eût reçu une amélioration qui eût exigé dans son auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grands talens. Tout le tems du ministere de M. de Boisnes se passa donc en projets, en divisions intestines dans les ports, en essais dispendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu son prédécesseur, elle se trouva dans le plus mauvais état à sa disgrace.

Au reste, si M. de Boisnes ne pouvoit tirer un grand lustre de son département, il comptoit mieux réussir dans une autre dignité plus convenable à son génie, à son état, à son goût, à sa capacité; il se flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard Chancelier ou Garde des sceaux. Créature de M. de Meaupeou, il lui auroit rendu

volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé son bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef ſuprême de la juſtice s'étoit laiſſé aveugler par ſon amour-propre & avoit commis la même faute que le Duc de Choiſeul, ou plutôt cédant au beſoin du moment, il avoit été au plus preſſé : on prétend que ſans un tel ſecond M. de Maupeou n'eût jamais dû ſortir du labyrinthe où il s'étoit jetté, & c'étoit ſous l'édifice même auquel M. de Boiſnes avoit concouru, qu'il eſpéroit en voir écraſer l'auteur dès qu'il ne le ſoutiendroit plus. Il avoit pris pour prétexte ſes nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoiſſoit la fougue de M. de Maupeou, ſon eſprit de domination : étourdi, inconſidéré, il prévoyoit qu'il ſe brouilleroit bientôt avec le Duc d'Aiguillon, avec l'Abbé Terrai, avec la Favorite, que le Roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de conſidération qu'il avoit pour lui ; mais qu'en voulant s'en débarraſſer, on ſeroit bien aiſe de conſerver ſon ouvrage s'écroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adreſſer pour le reſtaurer qu'à ſon architecte véritable. 1774.

A ſon ambition près & ſi déméſurée qu'il n'eſt aucun forfait auquel il ne fut porté pour la ſatisfaire ; M. de Boiſnes n'étoit guere propre à la Cour corrompue où il ſe trouvoit : au milieu de la licence la plus effrénée, il offroit le ſpectacle d'un Miniſtre plein de mœurs ; il vivoit bourgeoiſement dans ſa famille, il étoit religieux & ſous le manteau de la dévotion, cachoit habillement la paſſion dont il étoit dévoré. L'auſtérité de ſon caractere ne pouvant ſe ployer à la futilité des Courtiſans, il avoit cherché à s'étayer du parti des dévots, du Clergé, de Ma-

dame Louiſe, qui tous ayant pour objet la deſ-
1774. truction des Parlemens & connoiſſant ſa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui : ce qui le rendoit ſur-tout très-agréable au Gouvernement, aux Miniſtres, à Louis XV, c'eſt le deſpotiſme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder ſous l'autorité royale, que celle-ci s'étant une fois avancée, ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort; qu'en un mot, il ne falloit qu'un maître & que tout le reſte devoit être eſclave. Heureuſement ſes confreres & ſur-tout le Roi, pénétrés des mêmes maximes, n'avoient pas la même roideur pour les ſoutenir & les réduire en ſyſtême inconſtant & variable; car ſi tout le Conſeil eut été compoſé d'hommes auſſi inflexibles, il y eût eu une criſe terrible, ou toute la nation étoit ſous le joug. D'ailleurs, les jalouſies particulieres traverſoient cette unité de ſyſtême. Le Chancelier n'ayant plus beſoin de ce confrere & craignant ſa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'eſprit du Roi, non ouvertement, mais par des moyens ſi extraordinaires, qu'ils ſembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés ſur des faits apparens. Il prétendit que ſa tête s'affoibliſſoit, qu'il avoit des diſparates, qu'il perdoit la mémoire, & il cherchoit à chaque inſtant à le prendre en défaut dans le Conſeil devant S. M. pour juſtifier ces inſinuations.

L'Abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Maupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de ſe détruire réciproquement; il eſpéroit en recueillir le fruit, car il avoit auſſi des prétentions à devenir chef ſuprême de la Juſtice. C'eſt dans cet

eſpoir qu'il ſoutenoit le fardeau des finances, inſupportable pour quiconque auroit eu le moindre ſentiment d'humanité ou de patriotiſme. Ce ſcélérat, car la poſtérité lui confirmera, ſans doute, une qualification ſi juſtement acquiſe de ſes contemporains, ce ſcélérat étoit diſtingué des autres qui obſédoient le Souverain par une impaſſibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de paſſions violentes, dont on ne ſauroit calculer les effets & dont ne peuvent quelquefois ſe défendre les hommes les plus vertueux. L'Abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal ; il faiſoit l'un ſans goût & l'autre ſans remords. Sous Henri IV, il eut peut-être été un Sully ; il fut un monſtre ſous Louis XV : il avoit toutes les qualités propres à réuſſir dans deux extrêmes ; malheureuſement il ne ſe trouva dans le cas que de déployer les plus déteſtables, & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime, il dédaigna l'hypocriſie du Chancelier, il ſe montroit tel qu'il étoit. Il ne connoiſſoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament & il apportoit dans ſa lubricité le même ſang-froid que dans tout le reſte. Dans ſa nouvelle maiſon de la rue de Notre-Dame des Champs, il avoit un lit ſuperbe, dont le fond étoit gani d'un tableau voilé : en levant le rideau, on trouvoit une femme nue, & il diſoit aux curieuſes : » *Meſdames, voilà le coſthume.* » Jamais aucunes de ſes maîtreſſes ne le gouverna. La Baronne de la Garde vendoit aſſez publiquement les faveurs de ce Miniſtre ; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainſi : dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en réſultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler & la renvoya de chez lui très-dure-

1774.

ment. Il couchoit ſans ſcrupule avec Madame
1774. Damerval, ſa bâtarde : c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réſervé ; il avoit fait élever exprès cette jeune perſonne pour ſon lit ; il s'en détacha quand elle plut à Madame Dubarri & qu'il fut queſtion de la propoſer à Louis XV.

L'Abbé Terrai s'embarraſſoit peu des plaintes des mécontens : il s'oppoſoit à ce qu'on voulût les étouffer ; il diſoit qu'il falloit laiſſer crier ceux qu'on écorchoit. La même bonne foi le faiſoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du Clergé lui repréſentant, dans une circonſtance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injuſtice, il répondit : *Qui vous dit que c'eſt juſte ? ſuis-je fait pour autre choſe ?* Une autre fois que l'un d'eux, violemment piqué, s'écria : *Mais, Monſeigneur, c'eſt prendre dans les poches ;* il répliqua : *Où voulez-vous que j'en prenne autrement ?* Il ſe moquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets. On l'appelloit, à la Cour, *l'enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout ; *le grand houſſoir*, parce qu'il atteignoit par-tout : il rioit de ces ſobriquets. Un jour, en paſſant dans l'œil de bœuf, rempli de courtiſans, il ſuivoit un des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une ſorte de reſpect ; mais enſuite, la preſſe augmentant, on ſerra violemment les côtés de M. l'Abbé, qui, demandant humblement qu'on lui fît paſſage, & qu'on ne l'étouffât pas, on entendit une voix lui répondre : *On ne fait place ici qu'aux honnêtes gens ;* &, quand le phyſique fut garanti, ſon ame n'en fut pas moins imperturbable. Son ſeul ſouci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé ; &, comme tous les expédiens lui étoient bons, il avoit peu de peine : en reſtant en pied, & s'étendant même, (car,

ſans aimer ni les arts ni les ſciences, il avoit enlevé au Marquis de Marigny l'Intendance des bâtimens), il attendoit qu'il ſe fît un jour favorable à ſortir de ſon département pour quelque choſe de mieux: afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de ſe faire faire Cardinal; & le bruit couroit qu'il avoit acheté du Prétendant la nomination au Chapeau, 500,000 livres. Avec cette dignité, on n'auroit pu le laiſſer au Contrôle, il auroit fallu recréer pour lui la charge de Surintendant, & il ſubordonnoit tous les autres Miniſtres. Juſqu'à ce brillant avenir, il rendoit ſans ceſſe des Edits burſaux; &, le jour de la mort de Louis XV, on afficha, dans le parc de Verſailles, une Déclaration, portant continuation de nouveaux droits, publiée peu avant, ou même pendant que reſpiroit encore ce Monarque; avec cette inſcription: *C'eſt ainſi qu'en partant; je vous fais mes adieux.* 1774.

Un des phénomenes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'eſt ſans doute d'y voir en place, pendant plus de cinquante ans, le Duc de la Vrilliere, &, parmi cette foule de Miniſtres, ſes confreres, diſgraciés tour-à-tour, ſeul réſiſter à tous les orages: c'eſt que, dans les commencemens, il excita peu l'envie, & par ſes talens, & par le genre de ſon département; c'eſt que ſon défaut de génie même fut ce qui plaiſoit le plus à ſon maître, en garde contre ceux qui, en ayant trop pouvoient prendre de la ſupériorité ſur lui. Dans cette idée, il ſe livroit avec confiance à ce Secrétaire d'Etat; il ſe trouvoit de niveau avec lui, & il en réſulta une affection ſinguliere de la part du Roi, qui, dans le fond, étoit un perſonnage d'habitude, qui déteſtoit le changement, &, malgré les variations continuelles de ſon Con-

seil, par sa timidité naturelle dont il ne se défit
1774. jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le Duc de la Vrilliere fut chargé pendant long-tems ; il avoit les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition : c'étoient aussi celles dont Louis XV faisoit un cas particulier ; & le Public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce Secrétaire d'Etat : il ne commença à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où, devenu esclave d'une femme injurieuse & avare, il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque sur-tout par la réunion du Département de Paris, il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet, & aux horreurs qu'elles entraînent ; enfin quand son neveu, le Duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux Députés de la Province en 1772 : « Sa Majesté ne veut point de » résistance ; si les Etats s'occupent du Parle» ment, ils seront cassés dans trois jours. »

Il étoit trop tard alors pour que le Monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce Ministre ; il lui donna des marques plus spéciales de bienveillance & d'amitié : quand le Duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chasse, Louis XV lui écrivit de la sienne une lettre très-affectueuse, & lui dit, en le renvoyant : *Tu n'as perdu qu'une main, & tu en trouveras toujours deux en moi à ton service.* Dans les derniers tems où la malignité des courtisans, éveillée sur le compte de ce Ministre, semoit sourdement le bruit de sa disgrace ou de sa retraite, son Maître le rassura, en ajoutant ; *Il ne faut pas que vous*

*me quitter ; vous avez trop besoin de moi, & moi de vous* (*). 1774.

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du Chevalier d'Arc, favori de la Marquise de Langeac, maîtresse du Duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intriguant : sous ses auspices, il commettoit toutes sortes de concussions ténébreuses, qui avoient enfin éclaté ; mais le Duc en fut quitte pour le sacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plutôt, & qu'il signa en pleurant, convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidele.

Le foible de ce Ministre pour cette femme étoit tel, que, malgré la maladie de Louis XV, il donna, dans son hôtel, une fête pour le mariage de sa fille avec le Marquis de Champbonas : indécence si étrange, que M. le Dauphin, ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre secrétement par ses yeux ; & l'on conçoit aisément que, s'il n'avoit suivi que son mépris pour le Duc de la Vrilliere, c'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier, à son avénement au trône.

Après le Duc de la Vrilliere, M. Bertin étoit le Ministre le plus goûté du Roi, toujours par la même raison de l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop rafinée ; en un

(*) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du Duc de la Vrilliere*, prononcé à l'Académie des Belles-Lettres, lors de la séance publique de la rentrée de la St. Martin, le 14 Novembre 1777.

mot, qui avoit de l'uni, de la bonhommie dans
1774. ſes idées & ſes diſcours au Conſeil ; car Louis XV avoit appris, à l'école du Cardinal de Fleuri, à faire plus de cas du bon ſens que du génie. C'eſt ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia ſon porte-feuille & la manutention de ſes effets ; il étoit auſſi chargé de prendre ſoin d'une quantité de filles naturelles du Roi, élevées à la Préſentation, & que S. M. comptoit marier, à meſure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguſte amant ſur toutes ſortes de détails intérieurs lui donnoit également beaucoup de liaiſon avec la Comteſſe du Barri : ce qui ne l'autoriſoit pas moins, que M. de Boiſnes & l'Abbé Terrai, à former des prétentions aux dépouilles du Chancelier ; car les objets de ſon adminiſtration publique étoient miſérables, & il ne pouvoit s'y ſignaler, ni par de grandes fautes, ni par des entrepriſes glorieuſes.

La France lui aura cependant l'obligation de l'inſtitution de l'Ecole vétérinaire : c'eſt une Ecole d'Anatomie pour connoître la ſtructure du cheval, les maladies auxquelles il peut être ſujet, la nature des accidens que comportent, & ſon eſpece dans la claſſe des animaux, & ſon genre de ſervice. On doit le regarder comme le Fondateur du chef-lieu de cet établiſſement, au château d'Alfort, près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, Ecuyer de Lyon, très-renommé pour ſes connoiſſances : on y reçoit nombre d'Eleves penſionnaires des diverſes Provinces du Royaume, & même des Pays étrangers, moyennant une modique ſomme. Les Particuliers qui ont des chevaux malades ou eſtropiés, peuvent les y envoyer, à très-bon compte

aussi, jusqu'à leur entiere guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette Ecole, depuis son origine, s'étendent, se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe cassée, sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois; on les trépane, en un mot on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit en sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études, & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux, doit donner une idée proportionnée de l'institution. 1774.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables, telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la Magistrature; derniere époque si importante dans la fin du regne de Louis XV, & qui depuis quatre ans absorboit presque toute l'attention du Ministre & du public.

Quoique son caractere ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux, non-seulement par les vues générales de ses confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien desiré faire réussir. Créature des Jésuites, il leur étoit toujours attaché & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances; mais son amitié se ressentoit de son caractere mou, & il n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redoutable ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec une pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place

& tâcha ſeulement de l'adoucir le plus qu'il pût
1774. ſans ſe compromettre ; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, ou lui ſut gré de n'avoir pas été auſſi méchant que les autres : ce qui ne le diſculpera pas aux yeux de la poſtérité plus ſévere.

Tous ces Membres de l'adminiſtration n'étoient, à proprement parler, que les diſpenſateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la Favorite : en peu de tems, elle avoit pris un aſcendant, tel que n'en avoit jamais eu celles qui l'avoient précédée ; & le ſceptre de Louis XV, juſques-là, tour-à-tour, le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint, entre les mains de la Comteſſe, la marotte de la folie. Quoi de plus extravaguant, en effet, que tout ce qui ſe paſſoit alors à la Cour ; que les ſcenes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puiſque des témoins indiſcrets les relevoient ! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ſes ſoupers, on croyoit, ſous un coſtume différent, voir reproduire les délires de l'empire de Caligula. Une fois, c'étoit Madame du Barri, qui, en préſence du Roi & d'un Notaire, ſortoit nue de ſon lit, ſe faiſoit donner une de ſes pantoufles par le Nonce du Pape, & la ſeconde par le Grand-Aumônier ; & les deux Prélats s'eſtimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi, en jettant un coup d'œil fugitif ſur les charmes ſecrets d'une pareille beauté. Une autre fois, c'étoit la Marquiſe de Roſes, Dame pour accompagner Madame la Comteſſe de Provence, fouettée par les femmes de chambre de la Favorite, ſous ſes yeux, ſous prétexte que le Roi, l'excuſant ſur ſa jeuneſſe à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant :

*Bon ! c'eſt un enfant propre à recevoir le fouet ;* 1774.
k ces deux folles s'embraſſant enſuite, & ſe liant
ılus étroitement que jamais. C'étoit, par une
ıdulation plus mépriſable, le Duc de Treſmes
ıe trouvant pas la Favorite chez elle, & écrivant
ı ſa porte : *Le Sapajou de Madame la Comteſſe du Barri eſt venu pour lui rendre ſes hommages, & la faire rire*, parce qu'elle s'amuſoit de la boſſe de ce Seigneur, & qu'il s'eſtimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boiſnes, accordant la croix de S. Louis à un Commiſſaire de la Marine, en reconnoiſſance d'une perruche dont il avoit fait préſent à la Comteſſe. Quel comique, indécent encore, de voir Madame du Barri frappant ſur le ventre du Duc d'Orléans, qui venoit la ſolliciter d'être favorable à ſon mariage avec Madame de Monteſſon, & d'engager le Roi à la reconnoître pour Ducheſſe d'Orléans, & lui dire : *Gros pere, épouſez-la toujours ; nous verrons à faire mieux enſuite : vous ſentez que j'y ſuis fortement intéreſſée* ; comme ſi elle n'eut pas déſeſpéré de marcher, quelque jour, ſur les traces de Madame de Maintenon.

Rien n'égaloit, ſans doute, l'abjection de Louis XV, qui, partageant avec le Négrillon de cette Dame ſes faveurs, pour lui plaire, créoit Zamore, Gouverneur du château de Lucienne, aux appointemens de 600 livres, & lui en faiſoit ſceller les proviſions par le Chancelier ; qui, ſe laiſſant aſſimiler par ſa maîtreſſe à ſes valets, en avoit reçu le ſurnom de *la France*, & s'en égayoit dans ſes petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même ſon déjeûner. Qui, dans le Royaume, n'a ſçu ce propos de Madame du Barri, dans ſon lit, pendant que le Roi, préparant le café, étoit diſtrait de quelqu'autre objet : « Eh ! prends

» donc garde, la France, ton caffé f. . . . le
1774. » camp! »

C'étoit cette même femme ſi dévergondée, ſi groſſiere, ſi dégoûtante dans ſon intérieur, qui donnoit audience aux Ambaſſadeurs, qui ſe voyoit entourée des Députés des Confédérés, de ceux de toutes les petites Principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur deſtin, lors du partage de la Pologne, & ſollicitant ſa protection auprès du Roi pour leur ſoutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les Princeſſes, & Madame la Dauphine même, avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipſer : c'étoit cette même femme qui lui faiſoit trouver mauvais que l'Héritier préſomptif du trône l'eût écartée de la ſociété de ſon auguſte Compagne, dans un ſouper de raccommodement qu'une intriguante de la Cour avoit imaginé, au point d'en témoigner ſon humeur, en s'écriant : *Je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas !* C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique Madame la Dauphine n'en eût pas, & que la Reine n'en eût jamais eue : on remarquoit ſur-tout le miroir, ſurmonté de deux petits Amours tenant une couronne ſuſpendue ſur ſa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit ; allégorie de celle où on la deſtinoit un jour. C'étoit cette même femme qui, ne ſe trouvant pas aſſez bien logée au Palais d'une Princeſſe du Sang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépenſe, parce que tout y étoit de fantaiſie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiſte & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui, ſur des chifons ſignés de ſa main, pui-

bit, à son gré, au fisc public, elle & tous les
iens; qui coûtoit plus à elle seule que toutes les 1774.
maîtresses que Louis XV avoit eues jusques-là;
&, malgré la misère des peuples & les calamités
publiques, alloit tellement croissant en prodiga-
lités & en dépradations, qu'elle eût, en peu d'an-
nées, englouti le Royaume, si la mort de Louis-
Quinze n'y eut mis un terme.

Ce Monarque, depuis le mariage du Comte d'Artois, étoit devenu plus triste que de coutume; il sentoit ses forces s'affoiblir. Divers avertissemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaisirs de l'amour; lui-même avoit dit à son Chirurgien : *Je vois bien qu'il faut que j'en raye;* sur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchise & sur le même ton : *Sire, vous feriez bien de dételer tout-à-fait.* La mort subite du Marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, jouissant d'une santé florissante, compagnon de toutes ses parties de débauche, & tombé dans l'une sous ses yeux, l'avoit frappé : il y songeoit sans cesse. Celle du Maréchal d'Armentieres, à peu près semblable, & presque de l'âge du Monarque, avoit augmenté sa mélancolie. Enfin un sermon, prêché devant lui, le Jeudi-Saint, par le fameux Evêque de Senez, avoit fait entrer le remords dans son cœur. Cet éloquent Prélat lui rappelloit l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'étoit où l'amour de ses Sujets s'étoit manifesté à un plus haut degré; il ne lui dissimuloit pas que cet amour s'affoiblissoit, que la nation, accablée de subsides, ne pouvoit plus que gémir sur ses propres maux; il faisoit pressentir au Monarque que, quoique sur le trône, il avoit des amis sans doute, & étoit digne d'en avoir; mais que son

meilleur ami devoit être ſon peuple : il finiſſoit
1774. par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglément, pour l'adminiſtration, aux conſeils de ſes Miniſtres, trop ſouvent intéreſſés à le tromper ; mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à ſon cœur, à l'expérience de plus d'un demi-ſiecle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardieſſe évangélique ; il avoit très-bien accueilli le Prédicateur ; il lui avoit rappellé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le Carême de 1776, engagement qu'il le ſommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'Evêque. Depuis ce tems, il avoit redoublé ſes viſites à Madame Louiſe ; & l'on ſavoit que cette Princeſſe employoit tous ſes ſoins pour le ramener à Dieu. Les courtiſans pervers craignirent que la même foibleſſe qui le rendoit leur eſclave, ne le rendit celui des Prêtres. Un comité, tenu chez la Favorite, décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelque orgie vive, capable de le diſtraire & de lui rappeller le goût du plaiſir. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet, armé de tous les charmes de la ſéduction ; car Madame du Barri, depuis quelque tems, imitoit Madame de Pompadour ; &, pour ſe repoſer, autant que pour exciter ſon amant blaſé, lui procuroit ſans ceſſe de nouvelles jouiſſances. Par une ſuite de cette fatalité aveugle, qui ſe joue des vains projets des hommes, & confond ſouvent la plus haute ſageſſe, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contre eux ; & la France fut ſauvée.

La Beauté novice, miſe dans le lit du Roi, receloit déja dans ſon ſein le germe de la petite vérole, qui commençoit à ſe développer, & la

rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du Monarque : cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguil'onner la lubricité plus active ; ensorte que, tandis qu'il pompoit, en tous sens, les miasmes pestilentiels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant, par ses efforts, la vigueur nécessaire pour la soutenir. Il s'alita dès le lendemain ; & le projet des conseillers de la Favorite fut de retenir S. M. à Trianon, & de la circonvenir : mais la Faculté décida autrement ; & le malade fut ramené, en robe de chambre, à Versailles. 1774.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole, & la nouvelle en fut portée promptement aux extrémités du Royaume : le grand nombre s'en réjouit ; d'autres envisageoient un Successeur, qui n'avoit pas vingt ans, & trembloient.

Cependant M. le Dauphin se comportoit avec une prudence au-dessus de son âge ; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les Enfans de France : le Duc de la Vrilliere déclara au Prince, de la part de S. M. que sa santé étoit trop précieuse à l'Etat ; qu'elle n'étoit point à lui, & qu'il ne pouvoit la risquer, en entrant dans l'appartement de son auguste aïeul, qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira, se renferma avec Madame la Dauphine, & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la Faculté fut appellée ; mais le Roi avoit fait exclure formellement le Docteur Bouvard, l'ennemi personnel du Docteur Bordeu,

Médecin de Madame du Barri, auquel elle avoit
1774. engagé ſon auguſte amant de donner ſa confiance. On vit alors ce que c'eſt que l'étiquette, & combien un Monarque, ſi abſolu pour faire le mal de ſes Sujets, eſt gêné pour ſa propre conſervation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV, un Médecin Anglois, nommé *Sutton*, de la famille de ce nom, célebre par une méthode particuliere d'inoculation, & par un ſpécifique contre la petite vérole, ſe trouvant à Paris, ſe préſenta & offrit de traiter le malade, & de le ſauver. La Faculté l'écarta bien loin; on le rappella qu'au moment où S. M. fut déſeſpérée; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie, on ouvrit l'avis de faire adminiſtrer Louis XV; mais le Docteur Bordeu, ſachant combien cet événement devoit être funeſte à ſa maîtreſſe, le retarda le plus qu'il pût, & s'oppoſa fortement à ce qu'on parla de rien au Roi; il aſſura qu'il ne voyoit pas de danger évident, & que cette annonce faiſoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être ſans ceſſe au chevet de ſon amant, qui, dans les premiers jours ignorant ſon état, lui faiſoit paſſer ſes mains blanches & délicates ſur ſes boutons purulens. On rapporte même, que, luxurieux juſque dans ſon lit de mort, il la careſſoit encore quelquefois, baiſoit ſa gorge, & ſe livroit aux autres impudicités que lui permettoit ſa foibleſſe.

Le Clergé, dans la crainte que l'auguſte moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'Archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la Cour, dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conſcience du Roi; &

étoit même laiſſé exclure de ſa préſence, d'une façon humiliante. Ce Prélat étoit alors incommodé d'une maladie de veſſie, à la quelle les plaiſans, qui ne prenoient pas la choſe ſi fort à cœur, firent alluſion; ils prétendirent que Monſeigneur piſſoit le ſang à Paris, & ne faiſoit que de l'eau claire à Verſailles. Ce fut le malade lui-même qui, le Sr. de la Martiniere, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite vérole, ſe frappa; & le cinquieme jour de ſa maladie, dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *Je n'ai point envie qu'on me faſſe renouveller ici la ſcene de Metz; qu'on diſe à Madame la Ducheſſe d'Aiguillon qu'elle me fera plaiſir d'emmener Madame la Comteſſe Dubarri.* Après cette douloureuſe ſéparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réuſſir pour le reſte; Louis XV fut adminiſtré le ſurlendemain: avant le Grand-Aumônier fit le diſcours ſuivant de la part de Sa Majeſté. 1774.

» Quoique le Roi ne doive compte de ſa » conduite qu'à Dieu ſeul, il eſt fâché d'avoir » cauſé du ſcandale à ſes ſujets, & déclare qu'il » ne veut vivre déſormais, que pour le ſoutien » de la religion, & pour le bonheur de ſes » peuples."

L'Orateur avoit voulu dans ce diſcours conſerver la dignité de ſon maître, & diſoit une abſurdité, une choſe contraire, même aux maximes du Clergé; car en admettant le principe, qu'un Roi ne ſoit pas comptable de ſes actions à ſes ſujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme Chrétien dans l'ordre de la religion, & le doit d'autant plus, qu'il eſt plus élevé & aſtreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'eſt ce qu'on prêche tous les

jours dans les chaires : mais M. de la Roche-
1774. Aymon, un des Prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'eſt beaucoup dire, parloit avec le zele d'un courtiſan, & non celui d'un apôtre ; il ſavoit mieux aduler, que raiſonner. S'il eût fait ſon devoir, il eût, ſans doute, déterminé S. M. à rapprocher de ſa perſonne le Prince de Conti encore dans ſa diſgrace, & à une réconciliation, la premiere démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne ſurvécut que trois jours à ſon adminiſtration ; le lendemain il eut un mieux momentané ; on en jugea par la conduite des courtiſans ; à l'inſtant ils avoient hué les du Barri ; au point de les obliger d'abandonner tous Verſailles, & de forcer la jeune Marquiſe de ce nom, obligée de reſter, pour ſon ſervice, auprès de Madame la Comteſſe d'Artois, à retirer du moins ſa livrée, pour ſe moins afficher : leur conduite changea ; ce fut une proceſſion continuelle de carroſſes de Verſailles à Ruelles, où étoit la Favorite, plus conſidérable que celle de Paris à Verſailles : mais ils rétrograderent bientôt, à meſure que le bulletin devint plus fâcheux.

Le Roi mourut le 10 Mai, à trois heures vingt minutes. A l'inſtant, toute la Cour ſe tranſporta à Choiſy ; il ne reſta, auprès du cadavre, que ceux néceſſaires au ſervice : il n'y eut rien de plus preſſé que de l'enlever du Château ; on ne remplit aucune des formalités d'uſage, afin d'abréger, & faute de trouver des gens de l'art aſſez intrépides pour y ſatisfaire. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, il fut transféré à Saint-Denis, avec une ſuite de quarante Gardes du corps ; quelques Pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carroſſe de chaſſe, & paſſoit

passoit à travers l'ouverture du devant; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais Monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence regnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à St. Denis : les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient; si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connoîtra facilement la façon de penser du peuple au propos d'un : on vouloit le faire sortir; pour s'en débarrasser, on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit passer : » *comment*, » s'écria-t-il avec une licence qui iudiquoit bien son état; » *ce B . . . . là* » *nous a fait mourir de faim pendant sa vie &* » *il nous feroit encore mourir de soif à son* » *trépas.* »

1774.

Un bon mot d'un autre genre mis dans la bouche de l'Abbé de Ste Genevieve, ajoute à ce vœu de la populace grossiere celui des citoyens qui réfléchissoient davantage. On plaisantoit ce religieux sur la Sainte, sur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de sa chasse, si efficace autrefois : » Eh bien ! Messieurs, répondit-» il, de quoi vous plaignez-vous ? est-ce qu'il » n'est pas mort ? »

Enfin le surnom de *Louis le desiré*, qu'on décernoit unanimement au successeur, étoit, sans doute la satyre la plus sanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé.*

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée; il la rejetta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la Postérité. *O utinam !*

# *Expédition ſecrete de 1758 à 1759.*

## AVERTISSEMENT.

*Le Mémoire ſuivant nous a été communiqué autrefois par un premier Commis de la Marine. Voici ce qu'il nous apprit ſur cette ſinguliere piece. M. Berruyer, alors Miniſtre de ce département, ne ſachant à quoi s'en tenir ſur l'*Expédition ſecrete *& ſur ce qui s'y étoit paſſé, conſulta M. de Leſſert, qui étoit embarqué ſur l'Eſcadre qui en étoit chargée. Quoique fruſtré du bénéfice qu'il avoit enviſagé dans ce voyage, ce Négociant étoit le plus impartial Hiſtorien qu'il en pût avoir. Il paſſoit poar un homme d'eſprit, de mérite & de probité : comme il avoit navigué pluſieurs fois, il ſe connoiſſoit aſſez en marine pour rédiger une relation telle que la deſiroit le Miniſtre, & l'on voit en la liſant que cet étranger, quoique plus lié avec le Sr. Marchis qu'avec les Officiers, ne diſſimula pas les fautes & les défauts du premier.*

*Du reſte, l'anecdote du ſoufflet & la notice ſur le Sr. Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai & dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect.*

*Pour terminer ce qui concerne cet avanturier célebre, M.* Marchis *eſt mort chez les* Mallais, *dans une émeute où il a été tué.*

Il revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaiſſeaux chargés de

marchandiſes de l'Aſie ; ce ſont ces vaiſſeaux qu'il étoit queſtion d'intercepter, & c'eſt de l'exécution de ce projet, dont on ſe propoſe de parler ſous le nom d'*Expédition ſecrete*.

Un homme ſe trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été long-tems au ſervice de la Compagnie de Hollande, il avoit acquis des lumieres aſſez exactes ſur le commerce des Anglois dans l'Inde ; il avoit quité ce ſervice pour des raiſons particulieres, & étant né François, il n'avoit point perdu les ſentimens de bon patriote ; il avoit projetté d'enlever quelques-uns des vaiſſeaux dont on a parlé ci-deſſus, il vouloit avoir des frégates du Roi, & s'étant ouvert un accès auprès du Gouvernement, il fit ſa demande à celui qui étoit pour lors chargé du département de la Marine. La Cour, toujours diſpoſée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'inſtruire plus à fond ; le projet fut diſcuté dans la plus grande étendue, & quand le Miniſtre l'eut poſſédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis (c'étoit le nom du ſpéculateur) qu'il ſeroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du Roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les manéges de la Cour de France, fut facilement ſubjugué ; il ſe prêta ſucceſſivement à tout ce qu'on voulût, il fut flatté de la belle perſpective qu'on lui montroit, & il ne s'apperçut qu'elle changeoit qu'à meſure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage diſparut, lorſqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il eſt queſtion maintenant d'examiner quel étoit ſon plan, nous verrons enſuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement néceſſaire, nous

réſumerons après les diverſes opérations de la campagne, & nous ferons voir avec naïveté par qu'elle fatalité, ou par quel enchaînement de mauvaiſes manœuvres, ce projet ſi beau, ſi clair, ſi ſimple, ſi ſûr en apparence, eſt pourtant avorté de la façon la plus complette.

Pour réuſſir dans une croiſiere, il faut 1°. être ſûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter : 2°. ſavoir qu'ils y paſſeront dans un tems déterminé : 3°. ne point craindre que la ſaiſon, les vents ou les courans faſſent perdre leurs limites aux vaiſſeaux croiſeurs : 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes, auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces ſupérieures : 5°. enfin avoir au moins un voilier aſſez excellent pour atteindre à la courſe un bâtiment quelconque. Le Miniſtre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans ce projet accepté.

On aſſignoit d'abord la croiſiere ſur Ste. Helene, comme une relâche invariable des vaiſſeaux de la Compagnie Angloiſe revenant des Indes & de Chine ; outre les raiſons de convenance, ils ont des ordres abſolus d'y toucher pour y trouver le vaiſſeau d'eſcorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeaſſent de route ; durant la derniere & depuis le commencement de celle-ci, ils ne l'avoient pas fait. (*) On démontroit enſuite que

(*) D'ailleurs la ſubſiſtance des Habitans de l'Iſle en dépend, puiſque chaque navire eſt obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il ſe charge dans l'Inde.

le paſſage de ces bâtimens commençoit au plutôt en Décembre & finiſſoit au plus tard en Mai. On appuyoit cette aſſertion ſur des preuves tirées de la connoiſſance des mouſſons, qui ſouffient vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & ſur-tout ſur la néceſſité de doubler dans la ſaiſon convenable le Cap de Bonne-Eſpérance, appellé à ſi juſte titre le *Cap des tourmentes*. D'ailleurs cette croiſiere étoit préſentée comme une des plus favorables que l'on puiſſe tenir. Les vents y regnent preſque toujours de la même partie & jamais forcés, les mers y ſont belles & tranquilles, le ciel en eſt pur & ſans nuages, le climat ſain & tempéré; mais le plus grand avantage, c'eſt une longitude preſque certaine ſans voir la terre, par la connoiſſance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être ſurpris par un ennemi ſupérieur. On ſait que les vaiſſeaux qui viennent d'Europe ſe gardent bien de prendre connoiſſance de Sainte-Helene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeller aucunes forces de l'Inde cette année; il falloit donc ſeulement ſe mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaiſſeau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces ſuppoſitions il réſultoit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaiſſeaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choiſir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens poſſibles. Quels ſuccès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorſqu'avec toutes ces facilités on réfléchiſſoit que c'étoient des vaiſſeaux du Roi qui alloient attaquer des vaiſſeaux marchands, que ceux-là ſe-

roient carenés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de préciſion ; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant pluſieurs mois, ſeroient encombrés juſques dans leurs hauts, auroient la plus grande partie de leurs équipages ſur les cadres. Le projet donc ainſi combiné, pour réuſſir, il falloit trois choſes : premierement, mettre l'Eſcadre qu'on deſtinoit à cette expédition, en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'aſſez bonne heure pour être au-deſſus des haſards & des contrariétés qui font ſi ſouvent échouer les entrepriſes maritimes : ſecondement, la pourvoir de tout ce qui ſeroit eſſentiel à ſa conſervation & à ſon avitaillement aſſez, pour, en commençant la croiſiere auſſi-tôt qu'il faudroit, la prolonger auſſi tard que l'exigeroient les circonſtances : troiſiemement, comme l'harmonie, la préciſion, la conſtance dans l'exécution devoient ſeules contribuer au ſuccès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les ſubalternes des diſpoſitions contraires. Nous verrons par la ſuite que c'eſt ſur-tout ici qu'a échoué la politique du Miniſtere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'Août 1758, c'eſt-à-dire, lorſque l'Eſcadre auroit dû mettre ſous voiles, il vint à Breſt un ordre d'armer un vaiſſeau de 64, & deux frégates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub conſidérable, encore très-peu avancé ; on fit ſentir à la Cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaiſſeau à conſtruire : on en ſubſtitua un autre de 50, reconnu encore pour très-bon ; mais le Capitaine

ne l'ayant pas trouvé à son gré, il fallut en nommer un troisieme : c'étoit un vaisseau de Provence. (*) Nous avons déja marqué qu'on équipoit deux frégates : elles ne pouvoient porter que pour six mois de vivres, & le Commandant n'en avoit que pour sept, pour un voyage d'un an au moins. On eût remédié sans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la suite de l'Escadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On posa pour principe que nous n'aurions pas dépassé la hauteur des Isles de Madere sans avoir fait plusieurs prises; en conséquence on avoit déja pris des arrangemens, afin d'en conserver une ou plusieurs pour hôpitaux, & où l'on renverseroit l'avitaillement des autres. Ces espérances devoient être bien solides, autrement c'étoit pour peu de choses, hazarder de manquer l'expédition, soit en consommant dans la premiere relâche un tems très-précieux à faire un remplacement de vivres, soit en ne pouvant, faute de cette ressource, conserver la croisiere aussi long-tems qu'il faudroit peut-être. Mais le Ministre n'avoit plus rien de plus pressé que de se débarrasser de nous; on s'imagine trop aisément dans la Marine que lorsqu'une Escadre est dehors, tout est fait. La nôtre resta encore quelque tems en rade : on renforça les équipages; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer.... On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues.. Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 liv. pour suppléer par cet argent à la flûte, ou aux prises qu'on

(*) L'*Achille* de 64 canons : les deux frégates étoient le *Zéphir* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

regardoit comme ſûres. Il y avoit là de quoi avoir environ ſix ſemaines de vivres, & c'eſt avec ces ſecours que nous appareillâmes le 14 Octobre par un vent aſſez favorable. Le myſtere ſur notre miſſion étoit la choſe qui avoit été la mieux obſervée; quand nous partîmes, on nous envoyoit par-tout excepté où nous allions; on avoit embarqué *incognito* deux paſſagers qui donnerent lieu à beaucoup de ſpéculations. M. de Maſſiat n'avoit plus qu'une inquiétude, ſi nous échapperions aux Anglois; du reſte, il devoit ſe féliciter d'avoir fait une entrepriſe, dont le ſuccès devoit illuſtrer ſon miniſtre, quelque court qu'il dût être, ainſi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup ſur le Commandant de l'Eſcadre, (*) qui avoit eu ſon intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui ſeul toute ſon éducation. Sans avoir jamais été à la Cour, il avoit le manege du Courtiſan le plus délié: dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen à force de travaux, de ſoupleſſe & de conſtance, de ſupplanter quantité de ſes camarades; dur à la fatigue, exact à ſes devoirs, aimant ſon métier, il avoit long-tems commandé une frégate dans deux Eſcadres, & il s'étoit toujours diſtingué par ſa vigilance à découvrir l'ennemi, ſon activité à le pourſuivre, ſon ardeur à le prendre: enfin c'étoit l'homme du Cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuſes qualités le rendoient très-propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des Capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du Miniſ-

(*) M. de Marnier, Capitaine de vaiſſeau, commandoit l'*Achille*; M. de Graſſe, Lieutenant de vaiſſeau, le *Zéphir*, & M. Dumatz, la *Syrene*.

re ; l'autre étoit ſon neveu : c'étoit leur plus grand mérite. Le premier paſſoit pourtant pour ſon Officier ſubalterne... Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença aſſez heureuſement, puiſqu'il eſt devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la ſortie de leurs rades ; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croiſoient ſur nos côtes & nous évitâmes, ſuivant les ordres de la Cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Matnieres, ſe faiſant à plus de 150 lieues d'Oueſſan, ouvrit ſes paquets, & le premier réſultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chaſſer tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaiſſeaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre ; il paroiſſoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux ; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remarquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne conſidérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoiſſeurs eurent lieu de préſumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de priſes que de cette nature. En effet, dès ſix heures du matin les frégates ayant ſignalé deux batimens dans le S. & S. So., au lieu de reſter à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. un quart S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme Anglois : la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta ſur nous en dépendant ; on ne douta point que

ce ne fût un Corſaire ; il étoit très-joli, c'étoit notre fait, & on ſe félicitoit déja de ſa capture, mais c'étoit vendre la peau de l'ours, avant qu'il fût tué ; au lieu de le laiſſer s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les armures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord armures au vent à nous qui étoit pour-lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui ſe trouvoit la plus près de l'ennemi, s'étant miſe par ſon travers, lui lâcha ſa bordée, allant toujours de l'avant ; on voit baiſſer le pavillon à l'inſtant ſans tirer un ſeul coup ; on préſume que l'ennemi a amené, & l'on ſe diſpoſe à l'aller amariner. Quelle ſurpriſe, lorſque le pavillon ſe hiſſe de nouveau, & qu'il ſe couvre de voiles ; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne foi, on parle de la punition qu'il mérite, on ſe propoſe de le vexer d'importance, il n'en voloit que plus rapidement ; il fallut revirer de bord, narguer les ris qui étoient encore pis. Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que préciſe, il s'éloigna conſidérablement, faiſant le O. N. O., & après deux heures de chaſſe, ſa marche ſupérieure le maintenant toujours dans ſon avantage, on remit à l'autre bord, avec le regret d'avoir manqué ſa proie. Il ne fut plus queſtion que de ſavoir à qui étoit la faute. Le Commandant la rejetta ſur les ſubalternes ; ceux-ci ſur le chef & les choſes n'en allerent pas mieux ; depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, juſqu'aux Iſles du Cap Verd, où nous mouillâmes le 16 Novembre. Cette relâche étoit effectivement la premiere que nous devions faire ſuivant les ordres de la Cour, mais

ils étoient conditionels, & les circonſtances où nous nous trouvions, ſembloient nous mettre dans le cas de paſſer outre ; nous avions en partant de France pour plus de 100 jours d'eau, ce que l'on ignoroit ; il nous en reſtoit encore pour environ 80, ce qui, bien économiſé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuſer près de huit jours dans une relâche abſolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux par tous les retards que nous avions déja eſſuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il eſt tems de commencer à développer les premieres ſemences de diſcorde, qui ſe fortifierent enſuite au point d'occaſionner en grande partie cette ſuite de malheurs que l'Eſcadre éprouva. On a déja remarqué qu'il s'étoit embarqué *incognito* deux paſſagers. Quels étoient ces deux hommes ? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problême pour les Etats-Majors. Cela auroit pu l'être long-tems à certains égards, ſi le ſilence préſent eût été obſervé. Mais à peine M. de Marnieres eût-il ouvert ſes paquets, qu'on ſut qu'il y avoit dedans un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, accordé au Sr. Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers ; l'autre étoit un Négociant de Lisbonne. (*) C'eſt tout ce qui en avoit encore tranſpiré : il n'étoit pas poſſible que ceci fût ignoré ;

(*) M. de Leſſert, Négociant François établi à Lisbonne : ſa miſſion étoit, connoiſſant le pays, de préſider à la vente des marchandiſes des vaiſſeaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

mais ce qui auroit dû l'être, c'eſt que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du Roi, qui établiſſoit M. le Chevalier de Graſſe pour Commandant de l'Eſcadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le Sr. Marchis. Voici ce qui aigrit conſidérablement les eſprits, & le point de politique où échoua le miniſtere. En effet, on ne fit point de bon accueil à un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'inſtant même, à la veille de donner des ordres à trois Etats-majors. Il étoit déja aſſez dur de le voir Capitaine en ſecond; ſi cette qualité, qui ne déſigne qu'un homme dans le vaiſſeau qui n'a rien à faire, n'eût conſolé de cette primauté. D'ailleurs, M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoiſſance même avoit été faite d'une façon ſi informe, qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un ſimple paſſager qu'on conſidere à un certain point. Il ne jouiſſoit pas même de ſon logement, & le Commandant, en le comblant de toutes ſortes de politeſſes vaines, lui avoit ſouſtrait inſenſiblement les différentes pétites prérogatives qui auroient pu cauſer la moindre jalouſie au plus jeune des enſeignes. Cette conduite, toute irréguliere qu'elle étoit, auroit réuſſi, ſans doute, ſi le caractere dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractere ſouple & artificieux de M. de Marnieres; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ſes ruſes, que de ſe jetter à chaque inſtant dans de nouvelles criſes, dont il ſe tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromiſe, ne reprend jamais ſa vigueur, & va toujours décroiſſant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition; il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ſes inſtructions, de ne rien faire ſans l'avis même, par écrit, de cet étranger. Sa miſſion devoit ſur-tout commencer au départ des iſles du Cap-Verd, parce que le paſſage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conſéquence, il étoit eſſentiel d'être guidé par un Pilote expérimenté; c'étoit le moment déciſif. Le Commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, ſon Conſeil, de toutes les diſtinctions, dont il avoit plu au Roi de l'honorer; faire ſentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en impoſer aux ſubalternes au point qu'ils n'oſaſſent manquer à la ſubordination; leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la Cour, & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le ſecret tenoient la France dans une attente ſinguliere. L'amour-propre de M. de Marnieres & ſon peu de fermeté ne lui permettant pas de prendre ce parti, il ne s'en tint pas même, à ſon défaut, à celui qui paroiſſoit naturel: tout autre eût hazardé le tout pour le tout; il eût déclaré à M. Marchis qu'on regardoit ſon intruction comme inutile, comme déshonorante même, & qu'on ſe paſſeroit très-bien de lui. Le Commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration; il s'en fia à ſa politique, & crut qu'à force de ruſes, il ménageroit à la fois ſon amour propre, celui de l'étranger, & même celui des ſubalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & tranſmettoit enſuite les ordres, comme venant de ſon chef. La campagne ſe fût très-bien paſſée de la ſorte, ſi cela eût duré; mais l'étranger & les ſubalternes, s'appercevant de cette ma-

nœuvre, furent également indiſpoſés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ſes avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie : au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier, pour calmer, pour adoucir ; il ne réuſſiſſoit d'aucune part : les ſiens s'aliénoient de lui, & il ne ſe concilioit M. Marchis que politiquement ; on n'avoit recours à ce Conſeil, que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient ſon devoir & ſa conſcience : il conſervoit un reſſentiment profond du peu de cas qu'on faiſoit, & de ſa perſonne & de ſes avis ; il ſe trouvoit indignement joué, &, de tems en tems, il ne pouvoit s'empêcher de laiſſer percer ſon mécontentement. En vain eſſaya-t-il, pluſieurs fois, de ſaiſir quelque portion de l'autorité qui lui revenoit : il n'en réſultoit qu'une nouvelle aigreur ; & l'antipathie devint telle, qu'il étoit déja mis en quarantaine par tout l'Etat-Major, au Capitaine près, lorſque nous arrivâmes au Cap de Bonne-Eſpérance. Malgré toutes les diviſions, une Providence veillant, ſans doute, ſur nous, notre traverſée avoit été aſſez heureuſe : nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable ; notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'eſt dans cette rade du Cap de Bonne-Eſpérance, qu'on vit éclorre les haines qui n'avoient été que ſecretes juſques-là : pluſieurs circonſtances concoururent à faire éclater la diſcorde. D'abord Meſſieurs de la Marine n'eurent pour l'intrus, que ce mépris général & de convention pour tout ce qui n'eſt pas de leur corps ; mais des jeunes gens, ſans expérience & ſans talens,

ne pouvoient s'empêcher de s'en laiſſer impoſer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit viſité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des eſcadres pour les Etats-Généraux ; qui ſe diſoit, en un mot, revêtu de dignités éminentes à leur ſervice. M. Marchis faiſoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il ſentoit de quelle importance il étoit de ſe donner du relief; malheureuſement il n'étoit pas aſſez adroit pour tirer parti de ces avantages : au lieu de ſe communiquer rarement, de ſe couvrir du manteau de la modeſtie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des Oracles, que d'une façon laconique & ambiguë, il afficha moins les connoiſſances d'un voyageur, que la manie de duper la crédulité : il ſe trahit par ſes propres diſcours, il tomba en contradiction ; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire ; il découvrit à nud le fond de ſon caractere, qui étoit une vanité baſſe & puérile, un amour-propre inſoutenable : le mépris qu'on avoit pour ſa perſonne n'étant plus contre-balancé par la haute opinion de ſon ſavoir, rejaillit juſque ſur ſon mérite; des pronoſtics qu'il hazarda ſur notre navigation, des aſſertions ſur les vents, les courans, qui ne ſe confirmerent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en diſcrédit; on ne le regardoit déja plus que comme un ignorant, comme un impoſteur. A notre arrivée au Cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade : il faut avouer que, ſoit timidité, ſoit oubli du local, il ne brilla point en cette occaſion. Les ſubalternes remarquerent très-bien ſon em-

barras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le ſchiſme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine: on regarda cette vanité comme une audace impardonnable; l'indignation fut pouſſée au point d'oublier dès-lors les ordres du Roi, l'autorité du Commandant, tous les procédés de l'humanité même: on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient ſur ſon compte dans la ville (*); on le crut facilement un infame, un coquin, un impoſteur, qui avoit trompé la Cour, parce qu'on ſouhaitoit qu'il le fût. M. de Marnieres lui-même céda au ſchiſme, & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de ſa place, dont il lui avoit ſolemnellement promis de le faire jouir, & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, ſans prévariquer eſſentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée; il renonça à toutes les perſpectives d'honneurs & de dignités qu'il ſe promettoit; il préſenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le ſommoit de lui déclarer cathégoriquement s'il le regardoit comme inutile à la conſommation de la miſſion; auquel cas il le ſupplioit de lui permettre de retourner en Europe, ou de le punir, s'il étoit coupable, & qu'il le jugeât encore néceſſaire; ou enfin, s'il étoit utile & innocent de le faire jouir de tous les droits de ſa place. M. de Mar-

(*) On ſaura ce que c'étoit que ces bruits par le précis de la vie de M. Marchis, qu'un Officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde, nous a communiqué, trop long pour l'inſérer en note.

nieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé sur tous ces chefs : il ne pouvoit se dissimuler la bonté du projet, dont l'assurerent plusieurs Officiers de la compagnie expérimentés : d'un autre côté, il avoit besoin de quelqu'un qui répondît de son inexécution, s'il ne réussissoit pas ; il n'eût donc garde de laisser à M. Marchis la liberté de partir comme inutile ; il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiversa, il éluda, il gagna du tems ; & l'on partit du Cap, sans que l'un & l'autre sçussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin, le 17 Février au matin, l'on appareilla : chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire ; &, à cet instant, il devoit éclorre un secret qui exerçoit, depuis plusieurs mois, la curiosité de toute l'escadre : quand on vit que nous revenions sur nos pas, on ne douta plus que nous n'allassions croiser sur Ste. Helene : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du cap ; on se contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard : qu'on savoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à passer que les vaisseaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber sur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, usoit de représailles plus justement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne suivoit point : malgré toutes ces contrariétés, nous apperçûmes Ste. Helene le cinq Mars.

Nous restâmes à croiser jusqu'au 4 Mai, sans rien appercevoir que des neutres, nous assurant

que nous rencontrions infailliblement les vaiſſeaux de Chine qui n'étoient pas encore paſſés, & peut-être d'autres ; ce qui déſoloit les Officiers qui écoutant leur jalouſie préférablement à leur intérêt, auroient déſiré que le projet eût échoué, non-ſeulement dans l'exécution, mais dans la ſpéculation, & ils faiſoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder ſon auteur comme un être nul, on ne le conſultoit en rien, ou ſi quelquefois M. de Marnieres le faiſoit, c'étoit pour mal ſuivre ſes conſeils. M. Marchis avoit obſervé d'abord que pour reconnoître la terre, on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi ; enſuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues ; enſorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaiſſeaux entre l'iſle & nous. (*) Il motivoit cette objection ſur le raiſonnement d'un marin expérimenté. En effet,

(*) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swiff*, chalouppe pontée, ſortie de Ste. Helene pour croiſer au-devant des vaiſſeaux attendus de Chine & de l'Inde ; lequel avoit déclaré que le 12 Mars il étoit atterré un vaiſſeau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'Iſle, & reparti tout de ſuite pour Bancoul, ſans que nous euſſions eu connoiſſance de ſon entrée ou de ſa ſortie. Cette précaution juſtifioit auſſi le reproche de M. Marchis, de s'être trop approché de terre, puiſqu'il eſt vraiſemblable que la chalouppe n'avoit été expédiée que ſur la connoiſſance qu'on avoit eue dans l'Iſle, de notre croiſiere, par notre imprudence de nous en laiſſer voir.

oit-il, quoique l'uſage des Anglois revenant l'Inde, ſoit de ſe mettre en latitude de Ste. lene environ à 80 lieues, comme ce n'eſt que leur eſtime, il eſt très-poſſible qu'il y ait ns leur point une erreur de 30 à 40 lieues, ·tout après une auſſi longue navigation; il ſervoit encore, que les frégates s'écartoient elquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'in-olence, négligence, inexactitude, pitoyables anœuvres, & ſur-tout mauvaiſe volonté dans tte croiſiere, dont le principal ſuccès devoit rovenir de la vigilance, de la préciſion & du ele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de cauſes qui devoient aire échouer le plan de campagne en totalité, e 4 Mai, nous découvrîmes quatre bâtimens u'on jugea être des vaiſſeaux de Chine, parce que, pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très-chargés dans les hauts, ſuivant la nature de leurs marchandiſes, ce qui n'arrivoit point aux autres, moins encombrés & portant mieux la voile. Il ſeroit faſtidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande, que les ennemis témoignoient une extrême confiance, & arrivoient en dépendant ſur nous: il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de diſtance; on n'oſoit mettre au même bord qu'eux, pour ne pas les effaroucher; on ne le fit qu'à près de midi, lorſque, par leurs diverſes évolutions, on jugea qu'ils commençoient à nous ſuſpecter, & qu'ils étoient d'ailleurs aſſez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chaſſe qu'on leur fit, fut alors ſi mal exécutée, que nous ne pûmes leur gagner qu'envi-

ron une lieue juſqu'à la nuit, où on les perdit totalement de vue.

M. Marchis obſerva quatre fautes capitales, d'où étoit réſulté le peu de ſuccès de cette journée.

1°. Il ſe plaignoit, depuis long-tems, qu'on ne ſe tenoit point par la latitude du milieu de l'iſle ; qu'on ne ſuivoit nullement ſes inſtructions, qui portoient que *La Syrene*, comme meilleure voiliere, ſe tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5 m. & nous au milieu par 15 d. 45 à 50 m. Or il s'eſt trouvé aujourd'hui que le vaiſſeau le plus élevé n'étoit pas par les 15 d. 45 m. Quelle différence ! ſi l'on fut reſté dans ſes véritables limites, les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, ſuivant leur coutume, étoient ſous notre écoute, & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que *la Syrene*, à raiſon de ſa marche ſupérieure, fût toujours, à la pointe du jour, à trois lieues du vent ; ce qu'on n'obſervoit pas, les trois bâtimens courant, depuis quelque tems, l'un ſur l'autre.

3°. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aiſé de lui en impoſer par cette manœuvre, que c'étoit la ſaiſon où paſſoit la ſeconde flotte du Cap, & que la convention eſt qu'en cas de ſéparation, on vienne s'attendre ſur Sainte-Hélene.

4°. Comme on voyoit *la Syrene* tomber ſous le vent, on lui fit, dans l'après-midi, le ſignal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce ſignal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en déſeſpéra, parce que la couleur blanche étant la plus ſenſible dans l'éloignement, cette vue ſeule étoit capable de confirmer les Anglois

dans leur ſoupçon, & de nous déceler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus eſſentielle ſe manifeſta le ſur-lendemain, où l'on retrouva *la Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la ſoirée du 4. M. Dumatz, ſon Capitaine, nous ayant paſſé à poupe, rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous diſtinguant plus, il avoit couru différens bords, & que, le lendemain, le hazard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois, qu'il les avoit conſervés tout le jour, que ſur le ſoir il s'étoit apperçu qu'il les gagnoit, mais qu'inquiet de notre abſence, il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croiſiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux Capitaines des frégates des inſtructions en cas de ſéparation, lors de la chaſſe, il eſt certain que la *Syrene* ſuffiſoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eut été enjoint de les pourſuivre à toutes voiles, ſans s'inquiéter du reſte de l'eſcadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas déſiſtés du projet d'entrer dans l'iſle & l'on prit dans cette circonſtance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi, s'il ſe tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres ſentant les torts qu'il avoit auprès du Gouvernement, par tout ce qui venoit de ſe paſſer, voulut ſe réconcilier. M. Marchis, le fit appeller au conſeil tenu entre les Capitaines & ſuivre ſon avis : ce ne fut pas pour long-tems.

Le 14 Mai on eut une connoiſſance plus par-

faite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres arriva sur nous; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie Angloise: nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire pour le tromper, on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit fermé les sabords de la premiere batterie, & masqué même quelques-uns de la seconde; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit dû tenter plutôt. On négligea même les avis des matelots Provençaux, qui avoient déja fait campagne sur ce vaisseau, & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoiqu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement, la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée: pour piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des canons de chasse; il en parle à M. Marchis, qui lui représente: 1°. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François; que l'ennemi quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter: 2°. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre: 3°. que les canons de chasse nous retarderoien dans notre marche; 4°. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les

ſiens de retraite, nous lui fourniſſions un moyen d'accélérer ſa fuite, comme il eſt d'expérience. Le Commandant n'aimant pas les repréſentations, fut ſourd à celle-ci; il ordonne qu'on poſe des canons de l'avant & qu'on ſe prépare au combat; en conſéquence l'Aumônier donne la bénédiction; des cris de vive le Roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage; le ſilence ſuccéde. M. de Martinieres parle & prononce la harangue ſuivante.

« Mes amis, vous êtes tous de braves gens, » je n'ai rien à vous dire; vous avez beſoin de » hardes, voilà un magaſin où vous en trou- » verez. »

De nouvelles acclamations ſuccedent à ce diſcours; on hiſſe pavillon blanc, & on l'aſſure de pluſieurs coups de canon de chaſſe à boulet: au troiſieme, le flegme anglois s'émeut; notre adverſaire hiſſe le pavillon de ſa nation, à queue rouge, & ripoſte par ſix coups de canon de retraite: nous tirions de loin en loin; mais le jeu ſembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec uſure; nous n'étions plus qu'à portée de canon; les ſiens nous dépaſſoient beaucoup, & tomboient, par notre arriere, à dix toiſes de la galerie: pendant ce tems, il cherchoit à s'alléger, en jettant tout dehors; ce que nous reconnûmes, aux divers débris qui paſſoient, le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriſer; l'Anglois tomboit ſous le vent, & nous n'étions plus qu'à portée de canon: le calme ſurvient; l'ennemi ne peut gouverner; il préſente, malgré lui, ſon travers; on compte ſes ſabords: le maître Canonnier, bouillant d'impatience, vient aſſurer M. de Marnieres que, de ſa premiere batterie, il voit parfaitement le vaiſſeau, que

toute la volée peut porter. Le Capitaine veut attendre encore qu'on ſoit plus près : tandis qu'on délibere, les vents varient; ils ſautent d'un rumb à l'autre, on ne ſuit pas aſſez ces changemens, nul ordre, perſonne n'eſt à ſon poſte, tout le monde parle, un Officier crie braſſe bas-bord, un autre braſſe tribord, un troiſieme braſſe quarré. L'ennemi obſervoit, en ſilence, le moment où le vent ſe décideroit : il arrive cet inſtant; nous nous trouvons coëffés du S.E. nous abattons ſur tribord; &, comme par un enchantement, l'Anglois eſt tout-à-coup au vent à nous; ſes voiles pleines & enflées, fillonnant la mer avec rapidité, alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne, aucun coup ne porte, on perd la tête; on veut chaſſer, & l'on eſt plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit ſe ſervir. La fureur eſt générale. L'Etat-Major ſeul ne peut contenir ſa joie, il ſoupe avec un appétit & une préſence d'eſprit qu'on ne peut trop admirer. Il faiſoit une nuit obſcure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard; elle paroît, mais c'eſt pour éclairer notre honte; nous l'eſtimons déja à près d'une demi-lieue : n'ayant rien de mieux à faire, on continue à chaſſer; on avoit aſſez bien conſervé le bâtiment dans la nuit, mais le Capitaine abſorbé dans ſa douleur, s'étant retiré dans ſa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné ſenſiblement, & l'équipage ne pouvant contenir ſa rage, s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & ſur-tout à la mauvaiſe volonté de l'Officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaiſſeau qu'on pourſuivoit, on découvrit deux autres voiles, qui tinrent bientôt le vent comme nous; l'en-

nemi

nemi parut embarrassé de cette manœuvre & il arriva un moment, comme pour nous traverser par l'avant, & de crainte de se trouver entre nous & les deux bâtimens, qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres, revenu à lui, témoigna sa satisfaction en voyant l'ennemi arriver, reprit confiance & se flatta encore une fois de s'en emparer; son ardeur embrassant tout, il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonstance, & il sentit le tort qu'il avoit eu de s'en séparer; elles auroient donné chasse aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le Commandant auroit poursuivi & combattu le vaisseau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant observé que notre ennemi avoit son pavillon, il a fait arborer aussi pavillon rouge. Qu'est-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois aussi-tôt appréciant notre ruse, est revenu au vent, sans aucune défiance de ces deux bâtimens; on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par un autre; on amene ce pavillon là, & l'on hisse pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit absurde. C'étoit, après avoir instruit le vaisseau de guerre chassé, que les deux voiles qui paroissoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine, que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer poursuivant celui-là, c'étoit leur dire encore, qu'étant François, celui après lequel nous courions, étoit de leur nation. M. Marchis très-piqué de n'être consulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris; il prévoit ce qui est arri-

vé, c'eſt qu'on ne prendroit ni le vaiſſeau de guerre, ni les vaiſſeaux marchands. M. de Marnieres avoit conſervé long-tems l'eſpoir de vaincre le premier, & il ſe conſoloit du reſte, diſant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruſe de l'ennemi, qui ralentiſſant adroitement ſa marche, l'excitoit à la chaſſe & laiſſoit ainſi le tems aux navires marchands de ſe dégager & de fuir; lorſqu'il les jugea hors d'atteinte, il reprit ſa courſe & s'éloigna ſenſiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'eſtima trop heureux de retrouver les frégates; & le ſcorbut gagnant les équipages, on parla de finir la croiſiere. Il y avoit encore au moins un vaiſſeau du Bengale qui devoit paſſer. M. Marchis propoſe de prendre les malades des frégates, & les laiſſer encore un mois en ſtation; mais le Commandant trop foible n'oſe propoſer la choſe aux Capitaines, & malgré toutes les obſervations de ſon Capitaine en ſecond, prend ſon point de départ, afin de relâcher à la baye de tous les Saints, lieu où il nous étoit preſcrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaiſons dont nous nous ſerions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas même avant de partir la légere ſatisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainſi qu'il s'en étoit flatté; dans le deſſein de ſe venger de ſon mauvais ſuccès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main ſur la rade de Ste. Hélene, ſoit pour y enlever les navires qui y ſeroient, ſoit pour les brûler; le rapport des frégates lui ôta cette reſſource du déſeſpoir, en ce qu'il portoit qu'il n'y a rien abſolument dans cette rade.

Nous mouillâmes, le 9 Juin, à la baye de tous les Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des six navires de Chine que nous avions manqués, & dont la cargaiſon, ſuivant la dépoſition qu'ils en avoient faite à l'Amirauté de cette ville, ſe montoit à 9,000,000 cruſades, c'eſt-à-dire à 22,500,000 livres de notre monnoie.

Il eſt inutile d'ajouter combien les Capitaines ſe moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié ſur les cadres, & en vérifiant la juſteſſe de toutes les obſervations de M. Marchis ſur nos mauvaiſes manœuvres & nos fauſſes combinaiſons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'eſpoir, en faiſant des efforts auprès du Gouverneur Portugais (*), pour qu'il obligeât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les ſecours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent, avec hauteur, qu'ils ne le pouvoient en préſence d'un ennemi, & que ſi le Gouverneur s'obſtinoit à cette violence, ils ſe feroient échouer ſous les forts de la capitale du Breſil, & en rendroient le Portugal reſponſable auprès de leur gouvernement. Cependant ils fabriquerent, dans le ſilence,

(*) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du Viceroi, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *poyer' huomo* : un pauvre homme. Comme ce Commandant n'alloit jamais chez lui ſans le Chevalier de Graſſe, Capitaine du *Zéphir*, eſpece de Coloſſe fort lourd, fort bête & fort groſſier dans ſon arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo* : un cheval.

une chaloupe pontée, qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur séjour, & demander une escorte. Cette chaloupe appareilla sous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon françois, de la poursuivre.

Ainsi se termina cette expédition, qui ne fut malheureuse qu'à force de mauvaise volonté, de contravention aux ordres du Roi, aux instructions du Ministre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des subalternes, & de foiblesse de la part du chef.

On ne peut raisonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le desir sincere de capturer les navires que sa mission étoit d'intercepter; il souhaitoit sur-tout ardemment s'emparer du vaisseau de guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce Capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit résulté pour sa part, étoit une amorce trop puissante pour renoncer, de gaieté de cœur, aux riches prises à faire; &, quant à la seconde conquête, elle étoit trop essentielle pour balancer ses premieres fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaisseau de guerre, conquis sur les Anglois dans des mers aussi éloignées : espece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hostilités. Il y a, sans doute, assez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré sa bonne volonté, fut la cause essentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils sont d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de son grade de Capitaine en second, de n'avoir pas puni les Officiers lorsqu'ils ont commencé à lui manquer comme s'ils ne le reconnoissoient pas pour tel,

de ne s'être pas littéralement conformé à ſes inſtructions en adoptant ſes avis ſur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les ſuivre, par cette préſomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des ſubalternes, d'avoir fermé les yeux ſur tous les torts de ceux-ci, enfin d'en être venu au point de les autoriſer par ſon exemple.

Quant aux Officiers, (*) il eſt conſtant par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de ſeconder les bonnes intentions de M. de Marnieres, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir, ſi M. Marchis par le ſuccès de ſon expédition acquéroit quelque crédit auprès du miniſtere, & ne voyant d'autres reſſources d'y échapper qu'en faiſant échouer abſolument ſon projet, qu'en repréſentant ſon auteur comme un aventurier qui avoit induit le Gouvernement en erreur, ils ſacrifioient un intérêt médiocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord, & enſuite à la conſervation de leur état & à leur propre ſûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'inſubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas, M. Marchis, comme Capitaine en ſecond, avoit pris ſon poſte ſur le gaillard d'avant, où un Enſeigne (†) devoit être ſous ſes ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander ſeul;

(*) Il eſt queſtion ſeulement de l'Etat-Major de l'*Achille*.

(†) M. de la Vicomté.

il ajouta qu'il n'étoit point fait pour ſervir ſous un pareil gredin : cette querelle ne put heureuſement influer ſur un combat qui n'eut pas lieu, mais ſur le reſte de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune ſatisfaction ; ce qui encouragea l'inſolence de l'autre & de ſes camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particuliere d'homme à homme, qu'il étoit d'uſage que les Officiers vuidaſſent entre eux. D'après ce principe, arrivé à la baye de tous les Saints, M. Marchis invite ſon adverſaire à deſcendre, mais celui-ci refuſe toujours ſous le prétexte qu'il n'eſt pas fait pour ſe meſurer avec lui ; de-là une rixe ſi vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir ſoufleté ſon adverſaire, le jettoit à la mer de la galerie où la ſcene ſe paſſoit, lorſqu'on accourt & les ſépare : ils ſont mis aux arrêts l'un & l'autre ; mais le corps des Officiers étant venu gourmander le Capitaine d'aſſimiler ainſi un poliſſon à un de leurs membres, il fait deſcendre à terre M. Marchis & l'autre ſort de ſa chambre.

Il falloit revenir en France, & que M. Marchis ſe rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à ſa rentrée dans le vaiſſeau, & de l'y laiſſer juſqu'au moment où l'on a mouillé à Breſt, le 5 Novembre ; il arriva dans cette captivité, tel qu'un priſonnier d'État coupable des plus grands forfaits : il partit pour Paris ; &, par l'examen de ſes plaintes, on reconnut non-ſeulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'aſſura vaguement qu'il auroit juſtice ; & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promeſſe de l'en laiſſer abſolument le maître, de

l'en rendre le chef, & de ne mettre ſous ſes ordres que des Officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit ſoufferts, toutes les injuſtices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit uſé à ſon égard pour le tromper, il conſentit à ce qu'on voulut; & ſe diſpoſoit à une ſeconde expédition ſecrete.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarraſſé de ſa perſonne; il étoit neveu du Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes, Militaire eſtimé : il avoit d'autres entours, qu'il mettoit en mouvement; & tout ſon corps d'ailleurs étoit intéreſſé à ne pas le laiſſer ſuccomber dans une pareille querelle. Malheureuſement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation; &, s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire ſauter une tête de la marine, dans un Conſeil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'eſprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans ſon déſeſpoir, fit un coup d'étourdi digne du Garde-marine le plus fou, ou plutôt capable de le faire rouer en bonne juſtice. Il ſe rend au ſpectacle un jour, où M. Marchis y étoit; &, comme celui-ci deſcendoit l'eſcalier, donnant la main à une Dame, il lui applique par derriere un ſoufflet de la gauche, & de la droite tire ſon épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête; on leur donne des Gardes des Maréchaux de France : l'affaire eſt portée au tribunal, & les ſollicitations agiſſent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, ſous prétexte que le ſieur Mar-

chis, n'ayant eu qu'un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, dont les fonctions ſont finies, n'eſt plus militaire ; il punit ſeulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public, & le condamne à reſter quelques ſemaines au Fort-l'Evêque.

Dutant cet intervalle, les protecteurs du priſonnier circonviennent le Miniſtre : on lui repréſente qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un ſoufflet, ait un commandement ; qu'il faudroit d'abord qu'il ſe battit, qu'il fût tué, ce qui le rendoit inutile ; ou tuât, ce qui le ſoumettoit au glaive des loix ; que, dans l'un & l'autre cas, il ne pouvoit reſter en France ; qu'ainſi le mieux étoit d'éviter un malheur, en lui enjoignant d'en ſortir, avant que ſon adverſaire fût hors de priſon. La foibleſſe du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre ſans reſſource M. de Marnieres, le ſauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume ſous un délai déterminé, & il paſſa au ſervice de Danemarck.

*Notice ſur M. Marchis.*

M. Marchis eſt né à Saint-Malo : ſon pere y tenoit une petite auberge à l'enſeigne de la Croix blanche ; il fit mal ſes affaires ; &, ſur le bruit que ſon fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua ſoldat ſur le *Saint-Louis*, vaiſſeau de la Compagnie, où il mourut. Le fils avoit paſſé Pilotin. M. Dupleix le tira de là, pour le faire naviguer, en qualité d'Officier, ſur les vaiſſeaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'eſt alors que M. Marchis, en revenant de Manille ſur un de ces vaiſſeaux dont il étoit

ſecond Lieutenant, fut pris, dans le détroit de Thalacca, par les Anglois, qui mirent leurs priſonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'eſprit, ni de talens ; il avoit de la diſpoſition pour apprendre toutes les langues très-promptement : ce qui fit qu'ayant appris un peu l'Hollandois, un Bourgeois de Batavia lui donna une embarquation de cent cinquante tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que je le connus, étant arrivé alors, & nommé Supercargue pour la Chine. Un mot que le Général me dit me fournit l'occaſion de lui propoſer M. Marchis pour premier Lieutenant du vaiſſeau ſur lequel je paſſois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit ſon exiſtence. Cependant, après quelques queſtions, il plut au Général, qui le nomma premier Lieutenant au ſervice de la Compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une ſuffiſance qui ſurpaſſoit ſes talens : point de ſoupleſſe avec ſes ſupérieurs, de la hauteur avec ſes égaux, & du mépris pour ſes inférieurs ; par-deſſus tout, une vanité ſinguliere, qu'il prétendoit ſoutenir par des fanfaronnades inſupportables : je ne manquai pas de lui dire, en particulier, que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer, ſur-tout chez une nation étrangere. Mais mes avis, répétés ſouvent, éloignerent entiérement M. Marchis de moi, au point que, de retour de ce voyage, je ne le vis plus. Comme aucun Capitaine ne vouloit de lui pour ſecond, on lui donna un vieux vaiſſeau, ſur lequel on va raſſembler, le long de la côte de Java, les bois de conſtruction ; emploi dont perſonne ne veut.

M. Marchis, pour ſe tirer de cette ſituation,

jugea à propos d'épouſer une jeune veuve d'un Perruquier, de famille de réfugiés françois, qu'il ſavoit être fort protégée du Général ; par ce moyen, il eut un beau vaiſſeau, de 1200 tonneaux, tout neuf, frais, venant de l'Europe, deſtiné pour aller à Surate, & de là à Moka : excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agiſſoit de retourner à Batavia, pour faire nétoyer & eſpalmer le vaiſſeau ; mais M. Marchis déſiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut ſavoir que, dans le ſervice de la Compagnie Hollandoiſe, le Capitaine eſt maître abſolu en mer ; mais, auſſi-tôt qu'il eſt mouillé dans une rade ou port, où il y a un établiſſement de la Compagnie, il ne peut plus faire la moindre choſe, ſans l'ordre de celui qui commande à terre : ces ordres même, de quelque peu de conſéquence qu'ils ſoient, ſe donnent par écrit, & ſont à la décharge du Capitaine. Celui qui commandoit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au poſſible, & ſans probité : M. Marchis l'engagea aiſément, par quelque vue d'intérêts, à le nommer pour retourner à Moka, & à renvoyer à Batavia le vaiſſeau deſtiné à ce voyage ; mais il le perſuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aiſé que d'échouer & d'eſpalmer ſon vaiſſeau dans la riviere de Surate. Deux Capitaines de la Compagnie, excellens Marins, que j'ai connus alors ſur les lieux, qui furent réſolution, furent repréſenter au Directeur que, comme ſerviteurs de la Compagnie, quoique la choſe ne les regardât point, ils ſe ſentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaiſſeau par cette entrepriſe ; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin M. Marchis échoua ſon vaiſſeau, qui creva, auſſi-tôt que l'eau ſe retira ; alors le Direc-

leur représenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre; mais que peut-être si l'un déſertoit, l'autre viendroit à bout de ſe diſculper, en imputant toute la faute à l'abſent. C'eſt ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de ſe réfugier à Bombay, & de-là repaſſer en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'eſt qu'il emporta quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la groſſe aventure à Batavia, pour leſquelles il ne laiſſa que ſa femme dans la miſere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

---

N°. I. (Page 106) *Extrait d'une Lettre de Rome, du 27 Mai 1768.*

Vous avez raiſon de reconnoître l'œuvre Jéſuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la Cour de Rome : Ricci en eſt l'ame & le mobile. Ce deſpote outragé prévoit ſa chûte preſque inévitable ; nouveau Samſon, il veut au moins ſuccomber avec éclat, &, s'il ſe peut, entraîner, en tombant, l'Egliſe univerſelle. Ainſi ce Bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, eſt de la part de la Société un chef-d'œuvre de politique ; elle remet par-là la puiſſance temporelle aux priſes avec la puiſſance ſpirituelle ; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le ſeul moyen de rallumer le fanatiſme éteint dans la plûpart des royaumes de la Chrétienté. Clément XIII, en abdiquant ſon perſonnage de Prince laïque, pour s'en tenir au rôle de Chef d'Egliſe, élude ſine-

ment le droit du plus fort ; comment l'a[illegible] quer pour ainſi dire, dans le fort de Catholicité où il ſe retranche ! comment s'en prendre au Saint Eſprit, avec lequel il s'identifie ! quelles foudres oppoſer à ſes foudres ſpirituelles ! Les Rois offenſés peuvent-ils également dépoſer leurs qualités auguſtes de Majeſté trés-Chrétienne, de Majeſté très-Catholique, &c ? Les fils s'armeront-ils contre leur pere déſarmé ? & s'ils le font, l'eſprit de paix & de charité, le véritable eſprit évangélique, dont ſe pare le Souverain Pontife, ſa déclaration que le ſang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu ſeul peut être ſon ſoutien & ſon juge, ne ſont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ſes Etats, de conſerver au moins les cœurs de ſes ſujets ? Il rejette ainſi tout l'odieux ſur vos exécutions militaires, & rend tout à la fois tyranniques & puériles en ce moment vos repriſes de poſſeſſion, peut-être très-légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux : dans la grande tragédie qui ſe prépare, les peuples attendris ſeront pour un vieillard blanchi ſous les travaux Apoſtoliques, priant, gémiſſant aux pieds des autels, offrant de ſubir ſeul toutes les peines que les Princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ſes courageux prédéceſſeurs, plutôt que de trahir la cauſe de l'Egliſe & les devoirs de ſon miniſtere.

Par la conduite du St. Pere, voilà donc les Princes offenſés, réduits à le combattre ſimplement à armes égales, c'eſt-à-dire à coups de plume & avec des manifeſtes. Qu'avancerez-vous encore ? Que feront tous les Requiſitoires de vos Procureurs généraux, tous les Arrêts de vos Parlemens, contre les Anathêmes inviſibles

& que ne peuvent renverſer les langues les plus éloquentes ? Aurez-vous recours à vos Théologiens ? Il s'en trouvera, ſans doute, d'aſſez lâches, d'aſſez vendus à la cour pour trahir leur conſcience & trouver la cauſe du Pape mauvaiſe, fût-elle bonne ? Mais reconnoîtra-t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéreſſe toute l'Egliſe ? Il faut un Concile Général, ou au moins des Conciles Nationaux ; & c'eſt où les Jéſuites veulent vous réduire. Je ſuppoſe qu'il ſe faſſe en France, par exemple, une aſſemblée du Clergé, comme en 1682, croyez-vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la premiere ? Si lors de la derniere en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pû arrêter la fermentation que par la diſſolution de l'aſſemblée, par la diſperſion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les Evêques ſe prévaudront du beſoin que vous aurez d'eux, où reconnoiſſant en quelque ſorte la néceſſité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, où ſe remettroit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes & exigeront qu'on faſſe droit ſur toutes leurs plaintes, ſur toutes leurs proteſtations. Croyez que les Jéſuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule preſqu'auſſi fortement que le conſiſtoire du Pape à Rome, & quelles ſuites funeſtes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup d'œil, le plus conforme à la religion du Roi, mais le plus propre à réveiller le fanatiſme, à rallumer le flambeau de la diſcorde d'un bout de l'Europe à l'autre,

Que faire dans ces circonſtances, & comment ſe tirer d'un pas auſſi difficile ? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la ſuperſtition, ſapper dans ſes fondemens une puiſſance coloſſale, qui n'a pour ſupport que les têtes des Monarques courbés ſous ſes pieds; tel eſt le vœu du philoſophe clairvoyant, tel ſeroit le ſyſtême d'une politique intrépide. Malheureuſement ce ſiecle éclairé ne l'eſt point aſſez pour changer tout à coup de maximes, tranſmiſes de ſiecle en ſiecle & conſacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons ſujets ſans elle, & que ſi elle n'exiſtoit pas, l'intérêt des Rois ſeroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une ſciſſion totale, alors il falloit regarder comme non avenu le Bref en queſtion, traiter ſourdement de ſa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, ſi l'on ne pouvoit réuſſir auprès du Pape régnant, éviter ſur-tout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuſes, & de ſe réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hoſtilement contre un Pontife deſarmé, ou d'avoir beſoin du ſecours des Evêques dans une cauſe qui, au fonds, eſt la leur, & dans laquelle ils ſeront toujours juges & parties.

Mais les ſpéculateurs profonds reconnoiſſent encore ici le doigt de Loyola. Dans l'extrémité où les Jéſuites ſe trouvent réduits, leur intérêt eſt de porter le trouble & la confuſion partout, d'agiter l'Europe en tout ſens, pour tâcher de ſe trouver à leur place & regagner le terrein

qu'ils ont perdu : il ne ſeroit donc pas étonnant qu'ils euſſent eux-mêmes ſoufflé la diſcorde dans le conſeil des Princes, & qu'après avoir armé le Pape de ſes anathêmes, ils armaſſent les Rois de leurs foudres. Que réſultera-t-il de tant d'efforts? Ne prématurons pas les événemens; mais leur établiſſement ſeroit moins étonnant que leur chûte.

---

N°. II. ( Page 108. ) *Extrait d'une Lettre d'un Philoſophe voyageant en Corſe, du 20 Août 1768.*

VOS POLITIQUES ſpéculent, Monſieur, ſur ce que nous voulons faire de l'iſle de Corſe; ſavez-vous bien, en ſuppoſant la réduction de ſes habitans prompte & volontaire, que c'eſt une des meilleures acquiſitions pour la France; une Colonie fertile & excellente, très-propre à la dédommager de la perte d'une partie de ſes autres Colonies : elle peut ſuppléer merveilleuſement, par exemple, à celle du Canada; car, ſauf les pelleteries, nous y pourrons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je ſais que l'étendue de ſon terrein n'eſt pas comparable à cet immenſe continent, mais c'eſt un nouvel avantage. Notre Patrie n'eſt pas aſſez peuplée pour ſuffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier; & la défenſe de tant de poſtes éloignés, néceſſaires à notre commerce, & ne pouvant ſe ſecourir mutuellement, m'a toujours paru un obſtacle invincible à nous ſoutenir, dans cet autre hémiſphere, contre les efforts naturels des Sauvages pour défendre leur liberté; & ceux de nos voiſins, les

Anglois, pour faire des uſurpations ſur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau Monde; des flottes continuelles qu'il y falloit envoyer à grands frais; des pertes d'hommes qu'occaſionnoient néceſſairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'iſle de Corſe, & vais vous en tracer la deſcription, pour vous mettre à même d'en juger, & d'eſtimer les avantages qui peuvent en réſulter pour nous.

L'Iſle de Corſe eſt ſituée dans la Méditerranée, entre les 36 & 42e degrés de latitude, ayant, au Sud, l'Iſle de Sardaigne; &, au Nord, les côtes d'Italie: ſa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio*, au Sud, juſqu'à *Capo Corſo*, au Nord; elle eſt de 160 lieues italiennes: ſa largeur eſt de 75 des mêmes lieues, depuis *Capo Galien*, à l'Oueſt, juſqu'au lac d'*Urbino*, au Levant. On fait monter tout ſon circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette Iſle ſe diviſe en dix Juriſdictions & quatre Fiefs, compoſant 68 Pieves.

On entend, par Pieve, un aſſemblage de pluſieurs lieues ſous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverſes Paroiſſes, leſquelles compoſent chaque Juriſdiction.

De ces dix Juriſdictions il y en a ſix en-deçà des monts, qui ſont: *Capo Corſo*, *Balagna*; *Calvi*, *Baſtia*, *Corto*; *Alleria*; & trois Fiefs, ſavoir: *Nouza Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts, on trouve les quatre autres Juriſdictions: *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio*, & le Fief d'*Iſtria*.

Il y a, dans cette Iſle, cinq Evêchés: *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Ajaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres eſt rempli de montagnes, dont pluſieurs ſont plantées de bois d'oliviers &

de châtaigniers, & fourniſſent des pâturages pour les troupeaux ; entre ces hauteurs, il ſe trouve des plaines abondantes : on y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citroniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradanio*, ſont les lacs de *Cremo* & de *Dino*, aſſez proches l'un de l'autre : du premier, l'on voit ſortir les rivieres de *Liamono* & de *Tariguano*, dont l'une coule vers l'Occident, & l'autre en ſens contraire ; celle de *Gaulo* ſort du lac *Dino*, & ſe jette dans la mer, près de *Mariana*. Outre ces trois rivieres, qui ſont les plus conſidérables de l'Iſle, & qu'on pourroit rendre navigables, avec quelques dépenſes, il en eſt pluſieurs autres, mais qui ne ſont que des ruiſſeaux, qui coupent preſque toutes les plaines, & les féconderoient davantage, ſi l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* eſt la plus abondante de la Corſe en tout : celle de *Capo Corſo*, quoique la plus expoſée, ne lui cede guere ; & toutes, ou preſque toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du ſoin on aſſimileroit à celui de *Candie*, de *Chypre*, de *Syracuſe* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertiliſât le terrein ; &, malgré la fainéantiſe des habitans, la nature, en quelque ſorte trop prodigue, trompe quelquefois leur indolence, & leur offre des récoltes très-abondantes. Les beſtiaux ne manquent point ici : on y voit des oiſeaux de toute eſpece, quantité de gibiers, ſur-tout des perdrix rouges. Pendant l'hiver, on prend au filet une aſſez grande quantité

de ces dernieres, pour en fournir pluſieurs villes d'Italie. Cette ſaiſon produit encore beaucoup de merles noirs, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui ſont ici très-recherchés & très-délicats.

Il ne manque donc rien en Corſe, du côté des comeſtibles, que d'excellens Cuiſiniers pour apprêter tout cela: mais, indépendamment des choſes de premiere néceſſité, les arts & le commerce trouveroient auſſi de quoi s'y exercer.

Il y a, dans ce Pays, pluſieurs bains, tant chauds que froids; des eaux minérales, ſalutaires pour toutes ſortes de maladies; des oliviers, qui fourniroient un commerce d'huile conſidérable, & propre à l'approviſionnement de la France; des mûriers & des vers à ſoie, qui, avec de l'induſtrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous paſſer des ſoieries d'Italie; des bois de mâture & de conſtruction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrieres de marbre & de porphyre; un cryſtal de la plus grande beauté par ſes différentes couleurs, qui ſe congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette Iſle eſt le plus beau du monde. Le ciel n'y eſt jamais obſcurci deux jours de ſuite; il n'y fait preſque point d'hiver; les chaleurs de l'été y ſont modérées, dans les montagnes, par les vents du Nord; elles ſont plus fortes dans les villes de *Baſtia*, *Saint-Florenzo*, *la Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies auxquelles nos troupes ſont ſujettes; & je crois que c'eſt plutôt au défaut de bonnes eaux, qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court expoſé, Monſieur, vous concevez

facilement la vérité de mes ſpéculations; je ne diſſimulerai pas que ces avantages ſont balancés par les dépenſes énormes qu'il faudroit faire dans cette Iſle, pour la mettre à l'abri des inſultes, non-ſeulement des Naturels que je ſuppoſe ſoumis, mais des Etrangers. L'étendue de ſes côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul eſt effrayant. La plupart des villes ſont démantelées, ou fortifiées d'une maniere très-imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la Capitale de l'Iſle, & qui eſt preſqu'au centre, reſſemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Baſtia* eſt la ville la plus remarquable: on a déja commencé à y faire pluſieurs ouvrages; mais il faudroit creuſer le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Florenzo*, ville dans le plus grand délabrement: ſon golfe eſt immenſe, & pourroit contenir une quantité prodigieuſe de vaiſſeaux; ſon ouverture eſt de plus d'une lieue, ſur trois de profondeur dans les terres: il eſt bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du Nord-Eſt: ſon enfoncement eſt rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après, avec une mauvaiſe rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques; enſuite *Calvi*, dont le port très-grand ne reçoit que des frégates médiocres: celui d'*Ajaccio* eſt plus commode & plus profond; les vaiſſeaux peuvent y jetter l'ancre au milieu du baſſin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale; il y a un petit port bon & sûr. A la côte orientale, ſe trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Mé-

diterranée : les plus gros vaiſſeaux y peuvent entrer ; mais il y regne un mauvais air, qui a fait déſerter la ville, ſans qu'on ait pu réuſſir à la repeupler. On ne trouve plus ſur cette côte juſqu'à *Baſtia*, qui la termine, qu'*Alleria*, preſque détruite.

Jugez, Monſieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous eſſentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des ſecours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes ; ils ſont preſque tous bâtis ſur de petites montagnes & dans les ſituations fortifiées naturellement ; toutes les maiſons crenelées, voûtées, terraſſées & réunies ſe flanquent & ſe défendent les unes & les autres ; de maniere que chacun de ces endroits ſemble mériter un ſiege, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépenſe indiſpenſable & qui ſeroit énorme encore, c'eſt celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir preſque dans toute l'iſle : enfin nos Ingénieurs, à vue de pays, eſtiment qu'il y auroit à conſacrer deux cens millions pour mettre l'iſle de Corſe dans l'état le plus floriſſant. Il n'eſt pas de doute qu'elle ne rendît un jour l'intérêt de tant de dépenſes ; mais ſommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment-ci ? C'eſt à notre miniſtere bon & ſage qu'il faut s'en rapporter ; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que tout annonce le deſſein de conquérir & de conſerver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établiſſemens de toute eſpece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La Magiſtrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre premiere réduction de cette iſle par feu le Maréchal de Maillebois, on y comptoit déja 28000 aſſaſſinats commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il eſt vrai que Paoli a établi parmi les ſiens une eſpece de juſtice, mais il n'eſt pas aſſez puiſſant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Auſſi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement de ſes habitans alloit à 116000 hommes; aujourd'hui on n'en trouveroit ſûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir la harmonie dans tous les ordres de l'Etat confondus. Le droit de Nobleſſe a été ôté par les Génois aux plus anciennes familles, de ſorte qu'il ne ſe trouve preſque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentils-hommes & les payſans. Il n'y avoit plus de charges, nulle ſorte d'éducation pour les enfans; la République ne vouloit les admettre à aucunes dignités eccléſiaſtiques ou militaires. Leur nouveau chef a reparé tous ces déſordres de ſon mieux, c'eſt-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne cruſſent autant qu'ils auroient fait. Sa puiſſance précaire, ſon autorité toujours chancellante, ſa vie même à chaque inſtant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont ſon génie & ſa ſageſſe le rendoient capable.

Du reſte vous concevez facilement par ce détail, Monſieur, d'où naît la haine invincible des Corſes pour la République; elle ſemble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple: il n'eſt pas juſqu'au commerce de toute eſpece qu'elle lui avoit interdit; elle s'emparoit

tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché, & leur faiſoit payer fort cher le ſel, le fer, le cuivre & les autres choſes dont ils avoient beſoin : en un mot, elle les traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer que comme des ſujets qu'elle devoit protéger. Il faut eſpérer que notre caractere de douceur, la ſageſſe de notre gouvernement & la bonté ne nos loix répareront tant de maux, & feront ſentir au nouveau royaume de Corſe le bonheur de vivre ſous la domination de *Louis le Bien-aimé*.

---

N°. XIII. ( Tome III, page 238 *) *Copie de la Lettre écrite au Miniſtre, par M. d'Aché, de l'Iſle de France, le 30 Octobre 1758.*

MONSEIGNEUR,

J'AI eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Iſle de France & de mon départ précipité pour la Côte de Coromandel, réſolu par un conſeil général ; il ne me reſte plus actuellement qu'à vous inſtruire de la conduite que j'ai tenue & de la ſituation des affaires maritimes de l'Inde.

Je ſuis parti de l'Iſle de France le 27 Janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon Eſcadre de rafraîchiſſemens & de vivres qui lui étoient néceſſaires, de paſſer par l'Iſle de Bourbon, d'où étant parti le 4 Février ſuivant, je me décidai, vu la mouſſon contraire, à prendre la grande

---

(*) Cette Lettre, & la Relation qui ſuit, ſe rapportent à la page 238 du volume III.

route, du ſentiment de tous les Capitaines, qui dans cette ſaiſon font d'ordinaire ces ſortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'Avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoiſſance de l'iſle de Ceilan que le 22 du même mois. Je dépechai alors la frégate la *Diligente*, pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays. Pour moi, après avoir cotoyé l'iſle avec la derniere exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-deſſus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus, me parurent fort incertaines. On m'aſſura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaiſſeaux preſque déſarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichery au plutôt, pour, de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroiſſois le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort Saint-David, deux frégates Angloiſes qui y étoient mouillées depuis long-tems, & qui cauſoient des dégâts conſidérables aux environs, après avoir vainement eſſayé de ſe ſauver, ſe jetterent à la côte & ſe brûlerent avec la derniere précipitation. Ce premier début fit un effet admirable ſur l'eſprit des équipages. Sur le champ M. de Lally, pour profiter des premiers inſtans, me propoſa de bloquer par mer Goudelour &

le fort St. David, tandis que lui avec les troupes qu'il prendroit à Pondichery, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très-peu de vivres & encore moins d'eau; j'avois 150 malades sur les cadres; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours: mais l'occasion étoit belle & le bien de l'Etat y étoit intéressé: j'acceptai donc avec plaisir le parti que l'on me proposoit.

En conséquence, j'expédiai aussi-tôt le vaisseau *le Comte de Provence*, & la frégate *la Diligente*, pour porter à Pondichery M. de Lally & son Etat-Major; &, avec le reste de mes forces, je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort Saint-David. J'eus soin aussi d'envoyer sur la frégate le Commissaire de l'Escadre, pour me préparer les vivres dont j'avois besoin.

Déja la nuit du 28 au 29 étoit écoulée; j'avois même connoissance, par le grand feu des ennemis, de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient investir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le signal de neuf vaisseaux. Je ne tardai pas à en avoir connoissance moi-même; &, comme ils me paroissoient faire vent arriere sur nous, toutes voiles dehors, je fis, sans perdre de tems, filer les cables par le bout, & ranger aussi-tôt mon escadre sur une ligne; *le Bien-Aimé* à la tête, suivi du *Vengeur* & du *Condé*; je me plaçai au centre, ayant pour matelots, devant & derriere, *le Duc d'Orléans* & *le Saint-Louis*; *le Moras*, qui suivoit ce dernier vaisseau, tenoit la tête de mon arriere-garde, & *le Duc de Bourgogne* serroit la file. Je donnai ordre, en même tems, à la frégate *la Sylphide* de se poster de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaisseaux dans cette

situation,

ſituation, je fis le ſignal de ſe préparer au combat ; & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De ſon côté, le Vice-Amiral, tenant l'avantage du vent avec ſes neuf vaiſſeaux, fit à ſon tour ſa diſpoſition : il étendit d'abord ſur un front parallele à ma ligne, deux vaiſſeaux, mais à grande diſtance l'un de l'autre ; puis précédé d'un vaiſſeau de force, & ſuivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant, mon avant-garde ſe trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le ſignal de commencer le combat ; & bientôt, les deux centres ſe trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts ſur les deux heures après-midi.

Trois fois le Vice-Amiral Pocok, hors de ſa ligne, ainſi que moi, me combat à portée du piſtolet, & met à culer ; & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, Meſſieurs de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions conſidérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé ſur moi.

M. Bouvet, commandant *le Bien-Aimé*, ne ſe comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde ; ſeul il maltraitoit conſidérablement le vaiſſeau qui étoit par ſon travers : *le Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées, obligea le ſien de tenir le vent ; &, malgré tous ſes efforts, il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, Monſeigneur, je dois leur rendre cette juſtice, que tous étoient parfaitement à leur poſte, & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au ſien ; au contraire, dès le commencement de l'action,

il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaiſſeaux, dont il s'étoit mis à l'abri. *La Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais réſiſter long-tems, comme je m'y étois attendu; &, malgré ſa bonne volonté, les premieres volées la forcerent de plier & de paſſer ſous le vent. *Le Moras*, commandé par M. Bec de Lievre, ſe trouva preſqu'auſſi-tôt dans le même cas; quelques volées malheureuſes, qui lui mirent la moitié de ſon monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écraſé totalement.

Il eſt aiſé de voir, par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal, avec des vaiſſeaux inférieurs à ceux des ennemis; malgré cela, quoique, d'une part, mon centre & le premier de mon avant-garde ſouffriſſent conſidérablement, de l'autre, celui de l'Eſcadre Angloiſe, ſupportant à peine notre feu, plioit pourtant, & ſe laiſſoit culer. Voyant cela, je fis ſignal au vaiſſeau de l'avant de virer de bord, pour couper & mettre entre deux feux l'arriere-garde des ennemis, & la ſéparer de ſon avant-garde, qui étoit très-maltraitée; mais, la fumée empêchant de voir le ſignal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déja. *Le Comte de Provence* & *la Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le ſujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en inſtruire, commençoient à ſe rapprocher de moi & à ſe rallier. L'ennemi alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié juſque dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ſes forces; mais pourſuivant mon premier deſſein que les vaiſſeaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute

l'escadre vent arriere. J'avois en outre deux raisons pour cela, qui me parurent fort essentielles: la premiere étoit que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me seroit possible, Goudelour & le fort St. David: l'autre que par ce mouvement je rengagois de nouveau le combat en m'approchant de terre & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retardement ce que j'avois projetté; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint, il passa sous le vent & se retira vers Madras. Je ne négligeois rien pour le conserver; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désemparé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnois au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux que nous répétâmes à l'instant.

Le lendemain, 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jetté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichery, où le courant & la dérive nous avoient jetté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres; il avoit mouillé la seule qui lui restat à son bossoir, & on soupçonna que le

*Duc de Bourgogne* paſſant pendant l'obſcurité lui coupa ſon cable avec ſa quille : ce qui le força de ſubir ce malheureux ſort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je reſſentis à la vue d'un pareil ſpectacle, auquel il n'y avoit point de remede. Rendu à Pondichery, je démontai M. d'Aprêt, non pas tant pour cette raiſon, que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai ſon vaiſſeau à M. Bouvet, qui étoit inconſolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma ſituation vers l'Emparvé étoit d'autant plus cruelle, que l'Eſcadre du Roi, ainſi que je l'ai dit ci-devant, y étoit preſque ſans eau, ſans bois, ſans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de bleſſés : néanmoins, à la faveur des briſes de terre & du large, & après avoir donné les ſecours néceſſaires au vaiſſeau le *Bien-Aimé*, je me rendis le 7 Mai dans la rade de Pondichery, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, Monſeigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorſqu'on eſt aſſalé ſous le vent d'un endroit dans les mois de Mai & Juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été aſſez heureux d'en venir à bout, & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre, dont j'étois chargé pour Pondichery ; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traverſées, toutes dans les ſaiſons contraires, un combat naval à l'Eſcadre Angloiſe, qui venoit pour apporter du ſecours à la place nouvellement aſſiégée, ou pour en

enlever les effets ; que l'ayant miſe ſous le vent, elle n'a pu exécuter ſon projet ; que la préſence de l'Eſcadre du Roi l'a détournée d'aſſiéger Karikalle, comme j'ai ſu qu'elle l'avoit réſolu ; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la priſe de Goudelour & du fort St. David.

Lorſque j'eus fait mon arrivée ici, le 7 Mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois ſur mes vaiſſeaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'eſſuyer. Le conſeil mixte décida que je reſterois ſous les murs de Pondichery, juſqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'euſſe fait de l'eau & les vivres, dont l'Eſcadre avoit un extrême beſoin : malgré cela, ayant pris les ravitaillemens néceſſaires pour vingt jours, je tins, M. de Lally étant alors occupé au ſiege du fort S. David, un conſeil de marine, où M. de Leyrit & les Conſeillers furent appellés, touchant la poſition de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faiſoit déja voir du haut de nos mâts, même à Pondichery.

J'y expoſois la triſte ſituation d'une eſcadre mouillée ſous une fortereſſe qui la défend de fort loin, les malheurs qui s'enſuivroient ſi elle y étoit attaquée, que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choiſir & qu'il tireroit, ſans doute, à de très-grandes conſéquences dans l'Inde, ſi par des brûlots, ou autres choſes de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jetter les navires à la côte ou de s'y brûler ſoi-même ; que dans l'eſ-

prit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très-mauvais dans les conjectures présentes, sur-tout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'escadre mît à la voile & qu'elle décampât, si l'on ne pouvoit lui donner le monde suffisant pour l'armer que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que désavantageux à la gloire des armes du Roi, au bien public & à la Compagnie.

Tous convinrent, sans néanmoins rien décider de la solidité de mes représentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally pour lui faire part de la position des Anglois qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les secours qu'il lui seroit possible de m'envoyer pour mettre l'Escadre du Roi en état d'appareiller & de s'opposer à l'ennemi, s'il s'obstinoit à gagner Goudelour & à y jetter quelques secours. Je chargeai de cette députation M. le Chevalier de Monteil, Major de l'Escadre, avec une lettre à ce sujet. MM. de Palliere & Surville cadet, Capitaines de vaisseaux de la Compagnie, & M. de Clouet, Conseiller de Pondichery, y furent aussi envoyés & l'accompagnerent.

M. de Lally, instruit par ces Messieurs de la position des deux Escadres, plaignit avec raison ma triste situation; mais fort occupé lui-même vis-à-vis une place aussi forte que celle qu'il assiégeoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne se retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me secourir; cependant la nécessité l'emportant sur toutes ces considérations, & sentant de plus combien la présence de l'Es-

cadre étoit d'un grand poids pour hâter la prise du fort S. David, il se détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichery. Là, le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoient mouillés dans la rade de Pondichery; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cipayes (espece de soldats du pays) pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit; dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des matelots actuellement à bord; que de ceux qui, malades aux hôpitaux, pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna 330 soldats & 600 Cipayes, dont sur le champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussi-tôt pour cet embarquement, & on y travailla avec tant de diligence que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le 1 Juin, à la vue de l'Escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans retardement; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichery & m'éloigner du fort St. David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma démarche, soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent, ou pour quelqu'autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel

pouvoit être ſon deſſein, je me donnois bien garde de le pourſuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conſerver toujours Pondichery ſous le vent en cas d'un ſecond combat. Je continuois donc à gagner vers le fort St. David pour en ſuivre le blocus, me flattant d'y attirer ainſi l'ennemi & de lui livrer la bataille s'il entreprenoit de lui donner du ſecours, comme j'avois lieu de le préſumer. Je ne fus pas peu ſurpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voie du large pour y parvenir; mais la ſuite me fit voir que ma conjecture étoit fauſſe, puiſqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en ſoit, l'Eſcadre du Roi ſe trouvant le 2 Juin vis-à-vis le fort St. David, la garniſon demanda ſur le champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre préſence; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter enſemble ſur ce qu'il y avoit à faire dans le moment préſent. Je m'y rendis ſans différer, ſi-tôt que le tems pût me le permettre.

En effet, le 4 du mois je deſcendis au fort St. David: là, m'ayant témoigné le deſir qu'il avoit que l'Eſcadre parût devant Divicoté, petite place qu'il avoit envie d'enlever, j'appareillai ſans perdre de tems & je m'y rendis auſſi-tôt. Ce fort ayant été pris ſans réſiſtance, je crus qu'il étoit bon de ſuivre un peu le long de la côte, puiſque j'avois déja commencé. Cette démarche, ſelon moi, devoit produire un effet admirable dans l'eſprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient atta-

chés, que pour maintenir dans le silence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois, par une lettre du Gouverneur de Karikalle, qu'il étoit arrivé, depuis peu, dans la rade de Negapatuam, un vaisseau anglois à deux batteries, que j'avois dessein d'intercepter; & d'ailleurs, attendant le vaisseau *le Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien-aise de faciliter son atterrage, & de m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raisons & celles de prendre des vivres à Karikalle me déterminerent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre, en effet, le même jour au soir; & j'y pris, le lendemain, quelques rafraîchissemens: je demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux; mais je ne pus en trouver: je communiquai aux Capitaines de mon Escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceilan. Ils furent tous de mon avis, parce que, dans cette saison, tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part, sur le champ, à M. de Lally de ce que nous avions arrêté; & j'appareillai, le 9 Juin, pour aller à Négapatuam: j'y mouillai le même jour, avec toute mon Escadre; & ce comptoir hollandois, ayant salué par terre & par mer le pavillon du Roi, me donna ce qu'il put en vivres, boisson & agrêts: de-là, mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceilan. Chemin faisant, je m'emparai d'un petit brigantin anglois, que j'expédiai, sans retardement, pour Pondychery, afin qu'il ne m'arrêtât point dans ma marche. Comme, dans les différens bords que je courois, je reparoissois, le 16 Juin, devant Kari-

kalle, je reçus un Arrêt du Conseil supérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la présence de l'Escadre, pendant l'absence de M. de Lally, qui alloit, dans les terres, faire quelques opérations. A la réception de cet écrit, je ne différai pas d'un moment à me rendre au desir qu'on avoit de moi : en effet, je mouillai, le 17, à Pondichery ; &, le lendemain, ayant vu M. de Lally, il me fit part du dessein qu'il alloit exécuter. Lorsqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir besoin de quelqu'un, pour, en cas d'accident, donner main forte aux troupes qui gardoient les prisonniers de guerre, je lui accordai, sur le champ, un Officier & cinquante Matelots, pour monter la garde, tous les jours, dans le Fort.

Cependant la retraite des ennemis & la supériorité que nous paroissions avoir à la côte, ne m'éblouissoient point ; je connoissois leurs forces, & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur Escadre à Madras, pour la remettre en état de remonter la côte : d'un autre côté, je voyois, avec bien du chagrin, combien peu de secours on avoit à tirer de Pondichery, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misere, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon Escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller, encore une fois, attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle, que trois gros vaisseaux anglois venant de Bengale, avoient mouillés dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur le champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ : j'appris, en

même tems, qu'ils étoient richement chargés, & qu'ils avoient fait route pour Madras. Jugez, Monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisiere. On se repentit bien alors de m'avoir rappellé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madras dans quelle situation j'étois, & combien mon Escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors, les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux, comme je l'ai su depuis, 800 hommes de la garnison de Madras, qui, joints au renfort de 150 hommes, tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur Escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichery, touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déja à l'Emparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre, &, comme le mien, hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fît apporter à bord : j'envoyai aussi visiter les Hôpitaux pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient être en état de donner encore un coup de main ; mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde ; & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours ; il falloit prendre un parti. J'assemblai les Capitaines de l'Escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi, de leur avis, & déchargé de la

garde de Pondichery, par le réſultat du Conſeil, comme je l'en avois ſommé, j'appareillai, le 27 Juillet, à la vue des ennemis, pour tâcher de conſerver le vent que j'avois ſur eux, & être par conſéquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors, dans mon vaiſſeau, 500 hommes d'équipage; ceux de 60 canons en avoient 350, ou 400 tout au plus, & les autres 215: encore avois-je été obligé de déſarmer la frégate *La Sylphide*, pour, de ſon équipage, renforcer mes plus foibles vaiſſeaux.

Telles étoient les forces avec leſquelles j'allois combattre une Eſcadre pourvue de tout, abſolument ſupérieure à la mienne par la groſſeur des vaiſſeaux, & le calibre de leur artillerie; toujours aſſurée de ſon avantage ſur nous, par la quantité conſidérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foibleſſe, par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux Eſcadres manœuvrerent toute la journée, à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le Sud; &, dès le lendemain, je ne revis plus l'Eſcadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue; mais on n'en avoit aucune nouvelle: je ne doutai plus, dès-lors, que les ennemis ne fuſſent ſous le vent, & qu'ils n'euſſent pris le parti de nous attendre au paſſage. Ainſi, réſolu de profiter de l'avantage du vent, le ſeul que j'euſſe & que je puſſe eſpérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai, en conſéquence, de Karikalle, le premier Août; &, ayant fait ranger mes vaiſſeaux ſur un même front pour découvrir davantage, je deſcendis la côte, bien ſûr de les ren-

contrer, s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin, j'eus connoissance de l'Escadre Angloise, qui étoit par le travers de Portonovo, & cherchoit à remonter la côte : aussi-tôt je tins le vent pour attendre la brise du large, & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent, *le Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant : après moi, venoit *le Saint-Louis*, suivi du *Duc de Bourgogne* ensuite *le Condé* & *le Vengeur*, qui formoient l'arrière-garde. J'arrivai, dans cet ordre, sur les ennemis ; ils étoient fort loin ; ce qui, joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'Escadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois sur le point d'engager l'affaire, quand *le Saint-Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'apperçus, en même tems, que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent, & de courir ainsi pour le conserver, & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain, n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle, pour savoir ce qu'ils étoient devenus ; mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même ; car, deux heures après minuit, je vis tous leurs feux, & ne doutai plus, dès-lors, qu'ils ne manœuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussi-tôt pour les prévenir ; &, en prolongeant, comme eux, la côte, je les apperçus, au point du jour, environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner : j'en fis le signal en consé-

quence ; & chacun des vaiſſeaux exécuta cet ordre avec tant de préciſion, que je crus remarquer, dans l'ardeur générale qui les faiſoit voler à l'ennemi, un bon augure pour le ſuccès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée ; j'eus encore la douleur de voir *le Saint-Louis* & deux autres vaiſſeaux dans le même cas où ils s'étoient trouvés deux jours auparavant : la mer étoit cependant belle ; mais, Monſeigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé, & la Compagnie s'eſt trompée elle-même : je n'avois, dans mon Eſcadre, que trois vaiſſeaux de guerre ; les autres n'avoient qu'une foible artillerie, & encore ne pouvoient-ils pas s'en ſervir ; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit ſonger à y remédier.

Dans la ſituation où étoient les deux Eſcadres, celle des ennemis étoit bien alors ſous le vent ; mais, à la briſe du large, elle ſe trouva néceſſairement au vent à nous ; ainſi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux : d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de ſe battre au vent, vu l'état où ſe trouvoient pluſieurs vaiſſeaux, dont les premieres batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaiſſeau de la tête, & les autres ſucceſſivement dans ſes eaux, faiſant, par la contre-marche, les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger le ſigne des ennemis ; de-là arriver tout court, pour paſſer à poupe du dernier de leurs vaiſſeaux, & lui envoyer chacun notre volée à portée de piſtolet, & courir ainſi, dans le même ordre, une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux, à la briſe du large. Par

cette manœuvre, j'écrasois un de leurs vaisseaux ; & j'étois à même de venir attaquer au vent cette Escadre, qui eût été considérablement affoiblie pour-lors. Au reste, le pis qui m'en pût arriver, étoit d'être sous le vent, si la brise manquoit trop tôt ; &, quelque chose que je fisse, je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate *la Diligente*, pour le prévenir de mon dessein ; avec ordre de l'exécuter au premier signal que j'en ferois : j'ordonnai aussi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Marsa*, tandis que ce dernier vaisseau iroit remplir son poste à l'arrière-garde. Tout étant ainsi disposé, & chacun n'attendant plus que le moment d'arriver, j'en fis le signal par deux coups de canon, coup sur coup.

Aussi-tôt M. de la Chaise, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empressa d'exécuter, de point en point, l'ordre que je lui avois donné : tous le suivirent également bien ; &, à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empressoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fît tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jetter, dans la ligne des ennemis, le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tardèrent pas à y prendre le change que je voulois leur donner, & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt *le Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne, avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa dernière arrivée, pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le ſuivîmes tous, forçant de voiles, pour ne pas donner le tems à l'ennemi de ſe reconnoître ; plus nous approchions, plus il paroiſſoit étonné de notre manœuvre : bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déja à portée du canon. Enfin nous étions ſur le point de terminer notre entrepriſe, quand la briſe de terre, nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne ſur celle des ennemis, & ſous le vent de l'Eſcadre Angloiſe.

Ce contre-tems ne ralentit cependant, en aucune façon, l'ardeur de nos équipages ; & je vis, avec grand plaiſir, qu'au contraire leur animoſité ne faiſoit qu'en augmenter.

Au reſte, je n'avois ceſſé d'admirer le zele & la bonne volonté, qui paroiſſoient guider chacun des vaiſſeaux ; mais je ne crains pas de dire que la préciſion & la hardieſſe avec laquelle ils manœuvrerent alors, me fit, en quelque façon, oublier leur foibleſſe : je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale, pour me mettre en état de recevoir l'ennemi, qui, de ſon côté, formoit ſa ligne au devant & deſſus la mienne. L'Amiral étoit au centre, ayant, devant & derriere lui, deux de ſes plus gros vaiſſeaux : M. Stevens, commandant un vaiſſeau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arriere-garde par un vaiſſeau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre longtems ; il étoit midi & demi, quand ils arriverent ſur nous. Leur manœuvre me fit ſoupçonner qu'ils avoient envie de tomber ſur mon arriere-garde ; mais je prévins leur deſſein, en mettant en panne, pour donner le tems aux vaiſſeaux de l'arriere de ſerrer ſur moi : ils prolongerent alors notre ligne en très-bon ordre.

M. Stevens, se trouvant déja à portée de pistolet du *Comte de Provence*, mit à culer, pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu ; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers, les deux Escadres ne tarderent pas à s'approcher ; & on n'attendit plus, de part & d'autre, que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal, que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque ; bientôt l'affaire devint générale, & ce ne fut plus, de part & d'autre, qu'un feu très-vif & très-animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la premiere heure, ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leurs vaisseaux fut démâté d'un mât de perroquet de fougue, & paroissoit déja fort maltraité : d'ailleurs, leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre ; ce qui, joint à l'animosité des équipages, qui augmentoit toujours, pouvoit contre-balancer la supériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choses, & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes ; le vaisseau qui combattoit *le Comte de Provence*, lui en lança un, qui mit d'abord le feu dans ses voiles, & ensuite dans son mât d'artimon. Ce malheureux vaisseau, que sa bonne manœuvre & son courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil accident, tint bon, tant qu'il put, pour ne pas rompre la ligne ; mais enfin la flamme, qui commençoit d'embrasser sa dunette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-être eu beaucoup de peine à y réussir, sans M. Bouvet, commandant *le Duc de Bourgogne*, qui se sacrifia

pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eût ceſſé de l'inquiéter, & ſauva ainſi, par ſa valeur & ſa prudence, ce vaiſſeau, qui peut-être eût péri ſans lui. Il n'y a point d'éloges, Monſeigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite, ni de récompenſe, que ne doive eſpérer celui qui en eſt l'auteur, & qui d'ailleurs en eſt digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une ſupériorité décidée à l'ennemi. L'Amiral Anglois, qui connoiſſoit d'ailleurs la foibleſſe de notre artillerie, ſut aſſez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre, toujours à bonne portée du calibre de 32; de façon que la plupart de nos vaiſſeaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adverſaires: pour lui, ſe rappellant ſans doute la façon dont je l'avois reçu la premiere fois, il ſe tenoit toujours par la hanche; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint ſe mettre par mon travers. Outre cela, j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'Amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail; &, pour-lors, n'étant plus maître du vaiſſeau, je dépaſſai, malgré moi, *le Duc d'Orléans*, qui, m'ayant abrié un inſtant, me donna la facilité de réparer ce déſaſtre, & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais: ſoutenu de tous mes vaiſſeaux, dont il ſembloit que la foibleſſe augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été preſqu'auſſi-tôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auparavant; mais l'activité de ceux de mes Officiers qui me reſtoient, ſuppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir

la charge & d'aller ſecourir mes deux braves matelots, qui avec quelques vaiſſeaux ſoutenoient ſeuls le feu de toute la ligne Angloiſe.

Que vous dirai-je, Monſeigneur, des prodiges de valeur qui ſe paſſoient à l'avant-garde? Le feu continuel qui en ſortoit, me cacha pendant quelque tems le dommage que nos vaiſſeaux y avoient eſſuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus réſiſter à des forces auſſi ſupérieures que celles qui les écraſoient, furent contraints d'arriver pour ſe rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reſte, le danger que ces vaiſſeaux venoient d'éviter, n'étoient rien en comparaiſon de celui auquel je fus expoſé un moment après; un artifice que les ennemis me lançerent, jetta le feu dans ma ſoute aux poudres & je me vis ſur le point de ſauter en l'air à tout inſtant. C'eſt-là, Monſeigneur, où je ſentis plus que jamais combien on eſt heureux dans ces ſortes d'accaſions d'avoir des Officiers tels que ceux que j'ai. La ſécurité & le ſang-froid qu'ils firent paroître alors, ſuffirent pour contenir l'équipage allarmé; le feu fut éteint par les ſoins de M. Guillemin, mon Ecrivain, ſans que pour cela on diſcontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de déſaſtres, nous réſiſtions encore; j'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faiſoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaiſſeau 190 hommes, tant tués que bleſſés: la plupart de mes

Officiers hors de combat, moi-même j'avois dès le commencement reçu une bleſſure très-dangereuſe & dont je ſouffrois beaucoup : toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, pluſieurs canons démontés ; un entr'autres avoit crevé à la premiere batterie & m'avoit tué 15 hommes : enfin je m'apperçus que mon équipage, preſque réduit à rien, ne jettoit plus que ſon dernier feu. Les autres vaiſſeaux ne me paroiſſoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire réſiſter à des forces ſi ſupérieures.

Ainſi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arriere-garde écraſée, mon propre vaiſſeau tout en pieces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaiſſeaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croiſſant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaiſſeau ne gouvernant plus, je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout auſſi dégréé que moi. Je me trouvai alors dans la poſition du monde la plus critique. Les ennemis avoient arrivé, comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraſer ; mais les équipages, à l'exemple de leurs Officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés, & dès-lors maîtres du vaiſſeau, dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la même promptitude ; je pris la queue de l'Eſcadre & faiſant encore feu de deux bords, j'écartai

ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes auſſi-tôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer, en cas que l'Amiral s'attachât à nous pourſuivre, & ayant fait route pour Pondichery, je fis ſignal au *Vengeur* de venir ſe mettre derriere moi. J'eus encore la douleur de voir en paſſant ce vaiſſeau qui pompoit beaucoup, & qui me parût très-maltraité : au reſte, je devois m'y attendre après la vigoureuſe défenſe que je venois de lui voir faire.

Quelques vaiſſeaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chaſſer, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils déſeſpérerent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatuam. Il étoit alors cinq heures & demie du ſoir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichery, j'y arrivai le lendemain au ſoir, & donnai ordre au même tems à tous les vaiſſeaux de s'emboſſer en ligne & le plus près de la place qu'il ſeroit poſſible.

Au reſte, les deux combats que j'avois eſſuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher: il ne me reſtoit preſque plus d'Officiers, ayant perdu Mrs. de la Bourdonnaye, Blonac & Dupleſſis, Paſcau, ſujets de mérite & de diſtinction, & depuis, Mrs. Du Desfaits, Lieutenant, & le Chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ſes bleſſures & je venois encore de voir ſous mes yeux mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée; il avoit été bleſſé dans le premier combat, ainſi que ſon frere, le Chevalier de Senneville, qui avoit reçu pluſieurs éclats à la jambe : c'eſt un ſujet excellent, il étoit au combat de M. de la Galliſſonniere; il eſt mon neveu & par la mort de ſon

frere aîné, il reſte ſeul à ſa famille. Trois combats qu'il a eſſuyés, mes ſervices & ſa bonne volonté me font eſpérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de Lieutenant de vaiſſeau que je lui ai donné.

Preſque tous les autres ont été bleſſés, entr autres M. Gotho, qui eu une contuſion à la tête, M. de Baudran aux deux jambes, & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le Chevalier d'Aché a eu les deux mains & le viſage brûlé; M. de Greſſigny, Garde de la marine a été bleſſé dans les deux combats : moi-même, dans le dernier, je reçus une bleſſure très-dangereuſe, dont j'ai été ſix ſemaines à guérir. Enfin, Monſeigneur, il n'y a perſonne qui n'ait eu ſa part; ce qui me donne lieu d'eſpérer que conſidérant les bleſſures de tous mes Officiers, leurs travaux & la dureté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenſes, dont ils ſont d'autant plus dignes, qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par ſon ancienneté eſt dans le cas d'être Capitaine; c'eſt mon ſecond & un très-bon ſujet, capable de commander & de remplir avec dignité toutes ſortes de miſſion. Il s'eſt fait remarquer par ſa bravoure, s'attire le ſuffrage de tout le monde.

M. le Chevalier de Monteil, à qui, dès l'Iſle de France j'ai donné le brevet de Capitaine de vaiſſeau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez : c'eſt un excellent ſujet, il a toutes ſortes de talens pour le métier & eſt d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il eſt brave & l'a prouvé; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye eſt un Officier de diſtinction, il a des talens infinis : ce ſeroit une bonne acquiſition pour le port, il mérite d'être Lieutenant, il eſt très-brave.

M. de Larchantel eſt un très-bon manœuvrier : il étoit ſur le gaillard d'arriere avec moi, il m'a rendu de grands ſervices.

M. de Genlis a de l'eſprit, fera un très-bon Officier, il eſt très-bien & j'en ſuis fort content.

M. d'Aché ſera un très-bon Officier : il eſt brave, a le caractere doux, aimable ; de plus, il eſt mon neveu.

M. de Senneville fera un très-bon Officier ; il a beaucoup d'eſprit, d'un caractere doux & d'une grande valeur ; il eſt auſſi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande que celle que je vous ai faite pour mes Lieutenans, en faveur de mes Enſeignes, que j'ai pourvus de brevets de Lieutenant, ainſi que mes deux Gardes-marine, Mrs. de Greſſigny & Jolins, de ceux d'Enſeigne : remplis de diſpoſition, de bonne volonté & d'eſprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour eux. Au ſurplus, ce petit remplacement ne peut faire ombrage à perſonne ; la campagne qu'ils font, eſt d'une nature ſi extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine, & les peines qu'on y eſſuye, ſont ſi conſidérables, que ce ſeroit dégoûter dans la ſuite les Officiers dont on auroit beſoin pour de ſemblables voyages. J'eſpere donc, Monſeigneur que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très-éloigné ; j'eſpere dis-je que toutes ces conſidérations feront que vous voudrez bien avoir égard aux juſtes demandes que j'ai l'honneur de vous faire,

Permettez que je vous recommande auſſi M. Termigon, Lieutenant des vaiſſeaux de la Compagnie, que j'avois embarqué ſur mon vaiſſeau avec une commiſſion de Capitaine de brûlot; il a été bleſſé très-dangereuſement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les ſieurs de la Rigaudiere & Herbo, tous deux Enſeignes de la Compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles; il eſt juſte qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de ſervir ſur le vaiſſeau du Roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de Lieutenant de frégate.

Je ne ſaurois trouver d'expreſſions aſſez fortes pour vous dire, Monſeigneur, combien je ſuis ſatisfait des Capitaines de la Compagnie; ils ſont auſſi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaiſe s'eſt comporté dans le combat du 3 Août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaiſes impreſſions que l'on a voulu donner de lui; il mérite à tous égards vos bontés & celles de la Compagnie.

M. de Palliere eſt, ſans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occaſion avec une intelligence & une préciſion, qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience conſommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 Avril. Il étoit reſté malade à Pondichery pendant notre derniere ſortie, & malgré ſa bonne volonté, il ne put être en état de ſuivre le ſort de ſon vaiſſeau.

M. Bouvet s'eſt diſtingué dans les deux combats, particuliérement dans le dernier. J'ai déja parlé de la belle manœuvre qu'il fit; c'eſt à Monſeigneur à décider de ſon mérite.

Je

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. de Surville le cadet; j'ai trouvé dans lui toutes les qualités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'eſt fait un honneur infini dans les deux combats & a été bleſſé dangereuſement dans celui du 3 Août.

MM. Bec-de-lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foibleſſe de leurs vaiſſeaux.

M. Mahi, a fait au combat du 29 Avril, tout ce qu'on pouvoit attendre d'une frégate de ſa force; il ſe préſenta de la meilleure grace du monde & réſiſta auſſi long-tems qu'il étoit poſſible de le faire. C'eſt un très-bon ſujet; je l'ai chargé de pluſieurs miſſions, dont il s'eſt acquitté au mieux.

M. Dufrêne Marion me ſervoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occaſions importantes; il eſt extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute ſûreté compter ſur lui.

Voilà, Monſeigneur, ce que je penſe de tous les Capitaines de la Compagnie; ils méritent tous aſſurément des graces particulieres & des marques de diſtinction. Je vous les demande comme une juſtice qui leur eſt dûe, & pour moi ſous les ordres duquel ils étoient.

Je ſerois bien touché, Monſeigneur, ſi vous ne faiſiez pas pour eux tout ce que votre juſtice & les qualités de votre cœur me font eſpérer.

Le Sr. Fermand, mon Secrétaire, a reçu ſur mon vaiſſeau un coup de mouſquet qui lui a fracaſſé les deux mains, de l'une deſquelles il eſt même eſtropié. C'eſt un fort bon ſujet, il a des talens & j'en ſuis très-content; mais comme il eſt ſans fortune & qu'il ne vit qu'à l'appui de ſon

métier, la ſeule reſſource, je crois, Monſeigneur, que vous ne lui refuſerez pas un état qui le mette à l'abri de la miſere : ſes talens le rendent très-propre d'ailleurs à être Ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon ſecond combat j'étois arrivé à Pondichery, que je m'étois emboſſé auſſi-tôt pour mettre mes vaiſſeaux en état de ſe défendre encore, tant bien que mal, ſi nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au Conſeil, de l'état où ſe trouvoit l'Eſcadre du Roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues & enfin généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y avoit rien, mais que cependant on alloit faire ſon poſſible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois beſoin. Je donnai ordre en conſéquence à tous les vaiſſeaux de travailler à ſe regréer au plutôt, & de ſonger uniquement à ſe mettre en état de partir.

La diſette abſolue où l'on étoit à Pondichery, tant pour les vivres que pour les reſſources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit ſans ceſſe : ma ſituation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une *frégate* Angloiſe s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépêché de l'Iſle de France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'aſyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit réfugié à une por-

tée de fusil du canon de cette place; mais les Hollandois, soit par la crainte que leur causoit la proximité des ennemis, soit plutôt par mauvaise volonté pour nous, l'avoient laissé prendre sans lui donner aucun secours, malgré la sommation qui leur en fut faite par le Capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une insulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en usant de représailles.

J'en eus l'occasion peu de jours après. Un de leurs vaisseaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichery, peut-être encore pour nous examiner. Je le fis arrêter sur le champ & le remis entre les mains du Conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Rubis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle de France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceilan & pouvoir informer ce vaisseau; s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sûreté.

Pendant ce tems-là je cessois de presser le ravitaillement de l'Escadre; mais les subsides qu'on nous fournissoit étoient si peu de chose, que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après, le retour de M. de Lally du Tanjaour, me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois, & avec 150 hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis & de leur faire quitter leur croisiere sur Négapatuam. Quelques déplacées que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre; je fis observer au Conseil, que ce n'étoit

pas encore tant les hommes que des vaiſſeaux qui me manquoient ; que n'ayant pu me battre au vent juſqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre ; qu'ainſi de combattre ſous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je repréſentai l'état où étoit mon vaiſſeau, ſes mâts preſque hors d'état de ſervir déſormais, le côté de tribord tout haché, & l'impoſſibilité où il ſeroit de reprendre la mer, s'il eſſuyoit un troiſieme combat. Je mis ſous les yeux du Conſeil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus conſidérables que nous venions d'eſſuyer. D'ailleurs, ſuppoſé que j'euſſe chaſſé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage, & bien loin de-là, je me voyois dans la néceſſité de brûler la moitié de l'Eſcadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit abſolument, & d'agrêts pour réparer nos déſaſtres. On ne pouvoit dans le moment préſent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues; mais dans quel état me ſerois-je donc trouvé alors ? D'ailleurs ſi j'euſſé été battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été ? L'Eſcadre étoit perdue ſans reſſource & l'Inde par conſéquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Iſle de France, je me mettois dans le cas de recevoir les ſecours qui pouvoient m'arriver de l'Europe, de radouber mes vaiſſeaux & de reparoître à la côte de bonne heure, & de combattre les ennemis du Roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raiſons, quelque bonnes qu'elles fuſſent ; il ne fit pas même de

difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa, & en me chargeant de tous les événemens, on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traîtemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois cependant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'Etat, j'assemblai mes Capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle de France si l'on tardoit plus long-tems. D'ailleurs, nous étions inutiles désormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussi-tôt les ordres nécessaires pour le départ de l'Escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichery le 3 Septembre; je détachai en même tems la *Sylphide* qui étoit de retour depuis peu & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceilan, jusqu'au 22 du mois pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la Ligne le 17, & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pou-

voient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 Octobre à l'Iſle de France, après avoir eſſuyé déja bien des contrariétés, des calmes & des orages.

En appercevant la Cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le Roi veut que je retourne dans l'Inde: j'exécuterai ſes ordres & vous pouvez l'aſſurer que j'y ferai mon devoir; mais, Monſeigneur, je ſuis excédé: tous les Capitaines, Officiers & Equipages de mon Eſcadre le ſont auſſi: tous nos vaiſſeaux ſont écraſés, & nous trouvons ici pour reſſources des miſeres de toute eſpece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront: comment faire la guerre? Je pars de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, Monſeigneur, c'eſt au point que nous ſommes obligés d'envoyer au Cap de Bonne-Eſpérance, un vaiſſeau de Roi, & onze de la Compagnie, ſous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des ſubſiſtances & généralement tout ce qu'il pourra obtenir: voilà notre ſeule reſſource, voilà au vrai ma poſition; ma volonté ſera toujours la même, je ſouhaite que mes forces y répondent.

Nous depêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichery; je crois que ce ſecours fera un grand plaiſir à M. de Lally ſachant tous les beſoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, Monſeigneur, me faire plus de plaiſir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'eſt mon ami de tout tems. vous connoiſſez ſes talens & ſon mérite, je ferai de mon

mieux pour profiter de ſes lumieres ; mais, Monſeigneur, un Officier-général comme lui eſt déplacé en ſecond. Il étoit plus propre que qui que ce ſoit pour conduire cette expédition. Je ſuis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne, avec de tels Officiers on peut ſe flatter de faire de bonne beſogne.

Tout ce dont je puis vous aſſurer, Monſeigneur, c'eſt que, puiſque le Roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je ſacrifierai ma vie pour ſon ſervice : tout ce que j'attends de ſa bonté, c'eſt que, ſi je ſuis tué ou que je ſuccombe aux fatigues d'une campagne auſſi pénible que celle-ci, il n'abandonne point Madame d'Aché, qui a vendu tout ſon bien pour me ſoutenir, & que je laiſſerois dans la plus affreuſe miſere.

---

*Relation détaillée des deux Combats livrés à l'Eſcadre Angloiſe par l'Eſcadre du Roi, commandée par M. le Comte d'Aché ; le premier, à vue du fort Saint-David & de Pondichery, le 29 Avril ; le ſecond, à vue de Négapatnam & de Karicalle, le 3 Août 1758.*

ETANT ARRIVÉS à Maurice, le 17 Décembre 1757, & ayant armé une eſcadre de neuf vaiſſeaux & de deux frégates, nous partîmes de cette Iſle, le 27 Janvier, pour nous rendre à la côte de Coromandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre deſtinées pour l'Inde. La mouſſon (*) étant contraire, l'eſcadre

(*) On appelle Mouſſon, des vents généraux qui ſouffent ſix mois d'un côté & ſix mois de l'autre.

fut obligée de prendre la grande route, la Colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaiſſeaux & les ſoldats de débarquement juſqu'à la ſaiſon ordinaire & convenable pour le départ.

Les vents furent en effet très-contraires juſqu'au 3 Avril : le 17 de ce mois, après une navigation très-pénible, nous paſſâmes enfin l'équateur ; &, le 22, nous eûmes connoiſſance de l'iſle de Ceilan, d'où le Général détacha *la Diligente* vers Karikalle pour y prendre langue, tandis que l'eſcadre, ſuivant la frégate, s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver des intelligences certaines de la poſition des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma ſeulement la jonction des cinq vaiſſeaux de M. Stevens à ceux venus du Gange aux ordres du Vice-Amiral Pocok, lequel étoit ſorti de Madras, le 17 Avril, portant ſur ſon eſcadre des attirails & des munitions de guerre, & laiſſant deux frégates en croiſiere devant le Fort Saint-David.

Le 27 au ſoir, nous appareillâmes de Karikalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour, au lever du ſoleil. Nous eûmes effectivement connoiſſance des deux frégates angloiſes ; &, quoiqu'elles fuſſent appareillées, ſe trouvant entre la terre & les vaiſſeaux, elles ne ſongeoient qu'à ſe jetter ſous le Fort Saint-David ; mais étant vivement pourſuivies, elles furent obligées de s'échouer où la bordée les conduiſit ; & elles ſe brûlerent, ſans nous donner le tems de les combattre. Cette premiere expédition, jointe à la vue de nos forces, paroiſſoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux Généraux s'empreſſerent de profiter de cette pre-

miere conſternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le Fort Saint-David, déſiroit qu'on le mît à terre; tandis que l'eſcadre, pour ne pas perdre l'avantage de ſa poſition, continueroit à tenir le vent; &, pour contribuer encore mieux à l'entrepriſe, on fit mouiller les vaiſſeaux devant Goudelour; M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire paſſer à l'eſcadre les rafraîchiſſemens néceſſaires pour maintenir une croiſiere auſſi importante : cependant M. le Comte d'Aché voulut détacher *le Comte de Provence* & *la Diligente*, pour porter le Général de terre & ſes principaux Officiers à la rade de Pondichery.

Pendant que l'on faiſoit ce premier débarquement, après lequel on eſpéroit que nous ſerions rejoints tout de ſuite par ces deux navires, ſi néceſſaires à l'eſcadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le Fort anglois, diſpoſant les vaiſſeaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain, 29 Avril, nous entendîmes les canons des ennemis, à l'attaque de leurs poſtes avancés, auprès deſquels nos troupes marchoient déja, faiſant l'inveſtiture de la Place. M. le Comte d'Aché, ayant également à cœur la réuſſite du ſiege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller *la Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout ſecours aux aſſiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme *la Sylphide* s'élevoit pour gagner bord ſur bord, elle fit le ſignal de neuf voiles. Sur le champ, le Général donna ordre de ſe préparer au combat; & bientôt, ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faiſoient force de voiles,

courant ſur nous en bon ordre, on fit le ſignal d'appareiller en filant les cables, & en même tems celui de ſe ranger en bataille, l'armure à ſtribord.

Pendant que les vaiſſeaux s'arrangeoient ſucceſſivement en cet ordre, & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient ſous le vent, l'on faiſoit le ſignal au *Comte de Provence* & à *la Diligente* de ſe rallier; &, pour que ces deux bâtimens ſi eſſentiels ne puſſent manquer de joindre avant l'action, M. le Comte d'Aché leur envoya, par un petit canot, l'ordre de couper leurs cables, pour courir, à toutes voiles, ſur l'eſcadre qu'il conduiſoit au devant de l'ennemi, obſervant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaiſſeaux, qui étoient à notre vue mouillés: enſuite, pour empêcher les Anglois d'introduire aucun ſecours dans le Fort Saint-David, nous retînmes le vent pour les couper, ou les obliger à combattre.

C'eſt ainſi que nous nous préſentions à eux, ayant en avant le *Bien-Aimé*, *le Vengeur*, *le Condé*, *l'Orléans*; & derriere, *le Saint-Louis*, *le Moras*, *le Duc de Bourgogne*, entre leſquels on fit placer *la Sylphide*, pour occuper la place du Chef de diviſion, que l'on attendoit à tous momens, & dont on avoit été obligé de changer le poſte; mettant l'arriere-garde à l'avant-garde, par rapport à la poſition du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par-derriere: l'eſcadre courant dans l'Eſt, les vents étant de la partie du Sud.

Les Anglois formoient auſſi leurs lignes, où ils ſembloient d'abord faire entrer leurs frégates; & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient

en dépendant, ſans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à la fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié; il le fut peu de tems après, & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles & qu'on pouvoit ainſi ſuppoſer le deſſein de revirer tout à coup pour mouiller au vent du fort Saint-David, le Général fit le ſignal de chaſſer en bataille.

A midi l'Amiral Anglois hiſſa ſon pavillon & l'aſſura: à l'inſtant nous arborâmes le nôtre, & l'aſſurâmes de même d'un coup de canon, & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tinmes le vent en obſervant la manœuvre de l'ennemi, qui réglant ſa diſpoſition ſur la nôtre, fit paſſer en avant un de ſes vaiſſeaux de l'arriere-garde, pour égaliſer les forces que nous lui préſentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'Amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainſi, pour répondre à ſon intention, & pour livrer le combat à une diſtance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le ſignal à l'arriere-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi ſous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée, & ſi ſerrée que par précaution nous fîmes le ſignal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins ſerrée & auſſi étendue, rangée dans l'ordre ſuivant. L'Amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix rouge au mât de miſaine, ayant trois gros vaiſſeaux en avant & une frégate, & trois autres auſſi de force derriere, avec une ſeconde frégate, qui répétoit ſes ſignaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager l'action : M. le Comte d'Aché fit faire alors le ſignal pour ſe préparer au combat, marquant ainſi l'inſtant où ſur chaque vaiſſeau tout le monde devoit demeurer fixé à ſon poſte. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque Officier ne ſongea plus qu'à obſerver le Commandant dans la diſpoſition ſuivante.

M. de Gotho, Capitaine, ſur le Gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le Chevalier de Monteil, Major de l'Eſcadre, auprès de la perſonne du Général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mouſqueterie & aider à l'exécution des ſignaux.

A la premiere batterie, MM. de Baudran, Senneville, d'Aché, le Chevalier du Pouette, Greſigny & le Minthier.

A la ſeconde batterie, MM. du Deffay, Dupleſſis, Parſeau, le Chevalier de Genlis & Geſlin.

Sur la Dunette, le Chevalier de Bloſſac, de la Bourdonnaye, le Chevalier de Beaudras, & Gui, Volontaire.

Tous les vaiſſeaux étoient parfaitement rangés ; l'on fit de plus crier de vaiſſeau en vaiſſeau juſqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils euſſent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaiſſeau le moyen de nous ſuivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les Capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon ſuccès, & M. le Comte d'Aché ſatisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris

de vive le Roi, d'un bout de la file à l'autre; ayant vu que notre avant-garde se trouvoit déjà à bonne portée, ordonna qu'on lui fît le signal d'attaquer. Au même instant le *Bien-Aimé* tira sa volée sur le premier des ennemis, & successivement tous nos vaisseaux firent feu sur l'Escadre Angloise. L'Amiral Anglois nous riposta sa bordée, en continuant d'arriver, & suivi de ses deux matelots, il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de résolution.

Cependant, quoique le feu fût très-vif, & que ces deux vaisseaux dirigeassent presque toujours une partie de leur route sur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à brasser sur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer sans interruption sur le matelot d'avant; que le Duc d'*Orléans* combattoit de près. Le *St. Louis* recevoit fort bien à son tour le Commandant Anglois, lorsqu'en quittant notre travers il se trouvoit à portée: le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage sur son adversaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit possible pour s'en éloigner, & sur-tout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de se diriger sur lui: le *Moras* tiroit aussi vigoureusement sur l'avant-dernier de la ligne Angloise. Tandis que ces choses se passoient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Après de Mannevillette, sortit de la ligne: la *Sylphide*, qu'il gênoit par ce mouvement, plia aussi sous le feu d'un vaisseau de la premiere force.

Cependant l'Amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit sorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fusil, & pendant que nous répondions très-vi-

vement à ſon feu, ſon arriere-garde combattoit avec avantage le *St. Louis* & le *Moras*, devenus ſeuls par la déſertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaiſſeaux de la tête, pour ſe conſerver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils ſe trouvoient aſſez de l'avant pour avoir l'eſpace de virer entre le premier & le ſecond de la ligne Angloiſe; ſur le champ le Général leur en fit le ſignal, afin qu'ils puſſent mettre l'arriere-garde Angloiſe entre deux feux, laquelle s'obſtinoit à combattre de près nos vaiſſeaux de l'arriere, & qui s'y livroient même ſans obſerver l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les ſignaux, &, comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un ſecond obſtacle pour que M. de Palliere apperçut le ſignal de ſa diviſion. On s'efforça en vain de heler le premier vaiſſeau pour faire paſſer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près; le *Bien-Aimé* à la portée du fuſil faiſoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ſes agrêts. Quelque tems après nous amenâmes ce ſignal, voyant que la plupart de nos vaiſſeaux, ainſi que nous, étoient trop degréés pour virer vent devant: mais l'on ſongea dès-lors à revirer tous à la fois vent arriere, dès que la poſition ſeroit favorable, parce que l'ennemi ſe portant à notre queue, dérivoit conſidérablement, & qu'ainſi il expoſoit la ſienne à être coupée, ſans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant

notre ligne, tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux, & nous fîmes en vain son signal pour le rappeller à son devoir. La *Sylphide* qui nous rangeoit aussi sous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déja désemparé leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable : sur les quatre heures, le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau : dès-lors tous les coups de l'ennemi se réuniffoient sur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts : à la vérité, l'on voyoit *le Comte de Provence* & *la Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes ; &, soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *Saint-Louis*, ne fut plus soutenu. L'Amiral ne tarda pas encore à culer ; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fûmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter : mais, rebordant aussi-tôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous convenoit le mieux, *le Saint-Louis* ayant, par ce moyen, un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours ; & le nôtre fut tel, que l'Amiral Anglois cula pour la troisieme fois : s'étant laissé dériver, il se trouva par le travers du *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement ; &, étant arrivé à la portée du *Saint-Louis*, M. de Joannis lui envoya plusieurs volées à bout portant, après lesquelles il demeura ses voiles criblées, & le vent dessus : tous les autres vaisseaux anglois, imitant sa manœuvre, brass

ſoient auſſi en panne ; ce qui formoit un eſpace conſidérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour-lors, *le Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaiſſeau que *le Bien-Aimé* retenoit, malgré lui, ſous ſon feu ; *la Sylphide*, avec beaucoup d'ardeur, ſuivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer auſſi ; *le Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de ſon bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle *la Diligente* étoit preſque ralliée, répétant déja nos ſignaux.

Comme l'arriere-garde angloiſe demeuroit dans ſa poſition, & que nos vaiſſeaux, étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper ſur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable, en virant promptement, tous à la fois, pour tenir le plus près l'armure à bâbord. M. le Comte d'Aché ſentit que ce mouvement étoit tout décidé ; auſſi ne perdîmes-nous pas un inſtant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaiſſeaux n'étant plus en état de donner vent devant : nous mîmes donc le ſignal de virer vent arriere ; & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'armure à bâbord, afin que nos vaiſſeaux compriſſent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'Amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même ; du moins il fit précipitamment ſignal à ſes vaiſſeaux de tenir le vent : & lui-même, qui étoit le premier des quatre, & le plus ſous le vent, travailla auſſi-tôt à armurer ſes baſſes voiles, & à border ſes perroquets, & mettoit tout en uſage pour qu'en ralliant ſa tête, il tirât ſon arriere-garde de la poſition critique où elle ſe trouvoit vers les cinq heures du ſoir. Au reſte, tous les

efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue, devenoient inutiles, parce que notre avant-garde, abandonnant les deux vaisseaux anglois, maltraités & absolument dégréés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance, & le sujet du mouvement proposé.

*Le Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le hélâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof; étant bien sûrs que nous serions imités par *le Saint-Louis* & *le Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre : nous la commençâmes en effet. Cependant, étant vent arriere, M. le Comte d'Aché crut plus à propos d'approcher *le Comte de Provence*, qui, malheureusement jugeant mal de notre manœuvre, cargua sa grande voile; mais qu'il remit aussi-tôt, dès qu'il l'eut compris; pour courir sur nous, toutes voiles dehors.

*Le Saint-Louis* nous héla sur ces entrefaites; &, pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au Général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer, & M. de Surville prit les armures à bâbord le premier; & nous comptions bien que, dès cet instant même, nous formerions notre ligne sur *le Duc d'Orléans*, devenu notre tête; sauf au *Comte de Provence* & à sa division de serrer dessus nous, dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent, pour tenir l'arriere-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis, revenus de leur premier trouble, se rallierent en

tenant le plus près ſur le bord oppoſé au nôtre ; &, par malheur, le jour allant finir, il n'y eut pas moyen de regagner aſſez au vent pour ſe rengager de nouveau.

Avant la nuit, les Anglois revirerent : il y a lieu de croire que c'étoit plus pour ſe conſerver le vent, que pour rengager un ſecond combat ; car, dès la fin du jour, M. le Comte d'Aché fit allumer tous ſes feux de commandement ; & chaque vaiſſeau portoit ſon fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumiere, pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés, & que les deux vaiſſeaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par *le Vengeur* & *le Bien-Aimé*, étoient entiérement déſemparés, qu'il y en avoit un qui avoit ſon mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre ſon petit mât de perroquet. Un de ces deux vaiſſeaux ſe porta, pendant l'action, à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé après le combat, il paſſa au vent de la ligne angloiſe, où il ſe mit à la bande pour ſe raccommoder.

*Le Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ſes quatre corps de voiles ; &, pendant que chacun travailloit à ſe regréer, l'eſcadre étant formée l'armure à bâbord, M. le Comte d'Aché ordonna à *la Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaiſſeaux qu'il ſe propoſoit de livrer un ſecond combat. La jonction du *Comte de Provence* & de *la Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages ; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce deſſein, ils reſtoient maîtres du vent & continuoient à tenir de plus près, en nous cachant leurs manœuvres.

Le Général ne ſongea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, ſi les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le Sud. Ce dernier parti ſembloit même le plus convenable, à cauſe de la rapidité du courant; il renvoya une ſeconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le ſignal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du ſoir, le *Comte de Provence* nous fit le ſignal de mouiller nous le répétâmes à l'inſtant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaiſſeaux ne perdiſſent pas de tems à parer leurs ancres & ſerrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf braſſes d'eau & vîmes ſucceſſivement mouiller tous nos navires; ainſi l'Eſcadre ſe trouvoit avantageuſement placée & à peu de diſtance de Pondichery; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup d'œil du *Bien-Aimé* qui étoit allé à la côte. Ce vaiſſeau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité ſinguliere, le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été ſi honteuſe pendant l'action, lui raſant ſa quille, lui coupa ſon dernier cable. La briſe qui étoit très-forte le portoit à terre; il mouilla une petite ancre à jet qui lui reſtoit & qui ne pût réſiſter aux courans; il voulut appareiller, mais ſes voiles & manœuvres hachées pendant le combat ne furent pour lui d'aucune reſſource. Enfin M. Bouvet, après avoir ſi bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent Officier, eut le malheur de perdre ſon vaiſſeau. La mâture étoit déja coupée, & y ayant envoyé ſur le champ M. le Comte d'Aché, apprit qu'il n'y avoit plus aucune reſſource pour ce vaiſſeau; on diſpoſa

ſeulement les choſes pour ſauver les hommes; avec tous les effets & les munitions, & M. Bouvet demeura à ſon bord pour s'acquitter de ce devoir avec ſon équipage, tandis que MM. Landivizieau & le Chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné de bons exemples aux troupes, les conduiſoient à Pondichery.

Ce même jour on eut nouvelle de l'Eſcadre Angloiſe. Elle avoit profité de l'obſcurité de la nuit pour faire vent arriere juſqu'à Coblon, où elle étoit à portée de recevoir tous les ſecours de Madras, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le Comte d'Aché n'étoit pas en état de la pourſuivre ſi loin. A peine pouvoit-on eſpérer d'avoir aſſez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichery; pluſieurs vaiſſeaux en manquoient preſque entiérement & l'extrêmité étoit telle, qu'outre le grand nombre de bleſſés, l'Eſcadre étoit encore embarraſſée d'une grande quantité de malades, ſur-tout de ſcorbutiques, dont l'état demandoit les ſecours les plus preſſans : d'ailleurs l'on joignoit à ces conſidérations la néceſſité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre, & de ſe rapprocher du fort St. David que M. de Lally attaquoit déja vigoureuſement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer : les vens & les courans nous furent ſi contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'Eſcadre parvint juſqu'à la rade de Pondichery, où elle mouilla le 3 de Mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

*Liſte des Officiers du vaiſſeau de Roi le* Zodiaque, *tués & bleſſés dans le combat du 29 Avril* 1758.

Meſſieurs le Chevalier de la Bourdonnaye, Dupleſſis Paſcau, d'Hercé. [ tués.

Meſſieurs le Comte d'Aché, de Gotho, de Senneville l'aîné, de Senneville le cadet, de Greſigny, de Minthier, du Pouet. } bleſſés.

Quarantes hommes tués pendant le combat, trente-cinq morts de leurs bleſſures, & cent cinquante-quatre de bleſſés.

Dix-ſept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les paſſagers, qui contribuoient à la force de nos vaiſſeaux, nous eûmes auſſi à mettre à terre au-delà de 1200 bleſſés ou malades, & nos équipages obligés de travailler au déchargement des vaiſſeaux, étoient tellement épuiſés, que le nombre des malades ne faiſoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok, pleinement informé de notre poſition, & ſe prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madras tous les ſecours néceſſaires pour ſon eſcadre, appareilla de cette rade le 10 Mai, pour tenter de ſecourir le Fort Saint-David. Ce mouvement fit preſſer encore les demandes pour les beſoins de l'eſcadre; mais enfin, n'étant point en état d'y ſatisfaire pour le préſent, il fut décidé, par un Conſeil mixte, que l'eſcadre s'emboſſeroit en ligne de combat, juſqu'à ce qu'elle pût avoir de l'eau, des vivres, du leſt, &c. dont pluſieurs vaiſſeaux étoient dépourvus, & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa ſeulement

les frégates à transporter les munitions au siege; que nos troupes pressoient vivement, malgré le grand feu continuel que faisoit la garnison, qui se trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlées le 28 d'Avril.

Le 26 Mai, l'escadre angloise parut devant Lampardé; elle n'avoit pu gagner par les bordées du large, & sembloit régler sa manœuvre, pour remonter la côte sans la perdre de vue : elle avoit à sa suite quelques brûlots; &, notre position ne nous permettant pas d'appareiller, faute d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer sur nos ancres avec beaucoup d'avantage, & auroit pu en même tems mettre obstacle au succès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on disposoit tout pour la défense des vaisseaux. Cependant, M. le Comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'escadre angloise, pour lui offrir nous-mêmes le combat, on assembla un Conseil mixte, où il fut résolu qu'on députeroit M. le Chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, Capitaines, pour aller, en toute diligence, auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce Général les conséquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi, & les grands avantages qui résulteroient de notre sortie, pourvu que, par quelque renfort, l'escadre fût en état de se conserver le vent pour livrer une seconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour, &, dès le lendemain, parurent à vue de Pondichery. En conséquence des représentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce Général se rendit à Pondichery, suivi de 340 Soldats Européens, & de 3 à 400 Cipayes. Au moyen de ce renfort, M. le

Comte d'Aché donna les ordres du départ; & observant les ennemis, dès qu'ils appareillerent vers le Fort, nous fîmes les signaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le Général, désirant donner aux Officiers de son vaisseau une marque de son contentement de leur conduite, remit aux Lieutenans un brevet de Capitaine; à chaque Enseigne, un brevet de Lieutenant, & un brevet d'Enseigne à chacun de ses Gardes de la Marine. L'Escadre angloise parut d'abord résolue de risquer un second combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la brise de large, elle continua la même bordée, & disparut: l'escadre fut mouiller en ligne devant Goudelour; & cette place, n'ayant plus aucun secours à espérer, se rendit aux armes du Roi le 2 Juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout aussi-tôt vers Divicoté, pour chasser les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes, M. le Comte d'Aché, pour employer l'escadre aux objets qui lui parurent les plus intéressans, résolut de croiser à l'attérage des vaisseaux, soit pour rallier les secours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois; soit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. *La Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage, & à qui l'on n'avoit pu donner que des Lascaris, nous joignit sur la côte, & amarina, par le travers de Negapatuam, un bâtiment anglois, que nous envoyâmes sur le champ à Pondichery, sous les ordres de M. de Minthier, qui, quoique blessé dangereusement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele, & pour donner une preuve de sa bonne

volonté ; mais dont la bleſſure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichery pour s'y faire traiter.

Peu de jours après, M. d'Aché reçut une lettre du Conſeil de Pondichery, qui l'invitoit à y mener l'eſcadre, dont la préſence paroiſſoit néceſſaire, pour le tems où les troupes du Roi ſeroient employées à la guerre du Tanjaour, dont on eſpéroit tirer toutes les ſommes néceſſaires pour l'expédition de Madras : nous arrivâmes en cette rade le 17 de Juin ; & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaiſſeaux, & les mettre en état de pourſuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichery, ſans pouvoir toutefois remplir les divers beſoins de l'eſcadre, à cauſe du défaut de reſſources, les Anglois, recevant plus de ſecours de leurs Colonies, ſe rétabliſſoient à Madras, &, après s'être renforcés de l'équipage de trois vaiſſeaux, paſſés devant Karikalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croiſiere, M Pocock, inſtruit de la réſiſtance du Roi de Tanjaour, & préſumant que notre eſcadre, dénuée de troupes, lui préſenteroit à l'ancre une victoire aiſée, ſe détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le Comte d'Aché n'en fut inſtruit que lorſque la plupart de nos vaiſſeaux avoient encore leur gouvernail à terre ; &, dès le lendemain 27 Juillet, on eut connoiſſance de l'eſcadre angloiſe, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'eſcadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en diſpoſant néanmoins les vaiſſeaux pour ſe battre en rade, puiſque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils euſſent gagné

nôtre

notre travers. Les vents leur refuserent tellement, qu'ayant reviré sur Pondichery, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaisseaux & sous le vent.

Ayant pour-lors rassemblé tous nos convalescens, & prenant la plus grande partie des équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort, l'escadre seroit absolument dans le cas de se battre : ainsi, quoiqu'il fût bien différent de soutenir un combat emboſſé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cause du nombre d'hommes qu'il faut distraire pour la manœuvre, balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette premiere position avec les avantages de l'autre parti, M. le Comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le Chevalier de Monteil à la ville pour déclarer sa résolution au conseil, on travailla dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du Major l'Escadre se mit à la voile, & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchoient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles; ils revirerent à deux heures : bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que le premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ses voiles & ne balança pas à attendre les siens : pour-lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du Nord-Oueſt, qui nous fit porter au Sud quart Sud-Oueſt; si bien qu'on se flatta dès-lors de conser-

ver le vent, & que le lendemain nous ſerions aſſez élevés dans le Sud pour être aſſurés du mouillage de Pondichery après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été auſſi favoriſés que nous; on ne put auſſi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fut poſſible d'engager l'action; ainſi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puiſqu'il étoit vraiſemblable que les Anglois chercheroient à profiter des premieres briſes du Oueſt, qui auroient pu pendant la nuit les faire paſſer à terre & au Sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M. Pocok, il étoit auſſi important pour la nation que l'Eſcadre parût ſur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens euſſent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en obſervant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y reſtâmes juſqu'au jour.

Le 30 Juillet, après avoir louvoyé ſans découvrir l'Eſcadre ennemie; nous jettâmes l'ancre devant Karikalle, d'où nous appareillâmes dès que la briſe de terre ſe fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain ſur la poſition de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Négapatuam, afin d'avoir le vent ſur nous.

Le 31 Juillet, paſſant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chaſſer par deux navires au vent de Négapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le ſoir ayant reviré ſur

la terre, ſans avoir eu connoiſſance des ennemis, M. le Comte d'Aché fit gouverner pour Karikalle, pour apprendre enfin quelque éclairciſſement ſur la poſition de l'Eſcadre Angloiſe: mais n'ayant rien appris, & quelques-uns penſant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort St. David, ou d'opérer quelques diverſions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 Août, ayant rangé tous nos vaiſſeaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous ſignala l'Eſcadre Angloiſe. Elle avoit appareillé de Divicoté, & ſe formant en ligne l'amure à babord, les vents au Sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein ce qui pouvoit retarder l'action: pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le ſignal d'arriver. Au même inſtant chaque vaiſſeau mit le cap ſur ſon adverſaire, tandis que nous gouvernions droit ſur le *Tarmouth*, placé, ainſi que nous, au centre de ſon Eſcadre, toujours compoſée de ſept gros vaiſſeaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ſes ſignaux.

Les deux Eſcadres ne ſe trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du ſoir, parce que la briſe du Sud quart Sud-Eſt avoit été aſſez foible; mais alors elle augmenta conſidérablement & la mer s'étant élevée, pluſieurs de nos vaiſſeaux furent obligés de fermer leurs batteries baſſes; le *St. Louis* preſſé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le Général d'obſerver qu'il lui étoit impoſſible de

ſe ſervir de ſa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre diſpoſition & négligeant de commencer un combat qu'il crut, ſans doute, que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, ſans tirer, parurent avoir envie de nous doubler ſeulement au vent: mais les obſervant avec la plus parfaite exactitude, nous faiſions la même voilure qu'eux, voulant ainſi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action, lorſque l'on revira ſur la terre, nous en fîmes les ſignaux avec des coups de canon; & ne ceſſâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous apperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui ſuivoit l'*Eliſabeth*, faiſant leur avant-garde : au lieu de laiſſer à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit paſſer le *Duc de Bourgogne* en ſa place, les prévenant tous deux de changer en même tems ſur leur flamme de diviſion, afin que ſi nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis trompés à la premiere apparence, ils n'euſſent pas le tems de rien changer à leurs diſpoſitions, & conſéquemment le *Moras* avec le *Condé*, ſoutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcaſtle* & le *Weymouth*, qui compoſoient l'arriere-garde de l'Eſcadre Angloiſe.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois qui avoient continué de courir la bordée de large : on crut les appercevoir pendant la journée au Nord-Eſt, & comme M. d'Aché

devoit conférer avec les Capitaines de vaiſſeau; il fit gouverner pour Karikalle.

On agita en préſence de MM. les Capitaines & Officiers du Roi le point funeſte des batteries des vaiſſeaux de la Compagnie, le Général ayant conclu qu'il faudroit encore laiſſer l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaiſe, on propoſa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déja propoſé la veille.

Quand on fut obligé de ſuſpendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet; & l'on convint que dans la même occurrence l'Eſcadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit inſenſiblement les vaiſſeaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en ſe ſerrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaiſſeau Anglois à la portée du piſtolet, & que tous les vaiſſeaux en ſuivant directement ſa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant ſur le ſerre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord, ils ſe formeroient en ligne à une demie-lieue ſous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & déſemparé probablement un de leurs vaiſſeaux.

Chaque Capitaine fut ainſi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua ſur-tout beaucoup avec M. de la Chaiſe, qui pouvoit le plus contribuer au ſuccès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un ſignal pour le moment où l'on auroit à en faire uſage.

Nous nous propoſions d'être ſous voiles avant l'aube du jour, à cauſe des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de ſignaux, & vîmes leurs feux qu'ils mirent

en virant par la briſe de terre pour longer la côte.

Le 3 Août, auſſi-tôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes ſur ce bord; & *la Diligente*, avec laquelle nos vaiſſeaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis, avant que la briſe fût renforcée.

C'eſt ainſi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on pût le voir, les Anglois ſe preſſerent de manœuvrer à la hâte : dans le même inſtant, nous fîmes le ſignal d'arriver en bataille; &, en marchant, nous tirâmes un ſecond coup de canon pour aſſurer le pavillon du Roi. Tous nos vaiſſeaux, s'obſervant dans le meilleur ordre du monde, ſembloient, à l'envi les uns des autres, approcher l'ennemi : celui-ci, obligé de plier en dépendant pour ſe former, paroiſſoit embarraſſé de nous voir aller à lui avec tant de réſolution; &, pendant qu'il ſe diſpoſoit ſucceſſivement à nous recevoir, les cris de Vive le Roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre; mais, par malheur, la briſe ayant renforcé, *le Saint-Louis* nous héla encore pour nous apprendre que ſon vaiſſeau, ainſi que pluſieurs autres de la Compagnie, étoient dans l'impoſſibilité de ſe ſervir de leurs canons d'en-bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de diſtance de la rade; &, par le changement régulier de la briſe, nous ne pouvions tenir en obſervation que juſqu'à midi, tems auquel l'Amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant ſur nous le vent du large : ainſi, puiſque l'action étoit inévitable, il fut propoſé de mettre ſur le champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit derniere;

&, avec toutes les raiſons qui juſtifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir enſuite reprendre le vent, en courant au Sud-Eſt juſqu'à la fin de la briſe de terre, après avoir foudroyé le ſerre-file des Anglois, & coupé leurs frégates. Nous en étions là à ſix heures du matin ; les ennemis courant au Sud par le vent d'Oueſt bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à conſulter ſur le mouvement propoſé, au ſujet duquel M. d'Aché déſira ſavoir, en dernier reſſort, le ſentiment des Capitaines : enfin, *la Diligente* étant de retour, & voyant que le tems ſe paſſoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme ſeul pouvoit empêcher d'être déciſive, nous fîmes le ſignal convenu. Auſſi-tôt, M. de la Chaiſe manœuvrant, & chaque vaiſſeau imitant *le Comte de Provence*, l'eſcadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre deſſein, de façon à le cacher à l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorſqu'il ne lui étoit plus poſſible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions, à dix heures, dans la ſituation la plus avantageuſe : les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous ; jugeant enſuite qu'un tel mouvement ne ſeroit pas pour eux une reſſource ſuffiſante, ils ſe contentoient de ſerrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt, nous voyant approcher de leur queue, & reconnoiſſant que nous allions être à portée de cribler le dernier vaiſſeau, & couper leurs frégates, ils firent ſucceſſivement pluſieurs manœuvres différentes : tantôt les uns arrivant ſur leurs miſaines, tantôt revenant au lof, & s'aidant de

leurs canots, ils travailloient à ſe maintenir Nord & Sud ; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'Eſt-Sud, nous tenant le beaupré ſur la poupe, nous gouvernions droit, en allant écraſer leur dernier vaiſſeau, & ſéparer leurs frégates. Celles-ci avoient, pour les remarquer, juſqu'à cinq bâtimens à rame ; mais, voyant que tous leurs efforts ſeroient inutiles pour gagner leurs poſtes, elles abandonnerent leur eſcadre : mais, quoiqu'elles couruſſent au large, toutes voiles dehors, certainement *la Diligente*, qui s'y diſpoſoit déja, auroit pu les contenir, & les faire amener ſous le feu d'un de nos vaiſſeaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi, & plus il y paroiſſoit de confuſion : M. Pocok faiſoit des ſignaux continuellement ; & le dernier vaiſſeau, le plus inquiet ſur ſa propre ſituation, vouloit abattre ſur ſtribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans ſa poupe, ſans ſonger qu'il ne ſeroit que plus en danger ; tandis que ſon eſcadre, n'oſant aucunement ſe rompre, ni dériver par la contre-marche, demeuroit, avec les deux huniers, ſous une ligne mal formée.

C'étoit ainſi que l'eſcadre du Roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis ſe mettre à portée de livrer entre les deux briſes un combat général aux ſix vaiſſeaux qui auroient reſté à M. Pocok. Nous ne voyions aucun obſtacle de ſa part ; & déja, manœuvrant avec confuſion, il s'étoit abordé lui-même avec un de ſes vaiſſeaux, tandis que nous allions toujours conſtamment à notre objet. *Le Comte de Provence* étoit déja prêt d'envoyer ſon grand feu, quand la briſe, qui avoit déja beaucoup molli, calma entiérement, & fut ſuivi du vent du large.

Cette révolution, arrivée encore plutôt que

nous ne l'avions craint, & que l'ennemi n'avoit pu l'espérer lui-même, remit les choses dans leur premier état : M. de la Chaise, avant même que nous lui en fissions le signal, ne songea plus qu'à manœuvrer suivant les circonstances ; &, puisque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que, notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ses vaisseaux; enfin, à midi, ayant placé *l'Elisabeth*, *le Salisbury* & *le Cumberland* à sa tête, suivi du *Weymouth Neweastle* & du *Tigre*, il fit le signal d'arriver sur nous : son avant-garde n'observant pas précisément la marche des autres, *l'Elisabeth* étoit parvenue très-près du *Comte de Provence*, quand *le Yarmouth* étoit encore éloigné de nous, & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arriere-garde. Notre Général voulut attendre M. Pocok, pour mieux l'inviter à prolonger sa ligne : nous fîmes le signal à la tête de carguer encore de ses voiles, en brassant notre grand hunier sur le mât, dès que nous vîmes *l'Elisabeth* parallele au *Comte de Provence*.

*L'Elisabeth*, se trouvant rendue à la portée du pistolet, mit alors en panne ; & M. de la Chaise, qui avoit toujours montré autant de fierté que d'intelligence dans ses manœuvres, brassa aussi en panne pour se tenir sous son feu ; &, dès l'instant, nous commençâmes à hisser le pavillon du combat : il lui envoya à bout portant sa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

*Le Duc d'Orléans* & *le Duc de Bourgogne* tirerent au même instant sur les autres : nous voulions garder notre feu pour *le Yarmouth*, quand *le Cumberland* qui le précédoit, nous ayant tiré sa bor-

dée, nous lui adreſſâmes la nôtre. *Le Saint-Louis* attaqua au même inſtant l'Amiral, qui lui tira, avant de ſe rendre, par notre travers ; & les deux arriere-gardes ſe tirerent auſſi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'eſt ainſi que le combat fut engagé, & avec la meilleure apparence, puiſque *l'Eliſabeth* eut ſon perroquet de fougue emporté, & que *le Comte de Provence* ſembloit nous promettre de plus grands avantages, quand, au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ſes batteries, nous vîmes ſon mât d'artimon enflammé : accident cauſé par les artifices des ennemis, & d'autant plus terrible, que ce vaiſſeau ſe trouvoit engagé à la portée du piſtolet. M. Bouvet, ſon Matelot d'arriere, y pourvut ſur le champ ; &, tandis que M. de la Chaiſe cherchoit à s'éloigner pour éteindre ſon feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. *Le Duc d'Orléans* partagea auſſi ſes coups pour occuper *le Salisbury* ; & nous dirigeant alternativement ſur *le Cumberland* & *l'Amiral*, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre, & déja très-ſanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée ; &, avant que d'avoir réparé cette perte, nous n'ajuſtions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions ſans ceſſe du *Cumberland* & de *l'Amiral*. D'ailleurs, à peine eûmes-nous diſpoſé une ſeconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jetta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de ſauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé ; mais bientôt notre tamiſe ou croiſſant, détaché par le canon de la Sainte-Barbe crevé en tirant, retenoit encore notre barre ; ce qui nous empêchoit

de venir, auſſi au vent que nous le déſirions; pour ajuſter le vaiſſeau de M. Pocok, lequel ſe ſentant par notre hanche nous incommodoit fort, & ne pouvoit être bien chauffé que par *le Saint-Louis* : cependant nous lui coupâmes ſa vergue de grand hunier, & ne ceſſions de lui tirer, dès que nous pouvions le découvrir.

Auſſi-tôt que nous pûmes gouverner, nous nous attachâmes à rapprocher *le Duc de Bourgogne*, qui, en ſe maintenant, ſoutenoit un combat très-opiniâtre avec l'avant-garde ennemie, & pour cela nous voulions nous-mêmes paſſer au vent du *Duc d'Orléans*; mais pendant que nous nous avancions, & que ce vaiſſeau, pour ſe prêter à notre deſſein, braſſoit ſes voiles, la droſſe de notre ſeconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts ſouffroient beaucoup : finalement, par le défaut de gouvernail, nous nous vîmes forcés d'aborder, de long en long, M. de Surville. Par bonheur, les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions expoſés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots ſur *le Zodiaque* : nous n'eûmes à les combattre que la même diſtance; & *le Duc d'Orléans*, ainſi que nous, ayant travaillé avec une vîteſſe & une ardeur incroyables, les deux vaiſſeaux furent preſque auſſi-tôt dégagés; & celui de M. de Surville recommençant à tirer, *le Duc de Bourgogne* eut lieu de ſe rétablir en combattant.

*Le Vengeur*, qui fermoit notre ligne, ſerroit le plus près; & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux : enfin, malgré toutes nos pertes, nous eſpérions que *le Comte de Provence* pourroit revenir, lorſque *le Moras*, ainſi que

*le Condé*, quitterent ſur les quatre heures, après avoir beaucoup ſouffert.

Dès-lors nous préparâmes le ſignal pour virer tous à la fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant *le Comte de Provence*, qui ne ceſſoit de travailler à ſe réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas ſauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre ſon poſte. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'eſcadre auroit pris à l'autre bord; ainſi nous hiſſâmes le ſignal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'armure à bâbord, obſervant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriſer l'exécution de ce mouvement.

*Le Vengeur*, qui non-ſeulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais qui avoit eu ſoin de prolonger en tirant ſans ceſſe, contribua auſſi beaucoup au ſuccès de cette manœuvre. L'eſcadre ſe trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaiſſeaux à la tête, & *le Vengeur* & nous à l'arriere-garde.

Les Anglois, dont avoit été auſſi dérangée la ligne, loin de nous ſerrer alors que nous virions pour rallier *le Moras* & *le Condé*, ne revirerent qu'en faiſant une eſpece de contre-marche, qui éloignoit les deux eſcadres; deux de leurs vaiſſeaux ſeulement s'acharnoient à tirer ſur *le Zodiaque*, qui dans ce moment faiſant feu des deux bords en même tems, prêtoit côté à preſque toute la ligne angloiſe, pour tâcher de ſauver deux de ſes vaiſſeaux abſolument dégréés, & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut ſon effet; & ſes vaiſſeaux, ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, ſe tirerent du mauvais pas où ils

ſe trouvoient engagés. Alors M. le Comte d'Aché, chauffé par cinq vaiſſeaux, ſe détermina à virer lui-même lof pour lof; &, *le Vengeur* ayant ſerré ſur nous, nous courûmes largue pour rallier nos vaiſſeaux qui ſe trouvoient fort de l'avant. Le vaiſſeau de M. Pocok reſtoit fort de l'arriere, abſolument dégréé; il n'y avoit que *l'Eliſabeth* & *le Newcaſtle* qui nous approchoient : ils ne le faiſoient cependant qu'en garant.

Peu après, *le Comte de Provence*, dégagé de ſon mât d'artimon qu'il avoit coupé, ſe rapprocha pour faire fermer à l'arriere-garde; & M. Pocok, qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée, & dont l'eſcadre étoit alors dans une diſpoſition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat, fit le ſignal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre; *la Diligente* avoit été avertir tous nos vaiſſeaux de bien marcher en ordre, en ſe raccommodant de leur mieux. Nous conſervâmes toujours le ſignal pour l'ordre de combat, l'armure à bâbord; & cependant, vu le beſoin preſſant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichery.

Le lendemain 4 Août, nous nous en trouvâmes à portée, & fûmes mouiller en bataille devant cette Place. En y arrivant, le Général envoya M. le Chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire, en paſſant, à M. de la Chaiſe combien il étoit content de ſa conduite, témoigner auſſi les mêmes ſentimens aux autres Capitaines : mais convaincu, par leur rapport, des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions, & ne pouvant ſur-tout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, ſe flatter de décider l'affaire en ré-attaquant les ennemis, on

résolut dès-lors de s'emboſſer près de la Place ; & les magaſins étant abſolument dégarnis, M. le Comte d'Aché, voyant que la réparation des vaiſſeaux y devenoit d'autant plus difficile, que la Colonie manquoit des premiers moyens, & que l'armée de terre, obligée d'abandonner le ſiege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on eſpéroit de cette entrepriſe, alloit encore augmenter l'embarras de nos ſubſiſtances, ſe détermina à partir le plus promptement qu'il lui ſeroit poſſible.

*Liſte des Officiers du Roi, tués & bleſſés au combat naval du 3 Août 1758.*

M. Dudeffais, Lieutenant de vaiſſeaux, } tués.
M. de Seneville l'ainé, M. de Minthier. }

MM. Comte d'Aché, de Beaudran, } bleſſés.
d'Aché, de Genlis & de Tremizoi. }

35 Hommes tués roides, & jettés à la mer pendant le combat.

40 Morts de leurs bleſſures, & 150 de bleſſés.

Les Anglois ſe réparant entre Karikalle & Négapatuam, & allant chercher du ſecours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin, expédié de l'Iſle de France, & auquel les Hollandois eurent la foibleſſe de refuſer toute protection : heureuſement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoiſſance d'un vaiſſeau de la Compagnie d'Hollande, qui paſſoit en vue de Pondichery. On le fit chaſſer par *la Diligente*, qui le conduiſit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit juſqu'à ce que les Hollandois euſſent ſatisfait au dommage ; & ce vaiſſeau, ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainſi des reſſources d'autant plus précieuſes, que nos

beſoins étoient plus preſſans. Le 24 d'Août, l'eſcadre angloiſe, ayant appareillé des environs de Négapatuam, parut revenir ſur nous; cependant elle ne dépaſſa pas la hauteur du Fort Saint-David : nous avions des intelligences certaines du ſecret de M. Pocok, qui avoit préparé cinq brûlots pour venir nous attaquer ſur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de vivres, qui mettoit l'eſcadre du Roi dans le cas le plus critique, ſi nous étions obligés de livrer un troiſieme combat, détermina M. le Comte d'Aché à partir pour l'Iſle de France; &, en ayant informé M. de Lally & le Conſeil, nous appareillâmes, le 3 Septembre, de Pondichery; &, après une traverſée des plus heureuſes, nous arrivâmes, le 13 Octobre 1758, à Maurice.

FIN.